

L'URBANISME DES VILLES DU NORD DE LA GAULE

VOLUME 3



L'URBANISME
DU HAUT-EMPIRE
AU BAS-EMPIRE

Dissertation présentée en vue
de l'obtention du grade de Docteur
en Archéologie et Histoire de l'Art
par Catherine Coquelet

Directeur: Professeur R. BRULET

BGSH-BMAG

Lv

44041

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Département d'Archéologie et Histoire de l'Art

Louvain-la-Neuve, 2005

Illustration de couverture : Amiens, aquarelle de J.-C. Golvin
extraite de : COULON/GOLVIN 2002, p. 13.
© Editions *ACTES SUD – ERRANCE*.

The background of the page features a detailed black and white illustration of a Roman city plan. It shows a dense grid of streets and buildings, with a prominent circular structure, possibly a forum or a temple, in the center. A river or canal flows along the bottom left of the city. Overlaid on the top half of the illustration is a large, faint grid pattern, suggesting a surveying or planning context.

TROISIEME PARTIE :

**SYNTHESE SUR
L'URBANISME
DES VILLES DU NORD
DE LA GAULE**

CHAPITRE 1

LA NAISSANCE DES VILLES DANS LE NORD DE LA GAULE



Tongres, évolution du site de la Kielenstraat, périodes 1, 2 (fin Auguste-Tibère), 3 (jusque 70 après J.-C.) (d'après VANDERHOEVEN 2004a, p. 61, fig. 50, 51 et 52).

Dans quelles circonstances, selon quels critères et avec quels moyens les villes romaines du Nord de la Gaule se sont-elles formées? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre par le biais de trois thèmes de réflexion. Le premier est axé sur la pérennité d'occupation éventuellement relevée entre la période protohistorique et le début de l'époque romaine à l'emplacement des villes, en fonction du bilan des découvertes effectuées à ce jour. Il doit être impérativement envisagé dans un cadre plus large, celui de l'état de nos régions à la fin de l'Indépendance et les répercussions de la Conquête sur l'organisation historique et administrative du territoire. Le second considère la naissance des villes sous un angle plus matériel, envisageant les conditions topographiques, hydrographiques, et les moyens de communication et les débouchés économiques. Le dernier aspect détermine dans quelles mesures les ressources locales ont pu jouer un rôle décisif dans le choix de l'emplacement de la ville.

1. L'OCCUPATION DES SITES AVANT LA CONQUETE ROMAINE

1.1. Définition archéologique (tableau 3)

L'état de la documentation autorise le classement de l'occupation protohistorique à l'emplacement même du noyau urbain antique en différentes catégories, selon la présence ou l'absence de vestiges relevés en l'état de la recherche. En effet, pour certaines villes comme Toul, Brumath et Cassel, l'insuffisance de la documentation annule la pertinence des critères de définition, à savoir la nature des découvertes (mobilières et immobilières) et leur fréquence. Les résultats illustrent la diversité des situations rencontrées, que les données chronologiques incertaines ou très hétérogènes, compliquent davantage.

La présence exclusive de mobilier protohistorique sur les sites romains, interprétée comme le signe d'une simple fréquentation des lieux, doit être considérée, à notre avis, avec la plus grande réserve, car les découvertes demeurent ponctuelles, éparses et sont signalées le plus souvent hors contexte. Le terme "fréquentation" peut recouvrir par conséquent beaucoup de significations possibles, surtout s'il s'agit de pièces datées de la fin de La Tène. Le cas de l'Altbachtal à Trèves constitue de ce point de vue un bon

CHAPITRE I

exemple; on sait que l'association de mobilier laténien tardif avec celui d'époque augustéenne précoce, voire de structures construites contemporaines de cette période est courante. La corrélation entre les points de découverte du mobilier protohistorique et l'emplacement du noyau romain précoce, toujours dans le cas de Trèves, rend également l'idée d'une présence indigène tout aussi douteuse. Sur le plan strictement archéologique, l'assimilation de ce matériel avec le noyau d'occupation ultérieur est donc davantage significative dans les villes concernées. L'association entre les trouvailles mobilières protohistoriques et la présence hypothétique d'un gué a été évoquée dans les cas de Beauvais, Nimègue, Amiens et Trèves. Elle repose parfois, hormis d'éventuelles considérations d'ordre toponymique (*Samarobriva*), sur la dispersion des découvertes mobilières sur les deux rives.

Il convient de s'intéresser en second lieu aux sites ayant livré les traces d'une occupation à l'époque de l'Indépendance, confirmée par leur position stratigraphique. Sur les vingt-cinq villes retenues, seules six d'entre elles en ont fourni les témoins fiables: Reims, Langres et Metz pour la province de Gaule Belgique, Xanten et Cologne pour celle de Germanie Inférieure, et enfin, Besançon en Germanie Supérieure. Les caractéristiques de ces occupations varient fortement d'un site à l'autre, entre habitat et structures fortifiées, qui, du reste, ne concernent que Besançon, Reims et Metz.

La présence d'ouvrages défensifs est un trait physique plus particulièrement spécifique aux *oppida*¹. Les difficultés rencontrées sont de deux types: l'absence de fouilles extensives ne permet pas de définir s'il s'agit d'un habitat étendu ou ponctuel, pas plus que le périmètre inscrit dans la fortification. Dans le cas de Reims d'ailleurs, l'habitat se développe à l'extérieur des fossés de la petite enceinte qui enferme pourtant les 90 ha du centre ville. La seule proposition cohérente d'association entre les deux types de faits archéologiques se limite au cas bisontin, qui présente les vestiges d'une occupation exceptionnelle depuis la fin du II^e siècle avant J.-C. Les fortifications messines remontent également au II^e siècle avant, mais l'habitat ne peut leur être associé avec certitude qu'à partir de 60 avant J.-C. La situation inverse est illustrée par le site de Reims, où les vestiges d'habitat apparaissent à une période nettement plus ancienne (La Tène IA) que la fortification elle-même (second quart du I^{er} siècle avant). Les pôles d'activités exercées y sont également très différents: agricole à Reims, artisanal à Besançon.

¹ COLIN 1998, p. 17.

Tableau 3 : Etat de la documentation archéologique sur l'occupation protohistorique en fonction des données récentes

SITES	Découvertes mobilières	Découvertes immobilières	Fréquentation	Occupation	Habitat	Fortification
AMIENS	X	X	X			
SAINT-QUENTIN						
ARRAS	X		X			
THEROUANNE						
CASSEL						
BAVAY						
TONGRES						
BEAUVAIS	X		X			
SENLIS	X		X			
REIMS	X	X		X	X	X
SOISSONS						
LANGRES	X	X		X	X	
TREVES	X		X			
METZ	X	X		X	X	X
TOUL						
BRUMATH						
COLOGNE	X	X		X	X	
XANTEN	X	X		X	X	
NIMEGUE	X		X			
VOORBURG						
MAYENCE						
AUGST						
AVENCHES						
BESANCON	X	X		X	X	X
NYON	X		X			

Tenter de dresser une hiérarchisation de l'occupation protohistorique des sites, en fonction des données exposées précédemment, s'avère par conséquent difficile. Il est permis de distinguer tout au plus pour les sites les mieux fouillés, ceux qui, en nombre réduit, ont abrité une occupation effective, de ceux qui n'en ont pas livré les critères suffisants, en dépit des multiples interventions de terrain. Et dans cette optique, il devient également hasardeux de se lancer dans une définition précise du mode d'occupation des sols, strictement limitée aux observations précédentes, puisque comme nous l'avons souligné, la relation entre les habitats et les fortifications est difficile à cerner. La mise en perspective des sites dans le cadre politique du nord de la Gaule indépendante apporte néanmoins de nouveaux indices, que nous allons exposer ci-dessous.

1.2. L'occupation protohistorique dans le nord de la Gaule (fig. 309)

Les remarques émises par A. Colin à propos de la dernière phase d'évolution des *oppida* sont très révélatrices de la politique romaine menée dans le nord de la Gaule (tableau 4). Selon l'auteur, la Gaule indépendante connaît essentiellement deux modes d'occupation collectifs: l'*oppidum*, mais aussi le village ouvert, non fortifié, dont l'évolution se fossilisera pratiquement dès la phase 3 de son système chronologique.

Elle souligne par ailleurs que le mode d'occupation des régions qui nous concernent à La Tène finale, se distingue des autres parties de la Gaule par l'absence des grands villages ouverts, en particulier en Gaule Belgique, et l'unique coexistence des *oppida* avec les établissements ruraux de surface réduite². Or ce sont les sites ouverts de plaine qui seront naturellement favorisés au moment du développement de l'occupation gallo-romaine augustéenne, face aux *oppida* desservis par une position topographique contraignante et écartée des nouveaux axes de circulation.

Tableau 4 : Phases chronologiques établies par A. Colin pour les *oppida* de la Gaule non méditerranéenne

	Déchelette 1914	Hatt Roualet 1977	Vagnay Guichard 1988	Reinecke 1902	Haffner 1969-1974	Polenz 1982	Miron 1986	Miron 1992	Colin 1996
150	LT 2	LT moy.	LT F1		Horizon 2	LT C2	LT C2	LT D1a	1
120		LT fin. 1							
100	LT 3		LT F2	LT D1	Horizon 3	LT D1	LT D1a	LT D1b	2
80		LT fin. 2							
50			LT F3	LT D2	Horizon 4	LT D2	LT D2a	LT D2b	3
20									
0					Horizon 5	LT D3	LT D2b		4
									5

* La ville antique et l'*oppidum* protohistorique

Les villes antiques qui succèdent à des oppida (Reims, Metz, Langres?, Besançon)

Le site de Besançon est particulièrement représentatif du développement des *oppida* à la phase 2 de la sériation chronologique d'A. Colin. C'est également dans cette phase qu'il faut placer les gisements de Metz et l'on pourrait aussi y associer l'occupation du site de Langres, en (et malgré) l'absence de découvertes d'éléments fortifiés. Tous ces sites constituent un modèle de continuité d'occupation ininterrompu jusqu'à la conquête romaine. En revanche, Reims occupe une position intermédiaire dans ce schéma chronologique, étant donné que le site présente une première occupation antérieure à la formation des *oppida* (phase 1) et une occupation postérieure matérialisée par l'aménagement des fossés protohistoriques, intervenant durant les dernières phases d'évolution de ce type de structure en Gaule (phase 5).

Les villes antiques implantées à proximité des oppida

² COLIN 1998, p. 117.

La position des villes romaines à proximité d'*oppida* protohistoriques importants est une situation fréquente, au point que l'on a forgé le concept du "déperchement des *oppida*"³ au profit de la création d'une ville romaine, établie par conséquent ex *nihilo*. Ce concept traduit ainsi le passage d'un site fortifié de hauteur vers un site de plaine, et par conséquent, le transfert imagé des organes politiques du territoire au moment de l'implantation urbaine romaine. Les deux aspects de la recherche ainsi dégagés ne peuvent s'entendre sans considérer les études menées sur le rôle de l'*oppidum* dans la structure territoriale de la Gaule indépendante, et l'évolution du mode d'occupation des territoires qui formeront ultérieurement les provinces romaines étudiées.

Les recherches menées dans l'environnement immédiat des villes romaines ont permis de relever plusieurs phénomènes d'association avec un ou plusieurs *oppida*, voire avec une occupation protohistorique importante et peu éloignée: c'est le cas de Soissons avec les *oppida* de Pommiers et de Villeneuve-Saint-Germain, Beauvais et le site des Aulnes du Canada, Avenches et le Bois de Châtel, et à plus grande distance, celui d'Arras et l'*oppidum* d'Etrun, Saint-Quentin et le site de Vermand, Cassel et le Mont Kemmel, Nyon et l'*oppidum* de Genève, Augst et l'*oppidum* de Bâle.

La proximité parfois remarquable des sites les uns avec les autres est souvent l'unique argument avancé pour justifier un éventuel transfert de compétences et peut-être aussi un déplacement des populations. R. Bedon estime d'ailleurs que ce rapprochement spatial a dû souligner visuellement le lien qui unissait les deux sites. L'établissement d'une chronologie comparée constitue un second argument beaucoup plus convaincant, qui illustre les mouvements de population confinés au périmètre de la future ville romaine, inaugurant ou mettant un terme aux fréquences des découvertes (souvent uniquement matérielles) d'un site à l'autre. Ces dernières observations ont été évoquées seulement au sujet de Soissons (avec une inversion chronologique entre les occupations des deux *oppida*⁴) et Augst. Dans le phasage chronologique proposé par A. Colin, les deux sites de Pommiers et Villeneuve-Saint-Germain se succèdent des phases 3 à 5, période de plein développement des *oppida* en Gaule, au cours de laquelle le morcellement des pouvoirs suscitera l'émergence de nouvelles structures fortifiées, qui disparaîtront pour la plupart à la fin du I^{er} siècle après J.-C.

* La ville antique et les autres formes de gisements protohistoriques

D'autres formes de gisements protohistoriques ont été mis en évidence, soit à l'emplacement même du noyau urbain (Xanten, Cologne), soit en périphérie (Arras, Avenches et le site d'En Chaplix). Ce sont soit des contextes d'habitat, soit des occupations funéraires (Avenches et Xanten), de nature vraisemblablement ponctuelle dans les deux cas. Même si l'occupation romaine y succède, il nous paraît plus juste de qualifier la succession des occupations protohistorique et romaine comme une superposition et non une continuité, à l'exception des enclos funéraires d'En Chaplix. Ce dernier cas se justifie peut-être par l'ajout d'une dimension cultuelle au site au début de l'époque romaine, pour une raison qui reste d'ailleurs inconnue, mais qui demeure en tout cas associée à une occupation suburbaine et familiale et non à la fondation de la ville.

³ BEDON 1995.

⁴ COLIN 1998, p. 98-99.

CHAPITRE I

1.3. L'apport des sources auxiliaires à l'archéologie

* La littérature antique

La littérature antique fournit peu d'indications sur l'occupation protohistorique à l'emplacement des villes antiques. Les Commentaires font allusion à sept des sites concernés, et parmi eux, deux seulement y sont plus que brièvement qualifiés de *castellum* et *oppidum* (tableau 5). Outre les difficultés d'interprétation liées à la signification des termes utilisés, l'adéquation nominale entre les sites antiques et ceux évoqués dans le récit de César est loin d'être soutenue par les arguments archéologiques évoqués précédemment.

La seconde remarque concerne les territoires en limite du Rhin, évoqués par Tacite, dont la fiabilité du témoignage doit être déjà nuancée par l'époque de la rédaction des Histoires. Ces sites ont subi explicitement un changement tardif de dénomination accompagnant celui de leur statut, et des transformations urbanistiques profondes accompagnent cette promotion. Ces changements supposés reposent sur le témoignage de cet auteur à propos de Nimègue (*oppidum Batavorum*, *Batavodurum*) et de Cologne (*oppidum Ubiorum/ara Ubiorum*). A cette liste, il convient d'ajouter Nyon (*Noviodunum*), Avenches (*Aventicum*) et Xanten (restitution épigraphique hypothétique: *Cibernodurum/oppidum Cugernorum?*). Il est admis communément, en l'absence d'occupation protohistorique importante sur les sites concernés, que ces termes désignent bien les villes antiques dans leur période de développement précoce, ce qui sous-entend par ailleurs que le terme *oppidum* n'est pas (plus) usité uniquement pour désigner, au moins dans ces régions, un site protohistorique fortifié typiquement gaulois, mais aussi la "nouvelle ville romaine".

Tableau 5 : Les villes du Nord de la Gaule référencées dans les Commentaires

SITES	OCCURENCE	REFERENCE	SITES ANTIQUES
ATUATUCA	<i>Castellum</i>	VI, 32, 35	ATUATUCA TUNGRORUM (Tongres)
BRATUSPANTIUM	<i>Oppidum</i>	II, 13	CAESAROMAGUS (Beauvais)
DUROCORTORUM	-	VI, 44	DUROCORTORUM (Reims)
NEMETOCENNA	-	VII, 90	NEMETACUM (Arras)
NOVIODUNUM	-	II, 12	AUGUSTA SUESSIONUM (Soissons)
SAMAROBRIVA	-	V, 24, 47, 53	SAMAROBRIVA (Amiens)
VESONTIO	-	I, 38, 39	VESONTIO (Besançon)

* La toponymie

La toponymie a été abondamment utilisée dans le cadre de la définition de l'occupation gauloise des sites de deux manières: soit en recherchant la signification littérale du nom gaulois repris par la ville du Haut-Empire (*Samarobriva*), ou en tentant de rapprocher le nom gaulois de cette dernière avec leur nom latin (*Nemetocenna-Nemetacum*) (tableau 6). Les racines sémantiques, dont la traduction demeure parfois très aléatoire (*duro-/baga-/brocco-*, etc...), transmettraient une qualification du lieu-dit sur base de ses caractères paysagers et "visuels" les plus significatifs, et devant les multiples possibilités de traduction qu'offrent certains d'entre eux, le choix s'est porté parfois subjectivement sur la désignation la plus adaptée à la configuration topographique du site. L'analyse menée par C. Goudineau sur Lyon-*Lugdunum*,

infirme en ce sens la pertinence du critère toponymique⁵. Par ailleurs, l'assimilation d'un toponyme d'origine gauloise dans le nom de la ville antique n'assure certainement pas l'occupation de ce dernier à la période protohistorique, mais tout au plus, la reconnaissance, éventuellement, du lieu-dit où sera implanté la ville antique par la population indigène.

Tableau 6 : La toponymie des villes du Nord de la Gaule

SITES	NOM GAULOIS LATINISÉ	TRADUCTION/INTERPRÉTATION
AMIENS	Samarobriva	< Pont (-briva) sur la Somme (Samaro-)/gué (FREZOULS 1988, p. 56)
ARRAS	Nemetacum	<? Nemetocenna* < nemetum : bois sacré, endroit sacré (VINCENT 1937, p. 106, rubrique 259)
THEROUANNE	Taverna	< Taruanna : le Taureau (BEDON 1999, p. 247)
BAVAY	Bagacum	<? Baga : bataille (DOTTIN 1920, p. 129)
BEAUVAIS	Caesaromagus Bratuspantium	< Caesaro- : César / -magus : marché (FREZOULS 1988, p. 147) < -uspantium : flaque d'eau (FREZOULS 1988, p. 147)
REIMS	Durocortorum Remi	< Durum- : forteresse** / -cortorum? (VINCENT 1937, p. 92, rubrique 210)
METZ	Divodurum	< Divo- : dieu / -durum : fortification (FREZOULS 1988, p. 300-301)
TOUL	Tullum	<? site de hauteur (BEDON 1999, p. 246-247)
BRUMATH	Brocomagus	< Brocco- : blaireau (ou nom de personne) / -magus : marché (HIMLY 1968, p. 17-20)
NIMEGUE	Batavodurum Oppidum Batavorum	< Batavo- : Bataves / -dunum : rempart, lieu fortifié
AVENCHES	Aventicum	< Aventia : déesse de source Aventia (BEDON 1999, p. 241)
BESANCON	Vesontio	<? Bisont- : bison*** (BEDON 1999, p. 247)
NYON	Noviodunum	< Novio- : nouveau / -dunum : rempart, lieu fortifié (BEDON 1999, p. 249)
* nom obscur ayant trait au domaine religieux, "endroit sacré"		
** nom signifiant "force" selon G. Dottin (DOTTIN 1920, p. 255).		
*** nom obscur venant peut-être de uisu- : "digne" selon G. Dottin (DOTTIN 1920, p. 99, 115 et 300).		

* L'argument ethnographique

L'argument ethnographique a peu servi jusqu'ici dans l'établissement de la création ex *nihilo* ou non des villes du nord de la Gaule. N. Roymans soulignait cependant que la majorité des déplacements de population avaient été enregistrés, d'après les sources littéraires antiques, durant la période de la Guerre des Gaules dans les secteurs frontaliers nord et est près du Rhin⁶, rompant ainsi la continuité enregistrée dans les territoires des tribus du nord de la France actuelle. M.-T. Raepsaet-Charlier s'est basée sur le critère ethnographique pour mettre en évidence que non seulement aucun vestige protohistorique ne

⁵ GOUDINEAU 1989, p. 23-36.

⁶ ROYMANS 1990, p. 192, fig. 8.12.

présidait à l'implantation romaine de Tongres, mais qu'en plus, le peuplement du territoire qu'administrait le chef-lieu antique recouvrait différentes ethnies formant un groupement humain en quelque sorte artificiel, les *Tungri* (Eburons, Condruses, Atuatuques)⁷.

Par ailleurs, si le choix de reprendre les structures fortifiées, ou du moins, les lieux de pouvoir protohistoriques, a bien présidé dans quelques cas à la création de la ville antique, il serait difficile d'avancer également cet argument pour l'implantation de Mayence, voire même pour Cologne (peuplé d'*Ubii*), toutes deux incluses dans le territoire des Trévires tel qu'il se présentait à l'Indépendance⁸. De nouveau, l'identité des occupants de Mayence, les *Vangiones*, est, rappelons-le, remise en cause. R. Bedon signale aussi le déplacement des Triboques en 58 avant J.-C. par César et leur installation sur des territoires appartenant avant la conquête aux Médiomatriques⁹. Nous pouvons également citer la colonie de Nyon, créée sur une partie de l'ancien territoire helvétique.

1.4. Conclusions sur les notions traditionnelles des fondations *ex nihilo*/artificielles et de déplacement des chefs-lieux

A. Colin conclut à propos du déclin des *oppida* qu'"aucun *oppidum* ni agglomération de plaine ne s'est transformé en capitale de cité à l'ouest de la ligne reliant les villes de Bordeaux-Poitiers-Chartres-Paris-Reims (...) et que la réorganisation augustéenne a donc fossilisé dans les structures administratives nouvelles une situation ancienne, qui oppose de vastes zones déjà centralisées et urbanisées, à d'autres morcelées en petites unités"¹⁰. Si cette remarque est valable pour les villes du centre et du centre-est de la Gaule, il est difficile cependant de l'appliquer au sens strict pour les régions septentrionales qui nous occupent, surtout en fonction du degré d'urbanisation qu'ont connu les occupations préromaines, et de l'état de la gestion des territoires dans l'organisation tribale celtique.

N. Roymans considère pour l'ensemble du nord de la Gaule, que seuls trois grands *oppida* ont présenté un certain degré d'urbanisation¹¹. Aucun d'entre eux n'a été réutilisé dans le cadre du développement urbain de nos provinces. La plupart des fortifications de La Tène finale dans nos régions atteignent à peine 20 ha, et aucune ne fut implantée au-delà de la vallée mosane. Il est impossible dans ce cas, et surtout en ce qui concerne le territoire des trévires, qu'un seul point de gouvernement central ait pu suffire. Il faut également ajouter que la position du Titelberg, en limite du territoire, était naturellement mal situé pour jouer le rôle de chef-lieu.

La création des villes romaines à proximité d'*oppida* est très fréquente: R. Bedon reconnaît huit cas en Aquitaine, seulement trois en Lyonnaise. Dans le nord de la Gaule, les exemples se raréfient davantage; nous ne retiendrons de sa liste pour la Gaule Belgique que deux cas: Soissons et peut-être Senlis¹²; en Germanie Inférieure, aucun, et en Germanie Supérieure, le cas d'Avenches. En revanche, l'investissement

⁷ R. Bedon avait déjà souligné cet état de fait pour la ville de Tongres et le caractère étranger des tribus implantées à l'initiative d'Auguste (BEDON 1999, p. 129-130).

⁸ BEDON 1999, p. 102-103.

⁹ CESAR, B.G., I, 51, 2; BEDON 1999, p. 105.

¹⁰ COLIN 1998, p. 121.

¹¹ ROYMANS 1990, p. 192, fig. 8.12 : deux dans la vallée de l'Aisne (Villeneuve-Saint-Germain et Variscourt), et le Titelberg au Luxembourg.

¹² MATHERAT 1942b, p. 197; MATHERAT 1969.

des sites de hauteur par les armées romaines qui y établissent des camps à l'époque césarienne a été constaté pour les sites du Titelberg, de La Chaussée-Tirancourt, Vendeuil-Caply¹³, etc... dans le cadre du contrôle des organes politiques de la Gaule.

A plus forte raison, le caractère rural de l'occupation dans nos régions appuie le principe des créations *ex nihilo*, d'autant que les territoires qui serviront de point de départ à l'élaboration des premières partitions administratives, sont tellement vastes, qu'ils seront morcelés afin de multiplier le nombre de cités, au profit de l'installation de nouvelles populations. Ce système d'organisation a été particulièrement bien mis en évidence dans les régions de l'Aisne, ainsi que dans le bassin de la Somme, par les travaux respectifs de R. Agache¹⁴ et de C. Haselgrove¹⁵.

2. LES CONDITIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

2.1. L'argument politico-administratif

Toutes les cités ne possédaient pas un statut particulier sur le plan administratif (tableau 7). On sait que le nombre de colonies en Gaule Belgique est restreint par rapport au nombre de chefs-lieux (Thérouanne et Trèves, alors que Tongres aurait joui du statut de *municipe*). La situation est différente en Germanie Inférieure, où les cités de Xanten et Cologne disposent avec certitude du titre colonial (soit deux villes sur sept), tandis que la Germanie Supérieure compte Augst et Nyon. Mais la période d'accession au rang colonial intervient à titre honoraire, bien souvent après la fondation des chefs-lieux. A l'époque césarienne, seuls les territoires d'Augst et de Nyon disposaient avec certitude de ce titre; ni l'une ni l'autre ne n'ont succédé à une occupation préexistante¹⁶. En définitive, aucune autre cité ne disposait d'un titre particulier au moment de son implantation, que ce soit en Gaule Belgique ou en Germanie Inférieure.

En revanche, le statut des tribus (*civitates*) après la conquête en Gaule Belgique varie entre cités fédérées, libres, et stipendiaires. La cité des Rèmes était une cité fédérée, c'est d'ailleurs l'un des atouts majeurs évoqués dans la conservation du même emplacement pour l'implantation de son chef-lieu¹⁷. La cité des Lingons aurait reçu le même titre. Les cités des Nerviens, des Suessions, des Sylvanectes et des Leuques sont considérées quant à elles comme des cités libres¹⁸. Toutes les autres cités étaient stipendiaires. Or, hormis le cas des Médiomatriques, aucun des autres chefs-lieux n'a été créé à l'emplacement même d'une occupation protohistorique importante.

¹³ COLIN 1998, p. 121. Vendeuil-Caply est par ailleurs l'un des sites assimilé au *Bratuspantium*, *oppidum* des Bellovaques évoqué dans les Commentaires.

¹⁴ AGACHE 1976; AGACHE 1978.

¹⁵ ROYMANS 1990, p. 188-189.

¹⁶ Nous marquons à ce sujet notre désaccord sur les observations de R. Bedon qui conclut que pour l'ensemble de la Gaule "pour toutes ces fondations coloniales, les deux cas de figure se trouvent représentés, création en terrain libre et installation sur une agglomération antérieure: aucune doctrine impérative ne paraît avoir pesé sur le choix des fondateurs en ce domaine". Aucune des villes disposant dès l'origine du statut de colonie, n'ont présenté de vestiges protohistoriques certains (et certainement pas Cologne et Nyon). Par ailleurs, R. Bedon considère l'ensemble des colonies, y compris celles ayant bénéficié d'une promotion honorifique bien postérieure à leur période d'émergence.

¹⁷ BERTHELOT/NEISS 1994, p. 52-53.

¹⁸ BEDON 1999, p. 80-81.

CHAPITRE I

Tableau 7 : La promotion coloniale des villes du Nord de la Gaule

THEROUANNE	TERVANNA	Cité des Morins	avant le milieu du III ^e siècle
TONGRES	A(D)TUATUCA TUNGRORUM	Cité des Tongres	milieu du II ^e siècle ?
TREVES	AUGUSTA TREVERORUM	Cité des Trévires	milieu du I ^{er} siècle?
COLOGNE	COLONIA CLAUDIA ARA AGGRIPINENSIIUM	Cité des Ubiens	en 50 après J.-C.
XANTEN	COLONIA ULPIA TRAIANA	Cité des <i>Cugerni-Ciberni</i>	entre 98 et 105 après J.-C.
AUGST/ KAISERAUGST	AUGUSTA RAURICA/ RAURA(I)CORUM COLONIA PATERNA(?) PIA APOLLINARIS AUGUSTA EMERITA RAURACI	Cité des Rauragues	en 44 avant J.-C.
NYON	NOVIODUNUM COLONIA IULIA EQUESTRISEQUESTRIUM	Cité Equestre	période césarienne

2.2. Sur le terrain: l'argument militaire (fig. 310)

La présence de militaires en milieu urbain se révèle de trois manières: par le biais de la découverte de matériel militaire (pièces d'armement), ou de camps implantés à proximité du noyau urbain. La présence de céramique italique a également servi de support à l'hypothèse d'une occupation militaire aux origines des villes, mais cet argument doit être avancé avec beaucoup de prudence comme nous le verrons.

* Structures militaires à proximité ou à l'emplacement des noyaux urbains

Une installation militaire a été mise au jour près d'Arras (fouilles d'Actiparc¹⁹) dernièrement. La chronologie des structures, qui remontent au plus tard à la période post-conquête (à partir de 50 avant J.-C.), de même que l'envergure réduite des installations, ne permettent pas de les assimiler au camp césarien. La nature de cette occupation n'est manifestement pas offensive mais plutôt de nature logistique, puisque les troupes ont réinvesti un site celtique à vocation agricole, établi sur une hauteur, à environ 5 km de la ville. Les vestiges se limitent à un fortin palissadé qui a accueilli deux casernements matérialisés par le logement d'un officier et par un ensemble de campements, ainsi qu'à la construction de quarante greniers répartis sur une superficie d'un hectare. La démesure des structures de stockage est très frappante et les destinataires de ces approvisionnements inconnus. Aucun rapport clair n'a été établi avec le début de l'occupation à Arras, si ce n'est sur le plan du mobilier militaire, que nous aborderons plus loin. La disparition des soldats sur le site d'Actiparc ne suscite pas l'arrêt de l'occupation: le développement de thermes et d'habitats, ainsi que d'activités artisanales (des bronziers, et surtout des bouilleurs de sel) traduisent le changement d'affectation du site, qui devient une sorte de "hameau".

L'association de camps avec les villes qui assurent le rôle de chef-lieu est plus fréquente, en particulier dans les sites des Germanies; on ne peut manquer d'évoquer Xanten/Vetera; Nimègue/Kops Plateau; Augst/Kaiseraugst, ainsi que Mayence, tous implantés sur le *limes* rhénan. D'autres villes de Gaule

¹⁹ PRILAU/JACQUES 2002.

Belgique ont peut-être également été établies à proximité de camps comme Trèves, mais le rôle militaire des fossés dégagés sous les thermes de Sainte-Barbe reste insuffisamment argumenté.

La période de fonctionnement de ces camps militaires aux abords des villes est très variable. A Augst comme à Trèves, ces camps disparaissent au profit de l'extension du quadrillage de la ville et de son urbanisation civile, probablement, dans le cas d'Augst, en raison probablement de la prédominance du camp de Windish situé non loin de la ville. Dans les autres cas, il semble que la priorité ait été donnée au développement des installations militaires plutôt qu'à la ville elle-même au cours du I^{er} siècle tout du moins. La permanence de ces installations s'explique non seulement par la situation frontalière de la Germanie Inférieure, mais aussi par l'absence de statut clair des sites urbains rhénans. De nouveau, il s'agit d'une des trois routes tracées par Agrippa, et l'apparition des noyaux urbains est manifestement subordonnée à l'emplacement des camps rhénans.

* Le mobilier

Les militaria

La mise au jour de mobilier militaire est assez rare en milieu urbain. Son association à des structures présentant elles-mêmes un caractère militaire est exceptionnelle; on ne peut manquer d'évoquer à ce sujet les découvertes effectuées dans la ville de Tongres en Gaule Belgique, mais même dans ce dernier exemple, les vestiges très ténus traduisent l'aménagement de quelques campements provisoires.

Les trouvailles d'objets militaires sur site civil caractérisent plusieurs villes de Gaule Belgique, comme Amiens, Arras, et à nouveau Tongres, dans le premier contexte d'habitat qui succède à l'occupation militaire décrite précédemment. Les découvertes y sont ponctuelles et ne permettent pas d'effectuer des recherches similaires à celles menées sur les objets militaires dans les villes de Germanie Supérieure comme Augst²⁰ et Avenches²¹. Dans ce dernier cas, A. Voirol a d'ailleurs mis en évidence l'existence d'une différence de proportion significative entre les catégories d'objets découverts sur les sites civils d'époque précoce par rapport à celles représentées sur les sites militaires de la région comme Windisch²². Les *militaria* recueillis sur le camp militaire fouillé sur le site d'Actiparc s'inscrivent cependant dans une succession chronologique claire avec le mobilier du chantier du Commissariat à Arras: leur disparition du site d'Actiparc, vers 20-15 avant J.-C., coïncide en effet avec l'apparition des *militaria* en milieu urbain arrageois.

La sigillée italique

Les découvertes de céramique sigillée italique ont souvent servi d'argument en faveur de l'hypothèse d'une présence militaire aux origines de la ville. Dans le cas d'Amiens, cette observation est confirmée puisque les tessons faisaient partie du remplissage d'une fosse en même temps qu'un lot de pièces d'armement. Mais la plupart du temps, le matériel provient de découvertes anciennes, parfois non localisées et très souvent hors contexte. Or, les découvertes effectuées à Tongres, sur le site de

²⁰ DESCHLER-ERB 2001.

²¹ VOIROL 2000.

²² La distinction repose avant tout sur la représentation plus faible en site civil des catégories d'armes (offensives et défensives).

Kielenstraat en particulier, ont montré que la présence de sigillée italique ne constituait pas un critère suffisant pour prouver la présence de soldats sur le site, puisque les deux contextes précoces dégagés, l'un à caractère militaire, l'autre civil qui y succède, en refermaient tous deux²³. A. Vanderhoeven signale le danger d'autant plus grand d'assimiler ce type de céramique à une présence militaire, surtout lorsqu'il s'agit de pièces susceptibles de servir de jalons chronologiques dans les horizons augustéens tardifs (postérieurs à l'horizon d'Oberaden).

Amiens et Tongres illustrent cependant une situation inhabituelle en Gaule Belgique: en effet, peu de sites ont livré de la sigillée italique: il s'agit en l'état de la recherche publiée, des villes de Brumath, Trèves, Bavay, Arras et Reims. Le contexte de découverte est important: dans le cas de Brumath, les seuls fragments mis au jour sont associés avec des céramiques laténiennes au sein une occupation datée plus tardivement (augusto-tibérienne). De même, à Bavay, le lot étudié par M. Vanderhoeven ne peut être le témoin que d'une occupation tardo-augustéenne²⁴. A Arras, ce type de matériel, découvert sur le chantier du Commissariat, est absent du site de Baudimont, alors que c'est à cet endroit que le mobilier militaire précoce a été recueilli. Par ailleurs, les deux types de trouvailles proviennent de contextes d'habitat. Il est donc difficile, en regard des données avancées, de postuler la présence de véritables contingents militaires en fonction sur les sites évoqués. Ils seraient davantage représentatifs, au vu de leur situation contextuelle, du développement précoce du noyau d'occupation des villes.

* L'apport des sources auxiliaires

Les sources auxiliaires témoignent d'une présence militaire à proximité ou à l'emplacement même de plusieurs villes, soit durant l'époque de la Conquête, soit au plus tard, au moment de leur création. La littérature antique rapporte en effet que César aurait établi non loin d'Amiens et d'Arras, un camp d'hiver. Aucun des deux n'a été mis au jour à l'heure actuelle, et pourtant les deux sites, comme nous le verrons, ont bien livré du mobilier militaire. Il existe un lien très clair entre la position des deux villes d'Arras et d'Amiens sur le réseau routier augustéen le plus ancien et leur situation stratégique durant la conquête.

Pour la Germanie Inférieure, Tacite rapporte également la présence de légions résidant (en tout cas au moins provisoirement) dans le périmètre urbain de la ville de Cologne. Les témoignages sont cependant nettement plus importants dans les villes de Germanie Supérieure. Ainsi à Augst, l'implantation de la colonie s'est accompagnée de la déduction de vétérans²⁵; on suppose aussi la présence de militaires sur le site de Nyon en raison de la dénomination de la colonie (*Equestris*). Ces témoignages conduisent tous à penser que la concentration de *militaria* en contexte urbain rend fortement probable l'existence d'un groupe de soldats sur ces sites, mais ils n'assurent pour autant ni l'identité du corps de troupe stationné, ni de son rôle dans le développement matériel précoce de la ville.

²³ VANDERHOEVEN 1996, p. 231-232.

²⁴ VANDERHOEVEN 1989 ; GEOFFROY 1994 pour la céramique précoce issue des fouilles du forum ; GEOFFROY 2000.

²⁵ DESCHLER-ERB 2001.

2.3. Conclusions sur l'implication des troupes romaines dans la mise en place du cadre urbain

La responsabilité des contingents militaires dans le développement urbain reste difficile à percevoir, et doit être envisagée d'une part en relation avec le développement du réseau routier qui a influencé le choix du site d'implantation et d'autre part en relation avec leur degré d'implication dans l'aménagement urbain évoluant en fonction des sites. La participation des militaires au développement des villes s'est donc exprimée, à des degrés divers, d'une ville à l'autre. Quelle que soit la nature des découvertes effectuées, si elles traduisent bien l'attrait qu'exerçaient les villes (donc *après* leur implantation), elles ne prouvent pas pour autant que ces militaires sont à l'origine de leur implantation. Il est clair cependant, que la formation des noyaux urbains n'est pas une œuvre gauloise, et que les seuls acteurs susceptibles de disposer des moyens techniques et logistiques de tracer les plans réguliers de ces villes nouvelles sont romains, et vraisemblablement militaires. Les seules traces susceptibles d'être rapportées à cette opération sont celles qui ont été mises en évidence à Tongres, parce qu'elles conjuguent deux phénomènes :

- celui d'un campement qui n'a rien de permanent, au milieu d'un quadrillage urbain vide de toute construction privée.
- Sa disparition au moment même où ces constructions privées apparaissent.

La coexistence entre une présence militaire et des occupations civiles tient davantage au développement précoce de la ville qu'à la phase d'implantation du cadre urbain. Dans les villes d'Amiens et d'Arras, la chronologie des découvertes est trop haute pour être rapportée à l'implantation du quadrillage urbain. Ainsi, les découvertes d'Amiens sont davantage mises en relation avec la surveillance de la voie d'Agrippa, donc un rôle défensif et non logistique.

La mise en place des camps rhénans en Germanie Inférieure a clairement focalisé l'attention sur leur environnement immédiat, d'autant plus que les nécessités de protection des habitants s'imposaient dans ces sites urbains frontaliers. Certains estiment que l'utilisation de matériaux de terre cuite estampillés au nom d'un détachement prouverait leur participation à l'édification des édifices publics en particulier, alors qu'il peut très bien s'agir de matériaux récupérés. Dans le cas de l'agglomération de Nimègue, la participation militaire au phénomène urbain va encore plus loin: H. Van Enckevort envisage qu'ils auraient mis à disposition la propre infrastructure publique de leur camp à la ville elle-même, dépourvue durant le 1er siècle d'une parure monumentale.

3. RESSOURCES GEOGRAPHIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

3.1. Positionnement géographique et territorial du chef-lieu

* Liaisons routières

Les régions englobées dans la province de Gaule Belgique sont caractérisées essentiellement par des plateaux, comme le Pays de Bray et le plateau picard au nord, Ardennes et plateau lorrain en limite du massif vosgien au sud, et par les plaines flamandes en partie orientale et septentrionale. Ces grandes

formations sont traversées par les bassins hydrographiques majeurs de l'Escaut, de la Sambre et de la Meuse, de la Somme, de la Marne et de l'Aisne, de la Moselle et du Rhin. Les points de contact entre le réseau routier et ce réseau hydrographique constituaient ainsi des endroits privilégiés fixant les implantations humaines les plus importantes. La formation de ce réseau et sa relation avec la position des villes constituent deux axes de réflexion qu'il convient de comparer.

Formation du réseau routier romain

Les itinéraires protohistoriques demeurent hypothétiques; ils s'appuient avant tout sur le phénomène d'association entre les villes antiques, les *oppida* protohistoriques (à l'emplacement ou à proximité immédiate de la ville), et le tracé des chaussées romaines, qui auraient repris, en tout cas partiellement, le réseau de chemins protohistoriques. Que l'on considère les couples chef-lieu/*oppidum* et/ou les couples chef-lieu/*oppidum* à courte distance, les routes principales sensées reprendre éventuellement un itinéraire protohistorique sont peu nombreuses. Elles dessinent tout au plus un axe reliant Langres et Metz; ce dernier passe d'ailleurs largement à l'écart du Titelberg pour rejoindre Trèves. Dans la même optique, les liaisons de Reims avec ces deux derniers sites doivent être soulignées, ainsi que celles assurant le trafic entre Soissons, Saint-Quentin, Reims et peut-être Senlis. Vers le sud de la Belgique, au contact avec la Germanie Supérieure, la position et l'occupation protohistorique de Besançon/*Vesontio* s'accorderait avec un itinéraire préromain en direction de Langres. Vers le nord de la province de Belgique, un chemin protohistorique aurait servi de voie de communication vers la côte entre Thérouvanne et Sangatte, bien que l'absence de fouilles ne permette pas d'assurer l'existence d'une occupation protohistorique à l'emplacement du chef-lieu lui-même²⁶.

Le modèle de reconstruction du réseau commercial La Tène finale/pré-augustéen établi par N. Roymans, en fonction des importations méditerranéennes dans nos régions, privilégie plusieurs axes qui s'accordent avec la localisation des villes succédant à un *oppidum* ou situées à proximité immédiate d'*oppida* importants: la branche la plus orientale de ce réseau correspond au cours moyen du Rhin; une seconde s'aligne sur le cours moyen de la Moselle (Langres-Metz, longeant déjà à distance le Titelberg). Vers l'ouest, les courants commerciaux empruntent les vallées de l'Aisne (Pommiers/Villeneuve Saint-Germain/Varsicourt/Reims) et de la Seine. Vers le sud, enfin, une dernière route commerciale se détache du sillon rhodanien à partir de Châlon-sur-Saône en direction de la région rhénane (à hauteur d'Augst), passant par Besançon. Le rapport entre la succession de l'occupation protohistorique et romaine sur ces derniers sites ne paraît pas être une simple coïncidence; le processus de romanisation dans ces régions était déjà amorcé bien avant la conquête par la diffusion des produits d'importation, qui se concentrent naturellement dans les *oppida* évoqués. En quelque sorte, pour reprendre les termes par P. Sillières²⁷ à propos des agglomérations antiques du Sud-Ouest de la Gaule, la ville "précède" dans ce cas la route.

Les axes routiers entre les colonies de Germanie Supérieure (Nyon et Augst) auraient participé, sur un projet élaboré à l'origine par César, à la défense de cette partie du territoire et à la création d'un couloir de communication entre le Rhin et le Rhône, privilégiant au départ un itinéraire passant par l'*oppidum* de

²⁶ DELMAIRE 1976, p. 131.

²⁷ SILLIERES 1991, p. 434.

Genève, avant la conquête des territoires alpins. L'itinéraire entre Nyon et Augst, qui passe par Avenches, aurait ainsi délaissé à peu de distance le Bois de Châtel situé juste à proximité du chef-lieu²⁸.

Rapports entre le réseau routier, les liaisons fluviales et les villes

Si l'on se réfère au réseau routier de la province de Gaule Belgique, tel qu'il fut établi par M.-T. et G. Raepsaet-Charlier²⁹, la chaussée Toul-Metz-Trèves présente un parcours presque calqué sur celui de la Moselle, de même que la Bavay-Tongres suit le tracé alternativement de la Sambre, puis de la Meuse. Les deux axes rejoignent ensuite Cologne (via Maastricht pour Tongres en direction de Xanten également) en Germanie Inférieure, qui se trouve greffée sur une chaussée longeant le Rhin, depuis les villes de Germanie Supérieure (Mayence, Strasbourg, Augst).

Dans la partie occidentale de la Gaule Belgique, le rapport entre l'implantation des villes, le réseau routier et les fleuves est différent: le système routier couvre l'entièreté des territoires par un réseau plus dense, qui n'entretient aucun rapport particulier, si ce n'est de façon ponctuelle, avec le réseau fluvial (entre Saint-Quentin et Amiens par exemple). Le réseau routier assure davantage le rôle de relais entre des villes, et par conséquent, des cours d'eau sur lesquelles elles se trouvent implantées. Dans cette partie de la province, les routes se concentrent en particulier sur la ville de Reims qui forme un point d'articulation essentiel entre les deux systèmes routiers à l'est et à l'ouest de la province: Reims dispose ainsi d'une liaison avec les trois sites implantés sur la Moselle, et avec Bavay, au-delà de la Sambre. La ville est également le point de distribution du réseau routier de la partie orientale de la province, matérialisé par les axes menant à Saint-Quentin-Arras-Boulogne d'une part, et Soissons-Amiens d'autre part.

La configuration territoriale de la Gaule Belgique justifie peut-être en partie cette observation: en effet, les territoires administrés à l'ouest des cités des Rèmes, des Nerviens et des Ménapiens ont une taille nettement plus réduite que celui des chefs-lieux situés entre cette ligne et le Rhin, autrement dit la partie orientale de la Gaule Belgique (Leuques, Médiomatriques, Rèmes, Tongres, Nerviens, Ménapiens et Trévires). Par rapport aux hypothèses développées au sujet de la mise en place des chaussées routières de nos régions, le réseau d'Agrippa comprenait deux grands axes, l'un, tronçon de la voie du Léman à l'Océan³⁰, en direction des territoires des Bellovaques et des Ambiens, aboutissant à Boulogne, l'autre en direction du Rhin, assurant une liaison avec Cologne³¹. R. Bedon estime que c'est cette dernière voie qui reliait justement les chefs-lieux de Metz et Langres³², tandis que selon l'itinéraire proposé par P. Leman, la première aurait relayé en plus, au départ de Reims, les villes de Saint-Quentin, Arras et vers le nord, Théroutanne.

* Localisation des villes dans l'emprise territoriale des cités

En Gaule Belgique, les villes occupent en général une position aléatoire par rapport à l'emprise de leurs territoires respectifs:

²⁸ BEDON 1999, p. 163-164.

²⁹ RAEPSAET-CHARLIER 1975, pl. hors-texte.

³⁰ LEMAN 1975c.

³¹ MERTENS 1983b.

³² BEDON 1999, p. 166.

CHAPITRE I

- Cassel, à l'extrémité occidentale du territoire des Ménapiens;
- Théroüanne, en partie est du territoire des Morins;
- Bavay, en partie sud du territoire des Nerviens;
- Reims, en partie occidentale du territoire des Rèmes;
- Saint-Quentin, plutôt à l'est du territoire des Viromanduels;
- ainsi qu'à l'ouest de la Gaule Belgique, la ville de Senlis, au sud du territoire des Sylvanectes.

En Germanie Inférieure, c'est le cours frontalier du Rhin qui dicte clairement l'implantation des villes.

La position excentrée de certaines villes de Gaule Belgique doit peut-être être mise en rapport avec le contexte de création des chefs-lieux de cité dans cette partie de la Gaule, dont le choix d'emplacement aurait été, selon R. Bedon, laissé par Auguste à l'initiative des Gaulois eux-mêmes en Gaule Belgique³³. R. Bedon cite explicitement le cas de Cassel/*Castellum*, site de hauteur, peu adapté topographiquement au développement urbanistique proprement romain³⁴, qui aurait été choisi par les Ménapiens eux-mêmes, désireux de se doter d'un lieu disposant des atouts analogues aux anciens *oppida* que leur tribu n'avait jamais possédé auparavant selon César³⁵. Le mont Kemmel, situé à une vingtaine de kilomètres de Cassel, caractérisé également comme site de hauteur, est pourtant considéré comme le siège d'une ancienne occupation protohistorique fortifiée importante³⁶. Or, en passant par le site de Cassel, le réseau routier évite volontairement ce dernier.

Cependant, nous pensons également que la réorganisation administrative, surtout dans la partie orientale de la Gaule Belgique, a pu jouer un rôle important dans le choix du site d'implantation des capitales de cité, du fait du partage artificiel engagé sur ces territoires, en accord avec le tracé des premières voies routières.

3.2. Contraintes et avantages topographiques

* Positionnement sur le réseau hydrographique

Rares sont les villes qui, dans la province de Gaule Belgique, n'ont pas été implantées en bordure d'un cours d'eau (tableau 8). On ne peut manquer de relever le cas de Cassel, site promontoire, sans contact direct avec une voie d'eau; le réseau routier devenant le moyen de communication primordial. Cassel est, de ce point de vue, un exemple remarquable, et d'autres facteurs sont manifestement intervenus dans le choix de ce lieu de "hauteur" faisant partie de la chaîne de collines dominant les plaines flamandes.

En plus de ce dernier atout, les deux sites sont caractérisés par des ressources hydrologiques exceptionnelles, se présentant sous la forme de résurgences³⁷. Leur exploitation n'a laissé des traces

³³ BEDON 1995.

³⁴ L'extension de la butte est particulièrement réduite (à peine quelques hectares).

³⁵ BEDON 1999, p. 131.

³⁶ VAN DOORSELAER 1971.

³⁷ LEMAN 1984, p. 142.

matérielles qu'à Grand, sous la forme du « trajet Gironde »³⁸, constitué de puits et de galeries prolongeant le réseau de conduites naturelles souterraines résultant de phénomènes d'érosion karstique favorisés par le profil en cuvette du site et la nature calcaireuse du sous-sol urbain. Enfin, citons également le cas de Bavay, établi en retrait du bassin de la Sambre: le site est encadré de trois ruisseaux dont aucun profit n'a été tiré à l'époque romaine, si ce n'est celui de réceptacle des effluves urbaines. La position routière et les (faibles) ressources naturelles des lieux sont les seuls arguments avancés pour le choix de ce site.

Les autres villes antiques se positionnent de deux façons par rapport aux cours d'eau: on y trouve aussi bien des sites urbains implantés directement sur un fleuve important, que sur des cours d'eau secondaires. Cependant, seules deux villes sont établies au bord d'un fleuve majeur (Saint-Quentin sur la Somme et Trèves sur la Moselle) et quatre sur une rivière secondaire (Thérouanne, Tongres, Reims et Brumath). Les sites de méandre sont dès lors peu nombreux: hormis Saint-Quentin et éventuellement Beauvais, les autres occupations se développent le long d'un cours rectiligne.

Ceci tient peut-être à la situation de confluence majoritairement recherchée, semble-t-il, dans la province: toutes les autres villes sont localisées en effet au point de rencontre, soit d'un fleuve et d'un ou plusieurs cours d'eau secondaires, soit solution moins fréquente, entre les petits affluents d'un bassin plus important (Beauvais et Senlis). Dans ce cas, la disposition de l'espace urbain par rapport aux cours d'eau est très fréquemment rectiligne: les exemples de sites installés à l'intérieur même de la zone de confluence sont peu nombreux (Arras, Senlis, Metz)³⁹.

Le rapport étroit entretenu par les villes et les cours d'eau ou les lacs dans la province de Germanie Inférieure est plus clair. La recherche d'un contact immédiat s'explique par le rôle frontalier et économique joué par le Rhin et toutes les villes, comme les agglomérations secondaires, se fixent sur ce cours d'eau principal. Les villes de Germanie Supérieure occupent une position intermédiaire de ce point de vue, directement subordonnée à la situation hydrographique de la province. Les villes d'Auguste et accessoirement, de Mayence, sont branchées directement sur le parcours du Rhin; leur situation s'apparente donc à celle des villes de Germanie Inférieure. Avenches occupe une position particulière, puisqu'elle borde, avec un certain retrait, un lac.

³⁸ CLEMENT 1995, p. 118.

³⁹ A Langres, site de confluence, la colline des Fourches forme elle-même un obstacle important entre l'éperon et le réseau hydrographique principal (FREZOULS 1988, p. 395, fig. 10).

CHAPITRE I

Tableau 8 : Position des villes du Nord de la Gaule par rapport au réseau hydrographique

VILLE	HYDROGRAPHIE	BASSIN	
Amiens	Avre/Selle/SOMME	SOMME	Ca
Saint-Quentin	SOMME	SOMME	A
Vermand	Omignon	SOMME	B
Arras	Scarpe/Crinchon	ESCAUT	Cb
Thérouanne	Lys	ESCAUT	B
Boulogne	Liane	-	A
Cassel	-	(YSER)	-
Tournai	ESCAUT	ESCAUT	A
Bavay	-	SAMBRE-ET-MEUSE	-
Cambrai	ESCAUT	ESCAUT	A
Tongres	Jeker/Geer	SAMBRE-ET-MEUSE	B
Verdun	MEUSE	MEUSE	A
Beauvais	Liovette/Avelon/Thérain	OISE	Ca
Senlis	Aunette/Nonette	OISE	Cb
Metz	Selle/MOSELLE	MOSELLE	Ca
Toul	Ingressin/MOSELLE	MOSELLE	Ca
Grand ?	-	(MARNE)	-
Treves	MOSELLE	MOSELLE	A
Reims	Vesle	AISNE	B
Châlons-sur-Marne	MARNE/Mau/Nau	MARNE	Cb
Soissons	Crise/AISNE	AISNE	Ca
Brumath	Zorn	RHIN	B
Strasbourg ?	Ill	RHIN	B
Langres	MARNE	MARNE	Ca
Cologne	RHIN	RHIN	A
Xanten	RHIN	RHIN	A
Nimègue			
Voorburg	(Fossa Corbulonis)	-	-
Mayence	RHIN	RHIN	A
Spire	RHIN	RHIN	A
Worms	RHIN	RHIN	A
Augst	RHIN	RHIN	A
Avenches	Lac Morat	-	-
Besançon	DOUBS	DOUBS	A
Nyon	Lac Léman	Lac Léman	-
Genève	Lac Léman/Rhône/Rhin	Lac Léman/Rhône/Rhin	Ca

(sites implantés le long de A = cours d'eau principal/B = cours d'eau secondaire ; sites implantés à l'extérieur d'un point de confluence Ca/ à l'intérieur d'un point de confluence Cb)

* Relief et paysage naturels (tableau 9)

Tableau 9 : Position des villes par rapport au réseau hydrographique du Nord de la Gaule et à la topographie environnante.

VILLES	HYDROGRAPHIE		SITUATION TOPOGRAPHIQUE		
	Hydrographie/confluence		Plaine	Versant	Plateau
Amiens	Avre/Selle/SOMME	Ca	X	X	
Saint-Quentin	SOMME	A		X	X
Vermand	Omignon	B			X
Arras	Scarpe/Crinchon	Cb		X	X
Thérouanne	Lys	B		X	
Boulogne	Liane	A		X	X
Cassel	-	-			X
Tournai	ESCAUT	A		X	X
Bavay	-	-		X	X
Cambrai	ESCAUT	A	X	X	
Tongres	Jeker/Geer	B		X	
Verdun	MEUSE	A			X
Beauvais	Liovette/Avelon/Thérain	Ca	X		
Senlis	Aunette/Nonette	Cb		X	
Metz	Selle/MOSELLE	Ca		X	X
Toul	Ingressin/MOSELLE	Ca		X	X
Grand ?	-	-			X
Treves	MOSELLE	A	X		
Reims	Vesle	B		X	
Châlons-sur-Marne	MARNE/Mau/Nau	Cb	X		
Soissons	Crise/AISNE	Ca	X		
Brumath	Zorn	B	X	X	
Strasbourg ?	Ill	B	X		
Langres	MARNE	Ca			X
Cologne	RHIN	A	X		
Xanten	RHIN	A	X		
Nimègue			X		
Voorburg	(Fossa Corbulonis)	-	X		
Mayence	RHIN	A	X		
Spire	RHIN	A	X		
Worms	RHIN	A	X		
Augst	RHIN	A	X	X	X
Avenches	Lac Morat	-	X		
Besançon	DOUBS	A			X
Nyon	Lac Léman	-		X	X
Genève	Lac Léman/Rhône/Rhin	Ca	X	X	X

La configuration topographique naturelle correspond à trois types d'implantation: la basse terrasse alluviale, le versant et le plateau, mais très souvent, c'est le versant combiné avec la basse terrasse ou,

CHAPITRE I

solution plus courante, avec le plateau, qui est privilégiée. Langres et Metz constituent de ce point de vue deux sites exceptionnels en raison de leur morphologie très inhabituelle, puisqu'il s'agit d'éperons aux flancs abrupts très marqués, dont le caractère défensif avait d'ailleurs déjà été exploité dès la période protohistorique. Dans le cas de Langres, la nature géologique et le dénivelé de l'éperon ne favorisent pas la fixation naturelle des précipitations.

Les informations relatives à la manière dont se présentaient précisément le paysage des sites à l'état naturel sont très rares en archéologie urbaine. On y distingue en effet volontiers la composition pédologique des remblais, mais l'on s'attarde peu sur leur aspect en surface; le caractère très lacunaire des informations le justifie en partie. Or l'affleurement du socle rocheux naturellement haut sur certains sites a dû générer un paysage assez particulier. Les opérations menées en plein centre nord de la ville de Langres ont démontré que le rocher calcaire affleurait en cet endroit selon un relief irrégulier, formé de petites dépressions mises à nu⁴⁰. A Tournai, les sondages ont révélé l'apparente irrégularité du socle rocheux à l'endroit même de la cathédrale, et la preuve, notamment sous le transept et les anciens cloîtres canoniaux, que le rocher mis naturellement à nu par endroits sous la forme de "pitons" ou de "mamelons", faisait partie intégrante du paysage de l'agglomération romaine du Haut-Empire⁴¹.

3.3. De l'usage de l'eau...

* L'approvisionnement en eau

Le réseau d'adduction en eau dans les villes de Gaule Belgique est très mal connu et les exemples sont peu nombreux (Trèves, Metz, Tongres, Bavay, Reims). Ces villes disposaient d'un aqueduc dont la source d'approvisionnement était relativement peu éloignée⁴². Or, nous avons souvent relevé la proximité des sites urbanisés avec les sources des cours d'eau qu'elles bordent, peut-être dans l'optique de faciliter le captage et l'acheminement des eaux de source vers la ville⁴³. En outre, de nombreuses constructions privées n'ont pas été approvisionnées par un réseau d'eau sous pression, mais par des puits alimentés par les nappes phréatiques, plus faciles à atteindre en bordure des cours d'eau. Certains sites, comme Metz et Trèves, ont livré les restes de plusieurs systèmes de captage en milieu urbain.

A Trèves, un captage de source été dégagé près du temple Am Herrenbrünnchen⁴⁴. A Metz, une intervention pratiquée rue Kellermann a conduit à la découverte d'un système de captage de la nappe phréatique en bordure de la ville, composé d'un bassin et d'une conduite réalisée en pierres sèches⁴⁵. Le rôle de la structure n'est pas défini, mais ses dimensions assez modestes ne permettraient pas de la considérer, comme un système d'alimentation important du tissu urbain. D'autres installations similaires

⁴⁰ BARRAL 1993, p. 51.

⁴¹ VERSLYPE/HIENNEBERT/TILMANT 2002.

⁴² Trèves, aqueduc de Rüwer, long de 22 km, un aqueduc plus ancien aurait été reconnu dans la vallée de Olewigerbach; Metz, aqueduc de Gorze, long de 12 km; Tongres: sources dans la Widoioie, à 5 km; Bavay, aqueduc de Floursies, long de 18 km. Le plus long était sans doute celui de Reims qui devait être alimenté par un cours d'eau, la Suippe, à 40 km de distance.

⁴³ Un aqueduc collectant vraisemblablement les eaux de la source de l'Aunette est mentionné dans des communications fort anciennes au sujet de Senlis, mais, faute de recherches, la question reste en suspens (ROBLIN 1978, p. 210-211, note 7). FREZOULS 1988, p. 386 : L'auteur signale, pour la ville de Langres, l'existence en direction de la Citadelle de plusieurs sources.

⁴⁴ GOSE 1967, p. 97-99.

⁴⁵ BLAISING 1995.

ont été dégagées dans le périmètre de la même rue au début du XXe siècle⁴⁶. L'abondance des sources constituerait lui aussi l'un des attraits du site de Saint-Quentin⁴⁷. A Boulogne plusieurs citernes antiques ont été découvertes à proximité des thermes du quartier de Bréquerecque⁴⁸.

* Le drainage des effluves urbaines

Le rôle des cours d'eau en tant que "poubelles" des villes antiques résulte d'observations fréquemment limitées aux nombreux objets recueillis au cours des dragages et de l'installation systématique des zones d'activité artisanale dans les secteurs marécageux. Mais d'autres signes plus clairs, illustrant les causes et les moyens plutôt que les conséquences et les résultats de cette utilisation peuvent être évoqués: la position particulière des édifices thermaux en bordure des berges et à proximité des ponts s'accorde avec la découverte d'un système de vidange directe dans le fleuve; c'est le cas des thermes du quai Vifquain à Tournai⁴⁹. En rive opposée, c'est la découverte d'un cône de déjection sur la rive qui conduit à postuler le point d'aboutissement d'une chaussée le long de l'Escaut⁵⁰.

L'orientation même du réseau urbain sur le fleuve, en accord avec la pente du terrain, va de pair avec le rejet dans la rivière des eaux de ruissellement recueillies dans les rigoles d'écoulement des chaussées et celles provenant de grands égouts collecteurs. Toutefois, la découverte tant de tronçons d'égouts collecteurs que de segments de chaussées au niveau des berges, prouvant que ce principe a été effectivement appliqué, est assez rare (par exemple à Arras). Par ailleurs, à Amiens, l'étude de l'un des carrefours de rues et de son système de raccordement des fossés de drainage a montré, au moins dans l'*insula* IX.3 et à la jonction entre les îlots VIII.5 et VIII.6, la façon dont s'effectuait le raccordement des égouts à l'intersection des chaussées⁵¹. Le réseau continu de drains le long des *cardines* aurait assuré l'évacuation des eaux charriées par les caniveaux des *decumani*, ou inversement, en direction de l'Avre.

Les fouilles de la rue de Pont, sur le principal axe de la ville de Tournai, ont permis de constater que l'inclinaison des drains de la chaussée induisait une évacuation des eaux de ruissellement logiquement en direction du fleuve⁵². Cependant, le système d'écoulement des eaux a également dû varier en fonction des changements de pente induits par les accidents topographiques propres à chaque site, en particulier lorsqu'il s'agit de confluent, et même, à la présence de fossés encadrant les enceintes⁵³.

⁴⁶ BLAISING 1997b.

⁴⁷ COLLART 1999, p. 73-74 (le « quartier des Fontaines »). Plusieurs résurgences naturelles ont été localisées aussi bien dans la vallée principale que dans le vallon comme le Grosnard

⁴⁸ SEILLIER 1969.

⁴⁹ VERSLYPE 1995; VERSLYPE 1997.

⁵⁰ BRULET/VERSLYPE 1999.

⁵¹ Fouilles de la Gare Routière. Cfr BEN REDJEB 1978, p. 179; GALLIA 1989, p. 247-248: rue des Otages, l'auteur décrit le système de raccordement du réseau d'égouttage des deux rues par un tronçon de canalisation en dur traversant en sous-sol le carrefour. En dépit d'une description dépourvue d'un plan de situation, il semblerait que le raccord de canalisation reliait prioritairement les caniveaux en bois du *decumanus* et non des *cardines*. Cette configuration, peut-être rendue exceptionnelle par la proximité de la voie d'Agrippa, correspond néanmoins au prolongement logique de l'aménagement différencié des chaussées en fonction de leurs dimensions.

⁵² AMAND/EYKENS 1960, p. 125-127.

⁵³ L'étude du réseau d'écoulement des eaux dans le système d'égout des chaussées de la ville de Xanten a permis d'illustrer son adaptation à l'existence d'une enceinte équipée de fossés communiquant avec le Rhin. Voir: HEIMBERG/RIEHE 1998.

3.4. L'argument économique

* L'exploitation des ressources locales en milieu urbain

La diversité des formations géologiques sur les différents sites est remarquable. La morphologie des zones d'implantation, qui privilégie la combinaison versant-(rebord de) plateau, a favorisé les activités d'extraction dès les origines des villes, que la documentation archéologique vient confirmer et appuyer dans plusieurs cas, pour la pierre mais aussi pour la terre, et dans des formes très diverses. Les gisements exploités ponctuellement en milieu urbain sont associés uniquement en général avec la phase précoce de développement des villes. Leur extension ultérieure y met un terme très rapidement, et les sites d'extraction sont reportés en périphérie de la ville.

La pierre

L'exploitation de la pierre est bien documentée à Arras depuis les origines de la ville. En effet, de nombreux points d'extraction disséminés en périphérie du noyau urbain primitif. Les sites d'extraction se présentent généralement sous la forme de puits ou de galeries pour la période précoce, parfois même, de carrière à ciel ouvert. L'usage de la craie dans la construction sera tellement répandu qu'un gisement sera maintenu et exploité en bordure sud-est de l'espace urbanisé durant tout le Haut-Empire. Des observations anciennes localisent également à Amiens un point d'extraction de tuf calcaire dès le début de l'époque romaine sous la place de la cathédrale (*insula* F.2), accompagné de résidus d'exploitation et rue des Sergents, plus au sud. Les fouilles récentes ont permis d'enregistrer cependant toute une série de fosses que l'on identifie comme des points d'extraction liés au développement de la ville, rue de l'Oratoire et. rue Gauthier-de-Rumilly.

A Trèves, un seul site d'exploitation important a été reconnu en rive gauche de la ville, en aval du pont romain. Tout le relief de la berge a été remodelé par l'exploitation en carrière, à grande échelle, de l'ancienne falaise gréseuse. La chronologie d'exploitation de la carrière est inconnue; il est fort probable, d'après la nature des matériaux mis en œuvre dans l'architecture de la ville, que le grès y ait été extrait durant tout le Haut-Empire. A Reims, l'affleurement du banc de craie géologique permettait de supposer l'existence d'un certain nombre de crayères en milieu urbain. Trois sites d'exploitation du gisement crayeux ont été effectivement repérés à ce jour: les deux premiers se situent en rive droite de la Vesle, entre la rivière et le centre monumental de la ville (îlot Capucins-Hincmar-Clovis et rue Gambetta). Une troisième carrière a été reconnue rue Léon Hourlier. La période de fonctionnement des exploitations en milieu urbain est située au I^{er} siècle, plus précisément au début du I^{er} siècle pour la carrière de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis et celle de la rue Léon Hourlier.

La terre

L'activité d'extraction en milieu urbain sous forme de fosses est rarement soulignée, alors que l'approvisionnement en argile, limons, ou sable, devait atteindre un volume important en particulier dans la phase précoce du développement de la ville, où la majorité des constructions est édifiée en matériaux périssables. Les découvertes les plus intéressantes ont été effectuées à Amiens (Palais des Sports, site de la

Gare routière, et carrière à la rue de Noyon) et à Metz (rue aux Arènes), ainsi que sur les chantiers récemment ouverts à Reims. Ces fosses mal remblayées ont causé parfois l'affaissement des solins des constructions ultérieures.

* L'exploitation économique du réseau fluvial

Les traces archéologiques laissées par l'exploitation économique des cours d'eau en milieu urbain au Haut-Empire demeurent très rares alors que dans certaines villes de Lyonnaise comme Bourges, Chalon-sur-Saône ou Rouen, Londres en Bretagne insulaire, ou Genève⁵⁴ et Avenches⁵⁵, d'importants vestiges de quais ont été dégagés⁵⁶: une seule ville de Gaule Belgique a livré une hypothétique infrastructure portuaire, mais il faut rappeler que peu de recherches approfondies ont été menées sur les réseaux hydrographiques desservant les villes de la province à l'heure actuelle. A Arras en effet, côté plateau, la mise au jour de structures susceptibles d'appartenir à un quai au nord-est, illustrerait l'extension de la ville en bordure de la Scarpe, couplée avec les traces d'urbanisation qui s'étendent jusque sous la rue de la Croix de Grès⁵⁷.

Pour certaines villes comme Langres⁵⁸ ou Saint-Quentin⁵⁹, on suppose même que le réseau fluvial n'était pas suffisamment développé pour assurer des liaisons commerciales au départ du chef-lieu. L'existence hypothétique de gués au service du réseau routier du Nord de la Gaule, et qui auraient focalisé l'implantation des villes, infirme également la possibilité d'une navigation, au moins permanente. Toutefois, la concentration des activités artisanales au contact des fleuves et des rivières est un cas de figure récurrent; la proximité des *horrea* également (Trèves, quartier de Saint-Irmine, Tongres). Ces remarques ne suffisent guère cependant à prouver une quelconque exploitation fluviale: les industries qui s'y installent sont souvent consommatrices d'eau (tannerie, métallurgie, verrerie, etc...) et productrices de grandes nuisances, raison fréquemment évoquée pour justifier leur écartement par rapport aux lotissements et aux édifices publics; la position des auberges qui tient compte davantage du réseau routier que du réseau fluvial, ne nous est d'aucune aide puisque ce genre de construction reste très rare dans les villes de la province⁶⁰. Ajoutons que dans de nombreux cas (Saint-Quentin, Tongres, etc...), le retrait de l'occupation par rapport aux berges ne devait pas faciliter le développement d'un équipement fluvial.

La situation décrite est assez originale par rapport aux autres villes de Gaule, comme celles d'Aquitaine, qui ont livré beaucoup de vestiges liés à l'exploitation économique des fleuves, non seulement des installations portuaires, mais aussi des vestiges de barques, qui donnent une idée du type de trafic exercé sur les cours d'eau. P. Sillières, se basant sur les possibilités de navigation des cours d'eau au bord desquels les agglomérations sont implantées, tant au niveau des variations du débit saisonnier, et de la

⁵⁴ BONNET 1989.

⁵⁵ BONNET 1982; BONNET 1984.

⁵⁶ BEDON 1998, p. 14.

⁵⁷ JELSKI/THOEN 1974.

⁵⁸ FREZOULS 1988, p. 384-386. L'hypothèse d'un raccord routier entre la ville et le premier point de navigation, palliant ces obstacles, a été proposée.

⁵⁹ La navigabilité de la Somme à partir de Saint-Quentin n'est pas assurée pour la période antique. Voir: COLLART 1999, p. 74.

⁶⁰ A Tongres, un bâtiment, situé sous le Veemarkt, se distingue par l'étendue de ses vestiges disposés en ailes autour d'une cour centrale. Une fonction éventuellement semi-publique, tel un hôtel ou un relais, conviendrait bien à cette construction implantée en bordure de la chaussée menant à Cologne, à l'extrémité est de la ville (VANDERHOEVEN/VYNCKIER 1993, p. 135-136).

pente moyenne du relief, a recensé pas moins de quatorze sites susceptibles d'avoir rempli des conditions favorables à la navigation saisonnière. Toutes les villes importantes de la province occupent par ailleurs une position sur un cours d'eau navigable⁶¹.

De même, les villes des Germanies Inférieure et Supérieure sont davantage mieux disposées pour accueillir une infrastructure portuaire: ce type d'installation a d'ailleurs bien été mis en évidence dans les villes qui se trouvent implantées sur le Rhin, comme Cologne et Xanten, ainsi qu'à Mayence et à Avenches, où elle se trouve liée au lac de Morat. Des modifications hydrographiques importantes ont été cependant enregistrées au moins dans les villes rhénanes, où l'ensablement des bras secondaires du Rhin qui assuraient dans les deux cas un accès au fleuve, a mis fin néanmoins aux activités portuaires au plus tard dès la fin du Haut-Empire.

4. FORMATION DES NOYAUX URBAINS

Toutes les villes du Haut-Empire n'ont pas connu un processus de développement similaire aux origines de l'occupation romaine. Nous entendons, par le terme "noyaux urbains", les premières concentrations de structures d'habitat enregistrées sur les sites. Leur développement pose plusieurs problèmes: il ne coïncide pas nécessairement, en effet, avec l'apparition du système réseau viaire orthonormé qui fixera la structure urbanistique des occupations publiques et privées durant le Haut-Empire. Par ailleurs, le rapport qu'elles entretiennent avec l'occupation protohistorique dans certaines villes doit être évoqué. L'occupation protohistorique joue en effet un rôle important dans la localisation des noyaux urbains. Citons Langres ou Metz, où les traces d'occupation précoce se concentrent entre autres sur les hauteurs des deux sites, à l'emplacement des vestiges d'époque indigène. Comme à Besançon, les vestiges d'habitat de la période augustéenne se superposent aux anciennes occupations protohistoriques.

4.1. Noyau urbain et réseau routier

La concentration des habitats précoces au long des axes routiers et/ou du réseau hydrographique est un schéma récurrent. Néanmoins, comme beaucoup de villes ont été implantées en retrait des cours d'eau, ce sont les axes routiers qui conditionnent principalement leur développement. Ce cas de figure concerne aussi bien les villes ayant été marquées par l'exécution d'une double opération de viabilisation, comme Augst ou Bavay, que celles qui ont été cadastrée *a priori* d'un seul tenant, comme Beauvais ou Arras.

Dans les villes de Germanie Inférieure, comme Cologne ou Xanten, c'est la route du *limes* qui semble constituer l'axe de développement primordial des premiers habitats, en particulier dans le secteur compris, dans les deux cas, entre la chaussée et les berges du Rhin. Les mêmes remarques peuvent être dressées à propos des premiers vestiges d'habitat à Mayence et à Nyon. Sur le site d'Amiens, l'attraction de la voie d'Agrippa et des berges de l'Avre constituent également deux paramètres essentiels dans le choix d'implantation des constructions précoces. La Seille a vraisemblablement joué un rôle important

⁶¹ Nous renvoyons plus particulièrement à la cartographie des voies fluviales d'Aquitaine, p. 435.

dans le développement de Metz, au point que l'on n'écarte pas actuellement l'éventualité d'une occupation des quartiers outre-Seille dès cette période⁶².

La localisation de ce noyau urbain est variable; il occupe en effet rarement le croisement des principaux axes de la ville, prolongeant les voies routières. Si à Beauvais, les premiers habitats se concentrent sur ce croisement, dans les villes fixées sur le cours du Rhin en particulier, ils sont totalement excentrés par rapport à l'emprise ultérieure du quadrillage urbain (Cologne, quartier de l'Evêché; Xanten, dans la partie nord-est de la ville).

4.2. Noyau urbain et réseau viaire

L'antériorité du quadrillage par rapport aux premiers habitats est un phénomène constaté assez rarement. Sur le site de Tongres comme sur celui de Reims, le développement du quadrillage urbain précède, en l'état de la recherche, l'apparition des premières constructions domestiques romaines. Le réseau viaire détermine des lotissements vides de toute construction, comme ce fut mis en lumière que ce soit à Tongres, sur les fouilles de la Kielenstraat⁶³, ou à Reims, sur celles de la rue de Venise⁶⁴. Les traces archéologiques se présentent de façon assez similaire: le tracé des chaussées, marqué d'ornières, s'accompagne uniquement de structures représentatives de la distribution des espaces de circulation et des parcelles (palissades, fossés de drainage, trous de pieux, etc...). Ce système est particulièrement bien mis en évidence sur les sites qui ont livré les vestiges d'un quadrillage urbain dont les premiers niveaux de circulation se matérialisent par des rues en terre.

La simultanéité de la mise en place du réseau viaire et des premières constructions domestiques est un phénomène en revanche fréquent. Amiens en constitue un bon exemple: la notion de noyau urbain, qui sous-entend une population quantitativement réduite, doit être relativisée, puisque la première opération de viabilisation s'étend déjà sur une trentaine d'hectares⁶⁵. La disposition des constructions précoces qui s'alignent dès les origines sur les orientations du quadrillage urbain en dur, constitue d'ailleurs un argument en cette faveur dans le cas d'Augst.

Leur répartition semble également constituer un paramètre significatif dans le processus d'urbanisation des sites. Dans le cas où le quadrillage urbain précède l'apparition des premiers habitats, ces derniers sont enregistrés selon une dispersion équivalente à l'extension du quadrillage urbain; on retrouve donc aussi des habitats précoces en périphérie de la ville antique, un phénomène qui ne peut se justifier, semble-t-il que par une implantation *ex nihilo*, comme à Tongres. Le phénomène inverse, marqué par une concentration des structures en un secteur de la cité, suggère qu'elles ne sont pas contemporaines de l'opération de découpage parcellaire.

⁶² GALLIA 1986, p. 300.

⁶³ VANDERHOEVEN/VYNCKIER/ERVYNCK/COOREMANS 1993a.

⁶⁴ ROLLET/BALMELLE/BERTHELOT/NEISS 2001.

⁶⁵ BAYARD/MASSY 1983, p. 52.

5. CONCLUSIONS

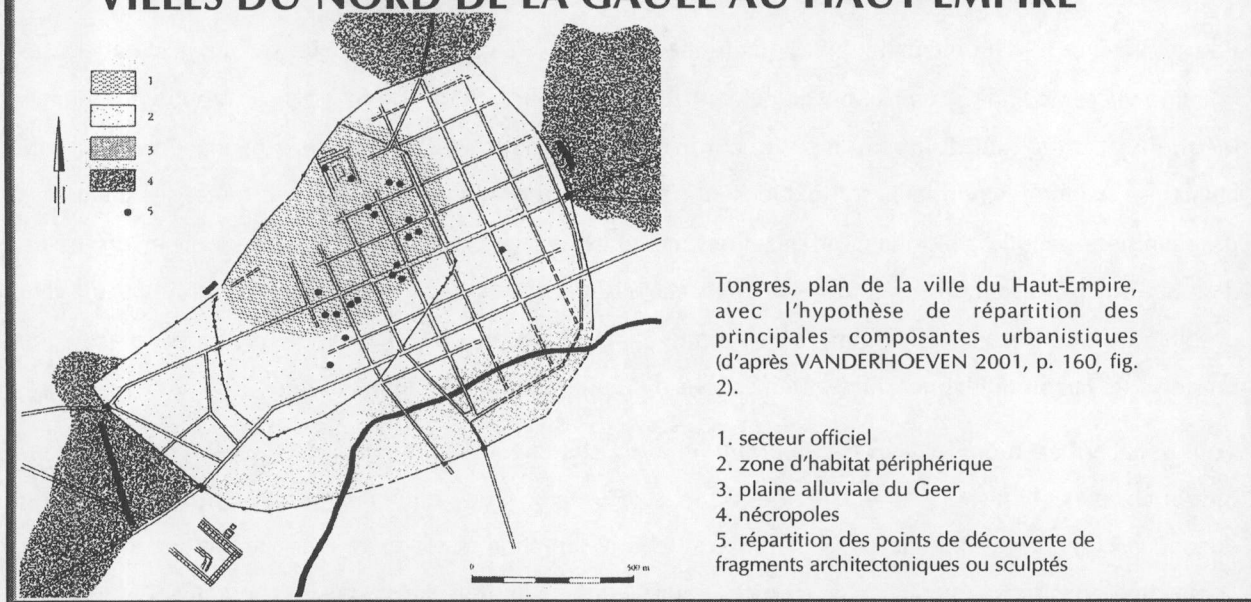
Pour les villes de Gaule Belgique, l'attrait des voies routières semble constituer vraisemblablement un paramètre essentiel dans le choix de l'emplacement de la ville. C'est dans ce cadre routier qu'il convient d'envisager la disposition topographique des villes, toujours proche de l'association versant/cours d'eau, sauf dans le cas où une occupation protohistorique importante paraît suffisamment déterminante, pour des raisons non d'ordre matériel, mais économique ou politico-administratif, pour renoncer à ce schéma "classique" d'implantation. Cette observation pose par ailleurs le problème de la concordance entre la naissance des villes et celle du réseau routier, qui ne constituent pas forcément deux phénomènes concordants, surtout lorsque la ville antique s'implante en lieu et place d'un *oppidum*. Nous avons d'ailleurs évoqué à ce sujet l'adéquation entre les itinéraires augustéens et cette continuité d'occupation. Ailleurs, il serait permis d'envisager, à défaut d'une contemporanéité, un décalage chronologique entre l'apparition des premières constructions précoces et la formation des quadrillages urbains qui dérive logiquement du tracé des routes et plus particulièrement de leur croisement. Ce décalage n'a que rarement été mis en évidence: à Reims et à Tongres, le quadrillage urbain précède le développement des premiers habitats, donnant à la ville l'apparence d'une structure "vide", formée d'un réseau de voies en terre, et l'on peut s'interroger alors sur l'endroit où, au même moment, résidaient les populations qui investiront plus tard cet espace.

C'est dans le cadre de la création d'une structure aussi artificielle qu'il convient également de s'interroger sur le rôle des militaires dans la formation des cadres urbains, en particulier ceux des villes de Gaule Belgique. Aucun argument solide ne permet à l'heure actuelle de déterminer l'existence d'une forte présence militaire qui aurait pu apporter son aide dans l'organisation matérielle de la ville. Cette présence n'est connue en milieu urbain que par quelques rares découvertes mobilières à caractère ponctuel et dans des contextes variés. Deux villes sortent ainsi du lot: Tongres d'une part, avec la découverte à l'intérieur du quadrillage urbain d'une série de campements antérieurs à toute forme d'habitat, et Arras, d'autre part, pour la découverte non loin de la ville, d'une base logistique de l'armée romaine reconvertie en hameau (civil) au moment où le mobilier militaire fait son apparition, pratiquement en même temps que les premiers habitats, dans la ville précoce. Si l'on ne peut écarter l'idée que l'application matérielle du carroyage a été prise en charge par les ingénieurs militaires romains, ce projet est conçu dès l'origine comme une installation civile, et l'on doute qu'un tel acte ait laissé plus de traces que celles observées sur le site de Tongres.

La proximité des fleuves n'est pas systématiquement recherchée dans les conditions d'implantation des villes de Gaule Belgique. Dans le cas où la ville est implantée en bordure d'un cours d'eau, il ne s'agit pas de l'inscrire directement dans le cadre d'un support de développement économique, en tout cas en ce qui concerne les villes de Gaule Belgique: combien de villes "belges" disposent en effet d'infrastructures portuaires, tout au long du Haut-Empire? Pour celles de Germanie, en revanche, l'exploitation commerciale et défensive du Rhin a manifestement joué un rôle important dans leur localisation, alors qu'en Gaule Belgique, l'utilisation des fleuves au service du cadre urbain relève davantage, à première vue, des préoccupations sanitaires plutôt que commerciales.

CHAPITRE 2

ETUDE DES COMPOSANTES URBANISTIQUES DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU HAUT-EMPIRE



1. QUADRILLAGE URBAIN ET TRAME VIAIRE

1.1. Définition des deux concepts

Nous avons jugé utile, avant d'aborder ce chapitre, de distinguer les deux concepts énoncés dans le titre: quadrillage urbain et trame viaire. Le quadrillage urbain recouvre l'idée d'une division très régulière de l'espace (un "maillage"), basée sur la répétition systématique d'un module correspondant à la taille virtuelle d'un quartier ou *insula*, y compris les axes de circulation qui en desservent les accès secondaires (ruelles). Ce système de découpage demeure néanmoins en grande partie un programme théorique, dans le sens où il ne repose que sur la prise en compte de deux dimensions; il s'agit en quelque sorte d'un système de division planaire, qui caractérise l'urbanisme milésien ou hyppodaméen évoqué dans l'introduction de notre recherche.

La prise en compte de la troisième dimension heurte ce schéma théorique: de nombreux obstacles s'opposent ainsi à sa concrétisation sur le terrain. La topographie générale des sites, les accidents du micro-relief, d'origine naturelle ou artificielle (occupations indigènes par exemple), et la configuration hydrographique aux abords de la ville, vont contraindre à appliquer ce système de découpage moyennant quelques aménagements. La trame viaire constitue l'expression matérielle et le produit de ces adaptations au moment de l'application du quadrillage urbain sur le terrain.

Nous en arrivons ainsi à la définition du deuxième concept énoncé, en ce sens qu'il est matérialisé par la mise en place des chaussées encadrant les *insulae* et de leurs équipements (trottoirs/portiques/draines). Le

quadrillage urbain constitue le projet de planification de l'espace, la trame viaire, sa concrétisation. Du reste, pour qu'un ensemble de rues puisse être défini comme une trame viaire, il faut bien entendu que ce dernier structure un noyau urbain d'une certaine importance (plusieurs dizaines d'hectares) et fondée sur le croisement de deux axes principaux. Ainsi, la présence d'une trame viaire régulière dans les agglomérations secondaires ne se justifie que si elles répondent à au moins une des conditions (l'extension de l'agglomération, par exemple Lausanne), voire aux deux (par exemple Tournai).

Pour en revenir à la problématique des quadrillages urbains des villes antiques, les recherches menées sur la trame viaire de Paris ont ainsi mis en évidence que la disposition de la chaussée par rapport aux limites théoriques du module du quadrillage urbain est variable: tantôt ces limites servent d'axe médian aux chaussées, tantôt ces dernières s'y juxtaposent d'un côté ou de l'autre. Par ailleurs, toutes les chaussées programmées dans le quadrillage urbain n'ont pas forcément été réalisées sur le terrain, et inversement, d'autres ont pu disparaître très tôt pour diverses raisons. Par ailleurs, il n'existe pas toujours un seul programme théorique de distribution de l'espace; la disposition de la trame viaire procède parfois de plusieurs tentatives différentes ou de rectifications d'un programme théorique unique.

Toutes les villes n'ont pas livré, en fonction de l'état de la recherche, les traces archéologiques indubitables de l'existence d'une trame viaire s'accordant avec celle d'un programme théorique de découpage régulier de l'espace. Divers indices, telle la direction des axes routiers aux abords de la ville confrontée aux traces éventuelles de voirie, indiqueraient que ces sites sont bien organisés selon une trame régulière. L'insuffisance de la documentation au sujet des quadrillages urbains et de la trame viaire ont conduit à l'élaboration d'une ou de plusieurs hypothèses de restitution publiées à diverses reprises, dont la confrontation par rapports aux nouvelles découvertes de voirie a mis en évidence au mieux la nécessité de corriger le modèle proposé, au pire son caractère erroné et abusif. Les principaux sites concernés par ces remarques se concentrent en particulier en Gaule Belgique (Nord de la France actuelle: Théroüanne, Metz, Toul, et Cassel).

1.2. Les traces de parcellisation antérieures au réseau viaire principal

* Introduction - problématique

Plusieurs sites ont livré les traces d'une partition de l'espace antérieure à la fixation de la trame urbaine, qu'illustre l'adéquation entre la phase d'empierrement des chaussées et le tracé des rues en terre. Deux de ces villes (Reims et Besançon) se distinguent par l'occupation conséquente dont elles ont fait l'objet avant la conquête (*oppidum* protohistorique) et qui constitue vraisemblablement l'un des facteurs déterminant l'émergence de ce phénomène.

Hormis le cas de Besançon, où l'étude de l'évolution du cadastre postérieur à l'époque antique a conduit à proposer un schéma d'évolution applicable à l'ensemble du site aux origines de l'occupation romaine, la ville de Reims a livré par endroits des vestiges ténus et très lacunaires, mais qui ne peuvent être rapportés à l'ensemble de la ville antique. Il s'agit en quelque sorte d'une période de flottement dans la formation du quadrillage matérialisée par des traces dont l'orientation illustre la variété des systèmes de distribution antérieurs à la fixation de la trame viaire.

Ce cas de figure a été relevé dans d'autres villes comme celle de Corseul, où le chantier de la Salle des Fêtes a livré des structures analogues. H. Kerébel s'interroge d'ailleurs sur l'interprétation et le rôle à attribuer à ces éléments de découpage parcellaire, en tant que vestiges d'un "premier réseau de rues constitué dès la fondation de la ville et non repéré sur les autres chantiers ou, doit-on plutôt imaginer l'existence d'un projet d'aménagement fixant dès la fondation de la ville les orientations des différentes constructions (rues, bâtiments)?"⁶⁶.

* Caractéristiques morphologiques et interprétation des structures

Les structures relevées sont diffuses et se limitent à des rangées de trous de poteaux, des fossés et des fosses dont l'interprétation demeure hypothétique: limites parcellaires, silos, et fosses identifiées comme des sites d'extraction de la craie formant le substrat géologique du site de Reims. Rapportées aux premières traces d'occupation romaine sur le site, il est difficile de les envisager autrement que comme une phase d'occupation intermédiaire et provisoire de l'ancien *oppidum* proto-historique, débordant à l'extérieur des limites imposées par son tracé.

Sur le site de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis⁶⁷, ces structures s'articulent selon trois orientations différentes. Les fouilles de la rue Gambetta ont également permis de repérer des traces d'aménagement analogues, dont les orientations divergentes n'ont pas été comparées avec les précédentes. La proximité du tracé de la petite enceinte pourrait expliquer en partie les variations d'orientation constatées dans ce secteur, puisque les fouilles de la rue de Venise, toutes proches du secteur Gambetta, n'ont abouti à aucune découverte antérieure à la création du réseau en terre. La distance établie entre le fossé de la petite enceinte et ce chantier est d'à peine 50 m⁶⁸.

Sur le site de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis comme à la rue Gambetta, l'implantation des rues se superpose par endroits à ces traces d'occupation, confirmant l'absence de relation significative entre ces deux faits archéologiques.

1.3. Le quadrillage urbain fixant le réseau viaire (fig. 311)

* Le *cardo maximus* et le *decumanus maximus*⁶⁹

Les axes principaux de la trame viaire sont identifiés dans tous les cas comme les *cardo* et *decumanus maximi* de la ville, étant donné que l'un ou l'autre prolongement des voies routières en milieu urbain donne souvent lieu à l'implantation des édifices publics, ce qui leur confère un caractère majeur dans le développement ultérieur de l'urbanisme.

⁶⁶ KEREBEL 1996, p. 62-63.

⁶⁷ BALMELLE/BERTHELOT/ROLLET 1990, p. 36-57.

⁶⁸ ROLLET/BALMELLE/BERTHELOT/NEISS 2001, p. 8.

⁶⁹ CLAVEL-LEVEQUE 1994 ; CLAVEL-LEVEQUE/LEVEQUE 1984, p. 105, note 1 : « Etymologiquement, *cardo* c'est le gond, la chaudière, les pôles, d'où la ligne transversale tracée du nord au sud. Le *decumanus* est mené orthogonalement, d'est en ouest (son nom viendrait de l'X, en latin symbole de dix, qu'il forme avec le *cardo*) ». La relation entre le tracé des *cardo* et *decumanus maximi* structurant le quadrillage urbain et les cadastres ruraux entourant la ville n'est pas évidente. J. Peyras traduit un passage d'Hygin (*De limitibus constituendis*), à ce propos : « Pour certaines colonies, le *cardo maximus* et le *decumanus* partent d'un lieu proche de la cité ; car ils doivent être à proximité ou mieux, si possible, être établis dans la colonie elle-même : mais comme le droit colonial est donné à de vieux municipes, avec leurs murs (*muris*) et tout le reste des édifices (*ceteris moenibus*), ils ne peuvent recevoir leurs axes directeurs que de l'extérieur », et J. Peyras de conclure (p. 47) que « l'établissement du centre urbain d'une colonie a donc dépendu, en fait, presque toujours, de contraintes historiques ou topographiques. Certaines cadastrations du territoire encadrant la ville de Reims s'accordent avec l'orientation du quadrillage de la ville (JACQUES 1995).

CHAPITRE II

Il est difficile cependant d'accepter une telle dénomination sans émettre quelques objections: le *cardo* et le *decumanus* se définissent traditionnellement par leur orientation respectivement nord/sud et est/ouest. Etant donné que les trames viaires concrétisent initialement un quadrillage urbain dont les directions sont adaptées aux dispositions topographique et hydrographique particulières à chaque site, leur orientation est variable et coïncide dès lors rarement avec les points cardinaux. Les cas qui suscitent le plus de difficultés et d'ambiguïté dans l'interprétation des *cardo* et *decumanus* sont ceux qui sont organisés sur un quadrillage orienté selon une inclinaison proche ou égale à 45°, car la reconnaissance des *cardines* et des *decumani* s'avère théoriquement impossible.

Par ailleurs, il est difficile de déterminer des critères distinctifs valables pour l'ensemble des sites si l'on se base sur l'adaptation des axes fondateurs aux particularités hydrographiques, étant donné que certains d'entre eux n'ont pas été implantés au contact du réseau fluvial. De même, établir une distinction entre les axes majeurs des noyaux urbains en se basant sur leur disposition par rapport à la topographie est vaine (parallèlement ou perpendiculairement au sens de la pente naturelle du terrain par exemple), vu que certaines trames viaires se cantonnent à un plateau, ou que certains axes présentent au cours de leur traversée de la ville un changement de direction important.

Nous distinguerons donc dans la formation des quadrillages urbains deux grands types d'axes. Le premier type correspond aux axes que nous qualifierons de "fondateurs": ce sont des chaussées dont le tracé a dicté l'orientation de la trame. Leur parcours est en général adapté à la disposition topographique du site, qui justifie parfois leur déviation, entraînant un changement d'orientation de la trame urbaine. D'après les restitutions proposées, ce phénomène affecterait les quadrillages urbains des villes de Metz et de Langres par le passage de la voie de Scarponne. Les axes fondateurs se distinguent des chaussées routières dont le tracé ne s'accorde forcément avec l'orientation de la trame; l'exemple le plus démonstratif est le passage de la voie d'Agrippa dans la ville d'Amiens.

Il s'avèrera très intéressant de comparer le rapport entre la disposition des axes fondateurs par rapport aux voies les plus importantes du quadrillage urbain, ainsi que par rapport au système de répartition des édifices publics au sein de la trame viaire.

* Facteurs influençant la disposition du quadrillage urbain

La définition des caractéristiques morphologiques des quadrillages urbains des villes des trois provinces passe obligatoirement par l'analyse des conditions de leur implantation. Les éléments physiques influençant directement la disposition des trames sont d'ordre naturellement topographique et routier.

L'influence de la topographie et de l'hydrographie dans l'orientation des quadrillages urbains

Tous les systèmes de planification urbaine des sites concernés développent une trame considérée traditionnellement comme orientée sur le cours d'eau. En réalité, la documentation archéologique relative au tracé des fleuves en bordure de l'espace urbain fait souvent défaut, d'autant que leur exploitation à l'époque médiévale, au profit du trafic fluvial et du fonctionnement des moulins, a souvent conduit à

modifier profondément l'état antique des ressources hydrographiques, par la création de voies d'eau secondaires, dont l'exemple le plus pertinent reste le "chemin de l'eau" à Amiens⁷⁰. Les textes et les données iconographiques permettent tout au plus de proposer une image plus ou moins fiable du réseau fluvial médiéval, mais il est bien difficile, en l'absence de recherches archéologiques, de restituer leur aspect initial et de mesurer l'impact de leur utilisation durant l'époque romaine.

Cette observation, selon laquelle l'orientation du plan des villes respecte celle du lit du fleuve, n'est valable que lorsque deux autres conditions sont réunies: il faut d'une part, que la chaussée routière fondatrice du quadrillage et qui assure le passage sur le cours d'eau soit bien perpendiculaire au fleuve, et d'autre part, que les accidents topographiques (buttes, etc...) ne viennent pas perturber ce schéma. La direction prise par les axes fondateurs des quadrillages urbains des villes de Metz et de Langres, qui se développent toutes deux à l'intérieur d'un point de confluence, indique que ceux-ci s'adaptent davantage à la disposition de la topographie naturelle (par un changement d'orientation) qu'à celle du réseau hydrographique. La distinction s'avère moins nette sur les sites de versant ou de plaine, où la topographie s'accorde généralement au réseau fluvial. Sur les sites de plateau en revanche, la direction prise par le réseau hydrographique n'influence pas directement l'orientation du quadrillage urbain, et ce sont les caractéristiques topographiques qui priment également.

L'influence du réseau routier

Choix des axes fondateurs du quadrillage urbain

La disposition des axes routiers par rapport à la topographie naturelle des villes influence naturellement le choix des axes fondateurs du quadrillage urbain. S'il s'agit d'un site de versant ou de plaine, ce sont les axes disposés le plus logiquement par rapport au sens de la pente, soit parallèlement, soit perpendiculairement à cette dernière, qui seront choisis. Nous nous sommes interrogés, en fonction des observations émises au sujet de l'orientation comparée entre les fleuves et les quadrillages urbains dans le cas des sites de plaine ou de versant, sur l'importance accordée aux chaussées routières assurant le franchissement des cours d'eau au moment de l'implantation urbanistique.

Ainsi, dans le cas de la ville de Beauvais, même si le quadrillage urbain est orienté suivant l'axe de la vallée, au point de franchissement du Thérain, seule la route parallèle au cours d'eau génère des points d'articulation routiers essentiels vers les plateaux environnants au nord et au sud. Cette configuration est bien entendu justifiée par les difficultés d'établir un itinéraire routier en vallée fluviale, et nous supposons donc que l'orientation du quadrillage découle en priorité de cette voie routière et non de sa perpendiculaire au fleuve. Une configuration analogue a été observée sur les sites de Soissons et de Brumath, et enfin, de Senlis, où le passage en ligne droite de la chaussée routière sur les deux vallées de l'Aunette et de la Nonette forme le point d'attraction principal du réseau routier aux abords de la ville. La prédominance de l'axe routier parallèle au réseau hydrographique avait été aussi relevée par C. Cloppet⁷¹

⁷⁰ MASSIET DU BIEST 1954.

⁷¹ CLOPPET 1998a.

CHAPITRE II

au sujet des villes de Germanie Inférieure (Cologne, Xanten), mais ces observations sont également valables au moins pour le site de Nimègue.

La situation inverse est clairement mise en évidence par la disposition du quadrillage urbain de la ville d'Amiens, qui ne tient pas compte du passage de la voie d'Agrippa, alors qu'il s'agit de la seule liaison importante entre les deux rives de la vallée de la Somme. En ce sens, le passage de la voie de Saint-Quentin et Soissons paraît plus déterminant dans l'implantation de la trame, même si aucun prolongement routier n'a été observé à l'extrémité ouest de la ville. A Tongres, c'est la Bavay-Cologne, parallèle au Geer/Yeker, qui semble conditionner de ce point de vue le développement de la trame. La disposition des trames urbaines semble tenir, en fin de compte, au passage d'une voie routière déterminante en fonction de la topographie. Seul le site de Reims échappe à cette règle, par le croisement en plein centre urbain des deux voies routières essentielles, dont la relation à la petite enceinte est ponctuée par les quatre arcs monumentaux.

Il existe d'autres quadrillages sur lesquels il est beaucoup plus difficile de se prononcer. Nous songeons en particulier à la formation de celui de Trèves, où aucune voie, qu'elle soit parallèle ou perpendiculaire à la plaine alluviale, ne traverse sans interruption la trame urbaine. L'axe parallèle au cours de la Moselle semble être le plus important de la ville. Sur le site de Mayence, la formation du quadrillage urbain semble reposer sur le tracé de la voie qui, au sortir du camp militaire, se dirige en ligne droite vers le Rhin. Cependant, ce n'est pas cette rue qui donne accès au pont franchissant le Rhin, mais une voie décalée vers le nord. La disposition des chaussées est également conditionnée par l'existence du camp militaire en bordure de la ville.

Dans le cas des villes implantées sur des sites de plateau, c'est le réseau routier qui partage équitablement la superficie du plateau dans le sens de la longueur, qui sera déterminant. La ville haute d'Auguste illustre parfaitement, par la disposition de son quadrillage urbain, la prédominance des axes traversant le plateau sur les autres voies routières. De même, pour Langres et Metz, c'est l'axe de la chaussée Lyon-Trèves, dont le tracé est conditionné par la formation des sites d'éperon, qui détermine la disposition du quadrillage urbain.

Disposition des autres axes routiers

Toutes les villes des trois provinces et surtout les capitales de Gaule Belgique disposent d'un réseau routier particulièrement dense. Les voies de communication dépassent souvent le nombre des quatre destinations sensées être déduites de la disposition orthogonale de la trame viaire. La liaison entre les voies routières autres que celles qui forment le quadrillage et la trame urbaine s'effectue généralement par un changement d'orientation de la chaussée avant son raccordement au quadrillage, de façon à ce que la pénétration en milieu urbain s'effectue en accord avec l'orientation prédominante.

Toutefois, il n'est pas rare que la prolongation des chaussées routières en milieu urbain ne tienne aucun compte de la disposition de la trame, comme ce fut observé sur le site d'Amiens, dont la moitié orientale est traversée par la voie d'Agrippa. Mais d'autres sites comportent également des irrégularités de ce type. Nous avons retenu les villes de Senlis, Beauvais et Arras. Dans les deux premiers cas, la configuration du

site a conduit au développement de rocadés assurant une liaison en périphérie de l'espace urbain, des voies routières perpendiculaires au quadrillage. Sur le site d'Arras, la pénétration supposée sur le front oriental, près de la vallée du Crinchon, d'une voie se dirigeant nord-sud, laisse présager des perturbations engendrées par cet axe sur la trame urbaine. L'articulation du quadrillage urbain des sites concernés avec ces voies n'est pour l'instant pas documentée.

* Caractéristiques morphologiques des quadrillages urbains

La formation du quadrillage est donc dictée par la pénétration des axes routiers en milieu urbain, dont les effets structurants sont très variables. Ch. Cloppet avait conclu à la formation des axes majeurs du quadrillage selon deux schémas correspondant à deux des provinces qui encadrent la Gaule Belgique: la Lyonnaise, où l'urbanisme en étoile était privilégié, et la Germanie Supérieure, où le principe de la ville-rue était dominant⁷².

Les modes d'implantation des trames viaires dans les villes dans la province de Gaule Belgique et dans celle de Germanie Inférieure montrent qu'ils se rapprochent du système d'organisation que C. Cloppet avait précisément défini comme celui en étoile, peut-être même caractérisé plus précisément par la pénétration des axes routiers sous la forme d'une simple croix, à l'image de Reims⁷³. Les exceptions sont peu nombreuses et se traduisent par la prédominance d'un axe sur l'autre. Nous retiendrons en Gaule Belgique le site de Tongres, vu l'importance prise par la chaussée Bavay-Cologne par rapport au passage du Geer/Yeker, ainsi que des villes du limes, comme Xanten et Cologne en Germanie Inférieure, dont l'axe principal s'aligne manifestement sur le cours rhénan, ou dans le cas de Nimègue, sur le cours du Waal.

Nous nous sommes interrogés sur le caractère artificiel attribué par définition aux découpages insulaires pratiqués dans les villes romaines, et leur rapport aux conditions topographiques propres à chaque site. Sur les sites de versant, la prédominance des axes routiers en tant que génératrice du tracé du quadrillage urbain s'exprime au travers du système d'implantation des îlots. Les procédures de découpage présentent en effet dans bon nombre de cas des irrégularités dans les tracés parallèles à ces grandes voies routières, de part et d'autre de ces axes, alors que les tracés perpendiculaires déterminent des intervalles constants. Le découpage insulaire se présente de deux façons: l'axe des îlots s'aligne sur la voie routière, et les *insulae*, de forme rectangulaire, présentent leur plus long côté perpendiculairement au sens de la dénivellation du site.

Ce système d'orientation des *insulae* est illustré par le parcellaire de Tongres, où ces irrégularités se manifestent avant tout perpendiculairement au sens de la pente, et non parallèlement. Sur le site de Brumath, l'hypothèse de découpage, si elle s'avère juste, respecte ces principes: les plus grandes irrégularités se manifestent en effet dans la portion de quadrillage compris entre la chaussée parallèle à la Zorn et le fleuve lui-même. En Germanie Supérieure, le carroyage de la ville d'Avenches présente les mêmes caractéristiques. Dans d'autres cas, l'alignement des longs côtés des *insulae* s'effectue le long des

⁷² CLOPPET 1998b.

⁷³ *Idem*, p. 222.

voies dont le tracé suit parallèlement la dénivellation du terrain : c'est le cas du quadrillage urbain de la ville basse de Kaiseraugst (Augst), où deux axes routiers d'orientation divergente se dirigeant vers le fleuve structurent les deux quartiers coincés entre le Rhin et la ville haute. Il apparaît donc qu'un seul axe est privilégié pour la disposition et l'orientation des îlots eux-mêmes.

Ce système est par contre beaucoup plus difficile à percevoir dans les quadrillages urbains des villes de Germanie Inférieure, où leur formation se superpose à une organisation urbanistique déjà plus développée. Autrement dit, le quadrillage urbain est conçu en tenant compte d'une réalité urbanistique existante plus élaborée que le simple passage d'une voie routière. D'autres villes présentent en effet un découpage parcellaire régulier dans les deux sens. Les *insulae* adoptent alors une forme plus carrée. C'est le cas du quadrillage urbain de la ville de Trèves, y compris dans sa phase d'extension, de celui (en grande partie théorique) de Saint-Quentin, ainsi que le prolongement en une seconde opération de celui de la ville d'Amiens. En Germanie Supérieure, nous retiendrons le système de découpage insulaire de la ville haute d'Augst, celui de la ville de Nyon, tous deux implantés sur des plateaux. Il est possible que la présence de deux axes routiers susceptibles de fonder le quadrillage urbain justifie la formation d'*insulae* plus carrées. Cependant, ces observations demeurent insatisfaisantes. En effet, le quadrillage de la ville haute d'Augst procède manifestement du tracé d'un seul axe, celui qui traverse le plateau sur toute sa longueur.

La topographie et le réseau routier conditionnent manifestement aussi le quadrillage urbain du point de vue de la répartition et des dimensions des *insulae*. Toujours sur le site de la ville haute d'Augst, le module des *insulae* a été reporté dix fois sur la longueur de l'axe coupant le plateau dans le sens longitudinal. Les limites du plateau ont déterminé le nombre maximum d'îlots à tracer de part et d'autre de l'axe fondateur du quadrillage, variable d'une rangée à l'autre en fonction de l'irrégularité des rebords du relief. De même, le découpage insulaire du site de Brumath, même s'il ne s'agit que d'une proposition théorique de restitution, a été manifestement influencé par la présence d'un carrefour routier à sa partie méridionale. Ce dernier a dû constituer un point de repère fixant les limites du carroyage ou inversement.

* Facteurs générant les anomalies du quadrillage urbain

Traitement des micro-reliefs naturels du site

L'existence d'accidents dans le relief des sites choisis pour l'implantation des quadrillages est rare. Nous avons cependant relevé la coïncidence sur le site messin d'un changement d'orientation de la trame au voisinage du chantier de l'Arsenal Ney, en contrebas d'une petite terrasse alluviale sur le flanc occidental de ce site de confluence. L'orientation nettement divergente des constructions de cette partie de la ville repose manifestement sur un maillage établi à partir de voies secondaires, dont l'orientation elle-même s'adapte en particulier à l'axe de la vallée mosellane.

Influence des structures protohistoriques

Les seules structures protohistoriques qui ont influencé les trames viaires sont les fossés de fortification qui marquent le périmètre des anciens *oppida* de Metz et de Reims en Gaule Belgique. Les autres types de

vestiges, tels l'habitat ou les nécropoles indigènes, n'ont eu qu'un impact très limité sur le tracé du réseau viaire.

En raison des lacunes de la documentation, le seul site susceptible d'illustrer le poids des contraintes exercées par ces ouvrages de grande envergure sur les quadrillages urbains est la ville de Reims. Les fouilles menées dans l'environnement du tracé de la petite enceinte ont révélé que le tracé des fortifications protohistoriques avait entraîné, uniquement sur leurs abords, un gauchissement systématique et progressif du réseau viaire sur le flanc occidental de la ville. La découverte de tronçons rectilignes orientés suivant les axes majeurs du carroyage, dans les trois autres directions, semble indiquer que les perturbations engendrées par le fossé sont limitées à ce secteur de la ville. La chronologie de remplissage n'est pas identique pour tous les tronçons de fossés étudiés : ainsi, il a pu être effectué avant les opérations de viabilisation du site et ne causer ailleurs aucune perturbation dans le tracé du quadrillage. La stratigraphie de la Place Drouet d'Erlon tend à le prouver. D'autres accidents ont été cependant relevés dans le maillage urbain, comme le tronçon fouillé entre la rue Perseval et la rue De Cernay, en périphérie est de la ville.

Perturbations liées à la pénétration des axes routiers

Les perturbations liées à la pénétration des axes routiers en milieu urbain ne sont réellement perceptibles que sur les sites qui sont implantés à l'intérieur d'un point de confluence, sur un plateau. C'est le cas de la ville de Langres et de celle de Metz, dont le gauchissement de la voie de Scarponne s'accorde avec le changement d'orientation topographique à l'intérieur de l'espace urbanisé.

Sur les sites de versant et de plateau, l'extension des quadrillages urbains s'interrompt bien avant ou juste au point où les changements d'orientation des axes routiers qui déterminent les directions du maillage, ou les carrefours des grandes chaussées, sont localisés. La position du fleuve demeure déterminante à ce sujet puisque si un carrefour doit être établi ou un changement de direction effectué, il est reporté au-delà de l'espace urbain, sur la berge opposée. Leur incidence sur la trame est donc nulle en général sur cette partie de la ville. En revanche, la pénétration des axes routiers en milieu urbain, au départ du sommet des sites de versant, ou des points hauts dominant les sites de plaine, s'exprime parfois au travers de la création de rocade en périphérie du quadrillage. Les synthèses récentes au sujet de Soissons et de Beauvais permettent de restituer ce cas de figure sur les fronts sud des deux villes. A Beauvais, c'est l'adaptation du tracé des axes routiers contournant les premières pentes surplombant le site qui impose un tracé oblique aux grandes voies périphériques. D'autres types de perturbation engendrées dans le quadrillage urbain par les voies routières ont été constatées sur le site d'Avenches, qui présente sur son front nord-est, un raccord double entre les *insulae* et la route quittant l'espace urbain.

Perturbations liées à l'implantation des constructions publiques

Les *fora* sont les seuls édifices susceptibles d'engendrer des perturbations importantes dans la conception du quadrillage urbain et la réalisation de la trame viaire. Dans certaines villes cependant, aucune modification réelle du quadrillage n'a été enregistrée aux abords du complexe monumental. Nous songeons en particulier à Amiens ainsi qu'à Bayeux, où les îlots du quadrillage dans lesquels s'insère le

forum conservent une taille constante. Les anomalies relevées se situent dans l'axe de symétrie du monument et sont de deux ordres: il s'agit en premier lieu d'une modification des dimensions des rangées d'*insulae* sur lesquelles prend position la construction, dans le sens d'un accroissement de leur superficie. Ce cas de figure a été mis en évidence sur le quadrillage urbain du site de Xanten. Un élargissement des rangées d'îlots au contact de l'ensemble monumental a été également constaté à Trèves, suggérant l'idée d'une programmation de la construction du forum dès l'origine.

Le second type de modification ne touche pas la régularité du quadrillage urbain lui-même mais son expression viaire, en ce sens que la position du forum et la pénétration des chaussées routières dans l'axe de la construction obligeant à la division de la rangée d'îlots centraux en deux parties, sont liées. Avenches, Reims et Trèves constituent trois exemples de ce second type de rapport au quadrillage urbain. La position du forum, perpendiculairement à l'un des axes routiers au tracé plus ou moins parallèle aux fleuves, constitue le point d'aboutissement d'une seconde voie routière divisant les *insulae* situées dans l'axe de symétrie du forum, renforçant la perspective en direction de l'*area sacra* du centre monumental (pratiquement en ligne droite depuis le pont sur la Moselle dans le cas de Trèves), sans pour autant générer un accès supplémentaire au bâtiment.

Perturbations liées à un développement urbanistique avancé

Nous considérerons en ce cas uniquement les villes de Germanie Inférieure qui ont reçu plus tardivement un quadrillage urbain. Nous songeons en particulier à la ville de Xanten, puisque celles de Voorburg et de Nimègue apparaissent insuffisamment documentées actuellement. Il est en tout cas certain, comme nous l'avons souligné, que Xanten et Nimègue n'ont pas bénéficié dans un premier temps de l'équipement analogue à celui des capitales des autres provinces.

L'organisation de Xanten avant la planification urbaine du site était limitée à la zone comprise entre la route du limes et le cours du Rhin. Il a été démontré que lors de l'implantation du quadrillage, le tracé des voies majeures de cet ancien noyau avait été repris dans la nouvelle organisation, occasionnant des perturbations dans l'orientation des voies sur la moitié est du quadrillage, et que le tracé de la limestraße avait été lui-même en même temps revu.

1.4. Répartition et organisation des *insulae* au sein du quadrillage

En vertu des observations émises au sujet de la distinction entre le quadrillage urbain et de la trame viaire, nous considérerons les *insulae* sous deux aspects, leur modèle théorique et l'adaptation de ce dernier à la topographie des sites. C'est la raison pour laquelle nous avons consacré un paragraphe particulier au mode d'implantation des rues par rapport aux axes des trames urbaines, bien que les informations demeurent à ce sujet très lacunaires.

* Morphologie et dimensions des *insulae*

Formes des *insulae*

Nous avons déjà soulevé la problématique de la distinction des types d'îlots qui se présentent soit sous une forme rectangulaire, soit sous une forme carrée. La topographie, le réseau routier ainsi que l'existence

de formes urbanistiques plus anciennes ont peut-être joué, en tout cas en partie, dans le choix de l'une ou de l'autre forme. Deux autres types d'îlot plus rares ont été relevés: les quartiers adoptent en effet parfois une forme triangulaire ou trapézoïdale sous l'influence des accidents topographiques ou la présence de monuments publics. Leur fréquence est donc très réduite à l'intérieur de l'espace urbain; en revanche, ils se retrouvent plus souvent en périphérie des villes, surtout au point de jonction des liaisons routières avec le quadrillage. Le système de structuration, à partir d'un seul axe ou de deux, ne semble pas déterminant dans le choix d'une forme ou l'autre.

La distinction chronologique avancée pour justifier la variété des formes des *insulae* en fonction des étapes d'implantation de la trame viaire est difficile à soutenir aujourd'hui. Les recherches récentes confirment à Amiens la précocité des aménagements appartenant à l'extension du quadrillage urbain initial sur les fouilles du Palais des Sports construit sur un module carré. Dans le cas de Bavay, l'antériorité relative des réseaux s'est vue dernièrement inversée. Sur le site d'Avenches comme sur celui d'Augst, l'extension du quadrillage urbain en ville basse conserve en revanche un découpage insulaire établi sur un module rectangulaire. L'extension du quadrillage de Trèves s'effectue conformément aux dispositions morphologiques de la trame établie à l'origine.

Dimensions des *insulae*

La topographie particulière de chaque site a pu jouer un rôle dans le calcul des dimensions ainsi que dans la morphologie des *insulae*. Cette remarque concerne en particulier les sites de plateau, car l'extension du quadrillage urbain ne dépasse pas les limites du plateau lui-même. Deux sites supportent ces observations: il s'agit tout d'abord de la ville d'Augst, dont le quadrillage urbain de la ville haute a été manifestement conçu en une seule opération, ainsi que de la ville de Bavay, dont la double opération de carroyage est remise en cause. La ville haute d'Augst a fait l'objet d'un découpage insulaire basé manifestement sur le passage des chaussées principales en direction du Rhin. L'écartement régulier des rues de la ville par rapport à ces axes et à l'emplacement de la rupture de pente détermine la largeur des îlots.

La disposition du réseau routier influence également le système de découpage insulaire. A Amiens, le premier quadrillage avait pour objet d'urbaniser uniquement la plaine alluviale; les dimensions des îlots sont beaucoup plus réduites que celles prévues pour les îlots de la seconde opération de carroyage qui concerne tout le versant surplombant la plaine. La limite entre les deux opérations de quadrillage équivaut manifestement à la pénétration de la chaussée en provenance de Saint-Quentin et de Soissons, parallèle au cours de la Somme. De nouveau, le rebord de plateau constitue la limite physique du développement du prolongement du quadrillage.

Mode d'implantation des rues par rapport au quadrillage urbain

L'implantation des rues par rapport aux restitutions du quadrillage urbain varie d'un cas à l'autre, voire parfois, à l'intérieur d'un même quadrillage. Ces principes ont été particulièrement bien mis en lumière par D. Busson sur le site de Paris, où la connaissance de la trame viaire a fortement progressé ces dernières années. Les recherches récentes ont permis en effet de recomposer, à partir du report des

CHAPITRE II

chaussées sur le plan général, un quadrillage urbain régulier, alors que les dimensions des îlots présentaient de légères variations d'un quartier à l'autre. Ces variations étaient en réalité engendrées par la façon dont les rues étaient implantées, parfois à cheval sur l'axe du découpage théorique, parfois le long de ce dernier, alors que la taille des *insulae*, qui était calculée de front de rue à front de rue, paraissait irrégulière.

La procédure choisie ne peut donc être observée que dans le cas où le quadrillage urbain et la trame viaire sont relativement bien connus, ce qui limite fortement le nombre de sites envisageables. A Amiens, sur le chantier du Palais des Sports, l'axe des chaussées urbaines se superpose aux limites des surfaces carroyées, en tout cas pour le quadrillage déterminant les plus grandes *insulae* sur le site du Palais des Sports. L'axe des rues, dont la largeur initiale est évaluée à 14,80 m ou 50 pieds, se superpose aux limites des surfaces théoriquement carroyées. Chaque *insula* était donc amputée d'une bande de 25 pieds de largeur sur tous ses côtés, en vue de constituer le réseau viaire. En revanche, la disposition plus aléatoire des voies de la trame de la ville haute d'Auguste permettrait d'expliquer les légères variations de dimensions des *insulae*, calculées de front de rue à front de rue, par rapport aux valeurs moyennes avancées.

* Découpage parcellaire des îlots

L'organisation parcellaire des îlots constructibles est un phénomène souvent difficile à percevoir: l'évolution de l'habitat, dans le sens d'un accroissement des superficies loties, s'est en effet inévitablement accompagnée d'un regroupement progressif des parcelles. A cette remarque s'ajoute la mauvaise conservation des vestiges d'occupation les plus anciens en accord avec le système de division initial des lots, et dont les traces souvent diffuses et incomplètes, en compliquent la lecture. Il est donc difficile de déterminer si la délimitation et le calcul de la superficie des parcelles, générant souvent plusieurs hypothèses de restitution, correspondent à la situation initiale du découpage parcellaire ou à l'une de ses phases de remembrement. La définition du terme demeure d'ailleurs assez imprécise⁷⁴ et, devant les difficultés de reconnaissance évoquées, nous considérerons que la parcelle représente une bande de terre caractérisée par sa longueur importante et la matérialisation de ses limites.

Les paramètres du mode de découpage parcellaire sont variables. La répartition et le nombre des parcelles à l'intérieur des îlots sont directement subordonnés aux dimensions des *insulae* elles-mêmes; il existe donc *a priori* une certaine régularité dans l'attribution des terrains. Cependant, la validité de ce principe reste généralement cantonnée aux limites du quartier lui-même, étant donné que la régularité de la forme et de la superficie des *insulae* est déterminée à la fois par les données topographiques et le mode d'implantation, variable au sein d'une même ville, de la trame viaire. La superposition des différentes phases de reconstruction des quartiers abritant des unités domestiques de surface réduite, permet de mesurer la pérennité des divisions parcellaires originales. Ainsi à Reims, en raison de sa disparition lente et progressive du paysage, le fossé de la petite enceinte s'impose comme une limite parcellaire non

⁷⁴ GINOUVES 1998, p. 198-200 : « Dans le monde romain, on utilisait pour décrire les parcelles le mot *striga*, « bande de terre allongée », comme un sillon creusé par strigation, ou *scamnum*, désignant d'abord l'espace de terre entre deux fossés, et l'étendue en largeur par opposition à la *striga*, ou *praecisura*, la parcelle de terrain, ou *lacinia*, la petite langue de terre, termes dont les rapports ne sont pas toujours très clairs ».

conventionnelle, mais qui sera respectée au cours des multiples reconstructions durant tout le Haut-Empire.

Le dimensionnement des parcelles (tableau 10)

Les lacunes de la recherche nous obligent à considérer individuellement la largeur et la longueur des parcelles; du reste, c'est la largeur en façade des propriétés qui est la mieux documentée. Nous envisagerons ensuite la superficie des parcelles, qui nous permettra de mettre en évidence les villes qui ont fourni des données plus complètes sur ce sujet.

En façade

La largeur en façade des propriétés est très variable, nous les avons regroupées en trois catégories. Celle des plus petites parcelles relevées équivaut en moyenne à 6 m, comme à Voorburg. Toutefois, des valeurs encore plus basses ont été observées dans un quartier d'Amiens (Lycée Michelis), où les habitats qui occupent les zones riveraines, se répartissent selon un rythme irrégulier, dans les parcelles dont la largeur est comprise entre 4 m et 7,50 m.

Les dimensions des parcelles varient couramment entre 8 et 11-12 m, comme à Arras, dans le quartier Baudimont, à Amiens, dans la rue des Otages et au boulevard de Belfort⁷⁵, à Augst, dans l'*insula* 24, ainsi qu'à Avenches.

Les plus grandes largeurs de parcelle restituées oscillent entre 15 et 20 m maximum. Les habitats des quartiers antiques de Reims, étudiés rue Gambetta et rue de Venise, disposent d'une largeur, soit de 17 m, soit de 19 m à 19,50 m suivant les restitutions proposées; à Nyon, elle atteint 15 à 16 m seulement; 14,80 m pour les parcelles de l'îlot fouillé au Palais des Sports à Amiens (?), ainsi qu'à Langres, et maximum 15 m pour celles de la ville de Cologne. Dans les villes d'Amiens, de Reims et de Langres, il a été clairement souligné que les dimensions exceptionnelles des parcelles en front de rue coïncidaient probablement avec la largeur de la rue elle-même, calculée de façade à façade.

Cependant, la chronologie des maisons du Palais des Sports ne permet pas de restituer l'état initial du parcellaire. Les valeurs sont représentatives de son évolution seulement à partir de la phase 3 du site. Pour Langres, l'absence de recherches extensives ne permet pas de vérifier si l'équivalence entre la largeur de la rue et celle des parcelles a été utilisée dans d'autres îlots. Les fouilles de Reims, tout comme celles d'Amiens, démontrent que ce système n'a pas été adopté partout en ville. Les structures du chantier de la Chambre des Métiers à Reims ne semblent pas s'ordonner suivant ce principe; de même à Amiens, l'existence de très petites parcelles sur le boulevard de Belfort infirme ces observations, en contradiction avec la répartition régulière des îlots à l'intérieur du quadrillage urbain.

⁷⁵ AMIENS 2001.

Tableau 10 : Découpage parcellaire des îlots dans les villes du Nord de la Gaule

VILLE	CHANTIER	DIMENSIONS DES PARCELLES (m)		SUPERFICIE m ²	PROPORTION
		Largeur	Longueur		
AMIENS	Palais des Sports, maison 1	14,80	29,60	438	1 pour 2
	Palais des Sports, maison 2	22,20	29,60	657	1,5 pour 2
	Rue des Otages	9,50	?	?	?
	Boulevard de Belfort	9	18	162	1 pour 2
	Lycée Michéris	Entre 4 et 7,50	?	?	?
	Hôtel de ville	11,80 ?	?	?	?
ARRAS	Quartier de Baudimont	Entre 9 et 11	?	?	?
REIMS	Rue Gambetta	17 ou 19 ?	18 à 20	Entre 306 et 390	Presque 1 sur 1
	Rue de Venise	17 ou 19 ?	30	Entre 510 et 585	Entre 1,5 et 2 sur 3
LANGRES	Place des Etats-Unis	14,80 ?	?	?	?
COLOGNE		10 à 15	30	Entre 300 et 450	Entre 1 pour 2 et 1 pour 3
VOORBURG	-	6	37	222	1 pour 6
AUGST	Insula 24	8,80	20,70	184	1 pour 2,3
	Ville basse	6,20	27	167	1 pour 4,3
AVENCHES		11,80	?	?	?
NYON		15 à 16	42	Entre 630 et 672	1 pour 2,6 et 2,8

Il est difficile cependant de considérer, en l'état de la recherche, que ce rapport existait dans les autres villes: à Nyon, la largeur de la voirie, portiques compris, n'excédait pas les 12 m pour la chaussée principale. A Cologne, la largeur démesurée des rues les plus importantes, qui atteignaient 32 m, équipements inclus, contrastait avec celle des autres voies de la ville, dont la surface de circulation atteignait à peine 3 à 6 m maximum.

En profondeur

La profondeur des parcelles n'est pas plus stable que leur largeur. Elle est comprise généralement entre 30 et 40 m. Les valeurs maximales et minimales sont documentées d'une part dans certaines propriétés de la ville de Nyon (42 m maximum), ainsi que sur le chantier du boulevard de Belfort à Amiens (à peine 18 m), et à Augst (*insula* 24: 20 à 21 m).

Surface moyenne des parcelles et système de distribution des îlots

Les parcelles pour lesquelles la largeur de façade et la profondeur sont connues suggèrent que le rapport entre ces deux dimensions n'est pas constant et ne semble soumis à aucune règle. Ainsi, les parcelles qui

présentent les plus petites largeurs de façade, comme à Voorburg, atteignent une profondeur proche des valeurs maximales énoncées auparavant, puisqu'elles couvrent 37 m. Sur le boulevard de Belfort à Amiens, les quatre parcelles dégagées, qui ont toute la même profondeur, ont en revanche une largeur de façade variable. Il est donc impossible de déduire la profondeur des parcelles en fonction de leur largeur à front de rue.

En revanche, ce sont bien les dimensions de l'*insula* et le système de subdivision choisi qui conditionnent tout d'abord la profondeur des propriétés. L'exceptionnelle longueur des parcelles de Voorburg (37 m) équivaut en effet à la moitié de celle de l'îlot de la ville dans lequel elles se trouvent intégrées. La répartition des habitats de l'*insula* 27 de Xanten est clairement à l'origine des dimensions des bandes de terrain.

Les contraintes paysagères influencent également le dimensionnement des parcelles. A Reims, toutes les parcelles du quartier de la rue Gambetta, qui s'alignent sur le fossé de la petite enceinte, adoptent une forme presque carrée, alors que le même type d'unité d'habitat sur le chantier voisin de la rue de Venise est intégré à des parcelles de 30 m environ de profondeur. Le rapport de proportion varie donc de 1 pour 1 (dans le cas de la rue Gambetta à Reims) à 1 pour 6 (dans le cas de Voorburg).

* Systèmes métrologiques antiques

Que ce soit pour le quadrillage urbain, pour les îlots qui le composent, ou pour le découpage parcellaire, la conversion des dimensions est souvent difficile à établir. Le pied monétal est le système le plus couramment utilisé, semble-t-il, sauf dans le nord-est de la Gaule Belgique, où Hygin signale l'usage du pied de Drusus, notamment à Tongres. Le pied de Drusus a également été utilisé sur le site de Xanten, car C. Bridger a relevé dans l'*insula* 38 l'emploi successif des deux systèmes métrologiques dans le développement des constructions de la taverne. La conversion correcte d'une partie des dimensions dans le pied monétal⁷⁶ et de l'autre, dans le pied de Drusus, a également été avancée dans le processus d'extension du quadrillage urbain de la ville d'Amiens, conçu au départ sur le pied monétal, mais prolongé dans le système du pied de Drusus.

En plus du choix métrologique, certaines constructions témoignent de l'usage d'un module basé généralement sur le pas (cinq pieds) ou une subdivision de l'*actus* (six pieds). Dans le cas des constructions de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis à Reims, un module équivalent au vingtième d'*actus* a en effet été relevé. L'utilisation de la largeur de la rue, prise comme module, a conditionné le système de subdivision des parcelles à la rue Gambetta, témoignant ainsi de l'organisation parfaite de l'espace urbain, selon des rapports de proportions modulaires constants. Cependant, cette méthode reste limitée à des découvertes ponctuelles.

1.5. Extension de la trame viaire

L'extension de la trame viaire ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle d'un calcul de la superficie urbanisée maximale; en effet, plusieurs considérations d'ordre morphologique doivent être

⁷⁶ MATHERAT 1942a.

CHAPITRE II

prises en compte. Il convient tout d'abord de souligner que toutes les villes n'ont pas été viabilisées en une seule fois; les tissus urbains de Bavay, d'Amiens, et d'Augst procèdent ainsi clairement de plusieurs opérations d'extension distinctes. Par ailleurs, les autres villes qui ont été viabilisée d'un trait, ne se sont pas forcément cantonnées aux limites fixées par la trame viaire. L'accroissement de population a provoqué le développement de nouveaux habitats, soit simplement disposés le long de chaussées routières, au sortir de la ville, soit regroupés au sein de nouveaux quartiers indépendants (les *suburbia*), sans pour autant bénéficier d'une structuration assimilable à celle d'un quadrillage urbain. Nous aborderons donc dans un premier temps l'extension des quadrillages urbains, et en second lieu, l'accroissement de la superficie de la ville sous une forme plus ponctuelle.

* Mode d'extension des quadrillages urbains (fig. 312)

Mode d'extension

Le mode d'extension des quadrillages est vraisemblablement subordonné à la disposition topographique des sites. Le prolongement de la trame originale n'est envisageable que pour les sites de versant et de plaine, où la dénivellation naturelle est relativement constante, à l'image de la ville d'Amiens ou de celle d'Avenches. Le système choisi consiste à prolonger le quadrillage urbain sur le haut de la pente, et accessoirement latéralement. En revanche, les changements brusques de rupture de pente qui caractérisent les sites de plateau, si la surface de ce dernier est totalement urbanisée, rendent difficile l'application de ce mode d'accroissement de la superficie urbanisée; le choix se portera donc, comme dans le cas de la ville d'Augst, sur la création d'une seconde trame, conçue de façon totalement indépendante de la première, et fondée sur la direction prise par la chaussée routière choisie comme axe fondateur.

Chronologie relative des trames viaires

L'existence de plusieurs trames sur un même site pose un réel problème de différenciation, du fait du manque récurrent de repères chronologiques, en particulier lorsqu'elles font partie d'un même système d'organisation. L'importance de la surface couverte par les différents systèmes ne constitue pas un argument pertinent de la succession chronologique puisqu'à Tongres, l'essentiel de la superficie cadastrée correspond à la première opération, tandis qu'Amiens représente de ce point de vue l'exemple inverse. L'importance accordée à la ville dès l'origine semble donc déterminante, mais les incertitudes liées à la mise en place des quadrillages par rapport à la position du forum ne forment pas non plus un second argument solide: rappelons qu'à Bavay, l'organisation du forum, qui commande la disposition du réseau viaire occidental, correspond à l'extension d'un premier système cadastral limité à la partie orientale de l'espace urbain du Haut-Empire.

* Contraintes hydrographiques sur l'accroissement de la superficie urbanisée

Les contraintes topographiques influencent l'extension de la superficie urbaine et de son quadrillage. Les sites de versant sont les mieux adaptés au programme d'implantation urbanistique gallo-romain, poussé dans certaines villes sur plus de 200 ha (Amiens, Trèves, Reims). Néanmoins, l'existence de zones

marécageuses et les risques d'inondation qui y sont liés, constituent, comme nous l'avons vu, le premier type d'entrave. A Soissons, l'extension de la ville en partie orientale était limitée par le passage de l'Aisne, et le développement des constructions jusqu'en bordure du cours d'eau n'est pas assurée. Ainsi, le quadrillage urbain ne serait pas aménagé jusqu'aux berges⁷⁷.

Même si l'occupation se développe avec un léger retard dans ces zones inondables, le cours d'eau fixe souvent l'extension de la trame urbaine principale de la ville, hormis le développement de faubourgs sur la rive opposée et les îles qui séparent parfois le lit du fleuve en plusieurs bras. A Beauvais, Le réseau hydrographique forme la limite naturelle de l'occupation, surtout en direction du plateau de Bray, et l'on constate l'implantation à cet endroit, d'un « quartier » extra-urbain vraisemblablement tourné vers les activités artisanales favorisées par la proximité immédiate avec les voies routières, au-delà du Thérain. Enfin, l'existence de promontoires escarpés en bordure du périmètre urbanisé, en particulier pour les sites combinant la formule plaine-versant, constitue également un obstacle important. On pourrait citer l'exemple d'Amiens dont la falaise crayeuse a constitué la limite du quadrillage⁷⁸.

Par ailleurs, les autres types de site offrent peu de possibilités d'extension: les points de confluence tel Arras, encadré par une double frange marécageuse difficilement constructible, les sites en forme d'éperon, dont la raideur des escarpements ne permet l'urbanisation qu'au prix d'un effort d'aménagement lourd, ou encore, les sites bâtis essentiellement sur un plateau dont les limites fixent celles du quadrillage, comme Bavay.

A Langres, la topographie accidentée du site a déterminé le développement de la ville en partie septentrionale⁷⁹ dans le périmètre resserré de l'éperon. Vers le sud par contre, semblent se concentrer les vestiges d'édifices publics monumentaux et des quartiers dont la trame révèle une densité d'occupation importante, suggérant un développement de la ville plus étendu que sur l'éperon, limité à hauteur de la citadelle, en raison de la découverte d'une nécropole à cet emplacement⁸⁰.

Les fouilles de l'Arsenal Ney, de Pontiffroy et du quartier Outre-Seille ont livré des fragments du quadrillage urbain associés à une occupation effective des lotissements qui assurent déjà l'extension de la ville au-delà des voies fluviales encadrant le plateau. Les incertitudes du prolongement de cette occupation, notamment en partie occidentale, sont liées à la méconnaissance du tracé du cours antique de la Moselle, et à la possibilité de ramifications du cours en voies d'eau secondaires entravant le développement de la ville⁸¹. L'occupation urbaine ne semble pas avoir atteint l'extrémité nord du plateau d'interfluve, au point de confluence de la Moselle et de la Seille.

⁷⁷ ANCIEN/TUFFREAU-LIBRE 1980, p. 47 (rue du Commerce). L'arrêt de cet aménagement tiendrait à la fréquence des inondations sur les terrains en bordure du cours d'eau.

⁷⁸ BAYARD/MASSY 1983, p. 24-28.

⁷⁹ THEVENARD 1996, p. 79, fig. 31.

⁸⁰ LEVEQUE 1992, p. 337.

⁸¹ Des sondages pratiqués au boulevard Sérot, entre le premier bras de la Moselle et le Square du Luxembourg ont révélé la présence d'une occupation datée du I^{er} au III^e siècle. Voir THION 1993, p. 73. La poursuite des travaux a permis d'y reconnaître un habitat implanté au cœur d'un îlot. Voir MILUTINOVIC 1995, p. 76.

* Contraintes topographiques sur l'accroissement de la superficie urbanisée

Les particularités topographiques propres à chaque site conditionnent directement les limites de l'extension des quadrillages urbains, qu'ils soient issus d'une seule opération de planification, ou qu'ils aient été conçus en plusieurs étapes. Le poids de ces contraintes topographiques s'exerce différemment selon le type de site choisi. Nous avons déjà souligné les libertés d'extension offertes par les sites de versant, les plus aptes au développement maximal d'une trame orthogonale.

Les sites de plaine et de plateaux demeurent plus contraignants de ce point de vue: l'étagement des *insulae* périphériques en limite de plateau dans la ville haute d'Augst, comme dans celle de Bavay, témoigne bien du fait que tout l'espace disponible fut mis très tôt à profit. D'autres sites de plateau, en particulier les éperons aux points de confluence, ont disposé d'un cadre topographique très contraignant. Nous songeons en particulier au site de Cassel, mais aussi aux villes de Langres, Metz, Besançon ou encore Arras. Le changement d'orientation des axes routiers en bordure de la ville de Beauvais, site de plaine, suggère que le site offrait également peu de possibilités d'extension du réseau viaire, si ce n'est, éventuellement, dans l'axe de la vallée.

* La formation de quartiers structurés hors de la superficie urbanisée

La formation de quartiers structurés hors de la superficie urbanisée se présente sur le plan topographique de trois façons: il s'agit soit de faubourgs que nous qualifierons d'"insulaires" parce qu'ils se sont développés au contact des zones marécageuses, dans les îles naturellement formées la multiplication des bras d'eau, soit de faubourgs "fluviaux", qui se développent sur la berge opposée du fleuve, soit encore de faubourgs "routiers", installés à l'écart des voies fluviales.

Le premier type de faubourg envisagé est typiquement associé aux sites de confluence en Gaule Belgique, surtout lorsque le tissu urbain se développe à l'extérieur du point de confluence. Les différents bras fluviaux ménagent de petites parcelles de terre, généralement hors zone inondable, et dont la position intermédiaire facilite l'aménagement des points de franchissement des cours d'eau pour les chaussées routières. C'est une situation particulièrement recherchée, aussi bien dans le cas des points de confluence entre un cours principal et des rivières moins importantes, qu'entre des cours d'eau secondaires.

Citons par exemple le cas d'Amiens qui, en dépit d'une configuration topographique favorable au développement de la ville sur plus de 200 ha, possédait néanmoins un faubourg "insulaire". Les communications rendues aisées entre cette zone topographique et le noyau urbain ont généré, en particulier lorsque la parcelle de terre est suffisamment importante, le développement de nouveaux quartiers considérés comme les faubourgs de la ville, accueillant avant tout de l'habitat, mais également parfois des édifices publics. L'attrait est d'autant plus perceptible lorsque l'on envisage les travaux d'assainissement conséquents que l'investissement de ces parcelles insalubres proches des zones marécageuses a nécessités. Du reste, l'écart chronologique parfois important enregistré entre le début de l'occupation et ces travaux, effectués souvent à une date plus tardive, suggère que c'est probablement l'installation de la population dans ces secteurs qui les a en grande partie pressés et motivés.

Plusieurs villes, à l'image d'Amiens (place du Don), disposent donc d'un faubourg de type insulaire: Metz (quartier de Pontiffroy), et peut-être Senlis en Gaule Belgique; nous pouvons également citer Xanten et Cologne en Germanie Inférieure. Dans ce dernier cas d'ailleurs, l'ensablement progressif du bras séparant l'île de la rive urbanisée a d'ailleurs favorisé le développement de l'occupation en vue de former un nouveau secteur de la ville, par la prolongation de la rue principale perpendiculaire au Rhin sur une longueur de 75 m. Cologne et Xanten disposaient tous deux durant le I^{er} siècle d'un port fluvial basé sur ces bras secondaires.

La formation des faubourgs fluviaux est plus rarement observée et leur organisation paraît différente. Tongres semble être l'un des rares exemples où le quadrillage urbain se prolonge au-delà des rives, sans être réellement perturbé par le passage du Geer/Yeker, alors que la trame des faubourgs insulaires, si la densité de l'occupation nécessite leur aménagement, se développe indépendamment de celle des sites urbains dont ils forment les appendices.

Le troisième type de faubourg se caractérise par la concentration de l'habitat autour d'un axe routier. La proximité d'une activité artisanale étendue, souvent liée au traitement de l'argile (briqueteries, tuileries, poterie,...) attire les habitants à l'extérieur de la zone quadrillée, soit pour y exercer uniquement leur activité, ou pour s'y installer également. Ces faubourgs ne se développent pas selon un schéma régulier. La nature industrielle des activités exercées ne le nécessitait d'ailleurs pas vraiment.

1.6. Aménagements topographiques et hydrographiques en relation avec la trame viaire

* Sur le plan topographique

Nivellement des terrains et création de terrasses

Tous les sites - ou presque - ont livré les traces d'une radicalisation de leur assiette naturelle, le plus souvent cependant à l'échelle restrictive des chantiers urbains⁸². Les travaux d'aménagement varient en fonction de leur topographie propre, de l'incidence des activités antérieures (protohistorique et romaine précoce). La mise en place du quadrillage urbain et de la parure monumentale marque un temps fort dans l'adaptation de la topographie, en particulier lorsqu'il s'agit de sites majoritairement implantés en zone marécageuse (Beauvais). Il semble néanmoins qu'à partir de cette phase, les remaniements interviennent de manière progressive, comme l'indique la succession des opérations enregistrées sur chaque site. Il est possible que ces travaux soient directement liés aux opérations de lotissement effectif des terrains, tant en ce qui concerne l'implantation des édifices publics que celle des constructions privées, comme cela sera le cas lors du réaménagement de certains quartiers résidentiels au profit des constructions publiques.

⁸² Ainsi à Bavay, seuls les grands travaux de terrassement nécessités par l'implantation du forum sont documentés avec précision. Ils témoignent d'un effort d'adaptation des plans des constructions à la microtopographie des lieux, se limitant à une radicalisation du relief en une succession de terrasses artificiellement aplanies, alors que la voirie environnante respecte davantage le dénivelé naturel du terrain. Le premier édifice monumental (période II) a été conçu selon un plan tripartite adapté à la topographie naturelle du site, qui fut simplement radicalisée pour les besoins de la construction par l'apport de remblais dans la partie orientale de l'ensemble, issus de décaissements effectués ailleurs sur le site, sans doute des cryptoportiques. L'exploitation maximale du relief est peut-être à l'origine du décalage observé entre la voirie et le complexe monumental, tout comme il a pu motiver le choix d'un site d'implantation à l'écart du centre ville antique.

A Arras, le remblaiement des dépressions et des puits destinés aux activités précoces d'extraction de la craie intervient au milieu du I^{er} siècle. La nature défavorable de la topographie marécageuse sur laquelle s'est développée la ville de Beauvais a nécessité d'importants travaux d'assainissement, matérialisés par le dépôt, en couches successives, d'un radier de craie compactée sous les constructions⁸³. Ces grandes opérations d'aménagement n'ont pas été effectuées dès l'implantation de la ville antique et l'apport de remblais a contribué à l'exhaussement des niveaux d'occupation à la fin du I^{er} siècle, de plus de 0,20 à 1 m⁸⁴. A Reims, le terrain naturel a été très peu remanié, probablement en raison de la faible profondeur du substrat naturel facile à atteindre pour asseoir correctement les constructions. Une opération de nivellement par l'apport d'un remblai de craie compactée, au rôle également drainant, a été enregistrée à la rue Général Sarrail⁸⁵, tandis que le substratum a été mis à nu durant la première occupation de l'îlot Jadart⁸⁶, également pour des raisons sanitaires⁸⁷.

Par ailleurs, cet effort de radicalisation du relief ne touche pas tous les quartiers de la même façon: la construction de terrasses, qui s'étale suivant les cas sur les deux premiers siècles de notre ère, n'est entreprise qu'à la faveur d'un relief fort accidenté tels les sites d'éperon (Metz, Langres), alors que d'autres quartiers, établis sur une pente douce et régulière, ne nécessiteront pas un tel aménagement. La configuration stéréotypée de la plupart des villes s'accommode d'ailleurs fort bien avec un traitement minimaliste de la topographie naturelle.

A Metz, ce sont les Hauts de Sainte-Croix et ses abords qui ont fait l'objet de travaux de grande envergure. Des murs de terrasse ont été en effet repérés rue de la Pierre Hardie⁸⁸ et rue Taison sur le versant sud de la colline, aux thermes du Musée sur le flanc nord, alors que le quartier de l'Arsenal Ney use d'un système viaire en pente⁸⁹. Sur le site de la Chambre des Métiers, la création de terrasses à arcs de soutènement, retenues par des murs munis de contreforts a été datée du début du II^e siècle⁹⁰. A Langres, la viabilisation du site, en raison de son relief accusé, s'est accompagnée d'un remodellement complet de son assiette en un découpage établissant une série de terrasses dont les remblais étaient retenus par des murs de soutènement dont deux, au moins, ont été mis en évidence⁹¹.

⁸³ DESACHY 1991b, p. 56.

⁸⁴ LEMAN 1982b, p. 203.

⁸⁵ BERTHELOT 1992.

⁸⁶ L'exhaussement important des niveaux de circulation dans ce quartier est attribué avant tout à la nature marécageuse de cette partie de la ville (FREZOULS 1981, p. 405).

⁸⁷ FREZOULS 1981, p. 405.

⁸⁸ GEBUS 1995, p. 75-76.

⁸⁹ Les rues sont aménagées selon une pente de 15%. Les différentes pièces des constructions riveraines sont bâties ainsi à une altitude légèrement différente, assurant un accès de plain-pied avec la rue. Les opérations de nivellement sont restreintes et se limitent à des corrections ponctuelles du relief naturel. Vers l'est par contre, les maisons étaient implantées sur des terrasses (MASSY 1989).

⁹⁰ FILIPPO 1995, p. 76-77.

⁹¹ Le premier a été dégagé au voisinage de la Place des Etats-Unis. L'élévation, conservée sur 4 m de hauteur, présentait en parement un ensemble de contreforts pourvus d'un fruit prononcé. Le second a été découvert en 1990 à l'extrémité orientale de l'éperon, au "faubourg de Louot" ou "Soubies", barrait en un axe nord-sud les terrains situés en contrebas. La hauteur conservée (environ 6 m) illustre une maîtrise parfaite des techniques classiques de soutènement, telle que celle du barrage voûte, et l'importance de la dénivellation résultant entre les deux terrasses (THEVENARD 1992).

Chronologie relative entre la mise en place du réseau viaire et la radicalisation de l'assiette urbaine

Le problème du rapport chronologique entre la mise en place du réseau viaire et la radicalisation de la topographie n'a été évoqué qu'au sujet de quelques villes comme celle de Beauvais, mais aussi de Reims, de Metz, et d'Arras. Les motifs varient d'une ville à l'autre, mais il s'agit dans tous les cas de la présence d'un obstacle naturel ou artificiel suffisamment important pour affecter l'ensemble de l'assiette urbaine. Dans le cas de Beauvais, la nature marécageuse de l'ensemble du site était peu propice au développement de l'habitat; à Arras, le problème principal réside dans l'exploitation de la craie sous la forme de puits d'extraction en périphérie du noyau précoce, tandis qu'à Metz et à Reims, les difficultés topographiques principales sont liées à la survivance des fossés de fortification protohistoriques dans le paysage de la ville antique.

Les travaux d'aménagement sur le site de Beauvais ont été conséquents, vu la nature instable du terrain naturel. Ils sont particulièrement tardifs puisqu'ils interviennent seulement à la fin du I^{er} siècle après J.-C., alors que l'implantation de la trame viaire n'est pas datée avec précision. Le remblaiement des sites d'extraction de craie intervient à Arras seulement au milieu du I^{er} siècle, en même temps que la disparition des éléments militaires observés aux origines de la ville sur le site Baudimont et l'extension de l'espace urbanisé. La mise en place du réseau viaire est datée sur ce site sur les deux décennies avant J.-C.. A Metz, sur la colline Sainte-Croix, les fossés de fortification protohistoriques sont remblayés par opérations successives; ils marquent cependant le paysage de façon durable puisque les travaux de comblement ne s'achèvent qu'à la fin du I^{er} siècle sur le site de la Chambre des Métiers, alors que l'implantation de la trame viaire remonte au plus tard probablement à l'époque claudienne. Sur le site de Reims, les fouilles de la rue Gambetta, en bordure des fossés de la petite enceinte, ont mis en évidence le processus d'intégration de ces fossés à la trame viaire, alors qu'à la place Drouet d'Erlon, ces mêmes fossés sont déjà remblayés à l'époque augustéenne. La mise en place du réseau de rues est daté entre cette même période et la fin du règne de Tibère.

L'implantation de la trame viaire n'a donc pas suscité immédiatement les grands travaux d'aménagement que l'on était en droit d'imaginer; l'on serait même enclin à penser que dans un premier temps, la structuration de l'espace, jugée prioritaire et effectuée si rapidement à Metz ou à Reims, s'est accommodée de la survivance des obstacles plus anciens et les a même en quelque sorte fossilisés dans son tracé. Le site d'Arras illustre une situation différente mais tout aussi surprenante: l'exploitation des gisements crayeux s'effectue en même temps que l'établissement de la trame viaire, et se poursuit même pendant plusieurs dizaines d'années. Il est clair que l'impact de ce système d'extraction, à caractère ponctuel et qui a eu une forte incidence sur la stabilité des constructions ultérieures, n'a pas forcément gêné outre mesure le développement du réseau des rues.

Le rapport entre l'aménagement de terrasses et l'installation des chaussées est tout aussi problématique: à Langres, la construction du grand mur de soutènement à absides précède de quelques années la mise en place de la trame viaire, située au plus tôt à la période tibéro-claudienne. Inversement, sur le site de Metz,

CHAPITRE II

la création des terrasses, sur le chantier de la Chambre des Métiers, ne survient qu'au début du II^e siècle. Tout laisse penser qu'il n'existe donc aucun projet bien clair d'aménagement de la topographie en relation avec l'établissement des rues.

* Sur le plan hydrographique (aménagement des berges des cours d'eau)

Les difficultés inhérentes à la proximité des zones inondables et au contrôle des variations des lits des cours d'eau justifient sans doute le retrait de l'occupation à légère distance de ces derniers, en limite des terrains hors eau. Le choix d'une implantation près d'un cours d'eau secondaire devait contribuer à limiter ce genre de risque; nous songeons en particulier au site de Reims établi en bordure de la Vesle, une rivière insignifiante par rapport au réseau hydrographique de la région et au développement urbanistique de la ville. Cependant, la conquête des zones inondables et leur transformation en zone à bâtir ne sont pas forcément des opérations contemporaines des travaux destinés à stabiliser les berges et à drainer les zones marécageuses, qui s'étendent, suivant les villes, sur les I^{er} et II^e siècles de notre ère.

La découverte de dépôts alluvionnaires recouvrant les occupations et les réoccupations proches des berges suggère que le développement de l'habitat a eu lieu bien avant leur stabilisation, et que la rivière ou le fleuve n'a pas été considéré comme un obstacle naturel insurmontable. Ce phénomène a ainsi été observé sur le quartier de Brumath bordant la Zorn⁹², tout comme à Amiens⁹³, où les transformations affectant les rives de l'Avre à partir des années 30 après J.-C et durant tout le I^{er} siècle, ont d'ailleurs conduit à l'exhaussement des terrains riverains de plus d'un mètre par endroits⁹⁴, et à au moins deux reconstructions du système d'apportement de la voie d'Agrippa, dont la dernière phase serait datée de 85 après J.-C.⁹⁵.

La topographie très particulière de Besançon, qui s'est développée dans une boucle du Doubs, s'accorde avec la précocité des découvertes structurelles (*muris gallicus*) effectuées sur les berges du fleuve, et qui ont peut-être été récupérées à la période romaine en vue de stabiliser la berge et de limiter l'activité érosive plus importante dans cette ville que dans les autres, en raison de la configuration du site d'implantation⁹⁶.

L'exemple le plus démonstratif est celui de Beauvais, site essentiellement inscrit dans la plaine alluviale du Thérain, et par conséquent, fortement soumis aux aléas du cours d'eau. Les couches d'occupation romaine sont situées à une profondeur supérieure à l'affleurement actuel de la nappe phréatique (-4 à -7 m sous le niveau actuel)⁹⁷. La transformation du site en zone à bâtir justifie les immenses travaux d'assainissement effectués à la fin du I^{er} siècle après J.-C..

⁹² HATT 1970, p. 333-334. Ces traces correspondaient à un niveau d'argile jaune finement stratifié, daté de la seconde moitié du I^{er} siècle après J.-C. (p. 337). Cependant, une opération menée en bordure des berges du cours d'eau, rue Sandgarten, n'a révélé aucun niveau témoin de ces dépôts d'alluvions (PETRY 1978, p. 366).

⁹³ BUCHEZ et GEMEHL 1997, p. 48.

⁹⁴ BAYARD/MASSY 1983, p. 38, note 58: D'autres sondages, effectués le long de la rue Saint-Leu dont le tracé correspond plus ou moins à celui de la voie d'Agrippa, ont permis d'observer que les couches du II^e siècle affleurant au niveau actuel de la nappe, recouvraient celles datées du I^{er} siècle sur une hauteur très variable, d'1 m à 2,5 m.

⁹⁵ BUCHEZ et GEMEHL 1997, p. 50-51.

⁹⁶ VAXELAIRE 2002.

⁹⁷ LEMAN 1982b, p. 203 (chevet de la cathédrale : 62,50 NGF) ; FEMOLANT 1992, p. 48 (caserne Taupin) ; PIGANOL 1963, p. 368 (rue Biot) ; GALLIA 1989, p. 218 (place Clémenceau).

2. EQUIPEMENT DE LA TRAME VIAIRE

2.1. Caractéristiques techniques et morphologiques des rues

* Matériaux employés et mise en œuvre

Les matériaux utilisés pour la construction des chaussées sont très variés. Nous distinguerons d'emblée trois grands systèmes de construction des chaussées urbaines: les rues en terre, les rues fondées sur réseau de pieux de bois, et enfin, les formes empierrées d'aménagement des surfaces de roulement.

Seules quelques villes de Gaule Belgique ont livré un premier niveau de circulation de voirie en terre (à Reims, notamment les découvertes récentes de la rue de Venise), à Tongres, ainsi qu'à Arras (?), à Bavay (?) et à Senlis (?)⁹⁸ toujours associé à l'occupation précoce de la ville. Aucun matériau n'est rapporté sur le site, et les seuls critères d'identification de la voirie consistent en la mise au jour de fossés latéraux de drainage qui en limitent la surface de roulement ainsi que des traces d'ornières repérées entre deux. Dans les deux villes où les recherches récentes confirment l'existence de chaussées en terre, ce type d'aménagement coïncide avec la première phase de développement des quadrillages urbains, et non à une opération de viabilisation antérieure. La dispersion des points d'observation, aussi bien à Tongres qu'à Reims, et la conservation du réseau en terre lors de l'aménagement empierré des rues en témoignent.

Le second type constitue une forme alternative d'aménagement des chaussées sur terrain instable. Elle n'a été en effet relevée que dans deux villes de Germanie Inférieure, à Voorburg (peut-être liée à la rareté des matériaux pierreux), ainsi qu'à Tongres, dans la portion du réseau viaire prolongée dans la vallée marécageuse du Geer, et à Amiens en Gaule Belgique, dans le même contexte topographique (passage de l'Avre). Il s'agit d'une technique de stabilisation de la surface de roulement, comme ce fut le cas pour les murs des constructions ou les enceintes, par l'implantation, sous la chaussée, d'un réseau de pieux aligné perpendiculairement à l'axe de la rue, et surmonté d'une couche préparatoire de sable recevant la surface de circulation. Dans le cas d'Amiens, la surface de roulement de la voie d'Agrippa, principale chaussée du faubourg insulaire de l'Avre, reposait préalablement sur un réseau de fascines et des piquets plantés sur les deux côtés de la chaussée afin de la stabiliser. Contrairement aux rues en terre, leur utilisation n'est pas liée à la période précoce de développement du quadrillage urbain.

L'empierrement des chaussées urbaines est la technique la plus couramment répandue dans les villes des trois provinces. Cependant, l'aménagement des surfaces de roulement sous la forme d'un dallage demeure exceptionnelle au Haut-Empire, que ce soit dans leur premier état ou dans les niveaux de recharge. Les rues qui bénéficient d'un tel traitement correspondent aux axes les plus importants de la ville, comme l'illustre le cas de Besançon⁹⁹, ou de Mayence, où la seule rue couverte d'un dallage est celle qui relie la ville au camp militaire. A Metz, certains tronçons des chaussées principales de la ville

⁹⁸ BLANCHET/BREARD/COLLARD 1989, p. 240. La description reprise dans l'Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain fait état de l'existence de recharges de remblais. Voir : FEMOLANT 1988.

⁹⁹ MOREL 1970, p. 351 (à l'angle des rues Gustave Courbet et Elisée Cusenier dans sa dernière phase d'aménagement); LAGRANGE 1982, p. 20; GUILHOT/GOY 1990, p. 18-19 (Grande-Rue et rue Mégevand).

CHAPITRE II

comprenaient un revêtement monté à l'aide de dalles de remploi¹⁰⁰. A Langres, le chantier de la Place des Etats-Unis a permis de suivre un tronçon de voirie dallé, dont la surface de circulation exhaussée fut réaménagée une première fois selon la même technique, avant d'être rechargée par la suite en simple cailloutis. A Reims, les recherches menées sur le site témoignent d'un seul exemple de chaussée dallée, aménagement peut-être lié à la proximité du forum¹⁰¹. En Germanie Supérieure, la ville de Nyon en a livré un exemple, dont l'interprétation demeure hypothétique¹⁰². En Germanie Inférieure, la ville de Cologne comptait deux rues importantes équipées d'un dallage irrégulier formé de moellons de basalte et limités par des fûts de colonne récupérés, taillés dans le même matériau (rue longeant le Capitole et rue du Port)¹⁰³.

Les techniques de fondation employées dans les premières chaussées empierrées sont très variables: certaines rues de la ville de Metz, comme d'Avenches et d'August, en sont totalement dépourvues et l'empierrement repose directement sur le sol naturel. Dans les autres villes, le système choisi peut varier d'un chantier à l'autre et la couche préparatoire se présente comme un simple niveau d'argile (Cologne, August), de sable (Metz, Arras, Mayence), de pierres concassées (Soissons, August), parfois sous une forme mélangée au sable (Amiens) ou à l'argile (Bavay, Besançon) ou encore, un hérisson de fondation en pierre (Metz également, Brumath et Langres, mais aussi Besançon et Avenches). Dans le cas de Tongres, où les premières surfaces de circulation des rues ont simplement été aménagées sur le sol naturel, leur reconstruction en dur s'effectue sur ce niveau, repris comme la fondation du ballast des nouvelles chaussées.

La diversité des matériaux durs touche à la fois la nature des pierres employées et leur calibrage. L'usage des matériaux locaux est couramment répandu, alors que l'inclusion de matériaux de récupération, comme la terre cuite fragmentaire, n'est constatée bien souvent que dans les phases de rechargement du ballast. Le matériau de base composant les surfaces de circulation des rues, aussi bien que les recharges, sont les cailloutis, les gravillons, ainsi que les graviers de rivière extraits sur place. Les matériaux complémentaires varient selon les ressources des sites: la craie compactée à Amiens et à Arras, déjà fréquemment utilisée pour les fondations des constructions; les rognons de craie pour les premières chaussées en dur du site de Reims; le schiste à Trèves, suivi du grès pour les états postérieurs à l'occupation précoce du site; la mollasse à Nyon. Un traitement particulier est parfois affecté aux bordures du ballast de certaines rues de Metz, limitées des deux côtés par une rangée de moellons. A August, tout comme à Amiens (dans la section de la voie d'Agrippa au franchissement de l'Avre), les recherches menées sur le réseau viaire montrent que le ballast de certaines rues étaient retenu par un système de clayonnage sur piquets en bordure des rigoles de drainage latérales¹⁰⁴.

¹⁰⁰ De grandes dalles de remploi (dont certaines ont été identifiées comme des lames funéraires) sont signalées pour le revêtement de la voie Reims-Strasbourg considéré comme le *cardo maximus* de la ville (TOUSSAINT 1948, p. 69, notice 152) ; le même type de dallage a été observé sur la chaussée découverte dans la rue Fournirue (*idem*, p. 84, notice 213). Le *decumanus maximus* dont le tracé correspond à la rue Serpenoise a été dégagé sur une vingtaine de mètres à l'angle de la rue de l'Esplanade. Son revêtement ne se distingue en aucune façon des autres chaussées de la ville antique (*idem*, p. 149, notice 629).

¹⁰¹ NEISS 1985, p. 272-273 (Square du Trésor).

¹⁰² Rue Viollier (BONNARD 1988, p. 35).

¹⁰³ KÜHNEMANN/BINSFELD 1965, p. 46; COLOGNE 1980c, p. 81-82.

¹⁰⁴ HÄNGGI 1989b, p. 87, fig. 23.

* Dimensionnement des chaussées (tableau 11)

Tableau 11 : Les dimensions de la voirie dans les villes du Nord de la Gaule

VILLES	LARGEUR DU BALLAST (m)		EXHAUSSEMENT (m)
	Maximum	Minimum	Maximum
AMIENS	12	4,30/6,60	5
SAINT-QUENTIN	?	3,50	?
ARRAS	5,50	3,20	2,50
BAVAY	13/14	4/6	?
TONGRES	12/13	5,50/6,50	1,40
BEAUVAIS	15	3	3
REIMS	6	2,20	1,80
SOISSONS	6,90	3,10	2
LANGRES	?	11	?
TREVES	12	8,50	3,50
METZ	5	3	3
BRUMATH	+ de 10	?	3
COLOGNE	22	2,90/4,80	?
XANTEN	10/12	3/6,50	?
NIMEGUE	?	?	0,60
VOORBURG	13	?	?
MAYENCE	10,50	5,50	?
AUGST	12/13	3,30/5/8,25	2,50
AVENCHES	8	3	1,50
BESANÇON	6	4	3
NYON	6	4	?

La largeur des rues est loin d'être uniforme d'un réseau viaire à l'autre, ni même à l'intérieur de chacun d'entre eux. Les plus grandes chaussées, qui équivalent le plus souvent aux prolongements routiers *intra muros*, disposent d'une surface de roulement supérieure à 10 m, mais les dimensions moyennes des ballasts appartenant aux rues formant le réseau urbain lui-même varient en réalité sur la plupart des sites entre 3 et 6 m. Les fouilles de la rue Gambetta à Reims, en bordure du tracé de la petite enceinte, attestent cependant que le réseau de voirie secondaire comprenait des rues dont la largeur, de portique à portique, mesurait 10 m.

S'il existe bel et bien une distinction entre les voiries, cette dernière doit être effectuée préférentiellement sur le statut routier ou pas des chaussées, et sur leur relation directe ou non avec la localisation des bâtiments publics et en particulier les *fora*. A Amiens, la largeur moyenne des rues, même aux abords du *forum*, est nettement inférieure à celle de la voie d'Agrippa, la seule chaussée dont la surface de roulement dépasse les 10 m de largeur. Dans les autres villes, ce sont les voies principales du centre urbain (*cardo* et *decumanus maximus*) constituant les prolongements intra-urbains des voies routières, qui disposent des surfaces de circulation les plus importantes.

* Evolution du réseau viaire

D'une manière générale, la qualité des matériaux de construction des chaussées est chronologiquement dégressive, probablement en raison du volume colossal de matériaux nécessaires au maintien du bon fonctionnement du réseau viaire, dont l'exhaussement total, même s'il atteint pratiquement l'épaisseur record de cinq mètres par endroits à Amiens, varie entre un et trois mètres dans la plupart des autres villes. Les rues solidement fondées dans leur premier état ou bénéficiant d'un traitement particulier tel un revêtement dallé sont rechargées systématiquement avec une simple cailloutis. L'absence de couche préparatoire pour les recharges, ainsi que la mauvaise qualité des matériaux utilisés pour fonder les nouveaux ballasts (simples remblais à Bavay) en constituent d'autres indices. Hormis la terre, les nouveaux cailloutis reposent systématiquement soit sur de l'argile (Arras), soit sur du sable (Beauvais).

L'évolution du réseau viaire se traduit également par une modification des largeurs initiales réservées à l'espace de circulation, qui est nettement réduit, surtout pour les voies dont la largeur dépasse 10 m. La voie d'Agrippa passe ainsi à 8-9 m, celle de la rue J. Kablé, qui est sensée correspondre à l'un des axes principaux de la ville, n'excède plus 6 à 7 m. Seul le site de Mayence comporte une rue dont l'évolution témoigne de la situation inverse: la largeur de la Saarstraße, d'à peine 5,50 m, passe dans un second état à 10,50 m, ce qui lui confère une dimension égale aux plus grandes chaussées des autres villes.

2.2. Equipement du réseau viaire (fig. 313)

* Trottoirs

Matériaux employés et mise en œuvre

Les matériaux choisis pour l'aménagement de la surface de circulation sont également diversifiés, mais se limitent, comme les niveaux de circulation des chaussées, à du petit calibre dans leur état original comme dans les niveaux de recharge (sable, cailloutis, gravier (August) et plus rarement de la craie (Reims, Beauvais), de la terre cuite concassée (Trèves), du mortier et de la terre battue/argile (Amiens et August), ainsi que des galets (Avenches)). Les revêtements en pierre demeurent, tout comme dans le cas des ballasts des chaussées, exceptionnels; seules les villes de Senlis (sous l'église Saint-Aignan) et de Bavay (dallage de calcaire gris pour les trottoirs du cardo C3 en bordure du forum), où le revêtement sera repris dans la dernière phase de rechargement du trottoir, alors que les phases de reconstruction intermédiaire sont composées de matériaux plus courants (calcaire, silex, fragments de tuiles). Les trottoirs longeant l'axe principal de la ville de Besançon comportaient en plus, côté rue, une bordure de pierres posées de champ.

Dimensions

Les dimensions des trottoirs demeurent très variables d'une ville à l'autre. Sur le site de Brumath, les plus petits mesurent à peine 1,20 m de large¹⁰⁵, mais les dimensions moyennes oscillent sur les autres sites entre minimum 2 m et maximum 3 m. Les largeurs plus importantes constatées sur le site de Cologne (jusqu'à 5 m) demeurent exceptionnelles.

¹⁰⁵ PETRY/KERN 1974, p. 29.

* Portiques

Matériaux employés et mise en œuvre

Les portiques constituent dans toutes les villes étudiées une structure en dur nécessitant l'utilisation soit de la pierre, soit de la maçonnerie, parfois l'emploi conjoint de ces deux solutions techniques, ainsi qu'à titre secondaire, celui du bois, aussi bien en fondation qu'en élévation. On ne connaît ainsi à ce jour, sur l'ensemble des villes de trois provinces, qu'un seul cas de construction de portique repéré sur la Westtorstraße de la ville haute d'Augst¹⁰⁶, n'usant que des matériaux périssables.

L'aménagement le plus sommaire et le plus courant, même le long des grands axes des villes, consiste en un support ponctuel quadrangulaire, plus rarement sous forme maçonnée, voire sous forme d'un bloc ou d'un dé de pierre, disposé à intervalles réguliers et soutenant le rythme de la colonnade, tel qu'il fut dégagé dans bon nombre de villes de Gaule Belgique, à Brumath (le long des axes principaux de la ville)¹⁰⁷, sur le système de voirie étudié à la Place des Etats-Unis à Langres, à Trèves, à Beauvais (chevet de la cathédrale), à Bavay (*decumanus* D1), à Metz, dans le quartier de l'Arsenal¹⁰⁸, ainsi qu'à Amiens et à Reims, où les fondations des portiques sont exécutées en craie damée et descendent jusqu'au niveau du substrat géologique¹⁰⁹.

Les techniques les plus élaborées ont été observées surtout dans l'équipement viaire des cités des deux provinces de Germanie: les portiques allient une fondation soit continue, à laquelle se superposent les dés de pierre, soit interrompues par les supports ponctuels des colonnes. Le premier système est illustré par les portiques de la ville d'Augst, le second par ceux de la ville de Spire¹¹⁰. A Xanten et à Besançon, les portiques de rue reposaient sur ce même type de maçonnerie, exécutée dans le premier cas à coffrage perdu¹¹¹; dans le second, une couche d'argile sous-jacente assurait l'étanchéité du mur aux infiltrations d'eau. Le second système correspond aux découvertes effectuées sur le site d'Avenches, où les bases maçonnées reposaient sur un stylobate fondé lui-même sur un radier de pierre, et l'intervalle était renforcé par l'adjonction de sablières de bois.

Relation aux constructions publiques et privées

L'écartement des supports de colonnes oscille entre 2 et 3 m suivant les sites (exceptionnellement 4 m); cependant, il n'existe pas d'aménagement uniforme et continu des portiques à l'échelle des villes, en particulier dans les quartiers à vocation résidentielle, où la disparité des dimensions et des techniques de construction observée d'un point à l'autre des mêmes rues reflète l'implication des habitants dans la charge de la construction et de l'entretien de l'équipement viaire.

Le caractère privatif de certains tronçons de portique est d'autant plus perceptible qu'il se rattache davantage, sur le plan architectural, aux maisons elles-mêmes plutôt qu'à l'espace public de la rue,

¹⁰⁶ SCHEIBLECHNER 1996, p. 382-384.

¹⁰⁷ PETRY/KERN 1974, p. 29.

¹⁰⁸ HECKENBENNER 1992, p. 15-17.

¹⁰⁹ BERTHELOT/BALMELLE/ROLLET 1993, p. 49.

¹¹⁰ CÜPPERS 1990, p. 562, fig. 492.

¹¹¹ XANTEN 1974, p. 642 (Siegfriedstraße). Cette technique de fondation a été également observée dans les fouilles effectuées près des grands thermes (HINZ 1961, p. 362-363).

comme l'indique le rythme irrégulier des colonnades, la construction de murs prolongeant les limites de l'habitat au droit du portique, ou l'empiètement des caves ou des murs de façade des habitats sur le domaine public, comme dans le quartier de l'Arsenal à Metz, où les rues concernées n'ont même jamais disposé de trottoirs ou de galeries à portique. Les fouilles de la Place des Etats-Unis, un secteur de la ville de Langres où les bâtiments publics et les constructions privées se font face, illustre bien les différences de conception de la galerie portique selon qu'elle dessert un monument officiel ou de simples habitats¹¹².

L'utilisation des galeries à portique en vue de l'extension de la maison par la construction d'un étage en constitue un autre signe, d'après A. Olivier¹¹³. Dans les fouilles de la rue Baudimont à Arras, la voirie est limitée par des galeries en façade, qui sont davantage liées au plan des constructions riverains qu'à la voirie elle-même puisque les trottoirs sont reportés au-delà de ces portiques¹¹⁴. A Besançon, le caractère privé des structures de façade est parfois très marqué: aménagement d'un seuil d'entrée dans la galerie de façade de la construction la plus importante au parking de la mairie; réduction de la largeur du portique devant certaines maisons plus modestes¹¹⁵, ou remplacement de ce dernier par une simple galerie encadrée par deux retours prolongeant les murs périmétraux des habitats.

* Evolution de l'équipement par rapport aux rues

La présence de portiques et de trottoirs le long de la voirie est loin d'être systématique en particulier sur le réseau secondaire, et ce, non seulement durant la période de développement précoce des villes, mais aussi après la phase d'empierrement en dur de la voirie. Les habitats se développent immédiatement à front de rue sur une chaussée dont la largeur, déjà réduite à l'origine, n'autorise pas l'aménagement de l'équipement viaire sur les deux côtés. Il arrive même que les voies les plus importantes ne comprennent de portiques que sur une seul de leurs côtés. Les fouilles extensives menées sur les quartiers résidentiels des villes de Metz (Arsenal), de Reims (fouilles de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis), Senlis (ancien palais épiscopal), de Tongres, ainsi que d'Amiens, surtout dans les quartiers intégrés au premier quadrillage urbain, témoignent du fait qu'il s'agit d'une situation au moins occasionnelle. Leur absence est fréquente dans le périmètre du réseau viaire primitif d'Amiens, où la distance d'une façade à l'autre est nettement inférieure (de 7 à 9 m)¹¹⁶. Ces observations suggèrent que l'équipement viaire, en tout cas à l'échelle des quartiers mentionnés, n'était pas inclus dans le programme urbanistique original. Leur fréquence est par contre très importante sur le site d'Augst et s'accorde avec la précocité des découvertes relatives à l'équipement viaire de la ville haute.

Le système de découpage parcellaire, conditionnant la disposition des constructions privées, peut constituer un autre facteur influençant l'aménagement des zones riveraines de la voirie. Dans les

¹¹² FREZOULS 1983, p. 391: le plan général du secteur reproduit ici induit la présence d'au moins trois unités d'habitat pourvues d'une galerie-façade, dont les fondations, épaissies à intervalles réguliers, seraient tout à fait adaptées à la reprise de charges ponctuelles, telle une ligne de supports matérialisant l'élévation d'un portique.

¹¹³ Sur le site de Reims, rue Gambetta (BERTHELOT/BALMELLE/ROLLET 1993, p. 58-59).

¹¹⁴ BELOT 1990, p. 494, fig. 1.

¹¹⁵ Le portique est même considéré à la Résidence du Centre, comme un espace semi-public.

¹¹⁶ Il n'en va pas de même pour l'aménagement de la voie d'Agrippa en regard de son intégration à l'espace urbain. Les fouilles effectuées dans la zone marécageuse entre la Somme et l'Avre ont montré que dans un premier temps, la chaussée était assortie d'un espace *non aedificandi*, que respectait l'occupation primitive. Sa transformation en voirie urbaine, par l'ajout de trottoirs et de caniveaux, parallèlement à la structuration du quartier dès la première phase de reconstruction prouve que ce secteur n'est désormais plus considéré comme un habitat périphérique de la ville.

lotissements privés fouillés à Voorburg, les constructions sont toutes orientées sur les fronts nord et sud des *insulae*, dont les fronts est et ouest sont dépourvus de trottoirs et de portiques. Dans le quartier d'habitat exploré sous le Palais des Sports à Amiens, où les constructions semblent respecter ce même principe, la face est de l'îlot, qui ne coïncide pas avec la façade principale des constructions, est pourtant bien équipée de trottoirs et de portiques.

La largeur totale des zones de circulation comprenant la chaussée et ses équipements est importante. Sur le site d'Amiens, elle est évaluée à 14,80 m dans la phase d'extension du quadrillage, sur le site de Reims, entre 14 et 17 m, sur le site de Trèves, à 18 m. Sur le site de Cologne, O. Doppelfeld a évalué la largeur maximale des zones de circulation de façade à façade à 32 m¹¹⁷.

2.3. Les places publiques

* Introduction

Aucune des villes des trois provinces concernées ne dispose de places publiques telles que nous les définissons actuellement, c'est-à-dire un espace dégagé au sein du tissu urbain, conçu comme un ensemble public indépendant, agrémenté parfois d'un décor architectural, sculptural ou éventuellement arboré, en quelque sorte un lieu de repos, de respiration, propice à la détente ou servant de lieu de réunion dans la ville. A l'époque romaine, c'est l'*area publica* du *forum* qui remplit ce dernier rôle. R. Ginouvès qualifie tout simplement la place, dans l'architecture romaine, dans le sens premier du terme, c'est-à-dire comme "un endroit libre de construction au cœur d'une agglomération"¹¹⁸.

* Les places publiques et leurs aménagements

Les places publiques sont très rares en milieu urbain. A Beauvais, les fouilles effectuées à proximité de la cathédrale, ont permis de mettre au jour un espace à ciel ouvert de forme semi-circulaire, entouré d'une double colonnade, et accessible sur toute sa largeur par le réseau viaire. P. Leman avait envisagé plusieurs interprétations, dont celle d'une place publique, hypothèse qui, sans pour autant la rejeter définitivement, ne nous semble pas convaincante.

En revanche, les villes d'Augst, en Germanie Supérieure, et de Xanten, en Germanie Inférieure, comprenaient dans leur plan des espaces libres de construction, dont l'existence est directement liée à l'intégration, dans le quadrillage urbain, d'un édifice de spectacle (théâtre et/ou amphithéâtre); ce sont donc en quelque sorte des espaces laissés pour compte dans le tissu urbain, produit des difficultés d'intégration d'un bâtiment circulaire dans un quadrillage urbain orthogonal. Mais, contrairement à la ville de Xanten, où l'enceinte longeant au plus près ces espaces vides n'a pas permis de les réintégrer efficacement au domaine public, à Augst, l'espace est récupéré au profit de la circulation du réseau viaire, comme un lieu particulièrement bien situé pour résorber la masse de spectateurs au sortir de l'édifice de spectacle, et des passants accédant ou sortant des autres constructions publiques environnantes.

¹¹⁷ DOPPELFELD 1975, p. 787.

¹¹⁸ GINOUVES 1998, p. 183.

Plusieurs villes ont livré cependant des structures interprétées comme des places publiques, malgré la disparité des formes architecturales relevées d'une ville à l'autre. Les fouilles de la Place des Etats-Unis à Langres¹¹⁹, ont permis de mettre au jour au sud de la ville, une esplanade interprétée comme une place publique. Sur la rive opposée du Geer, dans la phase d'extension sud du quadrillage urbain de Tongres, P. Schaetzen avait relevé un espace de 3000 m², point d'aboutissement d'une partie du réseau viaire¹²⁰. Citons également l'aménagement d'une esplanade sur l'îlot du Rhin face à la ville de Cologne, dont l'identification demeure hypothétique¹²¹.

2.4. Aménagements de la trame viaire en relation avec le réseau hydrographique: les ponts

Comparé aux treize ponts attestés et supposés de la ville d'August¹²², leur nombre dans les villes de Gaule Belgique et en Germanie Inférieure est peu important en l'état provisoire de la recherche. Il est clair cependant que la disposition rectiligne stéréotypée de l'espace urbain par rapport aux lits des fleuves, même lorsqu'il s'agit d'un point de confluence (et justement parce que la ville se développe sauf exception, à l'extérieur de ce dernier), explique en partie ces observations. La nature des systèmes de franchissement varie entre le gué et les ponts en bois et en pierre. Ils prolongent rarement les axes secondaires, sauf si le réseau viaire s'étend partiellement au delà du cours d'eau, situation par ailleurs très peu courante (Tongres?¹²³).

2.5. Alimentation, distribution et évacuation des eaux

* Réseau d'adduction principal: aqueducs (tableau 12)

Introduction

Nous avons déjà souligné, dans le chapitre concernant la naissance des villes, que peu d'entre elles avaient livré, dans la province de Gaule Belgique, les traces d'un aqueduc (Trèves, Metz, Tongres, Bavay, Reims), que les sources de captage étaient généralement proches des villes concernées, et que la disposition géographique et hydrographique des sites favorisait cette situation. En Germanie Inférieure, seuls les aqueducs des villes de Xanten et Cologne sont connus: la distance entre les sources d'approvisionnement et la ville est réduite. La documentation est en revanche particulièrement abondante dans la province de Germanie Supérieure; de nouveau, la distance très courte entre les points de captage et la ville mérite d'être soulignée.

La multiplicité des points d'approvisionnement est un cas de figure peu courant dans les deux premières provinces; seules les villes les plus importantes, comme Trèves et Cologne (et peut-être Metz?¹²⁴), ont pu disposer de conduites modifiées et prolongées jusqu'à une nouvelle source de captage. La création de

¹¹⁹ LEVEQUE 1992, p. 337.

¹²⁰ SCHAETZEN 1943, p. 42 : l'auteur décrit ce carrefour comme une plaine ou une place construite selon les mêmes techniques que les chaussées.

¹²¹ WOLFF 2000, p. 242-243. Nous renvoyons à la description du complexe an Groß-St Martin comprenant une place et un bassin, décrit dans la notice du catalogue.

¹²² SCHAUB 1993.

¹²³ VANVINCKENROYE 1985, plan de la ville p. 150-151. A ce jour, un premier pont est attesté sur le Geer/Jeker (dans la Sint Janstraat); un second a été présenté par A. Vanderhoeven au cours du présent colloque.

¹²⁴ Sur les pentes du Mont Saint-Quentin, on a relevé la présence d'une conduite enterrée se dirigeant depuis Scy-Chazelles vers Moulins (FREZOULS 1988, p. 319). Son rôle dans l'approvisionnement des thermes du Carmel a été évoquée mais aucune trace de conduite susceptible d'appartenir à cet aqueduc n'a été observée en milieu urbain.

conduites supplémentaires et indépendantes du réseau d'adduction principal y est très rare (Trèves?, Cologne?). La situation en Germanie Supérieure se présente tout à fait autrement, surtout dans les villes d'Avenches et de Augst, où plusieurs conduites, dont la chronologie n'est pas établie, acheminent individuellement l'eau vers le noyau urbain. Il est logique de supposer d'ailleurs que le système de distribution en milieu urbain a dû s'effectuer différemment d'une situation à l'autre.

Tableau 12 : L'alimentation en eau dans les villes du Nord de la Gaule

GAULE BELGIQUE		
VILLES	SITES DE CAPTAGE	LONGUEUR DES CONDUITES
BAVAY	Floursies	18km
TONGRES	Widooie ?	5km
REIMS	Suippe	40km
TREVES	Rüwer Olewigerbach ?	22km ?
METZ	Gorze	12km
GERMANIE INFERIEURE		
COLOGNE	Hürth-Ermülheim prolongé jusque l'Eifel	10km 40km
XANTEN	Sonsbecker Berg	?
GERMANIE SUPERIEURE		
MAYENCE	Ortschaften Drais et Finthen	5km
AUGST	Liestal Lienerthalde	6,5km ?
AVENCHES	Bois de Châtel (ruisseau de Ruz et fontaine de Budeire) alimenté également par la conduite provenant d'Olleyres Coppet (Forêt du Grand Blanmont) sources de Bonne-Fontaine	17km
BESANÇON	Arcier	13km
NYON	Divonne(-les-Bains)	10km

Nous avons jugé utile de confronter l'évolution du mode d'approvisionnement en eau à celle de l'extension de la superficie urbanisée: les villes concernées par la multiplication des conduites présentent une extension variant entre 110 ha (Augst) et plus de 200 ha (Trèves, Avenches). Bien que ces sites doivent être rangés parmi les villes les plus étendues des trois provinces, leur taille n'est pas forcément représentative de la densité de l'occupation effective des quartiers lotis: la ville d'Avenches, qui couvrait 220 ha, disposait d'un quadrillage urbain d'une cinquantaine d'hectares seulement. La même remarque peut être émise au sujet de Trèves, dont l'estimation de la superficie carroyée atteignait "seulement" 130 ha, alors que l'on suppose que dans son extension maximale, la ville s'étendait sur 290 ha.

La construction des aqueducs ne remonte dans aucun cas aussi haut que la formation du noyau urbain primitif, mais on peut penser que leur capacité d'approvisionnement n'a pas été déterminée en fonction de la densité maximale de la population urbaine, dont l'essor culmine souvent, d'après l'évolution de l'architecture, dans le courant du II^e siècle. Une grande partie des habitats ne disposait d'ailleurs pas

CHAPITRE II

d'accès à l'eau courante, et s'approvisionnait en eau potable par des puits. En revanche, la multiplication des établissements thermaux reconnus avec certitude, celle de fontaines publiques en milieu urbain, constitueraient un meilleur critère de référence si l'état de la documentation s'avérait plus complet (deux grands thermes pour Trèves, trois pour Avenches, quatre pour Augst).

Disposition par rapport au quadrillage urbain

La destruction des aqueducs aux abords de la ville est fréquente, au point que leur parcours en milieu urbain nous échappe totalement. Leur cheminement, totalement indépendant au départ du réseau routier, s'accordait à proximité du site, avec l'une des routes pénétrant en ville, en général l'axe le plus important. Ainsi, à Xanten, la canalisation s'aligne sur la route du limes à son entrée en ville; à Cologne en revanche, l'aqueduc pénétrait en milieu urbain par l'axe perpendiculaire à la route du limes.

A Avenches, les six conduites qui alimentent la ville se divisent en deux groupes faisant leur entrée en milieu urbain à l'extérieur de la zone carroyée, si bien que le rapport entre les aqueducs et le quadrillage urbain ne nous sont pas connues, hormis pour la canalisation la plus longue, prenant sa source au Moulin de Prez, et qui pénètre en ville à hauteur de la porte de l'ouest. A Besançon, l'aqueduc d'Arcier pénétrait également en longeant l'axe principal de la ville en direction du Doubs. L'entrée de l'aqueduc de Liestal dans la ville d'Augst s'effectuait également en longeant la route de Kurzenbettli en direction du Rhin. A Nyon, la conduite entrait par le front nord-ouest.

La destination de l'eau acheminée par les aqueducs a été mise en relation directement avec les constructions considérées comme les plus grandes consommatrices, à savoir les thermes, bien que la liaison effective entre les bains et l'aqueduc fait à chaque fois défaut. La prise en compte des altitudes respectives des constructions par rapport à celle de la canalisation a conduit à émettre l'idée que les thermes du Carmel étaient trop hauts pour avoir été alimentés par l'aqueduc de Gorze. En réalité, nous n'en avons aucune certitude, puisque le système d'amenée de la conduite a très bien pu être un pont-aqueduc.

* Systèmes d'alimentation secondaire

Captages secondaires: puits, citernes

Même lorsque l'existence d'un aqueduc alimentant la ville a été relevé, les puits demeurent le mode d'alimentation principal des maisons, surtout lorsqu'il s'agit de constructions modestes. Certaines villes disposaient également de puits publics (Augst, Reims, Xanten?). Seule Augst (et Xanten) a livré les vestiges d'une citerne liée sans doute à l'approvisionnement en eau d'un ensemble thermal privé à l'est de la ville¹²⁵.

Des captages secondaires en milieu urbain se présentant sous la forme de bassins creusés jusqu'à la nappe phréatique et reliés à des conduites en pierre ont été relevés à plusieurs reprises dans la ville de Metz. Un réseau de conduites en bois dont le point d'approvisionnement n'a pas été identifié a également été

¹²⁵ Nous renvoyons le lecteur au paragraphe concernant l'approvisionnement à Augst dans la notice consacrée à cette ville dans le catalogue.

reconnu dans les premières occupations de l'Hôtel Dieu à Beauvais¹²⁶. On suppose, à Nyon, que ce type de captage, en relation avec le secteur d'habitat antérieur à l'amphithéâtre, était assorti d'un système de pompage¹²⁷. Tout comme à Metz, ces aménagements, au sein de contextes domestique, ne devaient sans doute pas jouer un rôle public¹²⁸. La précocité des installations repérées près du lac à Nyon suggère qu'ils précèdent probablement la construction de l'aqueduc lui-même.

* Le réseau de distribution

Les données relatives au réseau de distribution des eaux en milieu urbain (*castellum*, conduites secondaires, conduites forcées) demeurent très lacunaires. La découverte de fontaines publiques et privées en milieu urbain est particulièrement intéressante car elle prouve l'existence d'un réseau d'eau sous pression et des équipements nécessaires à son fonctionnement qui, bien souvent, n'ont pas encore été mises au jour. Cependant, il n'en demeure pas moins, comme le souligne P. Leveau, que la seule présence d'un aqueduc témoigne elle-même de l'existence d'un réseau d'alimentation en eau sous pression¹²⁹, et qu'en dépit des apparences, suivant le tableau que nous avons dressé, de nombreuses villes des trois provinces devaient ainsi en être équipées.

L'identification des *castella* demeure hypothétique et leur rapport aux aqueducs n'est pas établie, aussi bien chronologiquement que spatialement. Ils occupent généralement une position périphérique sur les hauteurs de la ville, comme le nymphée/*castellum* du Square Castan à Besançon, le bassin en pierre de taille découvert à Augst dans l'Aquäduktstraße près de la *mansio* de Kurzenbettli, ou le bassin de distribution mis au jour dans la Berrenrather Straße à Cologne.

Les villes de Besançon et Augst¹³⁰ en Germanie Supérieure, Xanten et Cologne en Germanie Inférieure, Bavay¹³¹ en Gaule Belgique, sont les seules villes dans lesquelles des fontaines ont été reconnues, et d'ailleurs, hormis à Xanten et Augst, ces trouvailles demeurent assez ponctuelles. Les fontaines constituent un équipement secondaire de l'espace public, largement postérieur à l'aménagement des chaussées elles-mêmes. Elles se présentent donc comme des bassins en dur, généralement un assemblage de dalles de pierre de taille disposées en orthostate. Cependant, l'existence d'un réseau d'eau sous pression s'est vérifiée dans d'autres villes, comme Arras, où le trajet des conduites, qui sont construites en bois et assemblées à l'aide de frettes métalliques, s'aligne sur celui des rues, ainsi qu'à Mayence.

* Evacuation des eaux

Les caniveaux des rues

Fréquence de la présence de caniveaux

¹²⁶ GOUSTARD/PEIXOTO/PETITJEAN 1991, p. 132-134 ; PETITJEAN 1989.

¹²⁷ HAUSER/ROSSI 1999, p. 141, note 9.

¹²⁸ BLAISING 1995, BLAISING 1997b.

¹²⁹ LEVEAU 1990, p. 261.

¹³⁰ FURGER 1997b.

¹³¹ ADAM 1979.

CHAPITRE II

Toutes les rues des villes étudiées ne disposaient pas forcément d'un système de drainage de leur surface de circulation, comme l'ont démontré les fouilles pratiquées dans le secteur de l'église Saint-Aignan à Senlis¹³² ou à Arras.

Situation en chronologie relative de leur apparition

La chronologie relative d'aménagement des caniveaux par rapport à la création du réseau viaire ne peut être établie dans un bon nombre de cas (Brumath, Soissons, Senlis, Saint-Quentin, Beauvais, Voorburg, Nyon?, Mayence), en raison de l'absence de description stratigraphique. Ce type d'équipement n'apparaît pas forcément en même temps que la première phase d'empierrement des rues: cette observation a été relevée à propos de l'infrastructure viaire de la ville d'Avenches¹³³, sur les fouilles du parking de la Mairie à Besançon, ainsi que sur le site de Metz. Mais le cas inverse existe également, surtout sur les sites où l'existence de rues en terre s'est vue confirmée (Tongres¹³⁴, Arras?¹³⁵). La situation la plus fréquente est que l'aménagement des égouts accompagne celui des rues empierrées.

Disposition par rapport aux chaussées (centrale/latérale)

La disposition des caniveaux par rapport à la chaussée varie d'un quartier à l'autre des villes étudiées. L'implantation centrale des caniveaux se manifeste tout de même assez rarement dans le réseau viaire des villes de Gaule Belgique. Les fouilles du secteur du forum à Bavay en livrent un exemple. Les caniveaux sont aménagés sur l'axe médian d'une chaussée exceptionnellement large en bordure de l'édifice public, et se prolongent sur la rue perpendiculaire donnant accès à des *insulae* résidentielles. La même situation a été observée aux abords du forum de la ville de Nyon. Les canalisations centrales se rencontrent également sur le site de Voorburg et de Xanten.

De même, le rejet des caniveaux en bordure de rue n'implique pas forcément leur dédoublement (Arras, Reims, Beauvais (quartier de la Cathédrale¹³⁶), Avenches). A Brumath, aussi bien le *decumanus maximus* que les rues moins importantes n'en ont livré que sur une de leur face.

Caractéristiques techniques (dimensions/mise en œuvre des matériaux)

L'aménagement des égouts a été réalisé de façon extrêmement variable, en particulier lorsqu'il s'agit de l'équipement des rues: les découvertes vont d'un simple fossé creusé en U ou en V (Brumath, Metz) et curé régulièrement, à une conduite en bois, ou à une structure maçonnée, formée de dalles de pierre, ou d'un bloc massif évidé d'une rigole en son centre, solution moins fréquemment relevée d'ailleurs sur l'ensemble des villes, et associée bien souvent au voisinage des bâtiments publics comme les *fora* de Bavay, de Nyon ou d'Amiens¹³⁷.

Les deux premiers types sont de loin le système les plus fréquemment employés. A Amiens comme à Arras, à Augst, à Xanten ou à Cologne, les égouts de bois se présentent comme un coffrage réalisé à l'aide

¹³² FEMOLANT 1988.

¹³³ BLANC/MEYLAN KRAUSE 1997, p. 44, note 47.

¹³⁴ VANDERHOEVEN 1996, p. 216, fig. 19.

¹³⁵ JELSKI 1980, p. 839.

¹³⁶ LEMAN 1982b, p. 200.

¹³⁷ BAYARD/MASSY 1983, p. 60-61.

de planches retenues par des piquets du côté du ballast comme du côté des portiques. L'usage de frettes métalliques a été aussi relevé sur les sites de Reims et de Beauvais sur le même type d'aménagement. Sur celui d'Avenches, les égouts sont soit simplement creusés, soit formés de tronçons en bois reliés par des manchons quadrangulaires.

L'existence d'un système de couverture n'est que rarement confirmée. On sait qu'à Amiens, la découverte de blocs creusés de façon à servir de déversoir ont été repérés à la rue des Cordeliers, ce qui conforte, selon D. Bayard¹³⁸, l'idée que les égouts étaient couverts, probablement à l'aide de planches de bois amovibles pour le curage.

Emplois secondaires (latrines publiques)

Les emplois secondaires des caniveaux de rues sont de deux types: la récupération des eaux des édifices publics ou privés et l'aménagement de latrines publiques. L'analyse des dépôts organiques prélevés dans les caniveaux de deux rues antiques du quartier de l'Arsenal à Metz a mis en évidence l'absence de rejets domestiques (matières fécales, etc...)¹³⁹. Les matières organiques identifiées sont essentiellement liées à l'évacuation des eaux de pluie ainsi qu'à l'entretien des égouts.

Ces observations ne contredisent pas l'idée que certains habitats aient pu effectivement être reliés au réseau d'égouttage des rues; des canalisations en provenance des constructions riveraines ont été aperçues dans les villes d'Amiens, rue Lavalard¹⁴⁰ par exemple, où elles passaient sous les trottoirs pour aboutir à des déversoirs reliés au système de drainage des chaussées, ainsi qu'à Tongres. La multiplication des ensembles de bains privés justifie ce type d'aménagement. La fouille des deux *domi* de l'*insula* 13 de la ville d'Avenches illustre par ailleurs le branchement d'un *impluvium* sur une canalisation dirigée vers la rue¹⁴¹.

En revanche, le second cas n'a été mis en évidence que sur le site d'Augst¹⁴²: il se présente comme l'aménagement d'un bloc de pierre évidé en son centre et posé sur la canalisation. Cependant, une structure fort semblable, assimilée à un bloc-déversoir, a été mise au jour à Amiens, rue des Cordeliers¹⁴³.

Système d'évacuation par les égouts collecteurs

Les villes disposaient, en plus du réseau d'égouttage des rues, d'un second système d'évacuation des effluves par l'intermédiaire de collecteurs souterrains, qui recueillaient les eaux des monuments publics tels les thermes ou le forum. Ce genre de découverte n'a pas été effectué partout et ne concerne pas toute la voirie. Ils suivent et doublent le parcours de la voirie, même au passage des tours d'enceinte et des portes d'accès, dont les fondations sont adaptées en conséquence, comme ce fut constaté à Cologne. Leur alignement sur le tracé de la rue n'est cependant pas systématique: à Langres, Place des Etats-Unis, l'égout collecteur adopte un parcours biaisé par rapport à la voirie.

¹³⁸ BAYARD/MASSY 1983, p. 60-61.

¹³⁹ HECKENBENNER 1992, p. 18.

¹⁴⁰ GALLIA 1983, p. 253.

¹⁴¹ MOREL 1993b.

¹⁴² Le long des rues séparant les *insulae* 1 et 2 du quartier de Kastelen en ville basse dans SÜTTERLIN 1999c, ainsi que dans les fouilles de l'*insula* 35 (HÄNGGI 1989b, p. 94-96).

¹⁴³ BAYARD/MASSY 1983, p. 64.

Caractéristiques techniques et morphologiques

Les collecteurs sont toujours exécutés de la même façon et ne nécessitent aucun soin architectural particulier puisqu'ils se trouvent enterrés sous le ballast des rues: les piédroits sont des maçonneries liaisonnées au mortiers qui ne comportent souvent qu'un parement interne; ils supportent une voûte maçonnée ou clavée, comme à Besançon¹⁴⁴. Leurs dimensions peuvent atteindre jusqu'à deux mètres en largeur et en hauteur.

Destination des effluves urbaines

Le point d'aboutissement des canalisations liées au réseau viaire est très variable: dans les cas de Xanten et de Cologne, il a été clairement démontré que les solutions d'évacuation étaient doubles suivant les secteurs de la ville: une partie des effluves était rejetée dans les fossés encadrant l'enceinte communiquant avec le Rhin, une autre partie, directement dans le fleuve. Mais cette situation demeure exceptionnelle, puisque la plupart des villes en effet, était dépourvue de fortification.

Le cas le plus courant consistait à déverser les eaux dans le fleuve ou la rivière toute proche. Dans le cas de Bavay, on suppose que c'était le ruisseau du même nom qui recueillait les eaux de la ville; à Amiens, l'évacuation prenait la direction de l'Avre¹⁴⁵; à Nyon, il s'agissait du lac Léman. A Voorburg, l'existence de puits perdus en relation avec les caniveaux des chaussées a été aussi mise en évidence. A Reims, la pente des caniveaux des chaussées induit dans plusieurs quartiers (Gambetta, îlot Capucins-Hincmar-Clovis) un écoulement en direction de la Vesle.

3. LES ENCEINTES

Peu de villes disposaient d'une enceinte au Haut-Empire dans les trois provinces qui nous occupent. En Gaule Belgique, Trèves et Tongres sont les seuls sites à en avoir livré les vestiges. En Germanie Inférieure et en Germanie Supérieure par contre, toutes les villes assurant un rôle de chef-lieu étaient ceintes d'un rempart, à l'exception de Besançon et de Nyon (?). Les fossés, les tours (selon les cas) et les portes contribuaient ainsi à renforcer le caractère monumental de l'enceinte vers la campagne. L'impression de grandeur qui se dégageait des enceintes variait donc en fonction du développement de chacun de ces équipements. Les murailles de Trèves et celles de Tongres constituent sans conteste, comme nous allons le voir, les exemples les plus imposants des trois provinces.

3.1. Influence de la topographie et de l'hydrographie sur le tracé des enceintes

Le rapport entre le tracé des enceintes et la surface urbanisée est très différent d'une province à l'autre: en Gaule Belgique et en Germanie Supérieure, le tracé des murailles adopte la forme d'un polygone irrégulier et indépendant de l'extension de la ville en ce sens qu'il englobe de vastes territoires non

¹⁴⁴ LAGRANGE 1982, p. 20.

¹⁴⁵ BAYARD/MASSY 1983, p. 112-113: certaines maisons disposaient même d'une vidange directe dans l'Avre. L'étude des carrefours de rue montre une direction préférentielle d'évacuation des eaux par la liaison uniquement des caniveaux dont l'orientation suit le sens de la pente. Le même système a été observé à Limoges, au carrefour de la rue cardinale 5 et du *decumanus* VI. Voir: DESBORDES/LOUSTAUD 1990, p. 253, fig. 10.

carroyés en périphérie de l'espace urbain. Bien entendu, la disposition des édifices de spectacle et des secteurs religieux à l'extérieur du quadrillage ont influencé le parcours du rempart. Les conditions topographiques et hydrographiques des sites ont également fortement pesé sur le tracé de la fortification: à Trèves, l'enceinte longe au plus près à la fois le cours de la Moselle sur son flanc occidental et les premières pentes du Petrisberg sur son flanc oriental.

A Tongres, le parcours de l'enceinte s'adapte également à la topographie du site: vers le nord, le passage de la fortification correspond à la limite supérieure du versant sur lequel fut implanté le grand temple de la ville. Vers l'est, le rempart passe au plus près du quadrillage urbain, alors qu'à l'ouest, il englobe un secteur vraisemblablement urbanisé, mais non carroyé. Dans le cas de Tongres précisément, la comparaison des tracés de l'enceinte et des fossés précoces suppose que l'emplacement de ces derniers a largement influencé également la position des fortifications, en tout cas sur les front nord et est de l'espace urbain. Vers l'ouest, les deux structures s'éloignent l'une de l'autre, les fossés précoces passant largement à l'ouest des *Horrea*, l'enceinte plus à l'est, si bien que l'édifice occupe en quelque sorte une zone tampon. La dissociation la plus importante entre l'espace clôturé et la zone urbanisée est enregistrée sur le site d'Avenches, où l'enceinte, qui englobe les premières pentes du plateau, enferme un espace presque quatre fois plus important que la zone carroyée, en ce compris les terrains périphériques réservés à la construction des édifices de spectacle et des sanctuaires. Le périmètre de l'enceinte n'est donc pas révélateur de la superficie des zones carroyées, ni de l'occupation effective du site.

En Germanie Inférieure, le rapport entre l'espace urbanisé et le tracé de l'enceinte est conçu différemment: que ce soit à Cologne, à Xanten, Voorburg ou Nimègue, le parcours des fortifications suit au plus près l'étendue du quadrillage, ayant pour conséquence l'intégration obligée des monuments habituellement édifiés sur des terrains périphériques dans l'espace urbain. Cette situation a d'ailleurs favorisé le développement d'importants faubourgs à l'extérieur de l'espace enclos.

Le tracé des fortifications des villes de Germanie Inférieure a été aussi influencé par l'existence d'une occupation ancienne bien développée, mais de surface naturellement moins importante. Leur emplacement justifie cependant une partie du tracé des enceintes postérieure, en ce sens qu'à Cologne et à Xanten, l'occupation préflavienne s'est majoritairement développée en bordure du Rhin, entre le fleuve et la route du limes. Le passage du rempart en bordure du cours d'eau se trouve ainsi justifié, par la reprise et le développement, au moment de l'application du quadrillage urbain sur le site, de l'extension du noyau d'occupation antérieur. L'intégration du monument aux Ubiens dans le tracé de l'enceinte de Cologne constitue un autre témoin du développement important de l'occupation avant la construction de l'enceinte.

La chronologie relative entre quadrillage et enceinte n'apporte pas vraiment de justification réelle à ces observations. Il est clair cependant que dans les provinces de Germanie Supérieure et de Gaule Belgique, les opérations de viabilisation précèdent largement l'édification des enceintes alors qu'en Germanie Inférieure, la mise en place des deux équipements est contemporaine et forcément concertée dans

certains cas. A Voorburg, la datation bien plus tardive proposée pour l'enceinte, dont la chronologie se rapproche de la fin du Haut-Empire, constituerait un argument beaucoup plus pertinent.

L'intégration des rivières dans l'espace urbain ne fut manifestement pas un obstacle majeur au passage des enceintes, même si peu de villes ont été confrontées à ce problème. En effet, hormis Trèves et Tongres, aucune d'entre elles n'était localisée dans une zone topographique traversée par des cours d'eau secondaires. L'extension des enceintes en direction des zones inondables est naturellement très rare. Sur le site de Tongres, A. Vanderhoeven s'en sert comme argument pour suggérer l'utilisation du Geer comme une liaison fluviale dès l'époque antique, mais elle résulte aussi de la volonté bien affirmée d'englober non seulement le Geer mais aussi le secteur d'occupation prolongeant la trame urbaine au-delà du cours d'eau dans la vallée marécageuse. Les efforts techniques consentis en vue de l'édification de tout le tronçon sud de maçonnerie sur des terrains instables en constituent la meilleure démonstration. Dans le cas de Trèves, c'est probablement le développement de la zone cultuelle l'Altbachtal, arrosée par la rivière du même nom, qui a motivé son intégration au périmètre de l'enceinte. En revanche, l'enceinte de Cologne évite soigneusement le parcours du Duffesbach.

3.2. La morphologie des enceintes

Les courtines

Les dimensions des maçonneries ne sont pas toujours connues avec précision, du fait que dans les villes de Voorburg et Nimègue en Germanie Inférieure, les fortifications ont été totalement récupérées jusqu'à leurs fondations, probablement en raison des difficultés d'approvisionnement en matériaux durs dans ces régions. La largeur de la tranchée de récupération donne donc une idée approximative de l'épaisseur maximale des courtines en fondation et en élévation. Dans les deux cas évoqués, la largeur des maçonneries devait être extrêmement faible (entre 1,20 m et 1,40 m maximum), par rapport à celle des remparts des autres villes, qui varie entre 2,10 m pour celle de Tongres et 4,20 m pour la plus forte épaisseur enregistrée dans certains tronçons de l'enceinte de Trèves. L'exceptionnelle épaisseur des courtines de l'enceinte de Xanten (4,15 m), dans leur parcours le long du Rhin, s'explique par l'ajout de redents sur la face dominant le fleuve, de façon à assurer une meilleure stabilité à la construction.

Le soubassement des enceintes est édifié à l'aide de matériaux variés: à Avenches et à Tongres, il s'agit de blocs taillés et bien assisés. A Xanten, la qualité des matériaux est plus modeste: l'enceinte repose sur un hérisson de pierre et des matériaux de récupération. A Trèves, la base de l'enceinte présente aussi une composition hétérogène mêlant des variétés de pierre différentes ainsi que des matériaux de remploi. Les fondations de l'enceinte de Trèves sont exécutées par l'emploi conjoint des deux techniques. La pose d'un radier de pieux sous les fondations des courtines est très fréquente; leur conservation constitue d'ailleurs un atout majeur face aux difficultés de datation de ce genre d'équipement. Cette technique concerne uniquement les parties de l'enceinte situées en plaine (Avenches, Voorburg) et/ou au contact direct avec les cours d'eau, à Trèves en bordure de la Moselle, Tongres (plaine marécageuse du Geer/Yeker), Cologne et Xanten en bordure du Rhin.

La transition entre les fondations plus larges et l'élévation est assurée par des ressauts, dont le nombre varie suivant les variations d'épaisseur constatées entre les deux parties de la construction, mais également, suivant la position du parement côté ville ou côté campagne, notamment à Augst, où leur nombre est plus réduit. L'élévation est par contre beaucoup plus stéréotypée: toutes les maçonneries conservées un tant soit peu en élévation (à l'exception toujours des sites de Voorburg et de Nimègue), présentent un *opus vittatum* régulier sur un noyau de béton. Les différences se marquent nettement dans le choix des pierres utilisées, particulièrement très variées dans l'enceinte de Trèves, ainsi qu'à Cologne, où elles ont servi à agrémenter le parement des tours côté campagne de motifs géométriques.

Hormis Cologne et Tongres, dont l'élévation des murs est préservée par endroits sur 5 et 4 m, les hauteurs présumées des courtines ont été généralement calculées sur base des dimensions en plan des tours elles-mêmes, considérant que, pour conserver les proportions harmonieuses qui caractérisent les édifices antiques, la hauteur des tours devait être supérieure à leur largeur de chaque côté des parements des fortifications, et que les courtines devaient être légèrement moins élevées. C'est la raison pour laquelle la hauteur des courtines de Xanten est estimée au minimum à 4,80 m; celles de Tongres à au moins 6 m et les tours de l'enceinte de Trèves, à 9 m environ.

Les tours

La disposition des tours et le rythme de leur distribution sont conditionnés par le rapport du tracé de l'enceinte avec la trame viaire et en particulier, le traitement de leurs sections les plus proches des courtines. Dans les villes de Xanten et Cologne, où l'extension des fortifications coïncide avec celle du quadrillage, le point d'aboutissement des chaussées a dicté l'emplacement des tours. L'épaississement de leurs fondations est lié au passage des égouts collecteurs qui doublent en sous-sol le parcours de la voirie. A Tongres, le faible écartement des tours est justifié de nouveau par le contact de la voirie avec l'enceinte. Dans toute la partie est de la ville, où la voirie côtoie directement les fortifications, la position des tours s'accorde avec la direction des rues (mais toutes n'ont pas été réalisées), bien que le quadrillage urbain a subi une phase d'extension au cours de laquelle une rocade a assuré la liaison des extrémités des chaussées. Sur les autres faces de la muraille, la disposition des tours est plus régulière et ne s'accorde pas avec le réseau, du fait de l'intégration de territoires non carroyés à l'ouest de l'espace urbanisé, ainsi que de l'existence, en périphérie de la trame viaire de complexes monumentaux comme le temple au nord de la ville, dont l'organisation respecte l'orientation du quadrillage, sans y être réellement intégré. La position des tours de l'enceinte d'Avenches selon un rythme extrêmement régulier, s'explique au moins en partie par la totale désolidarisation entre le quadrillage urbain et la muraille.

Les dimensions et le plan des tours varient d'une ville à l'autre. Le système d'implantation des tours par rapport aux courtines est un point de comparaison intéressant, puisque leur débordement côté campagne ou pas conférait aux enceintes le rôle d'un signal visuel fort dans le paysage exprimé soit de façon rythmée (disposition régulière des tours), saccadée (disposition irrégulière des tours), soit linéaire (pas de tours visibles). Le plan des tours est conditionné en partie par ce choix optique et dans ce cas, seules les portes sont mises en évidence. Les murailles d'Avenches et d'Augst doivent être rangées dans cette

troisième catégorie: les tours sont reportées sur le parement côté ville et adoptent un plan naturellement hémicirculaire. A Tongres et à Trèves, la disposition des tours est saccadée en raison dans le premier cas, de l'articulation de l'enceinte et du quadrillage, différente à l'est et à l'ouest de la ville, et dans le second, de la disposition aléatoire des tours par rapport aux parements des fortifications. Leur plan est en effet soit circulaire ou carré, à cheval sur le tracé de la courtine, soit semi-circulaire, faisant saillie comme à Avenches, sur le parement côté ville.

Le plan de fondation diffère parfois totalement de celui adopté en élévation. A Cologne, les tours circulaires reposent sur un massif de fondation carré. Les tours circulaires et semi-circulaires sont plus fréquemment utilisées que les tours de plan rectangulaire. Le diamètre des tours de Tongres et de Trèves est particulièrement important (9 m); ce qui suggère que leur hauteur devait l'être également. Seule l'enceinte de Xanten était pourvue de tours quadrangulaires, et de façon plus ponctuelle, celle de Trèves, ainsi que Cologne, qui inclut notamment le monument aux Ubiens, plus ancien que la fortification elle-même.

En fonction des observations qui viennent d'être émises, le poids visuel de l'enceinte sur le paysage devait être paradoxalement plus fort pour celui qui se situait dans la ville, que pour celui qui y entraient et la regardait de l'extérieur. En effet, les tours font toujours saillie vers l'intérieur, alors que, comme nous l'avons relevé pour Avenches et Augst, leur représentation extérieure n'était pas systématique. A l'exception de celles de Tongres, toutes les tours disposées à cheval sur le tracé de l'enceinte débordent plus largement côté ville que côté campagne et ce débordement atteint parfois, comme à Cologne, des proportions allant du simple vers l'extérieur au double vers l'intérieur.

Les portes

Les portes, qui assurent le passage des voies routières en milieu urbain, focalisent toujours les ornements architectoniques les plus importants de l'enceinte par leur longueur, portée jusqu'à 30 m, surtout en l'absence de saillie des tours sur le parement des courtines.

Le nombre de portes varie en fonction des prolongements routiers en milieu urbain. En l'absence de fouilles complètes sur les enceintes, leur étude permet de déterminer la série d'accès percés théoriquement dans la muraille. Ainsi, celle d'Avenches en comprenait sans doute sept sur l'ensemble de son parcours, alors que seules deux d'entre elles sont attestées par les recherches archéologiques. Si l'on considère le système général d'implantation des villes, les enceintes devaient en comporter au moins deux (Augst) ou plus vraisemblablement quatre. Les activités portuaires ont également conduit à multiplier le nombre de portes du côté des fleuves, comme ce fut le cas à Xanten et à Cologne, où les courtines donnant sur le Rhin étaient percées de trois portes.

En plus de leurs dimensions, la présence ou l'absence de tours encadrant les accès est représentative du statut principal ou secondaire de la porte. Celles donnant sur le port à Cologne, d'une taille plus restreinte, en sont dépourvues. Les tours encadrant les portes présentent généralement un plan différent. A Cologne, elles adoptent une forme quadrangulaire alors que presque toutes les autres tours sont circulaires. A Augst, les portes monumentales sont encadrées de tours en forme de fer à cheval, alors que

les autres sont simplement semi-circulaires et ne sont pas visibles de l'extérieur. L'individualisation des accès assurant la circulation séparée des piétons et des charrettes ainsi que leur nombre varie également en fonction de l'importance de la porte. Les plus grandes en comprennent quatre, dont deux plus restreints latéralement pour les piétons, les plus petites, un seul ou deux.

Les fossés

L'existence de fossés autour des enceintes est récurrente; même les portes monumentales d'August, dont l'enceinte est inachevée, étaient devancées par des fossés. Cependant, aucun d'entre eux n'a été naturellement suivi sur une longueur suffisante pour restituer la totalité de son parcours et confirmer sa disposition continue et en accord avec celle des maçonneries, d'autant que d'un sondage à l'autre, et d'une ville à l'autre, leur nombre varie (jusqu'à cinq pour la ville de Trèves, trois pour celle de Tongres).

Les dimensions de ces fossés sont faibles et confirment leur rôle symbolique, en particulier dans la ville d'August. Les creusements sont parfois effectués à très faible distance des parements des fortifications (Avenches, seulement 2 m). Dans les autres villes, le creusement le plus proche des courtines atteint une largeur et une profondeur plus conséquentes (8 à 9 m sur 3 m de profondeur). Le réseau de fossés peut occuper une surface importante aux abords de la ville : l'enceinte de Trèves est doublée de fossés tracés à une distance de 50 m de la courtine.

4. LES EDIFICES PUBLICS (tableau 13)

4.1. Le complexe monumental du forum (fig. 314)

Le forum n'a pas été mis au jour dans toutes les villes, même si une ou plusieurs propositions de localisation ont été parfois avancées¹⁴⁶. Nous envisagerons donc uniquement les villes d'Amiens, Bavay, Reims et Trèves en Gaule Belgique; Cologne et Xanten pour la province de Germanie Inférieure; ainsi que toutes les villes de Germanie Supérieure, à l'exception de Mayence.

Les premiers ensembles monumentaux: les *proto-fora* ?

L'exploration des niveaux précoces à l'emplacement des *fora* en pierre dont il sera question plus loin a révélé dans quelques cas l'existence de constructions plus anciennes, bâties en matériaux légers. Leur découverte a abouti à l'hypothèse du développement d'une première formule architecturale inédite dans le nord de la Gaule, à l'image des structures précoces relevées à Amiens, consistant en un groupe d'édifices à vocation collective, organisé autour d'une cour, selon un plan très éloigné du forum de type impérial, et qui fut considéré de ce fait comme un *proto-forum*. Si l'interprétation publique des constructions précoces relevées à l'emplacement du forum d'Amiens ne fait guère de doute en raison de la grande surface d'exploration, les fouilles menées sur les états les plus anciens des *fora* des villes d'August et de Bavay ont permis de mettre au jour des ensembles de structures en matériaux périssables, dont l'interprétation demeure hypothétique, en raison de l'exiguïté des surfaces fouillées et du caractère

¹⁴⁶ Nous envisagerons ces sites au moment de traiter du mode d'implantation des édifices publics par rapport à la trame viaire.

lacunaire des données recueillies. A Augst en effet, les découvertes se limitent à quelques trous de pieux. Celles de Bavay sont plus conséquentes : elles dessinent un ensemble de baraquements à l'emplacement de la basilique du premier *forum* en pierre, d'orientation similaire à cette dernière d'ailleurs.

L'écart chronologique existant sur le site d'Amiens entre la première opération de viabilisation du site et l'apparition du premier forum impérial, qui est fortement probable également sur le site de Bavay, constitue un argument en faveur du développement d'une première structure de ce type. La situation est différente sur le site d'Augst, où la chronologie comparée du réseau viaire et du premier ensemble monumental de la ville montre que les deux événements sont pratiquement concourants.

La seconde difficulté concerne l'attribution, par les archéologues du Nord de la Gaule, de la fonction de *forum* à ces ensembles de constructions précoces. Elle réside dans l'hiatus que représentent ces découvertes dans la ligne d'évolution architecturale générale des *fora* de l'Empire. P. Gros n'évoque à aucun moment la possibilité de la formation de proto-*fora* dans le Nord de la Gaule, au plan si éloigné des *fora* des autres provinces de l'Empire¹⁴⁷, qui présentent une unicité architecturale naturellement bien développée dès l'origine, évoluant vers le schéma canonique du *forum* tripartite impérial répandu dans les villes du Nord de la Gaule.

Le plan des *fora* en pierre¹⁴⁸

L'organisation du forum de Spire, bourg civil de zone militaire, évoque cependant la disposition des bâtiments en matériaux légers autour d'une cour, telle qu'elle fut mise en évidence à Amiens¹⁴⁹. Un autre exemple de *forum* de taille réduite est également celui de la ville de Worms. Si la comparaison est soutenable, il est donc difficile de caractériser les structures d'Amiens comme celle d'un proto-*forum*; il s'agit bien, à notre sens, d'un *forum* au sens propre du terme¹⁵⁰. Alors qu'en Gaule Belgique, l'évolution du complexe monumental s'oriente également vers la construction d'un *forum* de type impérial (qu'un « proto-*forum* » ait préexisté ou pas), dans la province de Germanie Supérieure, certains *fora*, comme ceux de Spire et de Worms conserveront ce caractère, en accord avec le développement urbanistique très réduit que connaîtront ces villes durant tout le Haut-Empire¹⁵¹.

¹⁴⁷ GROS 1996, p. 205-234.

¹⁴⁸ CAVALIERI 2002.

¹⁴⁹ CÜPPERS 1990, p. 559, fig. 489.

¹⁵⁰ Ne conviendrait-il pas également de s'interroger sur l'influence de l'architecture militaire sur ces bâtiments ?

¹⁵¹ Il nous semble important de souligner que le premier état du forum d'Amiens n'est pas localisé sous le second état (forum tripartite), mais sous le *macellum*, ce qui permet d'insister encore une fois l'importante transformation de ce quartier monumental.

COMPOSANTES URBANISTIQUES HAUT-EMPIRE

Tableau 13 : La parure monumentale des villes du Nord de la Gaule d'après les découvertes récentes

VILLE	Forum	Temple (indéterminé)	Temple classique	Temple gallo-romain	Sanctuaire central	Théâtre	Amphithéâtre	Autre édifice de spectacle	Thermes	Horrea	Auberge ou mansio	Macellum	Autre bâtiment commercial	Praetorium	Enceinte	Autres constructions publiques
AMIENS	X						X		X			X				X
SAINT-QUENTIN		X														
ARRAS	X ?								X ?			X ?				X
THEROUANNE																X
CASSEL																
BAVAY	X								X							X
TONGRES	?		X						X ?	X	X ?				X	X
BEAUVAIS	X ?		X	X					X							X
SENLIS	?	?					X		X ?							
REIMS	X		X				X ?		X							X
SOISSONS						X	?		?							
LANGRES				X			X									X
TREVES	X		X	X	X		X		X	X					X	X
METZ	X ?	X	X	X ?			X	X	X	X ?						X?
TOUL																
BRUMATH		X							X							X
COLOGNE	X	X	X	X	X ?	X	X	X	X	X				X	X	X
XANTEN	X	X	X	X			X		X		X				X	X
NIMEGUE				X					X						X	
VOORBURG									X ?						X	
MAYENCE	?	X		X		X			X							X
AUGST	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X		?	X	X	X
AVENCHES	X	X	X	X		X	X		X	X	X ?	X			X	X
BESANÇON	X	X				X	X		X							X
NYON	X	X ?					X		X			X				X

Les *fora* en pierre explorés dans les villes des provinces des trois Gaules développent un plan fermé et structuré en trois parties (basilique-esplanade avec boutiques/*area publica*-temple/*area sacra*) situées dans le même alignement axial. Le forum d'Auguste est d'ailleurs considéré comme l'une des formules les plus abouties et les plus représentatives de ce type de plan¹⁵², qui s'imposera dans les provinces de l'Empire durant les deux premiers siècles. Les *fora* du nord de la Gaule se détachent sur le plan architectural des prototypes matérialisés par le *forum caesaris*, puis le *forum* d'Auguste à Rome, dans la conception de l'articulation des trois parties, puisqu'elle s'exprime toujours dans le détachement de l'aire sacrée, qui est reportée au-delà de l'un des axes routiers principaux de la ville.

Le forum de la ville coloniale de Xanten, dont le bâtiment concentre uniquement les fonctions de l'*area publica* (marché et basilique), fait exception. Le forum voisine le temple du Capitole ; les deux édifices sont d'ailleurs juxtaposés et non disposés dans un même prolongement, comme dans les villes des autres provinces. La distinction effectuée entre les deux parties de l'ensemble n'est sans doute pas étrangère aux hypothèses (très controversées¹⁵³) de l'influence réciproque entre les *principia* militaires et les forums civils¹⁵⁴ principalement dans les villes qui voisinaient des camps militaires importants aux confins de l'Empire (Rhin/Danube, mais aussi en *Britannia*, en particulier les *fora* de Londres et Silchester, au plan très similaire)¹⁵⁵, d'autant que les *principia* de *Vetera* constituent le dispositif de référence d'un premier type de plan caractérisé par le développement du portique en "cross-hall".

Le forum de Cologne est le seul à être pourvu d'une galerie portique de forme hémicirculaire dont le centre était sensé abriter le temple. L'exemple beauvaisien pourrait en être rapproché, mais son identification demeure toujours hypothétique. La présence d'un point d'eau (fontaine) à l'intérieur d'un portique monumental de forme hémicirculaire pourrait être considéré comme un simple élément architectural d'apparat appartenant à une place, cependant, l'argument ne peut être retenu pour rejeter l'attribution de l'exèdre à un forum ; celui de Londres (dont le plan d'ailleurs, a été souvent comparé à celui du forum de Xanten) disposait en effet, selon toute vraisemblance, d'une piscine¹⁵⁶. Une exèdre monumentale d'un plan extrêmement proche de celle découverte à Beauvais a été relevée dans une fouille du début du XIXe siècle en Corrèze, en relation avec un théâtre (sanctuaire de Naves). Les fouilleurs avaient identifié la structure à un temple¹⁵⁷. C'est le même type de construction qui équipe l'enceinte du sanctuaire de Blicquy (Belgique- Hainaut)¹⁵⁸.

Tous les autres *fora* connus dans les trois provinces développent un plan de l'*area sacra* conçu comme un portique en P prolongé sous le niveau de circulation par un cryptoportique. Le portique encadrant le temple est environné de locaux s'ouvrant vers l'extérieur. La disposition des boutiques longeant les longs

¹⁵² BALTY 1991, p. 272-275.

¹⁵³ Voir en particulier: BALTY 1993, p. 93: bloc forum et architecture militaire.

¹⁵⁴ EUZENNAT 1993. La question est reprise dans REDDE 2004, p. 69-70, dans lequel R. Fellmann cite Lahnau-Waldgirmes, où, au centre de l'habitat, a été relevé un forum d'époque augustéenne qui présente un plan ayant pu inspirer celui des *principia*. Le sens de l'influence ne serait donc pas celui de l'architecture militaire sur le bâtiment civil, mais l'inverse. Sur le forum de Lahnau-Waldgirmes, voir : BECKER/KÖHLER 2001.

¹⁵⁵ MOCSY/FRERE 1974.

¹⁵⁶ WACHER 1992, p. 16, fig. 2.

¹⁵⁷ DUMASY/FINCKER 1992, p. 315-316, fig. 15.

¹⁵⁸ L'hémicycle est appliqué contre le mur de clôture du sanctuaire ; son côté rectiligne est donc barré par un mur (Voir : DEMAREZ/HENTON 1993, p. 64, fig. 32).

côtés de l'esplanade intermédiaire varie également d'un cas à l'autre: il s'agit soit d'une seule galerie divisée en petits locaux de taille identique ouvrant par un portique sur l'esplanade, ce qui accentue encore l'aspect fermé de l'ensemble monumental. Dans certains cas, cette file de boutiques est dédoublée et reportée sur la face extérieure donnant sur le réseau viaire.

Les dimensions des *fora*

La taille des *fora* contraste nettement dans certains cas avec l'extension de la ville elle-même. La surface présumée de celui de Nyon équivaut au cinquième de la superficie de la ville¹⁵⁹, alors qu'elle n'atteint pourtant même pas l'hectare. Par ailleurs, on peut également évoquer le cas du complexe monumental bavaisien, dont l'étendue (un peu plus de 2,5 ha) a depuis longtemps intrigué les chercheurs. Le rapport de proportion entre l'occupation civile et le forum lui-même est cependant d'à peine un sur quinze si l'on considère l'extension minimale proposée pour la ville. Cependant, le forum bavaisien n'est pas le seul exemple le plus vaste de ce type de construction: celui de Xanten couvre pratiquement la même surface.

Il n'en reste pas moins que la taille des trois plus grands complexes des trois provinces et dont le plan est entièrement connu (Amiens, Xanten et Bavay) demeure exceptionnelle par rapport à l'ensemble des *fora* de Gaule, dont les dimensions moyennes varient entre 1 et 1,5 ha¹⁶⁰. Du reste, l'emprise du forum de Reims, d'après l'étendue (partielle) des découvertes, est également évaluée à 2,5 ha par restitution¹⁶¹; celle du forum de Trèves, à 1,5 ha minimum. Aucune explication n'a pu être avancée à ce sujet; d'autant que trois des quatre villes en question ne jouent aucun rôle particulier dans l'organisation administrative des provinces, si ce n'est celui de capitale de cité.

Un rapport existe peut-être entre la découverte ces dernières années de *fora* "provinciaux", et la taille démesurée des *fora*, que partagent certaines villes du Nord de la Gaule. La formule architecturale des *fora* provinciaux visait à partager avec l'ensemble des provinces conquises, l'exercice des cérémonies officielles pratiquées à Rome à partir du début de l'Empire, et à exalter par là le pouvoir et la sacralisation de l'empereur. Caractérisée dès l'époque augustéenne par le développement d'ensembles monumentaux d'une dimension exceptionnelle (plusieurs hectares), elle ne prendra une forme réellement aboutie qu'à l'époque vespasienne. Ce type de forum est, comme son nom l'indique, théoriquement réservé aux capitales provinciales, comme cela pourrait être le cas pour Reims. Cependant, P. Gros met en rapport explicitement la relation entre le *forum* d'Amiens et son amphithéâtre (construit à une date postérieure) avec celle qui liait, dans le complexe du Palatin, le temple d'Apollon et le *circus maximus*, dans lequel se pratiquaient les jeux qui faisaient partie des fastes apolliniens et augustéens, tout en soulignant que la ville d'Amiens n'était pas capitale de province¹⁶².

¹⁵⁹ D'après P. Bridel. Cependant, l'extension de la superficie a été revue à la hausse (entre 16 et 30 ha), ce qui place le forum de Nyon dans le même rapport de proportion que Bavay.

¹⁶⁰ Feurs: 1,3 ha environ; Paris: 1,5 ha environ. Nous pouvons également citer des exemples hors de la Gaule: en Bretagne, le forum de Silchester couvre 0,8 ha; celui de Lepcis Magna, 1,4 ha.

¹⁶¹ BERTHELOT/NEISS 1994, p. 55.

¹⁶² GROS 1996, p. 229-231.

4.2. Les complexes religieux (tableau 14)

L'inventaire des découvertes liées à l'architecture religieuse est fort peu importante, en particulier dans les villes de Gaule Belgique. Beaucoup de chefs-lieux de cette province ont livré des vestiges que l'on soupçonne d'appartenir aux fondations de temples, mais aucune, jusqu'ici, n'a été confirmée. Les seuls apports récents dans ce domaine en Gaule Belgique résident dans la découverte du temple de la rue Belin à Reims, qui forme manifestement un complexe fort important à l'écart du centre urbain. Dans les provinces de Germanie, hormis Voorburg en Germanie Inférieure, et Nyon et Besançon en Germanie Supérieure, toutes les autres villes ont livré de nombreux temples de tradition gallo-romaine, dont l'évolution architecturale s'est exprimée parfois dans la reconstruction du lieu de culte sous une forme plus classique.

Les temples des *fora* et les capitales

Seules les villes rhénanes de Cologne, Xanten ainsi qu'Avenches, disposent d'un temple au plan similaire, encadré d'un péribole, nettement séparé du forum, formant un complexe de grandes dimensions (une *insula* complète) dont la subdivision tripartite suggère la fonction d'un capitole. Le détachement observé dans ces villes entre le forum et le capitole pose la question de l'identité du culte rendu dans les temples qui occupaient l'*area sacra* des *fora*.

Il convient de souligner que peu de *fora* ont été mis au jour, et que dans les complexes qui furent identifiés, la zone réservée au temple n'a pas forcément fait l'objet d'une recherche archéologique. Par ailleurs, seules les fondations des podiums de ces temples nous sont parvenues, bien souvent sous une forme partielle. Il n'en demeure pas moins qu'aucun ne présente, dans ses maçonneries enterrées, la composition tripartite du réseau des fondations conforme à celui des capitales. En outre, on dispose à Metz d'une inscription relative au culte associé de Rome et de l'empereur, et le culte impérial a été clairement évoqué au sujet du temple du forum d'Avenches, ainsi que pour celui d'Amiens, comme nous l'avons déjà évoqué à propos de sa relation avec l'amphithéâtre. Cette observation ne concerne pas uniquement les temples des *fora*: la disposition particulière de la façade du temple du sanctuaire du Cigonier, en saillie par rapport aux portiques de son péribole, dont les niveaux de circulation sont situés à la même hauteur, constitue d'après P. Gros un schéma apparenté à celui que R. Etienne considérait comme le témoin de l'exercice d'un culte dynastique à Brescia¹⁶³. La découverte du buste de Marc-Aurèle dans le sanctuaire du Cigonier confirme cette hypothèse¹⁶⁴.

Les autres villes ont livré peu de temples d'architecture hybride classique et leur filiation avec des constructions antérieures au caractère indigène, comme dans le cas du grand sanctuaire de Tongres, mérite d'être soulignée. Les temples comprennent une cella rectangulaire sur podium, encadrée d'une galerie-portique et précédée d'un porche monumental, parfois d'un autel également. La monumentalisation du péribole accompagne celle du temple lui-même.

¹⁶³ GROS 1996, p. 168-170.

¹⁶⁴ AVENCHES 2001, p. 71 (encart).

Les états antérieurs aux complexes monumentaux de ce type n'ont pas été suffisamment étudiés; les divinités honorées dans le ou les sanctuaires plus anciens ne sont pas connues, de même que celle(s) qui seront adorées dans le nouvel édifice de forme plus classique (assimilation?). Il convient en effet de s'interroger sur la raison qui aurait poussé à reconstruire sous une forme monumentale classique un lieu de culte indigène particulier, alors que d'autres, dans la même ville, n'ont jamais dépassé le stade traditionnel du ou des *fana*. L'autre particularité de ces constructions réside dans le développement spatial de ces ensembles religieux, qui s'étendent sur plusieurs hectares, et leur association dans certains cas à des édifices de spectacle. Tout indique qu'ils ont acquis, par rapport aux autres monuments religieux de la ville, une importance symbolique grandissante. A Avenches, on n'écarte pas ainsi l'idée selon laquelle le Cigonier aurait abrité le panthéon helvético-romain. Dans le cas de Tongres, l'hypothèse formulée par J. Mertens, en fonction de la situation du temple par rapport à l'espace urbanisé, conduirait à y voir le lieu de culte officiel de la cité. A Trèves, le temple dédié à Lenus Mars, en liaison avec un culte de source dès l'origine, a été associé dans un second temps à un théâtre cultuel. La même association a été relevée entre le temple du Cigonier et le théâtre d'Avenches, ainsi que sur le site de Schönbühl (selon une chronologie inversée) à Augst; de nouveau, la liaison entre les deux structures est matérialisée par la construction d'un escalier monumental.

Seuls les exemples relevés en Germanie Supérieure donnent une idée du processus de transformation survenu sur une zone dont la pérennité de la fonction ne manque pas d'étonner. Ces temples ont connu jusqu'à cinq phases de reconstruction, marquées notamment par le passage d'une architecture en matériaux périssables à une architecture de pierre, et du changement total qui affecte la conception générale de la zone cultuelle. Nous songeons en particulier à l'exemple du Schönbühl, où les petites chapelles et anciens temples gallo-romains sont remplacés par une construction unique de plan classique. Par ailleurs, les phases de monumentalisation s'étendent pour ces complexes sur deux périodes chronologiques: le II^e siècle pour les temples de Tongres et Trèves et la seconde moitié du I^{er} siècle pour les autres constructions.

Les temples gallo-romains

Les temples gallo-romains ou *fana*, sont de loin les lieux de culte les plus répandus dans les villes. Les circonstances de leur fondation demeurent bien souvent incertaines. I. Fauduet attribue à l'ensemble des *fana* de Gaule une origine celtique soit cultuelle, soit (très rarement) funéraire. En milieu urbain, peu d'éléments ont été réunis sur les structures précédant l'apparition des *fana*, et l'origine cultuelle celtique des temples gallo-romains en milieu urbain est loin d'être confirmée; l'exemple de l'Altbachtal est très révélateur à cet égard.

CHAPITRE II

Tableau 14 : Les édifices et complexes religieux dans les villes du Nord de la Gaule

Codes: (01) Amiens, (02) Saint-Quentin, (03) Arras, (04) Thérouanne, (05) Cassel, (06) Bavay, (07) Tongres, (08) Beauvais, (09) Senlis, (10) Reims, (11) Soissons, (12) Langres, (13) Treves, (14) Metz, (15) Toul, (16) Brumath, (17) Cologne, (18) Xanten, (19) Nimègue, (20) Voorburg, (21) Mayence, (22) Augst/Kaiseraugst, (23) Avenches, (24) Besançon, (25) Nyon.	
Temple classique	08 (temple du Mont Capron) 13 (Am Herrenbrünnchen) 17 (Capitole (Maria Im Kapitol)) 18 (Capitole (<i>insula</i> 26), temple du Port (<i>insula</i> 37)) 21 (Lotharpassage, temple dédié à Isis?) 22 (temple de Grienmatt/Septizodium?) 23 (temple de l' <i>insula</i> 23(capitole), sanctuaire du Cigognier)
Temple de tradition indigène	08 (angle de la rue de Lignièrès et de la rue Gambetta) 12 (le long de la chaussée se dirigeant vers le Jura) 13 (Altbachtal) 19 (Winseling, temples du Maasplein) 17 (temples jumeaux à l'ouest de la ville (Clemenstraße)) 18 (sanctuaire des Matrones (<i>insula</i> 20)) 21 (zone religieuse a été étudiée en plein centre urbain) 22 (complexes cultuels de Sichelen I , II et III) 23 (complexes religieux du Lavoëx, temple rond de l'avenue Jomini)
Temple de tradition indigène, reconstruit sous une forme classique	07 (sanctuaire au nord de la ville) 13 (temple de Lenus Mars (Am Irminen Wingert)) 22 (zone culturelle sur le Schönbühl) 23 (temple carré de la Grande-du-Dôme, temple de Derrière la Tour)
Autres types de plan	03 (plan barlong, sanctuaire métrouaque rue Baudimont) 08 (plan circulaire: angle de la rue de Lignièrès et de la rue Gambetta) 10 (les Trois Piliers à l'est de la ville); 13 (temple de Xulsigiae (quartier Sainte-Irmine), temple d'Asclépios, nord de la ville) 14 (puits maçonné, sanctuaire dédié à Icovellauna ?, quartier du Sablon) 22 ("Rhombus", Amphitheaterstraße)
Temple – plan indéterminé	02 (par inscription) 04 (temple dédié à Mars sous l'église actuelle?) 14 (inscription mentionnant un prêtre de Rome et d'Auguste) 21 (trois temples connus par des inscriptions)
Identification hypothétique	01 (<i>insula</i> II.8 et sous l'église Saint-Remi) 06 (plan M. Hénault 1929) 07 (Hasseltsestraat/Pliniuswaal) 09 (sous la collégiale Saint-Frambourg) 11 (quartier Saint-Crépin) 14 (capitole, "Maison Quarrée" rue Ambroise Thomas, temple corinthien sur la Citadelle, temple du Pontiffroy, temple de la rue des Clercs) 16 (rue des Juifs, rue du Général-Rampont, place de l'Aigle) 17 (temple de Mars (Martinstraße), <i>insula</i> voisinant au nord le Capitole)) 24 (quartier de Chamars ("temple de l'Arsenal"), temple de type fanum (Mars Vesontius) sur la citadelle) 25 (place du Marché)
Podium de temple dans le forum	01 / 06 / 14? / 17? / 23 (culte impérial) / 22 / 24?

En revanche, un cas particulier de fondation doit être retenu: celui qui se trouve lié à la présence d'inhumations précoces, pour lesquelles on ne peut exclure une datation pré-romaine. Le cas du temple rond de Jomini n'est pas isolé: le sanctuaire En Chaplix, le complexe du Lavoëx et celui de Derrière la Tour, tous situés dans la même ville, témoignent des mêmes pratiques. Mais il semble qu'en dépit des apparences, le mode d'inhumation et la chronologie n'étant pas identiques d'un site à l'autre, il est difficile de mesurer la signification exacte de ces découvertes. Seules les inhumations situées sous le temple rond de Jomini attestent d'une procédure de sacrifice¹⁶⁵ (faisant partie peut-être d'un rituel de fondation?). La seule caractéristique commune à ces inhumations réside dans leur position périphérique à l'espace urbain ultérieur.

Par ailleurs, tous les *fana* recensés jusqu'ici en milieu urbain appartiennent au type à cella et déambulatoire; la forme la plus courante est le plan rectangulaire. Le temple rond de Jomini constitue une exception; il est directement apparenté au modèle à cella circulaire observé uniquement en Aquitaine et en Lyonnaise¹⁶⁶. En Gaule Belgique, seul le quartier religieux de l'Altbachtal à Trèves a livré un exemple de *fanum* à cella circulaire, dépourvu dans ce cas, d'un porche monumental accolé en façade¹⁶⁷. La présence d'un enclos autour des *fana* n'est pas systématique (la majeure partie des *fana* de l'Altbachtal de Trèves n'en possèdent pas), surtout lorsqu'ils sont édifiés en périphérie du centre urbain, comme les temples nord et sud du Lavoëx à Avenches.

4.3. Les édifices de spectacles (fig. 315)

Les édifices de spectacle comprennent essentiellement les théâtres, les amphithéâtres, et les "théâtre-amphithéâtre", bien que cette définition des édifices de spectacle gaulois ait été encore dernièrement remise en question¹⁶⁸. La découverte d'un cirque est très rare dans les villes des trois provinces qui nous occupent (Trèves, Cologne), et les données réunies à propos de ces constructions publiques, qui ont été communiquées la plupart du temps par des antiquaires, n'ont jamais été vérifiées par une fouille méthodique. Hormis le monument de Saint-Jean-des-Vignes et Saint-Pierre-au-Parvis à Soissons qui n'est que très partiellement documenté, aucun théâtre n'a été mis au jour dans les villes de Gaule Belgique, alors que leur présence est fréquemment mentionnée à propos des agglomérations secondaires du Nord de la Gaule¹⁶⁹, et que celle d'un amphithéâtre est systématiquement relevée pour les capitales de Gaule Belgique dont la parure monumentale a fait l'objet de recherches. La ville de Metz serait peut-être même la seule à disposer de deux édifices de ce type.

Par contre, les théâtres font partie plus volontiers de l'équipement des villes des deux provinces de Germanie: si les lacunes de la recherche ne permettent pas d'en prouver l'existence dans les villes de Voorburg et de Nimègue, Cologne dispose des deux types de construction de spectacle, tout comme les villes d'Augst, d'Avenches et de Besançon. La présence d'un théâtre a été aussi relevée dans la ville de

¹⁶⁵ AVENCHES 2001, p. 64 (encart).

¹⁶⁶ FAUDUET 1993, p. 51 et suivantes.

¹⁶⁷ FAUDUET 1993, p. 34.

¹⁶⁸ Lors d'une journée de travail centrée sur la problématique des théâtres en milieu urbain, dans le cadre du PCR sur les villes du Nord de la Gaule, Université de Lille III, sous la direction de R. Hanoune.

¹⁶⁹ BOULEY 1992, p. 85, fig. 1.

CHAPITRE II

Mayence, alors qu'aucun amphithéâtre n'y est signalé. La situation inverse est représentée par les villes de Xanten, en Germanie Inférieure et de Nyon, en Germanie Supérieure.

Théâtres/ théâtre-amphithéâtre ou édifices de type mixte

Les dimensions

Les dimensions des théâtres et édifices mixtes connus dans les trois provinces sont très importantes: le plus grand théâtre de Germanie Supérieure a été mis en évidence dans la ville de Mayence, où il atteint un développement de 116 m, une valeur proche de celui des théâtres les plus importants de la Gaule, comme le grand théâtre d'Autun, celui de Lyon ou encore, celui de Mandeure. Les dimensions des autres théâtres de Germanie Supérieure se situent néanmoins dans une moyenne "honorable" pour ce genre de construction dans l'Empire¹⁷⁰: environ 105 m pour celui d'Avenches, presque 100 m pour celui d'August, et à peine 70 m pour celui de Besançon, si l'interprétation des maçonneries du Square Castan s'avère juste. L'unique théâtre connu en Gaule Belgique, à Soissons, devrait atteindre d'après les informations livrées au XIXe siècle des dimensions encore plus spectaculaires, soit 144 m¹⁷¹.

Le plan des édifices de spectacle

Les plans des théâtres des trois provinces comprennent de nombreuses irrégularités par rapport au modèle classique romain. Les théâtres, et en particulier les édifices de spectacle de type mixte, ont été régulièrement étudiés dans les capitales de la Lyonnaise toute proche¹⁷², où plusieurs exemples en milieu urbain ont été reconnus (Senlis, Lillebonne, Vieux, Vieil-Evreux, etc...). Hormis celui de Cologne qui comporte une structure classique, les autres exemplaires découverts en Germanie Supérieure présentent des anomalies architecturales propres aux théâtres de l'espace gaulois. En effet, la cavea qui repose sur une structure soutenue par des maçonneries rayonnantes, si elle ne présente pas l'outrepassement de l'arc de cercle conférant au plan une forme de fer à cheval fréquente dans les édifices de Lyonnaise, se prolonge néanmoins au-delà du demi-cercle, à l'emplacement des *parodoi* et des *scaenae* dans le théâtre d'Avenches. A August, si le monument qui, dans son dernier état, présente bien un plan semi-circulaire, correspondant au type du théâtre à scène, le plan des structures directement antérieures ne permet pas d'écarter l'option d'un édifice de type mixte, apparenté à l'amphithéâtre, par le remaniement de l'*orchestra* et des premiers *maeniana*, ainsi que par l'installation d'un drain. Tout comme à Soissons, les maçonneries interprétées comme celles d'un théâtre, Place du Huit Septembre à Besançon, ne sont pas suffisamment étendues pour en déduire la forme générale du plan de l'édifice.

Amphithéâtres

Les amphithéâtres sont nettement mieux représentés dans les capitales des trois provinces. La recherche d'une disposition topographique adéquate (au moins une pente ou idéalement, une cuvette naturelle) pour leur construction trahit la volonté de travailler à l'économie dans plusieurs cas (Senlis, Trèves, August,

¹⁷⁰ Nous renvoyons au tableau comparatif des dimensions des quelques amphithéâtres de l'Empire paru dans GRENIER 1958, p. 567.

¹⁷¹ GRENIER 1958, p. 842, fig. 277.

¹⁷² MATTER 1992.

Nyon). C'est d'ailleurs la topographie qui conditionne dans ce cas en grande partie le développement maximal des structures, qui demeure par exemple à Augst, très réduit. Selon les avantages topographiques, la structure radiale de l'amphithéâtre sera construite soit en appuyant les deux moitiés de la cavea sur les pentes de la cuvette, soit en appuyant une moitié de celle-ci sur l'unique pente offerte par le relief (dans le cas de Besançon et de Trèves), soit sans avoir recours à ces avantages, offrant un mode de construction plus lourd à assumer en terme de main d'œuvre et de matériaux, mais plus libre, sur le mode du Colisée de Rome (Xanten, Amiens). La disposition topographique conditionne profondément le plan des structures, leur forme architecturale, leur orientation ainsi que celle de leurs accès, de même que leur insertion forte ou accommodée au paysage naturel, et leur relation à l'ensemble de l'équipement urbain/réseau routier de la ville.

L'amphithéâtre de Nyon représente la formule d'aménagement la plus simple, mais aussi la moins stable, par la conception de la cavea entre deux murs périmétraux en dur ceinturant l'espace réservé aux gradins en bois de la cavea aménagés sans précautions particulières sur le terrain naturel, côté extérieur et côté arène. Le seul équipement, présent dans l'amphithéâtre de Nyon, réside bien souvent dans l'aménagement d'une évacuation forcée des eaux traversant le sol de l'arène, ainsi que de *carceres* sur leurs petits axes. Le perfectionnement de cette technique de construction des amphithéâtres réside dans le renforcement des murs périmétraux par des absides assurant le rôle d'arc de décharge, comme l'illustre la conception des maçonneries de soutènement de l'amphithéâtre d'Avenches, et des accès de l'amphithéâtre d'Augst. C'est le même système qui fut appliqué dans l'amphithéâtre de Trèves, malgré son système d'implantation, profitant seulement de l'appui de la pente sur l'une de ses faces. Cet appui a été artificiellement constitué pour l'autre face de l'édifice, par l'apport massif de remblais et la construction d'un mur de soutènement de 6 m d'épaisseur. L'amphithéâtre de Nyon repose sur le même rapport topographique, mais l'absence de mur de soutènement côté remblais a occasionné l'affaissement d'une partie de la cavea.

En revanche, le choix d'une construction totalement édifiée hors sol impose l'emploi de techniques, en fondation comme en élévation, plus élaborées et plus coûteuses, malheureusement, insuffisamment documentées dans les deux cas qui nous sont parvenus (Amiens, Xanten). Le principe du repos de la cavea sur un réseau de piliers massifs reliés par des voûtements s'est vu complété par le renforcement des fondations par un radier de craie tassée dans le cas de l'amphithéâtre d'Amiens. Le second état de l'amphithéâtre d'Avenches, qui avait pour objet l'augmentation des capacités de la cavea, a été effectué en référence à ces techniques d'édification hors sol.

4.4. Les établissements thermaux (fig. 316)

Les dimensions et la superficie des thermes (tableau 15)

Les établissements thermaux sont la catégorie d'édifice la plus représentée; seules les villes de Toul, Langres, Cassel, Théroutanne et Saint-Quentin, toutes situées en Gaule Belgique, n'en ont livré à ce jour aucun témoin. Ce sont également des villes dans lesquelles le système d'approvisionnement en eau principal, tel un aqueduc, n'est pas documenté. Peu d'entre eux ont été complètement explorés, ce qui

CHAPITRE II

explique la partialité des plans et les difficultés d'interprétation des découvertes. Nous songeons en particulier aux thermes situés sous l'église Saint-Etienne à Beauvais, dont plusieurs salles chaudes, au plan incomplet, ont été mises au jour.

Les plus grands thermes connus sont situés au Haut-Empire à Trèves (thermes de Sainte-Barbe, plus de 4 ha). Les seconds bâtiments les plus développés sur les trois provinces sont les thermes de Xanten (1,15 ha). Ce constat est d'autant plus surprenant que le plan de cet établissement thermal est directement apparenté aux constructions balnéaires militaires, dont la superficie est habituellement plus réduite que celle des thermes en contexte urbain, quel que soit l'itinéraire du baigneur guidant leur conception. Le plan des thermes du Musée et de la Cour d'Or à Metz, partiellement reconnu, devait atteindre une superficie proche de celle des thermes de Xanten. On peut également classer dans cette catégorie les thermes de la Viehmarktplatz. La ville de Trèves abritait ainsi les deux plus grands ensembles thermaux de Gaule Belgique. La majorité des autres ensembles thermaux couvre une surface comprise entre 3000 et 7000 m².

Parmi les édifices dont la vocation thermique et/ou publique est remise en cause, les dimensions connues pour ceux de Tongres (Sint Truiderstraat) suggèrent que les structures ont assurément rempli, à défaut de les identifier comme des thermes, au moins une fonction publique.

Le plan des thermes

Toutes les formules architecturales qui seront décrites dans ce chapitre concernent la période de plein développement des établissements thermaux des provinces concernées. Plusieurs édifices, comme les thermes de la rue de Beauvais, disposent d'un état plus ancien, antérieur au II^e siècle, mais les structures, qui se limitent au mieux à des lambeaux de maçonnerie, n'autorisent aucune hypothèse de restitution. Les caractéristiques architecturales de ces grands ensembles thermaux précoces nous sont donc inconnues.

La taille des thermes de Saint-Barbe reflète directement le caractère impérial du plan. Les autres établissements occupent une surface plus modeste, et les plans se répartissent en deux catégories: plan à itinéraire aligné emprunté aux thermes des camps militaires dans la ville de Xanten (thermes de l'*insula* 10), ainsi qu'à Brumath (Steinerfroëhn); plan à itinéraire circulaire peut-être pour les thermes de l'îlot Saint-Jacques à Metz et pour les thermes de la rue de Beauvais à Amiens, imposant le dédoublement de certaines salles, et la nécessité par conséquent d'augmenter la superficie de la zone chaude.

Les thermes de Xanten et ceux de Brumath dont seul le bloc construit a été reconnu, constituent deux variantes d'un même type de plan. Le *tepidarium* est simplement dédoublé dans l'établissement de Brumath, alors que les thermes de Xanten représentent une version plus complète et plus aboutie en plan, par l'aménagement d'une basilique thermique en façade, et de latrines publiques sur le front de la palestra.

Les thermes du Carmel à Metz et ceux de la Viehmarktplatz à Trèves illustrent manifestement le même courant architectural, avec le dédoublement des salles chaudes, dont les petites baignoires, réparties dans des alcôves rectangulaires et/ou semi-circulaires, contrastent manifestement avec la mode du bain collectif dans les grandes piscines des thermes d'Amiens (*caldarium*) et de l'îlot Saint-Jacques à Metz (*frigidarium*).

Le degré d'élaboration des établissements thermaux est également perceptible au travers de la présence ou de l'absence d'étuves humides ou sèches, ainsi que de sa relation aux autres pièces principales. Aux thermes d'Amiens, l'étuve occupe une surface réduite à la taille d'une abside intégrée au *caldarium*; dans les thermes de Metz (Cour d'Or) et Trèves (Viehmarktplatz), elle occupe une position plus traditionnelle, puisqu'elle forme le point charnière entre les parties chaudes et froides de la construction.

Une autre caractéristique propre aux thermes du Nord de la Gaule réside dans la surface réduite de la palestre et l'absence de piscine froide extérieure, car même les thermes de Sainte-Barbe en sont dépourvus. En ce sens, et d'un point de vue architectural, l'aménagement de l'abside du *frigidarium* située du côté de la palestre par l'installation d'un bassin condamnait l'accès habituel que présentaient les grands thermes vers cette piscine extérieure. A l'exception de celles des thermes Xanten et de l'îlot Saint-Jacques à Metz où elle est située dans les deux cas le long des pièces chaudes, elle s'étend à l'arrière du *frigidarium*.

La réduction de la surface octroyée à la palestre, résulte, selon I. Nielsen¹⁷³, de l'adaptation des modèles méditerranéens aux conditions plus rudes de nos régions. L'évolution se traduit également, toujours selon son opinion, par la transformation d'une partie de cet espace à ciel ouvert en une zone désormais couverte. H.-J. Schalles¹⁷⁴ avait repris cette hypothèse pour justifier la taille importante de la basilique des thermes de Xanten, une composante architecturale dont l'intégration aux établissements thermaux de Gaule Belgique et des Germanies est extrêmement rare. La palestre couverte des thermes de Cluny à Paris¹⁷⁵ constitue une formule alternative, et l'intégration de la piscine extérieure des thermes de la Viehmarktplatz à Trèves dans un massif de construction constitue peut-être une autre étape de l'évolution des aménagements qu'a subie ce secteur thermal. La diversité des solutions architecturales observées sur le mode de conception de la palestre suggère que ces modifications ne répondent pas à un schéma d'évolution linéaire.

Le luxe de ces constructions thermales provinciales reste somme toute modeste: seules les salles principales sont ornementées de lambris de marbre et/ou de pierre d'importation régionale, de même que les sols des halls et des bassins; le reste de l'élévation est peint à la fresque de motifs souvent limités à des dessins géométriques. Les mosaïques caractérisent, hormis le *frigidarium* des thermes de Xanten, uniquement les parties absidales des salles principales.

La position des zones de service et des fours destinés à alimenter les salles chaudes des thermes est aussi stéréotypée. Dans les bâtiments les plus modestes, les fours se trouvent regroupés en périphérie extérieures de la construction et ne disposent que d'aménagements réduits (petits locaux de service individuels). Dans les quatre plus grands thermes évoqués précédemment, le nombre important de foyers, conséquence de l'agrandissement des salles chaudes et de la taille des baignoires, oblige à multiplier les cours de service et à les inclure parfois à l'intérieur bloc principal, où elles servent de point de stockage commun à plusieurs *praeurnia*, bien que l'aménagement d'une vaste esplanade enclose à l'arrière de la

¹⁷³ NIELSEN 1993, p. 81.

¹⁷⁴ SCHALLES 1995, p. 419 sv.

¹⁷⁵ Nous renvoyons à la publication de ADAM 1996.

CHAPITRE II

zone chaude des thermes soit davantage de mise dans les plus grands ensembles. Cette vaste cour servait peut-être à entreposer les énormes volumes de bois destinés à approvisionner les foyers.

Tableau 15 : Les thermes publics dans les villes du Nord de la Gaule

VILLES	LOCALISATION	SUPERFICIE (m ²)
AMIENS	Rue de Beauvais Rue Jeanne Natière	750 minimum 1800
ARRAS	Rue de la Fraternité ?	?
BAVAY	Pâturage Mandron-Peyron ? Eglise paroissiale/rue Saint-Maur ?	? ?
TONGRES	Rue Saint-Trond	300 minimum
BEAUVAIS	Thermes sous l'église Saint-Etienne	?
SENLIS	Fontaine des Etuves ?	?
REIMS	Rue Robert de Coucy/Palais du Tau	?
SOISSONS	Boulevard A. Dumas	?
TREVES	Viehmarktplatz Sainte-Barbe	7500 environ 40 000
METZ	Thermes du Musée et du Carmel Ilot Saint-Jacques	8600 minimum 600 minimum
BRUMATH	Steiner Froëhn	600 minimum
COLOGNE	Sainte-Cécile	?
XANTEN	Insula 10	11 500
NIMEGUE	Fort Krayenoff/Waalbandijk	?
VOORBURG	Sur le <i>decumanus maximus</i> ?	2000 environ
MAYENCE	Hintere Christofsgasse ? A 200 m du précédent ? Weißliliegasse/Pfaffergasse ?	? ? ?
AUGST	Thermes centraux Thermes des femmes Thermes de Kaiseraugst Thermes de Grienmatt	4600 3100 ? 2000
AVENCHES	Thermes de l'insula 19 Thermes du Forum Thermes « en Perruet »	3700 700 7500
BESANÇON	Place du Marché	300 minimum
NYON	Rue du Marché et rue du Collège	1600 minimum

4.5. Les horrea

Peu de villes ont livré les vestiges d'*horrea* datés du Haut-Empire: Tongres en Gaule Belgique, ainsi que peut-être Metz (?); Cologne en Germanie Inférieure. Malgré le caractère très partiel des découvertes, il semble que le plan des constructions ne soit pas stéréotypé et la composition symétrique des édifices ne soit pas systématique. Ainsi le plan de l'aile nord de l'ensemble de Tongres est fondée sur le report, sur les deux faces d'un mur mitoyen, de locaux de dimensions variables ouvrant sur une galerie-portique de chaque côté. La file de réduits formait probablement un retour perpendiculaire dont l'amorce du plan indique qu'elle était organisée différemment. L'aile sud en revanche ne comportait que la série de locaux ouvrant sur le portique intérieur.

4.6. Les édifices à vocation commerciale

Auberges et *mansio*

Ce type de structure a été rarement mis en évidence dans les régions étudiées; nous ne pouvons mentionner que celles des villes de Xanten en Germanie Inférieure (*insula* 28), peut-être les découvertes récentes de Tongres en Gaule Belgique¹⁷⁶, ainsi qu'en Germanie Supérieure, Augst (*mansio* de Kurzenbetti) et Avenches (la Maladaire?). Le caractère semi-public des vestiges très discutables, à la lecture de la recherche doctorale menée par Mme M.-H. Corbiau¹⁷⁷ sur le sujet. Les auberges sont davantage des établissements privés, ce qui pourrait justifier leur position en milieu urbain (pas forcément en rapport immédiat avec les grandes voies routières). Ce type de bâtiment occupe une position périphérique, littéralement « aux portes de la ville », c'est-à-dire, soit à l'intérieur du quadrillage urbain (Augst), soit juste à l'extérieur de ce dernier (Tongres)¹⁷⁸, toujours le long d'un grand axe de circulation routier (ou fluvial : Xanten). Les constructions sont caractérisées par une répartition des locaux, déterminant en quelque sorte des appartements individuels au plan répétitif ainsi que des boutiques, tous réunis en ailes disposées autour d'une ou plusieurs cours destinées à parquer les montures, ainsi que d'infrastructures d'agrément, tel un petit ensemble thermal mis au jour à Xanten.

Macella

Peu de *macella* ont été explorés à ce jour dans les villes des trois provinces; seules Amiens et Arras en Gaule Belgique, Nyon en Germanie Supérieure en ont livré des exemples. A cette liste s'ajoutent les villes de Tournai (?) et de Genève, qui n'accéderont au statut de chef-lieu qu'au Bas-Empire, et qui disposent chacune au Haut-Empire d'un bâtiment public susceptible d'avoir rempli la fonction de marché (bâtiment administratif de la Loucherie à Tournai (?) et fouilles au Bourg de Four à Genève).

Les structures identifiées comme telles dans les deux villes de Gaule Belgique ne sont que très partiellement fouillées, si bien que, si l'on se réfère aux caractéristiques propres au *macella* déterminées par C. De Ruyt, leur interprétation demeure largement hypothétique. On ne retrouve en effet, ni à Tournai, ni à Genève, ni à Amiens, les traces du système de canalisation sensé desservir traditionnellement ce type de bâtiment. Les vestiges identifiés comme tels à Amiens se distinguent d'ailleurs nettement des autres structures de marché par leur disposition et leur taille (un îlot complet), peut-être en raison de leur association avec le forum, dont le programme de construction est initié au plus tard à l'époque flavienne. Le *macellum* d'Amiens, celui de Nyon ainsi que le forum (*macellum* ?) de Neusatz à Augst, tous trois proches du forum, partagent néanmoins les mêmes caractéristiques: une cour centrale ouverte sur de petites cellules servant de boutiques. Les autres bâtiments présentent un plan barlong caractérisé par des subdivisions internes et des aménagements de façade de forme variable (portique).

¹⁷⁶ VANDERHOEVEN/VYNCKIER 1993, p. 135-136.

¹⁷⁷ CORBIAU 1992.

¹⁷⁸ Contrairement à ce que Mme M.-H. Corbiau a observé dans l'est de la Gaule Belgique, où elle affirme que les infrastructures routières sont disposées « à l'intérieur de l'enceinte, lorsque celle-ci existe, et aux portes de la ville. Par ailleurs, lorsqu'ils se trouvent dans un contexte d'établissement militaires, les bâtiments de service routier ne se trouvent généralement pas dans le périmètre des forteresses, mais plutôt immédiatement à l'extérieur, avec d'autres structures civiles ». (CORBIAU 1992, vol. II, p. 136-137).

5. LES CONSTRUCTIONS PRIVEES ET ARTISANALES

5.1. Diversité des techniques de construction dans l'habitat (fig. 317)

Le tableau 16 illustre la variété des techniques employées aussi bien en fondation qu'en élévation dans les constructions privées de chacune des villes. L'usage des matériaux périssables est nettement moins bien représenté que celui des matériaux durs, en raison de l'imprécision des descriptions dans les comptes-rendus anciens, d'autant que ce type d'architecture caractérise majoritairement les habitats précoces.

Paradoxalement, c'est l'emploi des matériaux légers qui témoigne de la plus grande diversité des solutions techniques adoptées. Plusieurs d'entre elles ont été particulièrement bien définies par N. Zieling dans le cadre d'une étude menée récemment sur les maisons de Xanten¹⁷⁹. L'auteur distingue ainsi les principales techniques en usage dans cette ville, mais que l'on retrouve également dans celles des deux autres provinces, et que nous complèteront en fonction des découvertes effectuées dans ces dernières. Nous avons dissocié volontairement les techniques de fondation de celles employées en élévation puisque l'état de conservation des vestiges ne permet pas toujours de distinguer le mode d'élévation choisi. Les techniques peuvent ainsi se combiner en une multitude de solutions différentes, à l'exception naturellement, des constructions dont toute l'élévation est exécutée en pierre.

* Les techniques de fondation et de soubassement des habitats

Le type I rassemble les habitats fondés sur un simple réseau de poteaux de bois, traditionnellement associé aux techniques employées dans les habitats indigènes, notamment sur le site de Tongres. Mais dans le cas de Voorburg, c'est la nature instable des terrains sablonneux et tourbeux, et la rareté de la pierre dans cette région, qui ont motivé le choix d'une structure en fondation sur pieux.

L'absence de commentaires au sujet de ce premier type, en particulier dans bon nombre de villes de la province de Gaule Belgique, tient peut-être en partie aux lacunes de la documentation et à la mauvaise conservation des vestiges¹⁸⁰.

Le type II correspond à l'introduction de la sablière basse en bois comme fondation légère des poteaux¹⁸¹; la distinction de sous-types repose sur la mise en œuvre de ces derniers, selon qu'ils interrompent (IIa) ou non (IIb) le réseau des sablières. Il est souvent difficile, devant l'imprécision des descriptions, de différencier les deux techniques. Nous ajouterons une troisième possibilité d'assemblage, celle qui consiste à reporter l'alignement de poteaux à l'extérieur du réseau de sablières (IIc). Une distinction doit être également effectuée sur base de la fondation (non systématique) des sablières. Sur le site de Beauvais en effet, les sablières basses reposent sur une fondation de craie tassée, imposée par la nature marécageuse du site¹⁸².

¹⁷⁹ ZIELING 2001.

¹⁸⁰ L'existence d'une architecture en matériaux périssables est attestée sur les sites de Trèves (occupations antérieures à la construction des thermes impériaux), Saint-Quentin (place de l'Hôtel de Ville et rue de l'Arquebuse), Soissons (rue Saint-Just, rue de l'Hôpital), Langres (Marché Couvert).

¹⁸¹ L'absence de commentaires au sujet du type d'assemblage sablières/poteaux ne permet pas, dans bon nombre de cas, de déterminer si les structures appartiennent aux sous-types a, b, ou c.

¹⁸² DESACHY 1991a, p. 24 (site e7).

Tableau 16 : Matériaux et techniques employés en architecture domestique dans les villes du Nord de la Gaule

TYPES	I	II	Ila	Ilb	III	IV	V	VI	Vla	Vlb/Vlc/Vld	A	Ba	Bb	C
VILLES	Poteaux	Sablères basses et poteaux	Sablères basses interrompues par des poteaux	Sablères basses continues	Poteaux dans une sablière basse en argile	Rangées concentrées de poteaux	Sur plots de pierre	Solins	Solins de pierre	Solins de tuiles/briques crues ou cuites	Pan de bois	Ossature bois + torchis	Ossature bois + remplissage en briques crues/cuites/adobe	Elevation en pierre
AMIENS	X	X		X			X	X	X		X	X		?
SAINT-QUENTIN								X	X					
ARRAS	X	X						X	X			X	X	
THEROUANNE	X							X				X		X
BAVAY	X	X						X				X		X ?
TONGRES	X	X	?	?	X			X	X			X	X	?
BEAUVAIS	X	X						X	X			X		
SENLIS								X	X					
REIMS	X	X		X			X				X	X	X	X
SOISSONS								X	X			X	X	
LANGRES								X	X					X
TREVES								X				X		X
METZ	X	X		X				X	X			X	X	X
BRUMATH	X						X					X		
COLOGNE								X		X				
XANTEN	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
NIMEGUE								X		X		X		
MAYENCE	X							X						
AUGST		X	X					X	X	X		X	X	
AVENCHES	X	X	X	X			X	X	X				X	X
BESANCON		X					X	X					X	?
NYON	X ?	X						X	X					

En troisième lieu, N. Zieling a considéré la fondation des poteaux dans une sablière d'argile (type III). Il s'agit d'une technique rarement observée dans les trois provinces; hormis Xanten, son usage n'est signalé que dans les villes les plus septentrionales de Tongres, dans les zones humides proches du cours du Geer, ainsi qu'à Voorburg.

Le type IV se définit par une fondation caractérisée par un alignement resserré de poteaux de bois de moindre section; c'est la technique de construction baptisée "Palisadenbau" par N. Zielsing. De nouveau, seules les villes septentrionales de Xanten et de Voorburg en ont livré les exemples.

Le type V annonce les premières constructions mixtes par l'introduction de la pierre, sous la forme de plots de fondation supportant les poteaux de bois; il s'apparente donc à la technique de construction définie dans le type I. Ce type de mise en œuvre a été couramment employé dans certaines maisons d'Amiens¹⁸³, où les plots sont constitués soit d'un bloc de pierre, soit d'un amalgame de craie compactée, ainsi qu'à Brumath, dans les caves des habitats fouillés Place de l'Aigle¹⁸⁴. Elle n'est d'ailleurs pas limitée aux constructions privées; il s'agit d'une technique couramment employée à Augst par exemple pour la construction des portiques de rue, dont les supports ponctuels sur blocs de pierre sont reliés par des fondations maçonnées.

Deux variantes de cette mise en œuvre ont été observées de façon ponctuelle dans les villes de Besançon, Reims et Avenches, où cette technique a été utilisée pour assurer certainement une meilleure stabilité aux fondations exécutées sur poteaux et sablières basses en bois. Les fondations des maisons étudiées sur le chantier du parking de la mairie à Besançon appartiennent au type IIc, c'est-à-dire sur sablières basses juxtaposées aux poteaux porteurs. En effet, contre les faces internes des murs gouttereaux, étaient disposés au sol des plots de pierre, peut-être le support d'un plancher flottant ou plus vraisemblablement de la charpente, dissociée des murs en raison de leur épaisseur trop faible pour supporter une telle charge¹⁸⁵. L'ossature portante de l'une des maisons de la rue de Venise à Reims était également formée de poteaux reposant sur des plots de pierres désolidarisés du mur gouttereau des pièces¹⁸⁶. Dans certaines maisons d'Avenches (*insula* 15 ?), la stabilisation des sablières était assurée non par un radier continu, mais par des pierres de coin¹⁸⁷. Nous avons donc caractérisé ce type en IIa/V pour Avenches, ou IIc/V pour les exemples de Besançon et de Reims.

Le type VI correspond aux fondations sur solins, soit réalisés en pierres liaisonnées ou non au mortier (VIa), soit montés à l'aide de tuiles (VIb) ou de briques cuites (VIc), soit à l'aide de matériaux de récupération incluant des moellons, des tuiles, etc... (VI d).

Le type VIa est bien entendu la catégorie de solins la plus couramment observée, en particulier sous la forme d'une maçonnerie liaisonnée en appareil régulier de petits moellons taillés¹⁸⁸. Les solins exécutés en pierre se distinguent avant tout pas le mode de réalisation des fondations, par les précautions prises

¹⁸³ Bâtiment de la rue de Noyon (BUCHEZ et GEMEHL 1997, p. 54) et certaines constructions de la rue des Otages (*insulae* VIII.5, la même que celle couverte par la rue de Noyon, et VIII.6); Faculté de Droit, ZAC Cathédrale (à partir de la première moitié du IIe siècle). BAYARD et MASSY 1983, p. 116: considèrent ce système comme la seconde catégorie de fondation des bâtiments à l'architecture mixte, utilisé de préférence dans les habitats de la basse terrasse. La périodisation chronologique des constructions de la zone marécageuse à l'emplacement de la faculté de Droit tend à la présenter comme une technique intermédiaire marquant la transition entre les matériaux légers et durs, employée également plus au sud de la ville.

¹⁸⁴ PETRY 1974.

¹⁸⁵ GUILHOT/GOY 1992, p. 66.

¹⁸⁶ ROLLET/BALMELLE/BERTHELOT/NEISS 2001, p. 41 (pièce A et en partie pièce F également).

¹⁸⁷ AVENCHES 2001, p. 40-49: c'est vraisemblablement le principe d'un radier continu qui est représenté au sujet des trouvailles de l'*insula* 15. Voir: TUOR-CLERC 1984, p. 31, fig. 28 (voir encart du dessin).

¹⁸⁸ L'usage de l'*opus vittatum mixtum* pour la construction des solins a été relevé dans certains habitats d'Amiens et à Arras également.

pour assurer la transition entre le sommet du solin et la base de l'élévation, ainsi que par la hauteur variable des solins¹⁸⁹.

Les fondations des solins sont tout d'abord exécutées différemment suivant la zone topographique dans laquelle se trouve la construction. Dans les secteurs instables (terrains marécageux, sableux, etc...), celle-ci se trouve renforcée par un réseau de pieux de bois sous-jacent comme à Besançon¹⁹⁰ et Avenches, et exceptionnellement par des arcs de décharge maçonnés. Ce dernier type de fondation n'a en effet été mis en évidence que sur le site de Tongres. En effet, du fait de l'exhaussement progressif des habitats, les fondations, qui reposaient sur des remblais instables, étaient renforcées par des arcs de décharge maçonnés ou des pieux¹⁹¹. Ces systèmes complètent la fondation standard qui caractérise les solins de pierre, souvent matérialisée par une couche de craie tassée comme dans certaines maisons amiénoises ou de Saint-Quentin¹⁹², un hérisson de pierre, dont le débordement par rapport au soubassement est très variable. Le souci d'atteindre le "bon sol" justifie leur profondeur importante parfois observée. Les fouilles de la rue de Venise à Reims mettent en évidence par ailleurs l'utilisation de fondation de craie tassée dans les phases de réaménagements des habitats du quartier, construits initialement sur des solins en pierre¹⁹³. A Beauvais, ces fondations sont aussi bien exécutées à l'aide de craie tassée que de matériaux de remploi.

La jonction solin-élévation peut-être effectuée par l'intermédiaire de plusieurs assises de briques cuites, comme ce fut mis en évidence sur les chantiers rémois de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis et de la rue Gambetta¹⁹⁴, ou plus communément, par le repos d'une sablière en bois, comme dans certaines maisons d'Arras¹⁹⁵.

La maçonnerie sèche est fréquemment utilisée dans les habitats. On en retrouve des exemples à Xanten¹⁹⁶, à Langres (place des Etats-Unis), à Beauvais (place Clémenceau)¹⁹⁷, à Senlis¹⁹⁸, Soissons et Metz en Gaule Belgique, à Xanten¹⁹⁹ en Germanie Inférieure, et à Besançon (Parking de la Mairie) et Augst²⁰⁰ en Germanie Supérieure. Les types VIb, VIc, et VI d sont beaucoup moins courants que les solins en pierre. Les solins édifiés à l'aide de matériaux de terre cuite sont enregistrés sur les sites de Xanten²⁰¹ et Augst²⁰². Le type VI d, caractérisé par l'usage de matériaux de remploi, comme les tuiles, a été rencontré sur les sites de l'Arsenal à Metz²⁰³, à Xanten²⁰⁴ ainsi qu'à Nimègue²⁰⁵.

¹⁸⁹ 0,80 m pour les solins des maisons de la Minderbroerstraat à Tongres (VANDERHOEVEN/VYNCKIER/ERVYNCK/VAN NEER/COOREMANS 1994, p. 51).

¹⁹⁰ JACOB 1984, p. 327-328 (rue Ronchaux-rue Renan).

¹⁹¹ Communication de A. Vanderhoeven au colloque Les villes du Nord de la Gaule: vingt ans de recherches nouvelles, organisé par le Centre de Recherche Halma, Université de Lille 3, les 21, 22 et 23 novembre 2002.

¹⁹² Communication de J.-L. Collart au colloque « Les villes du Nord de la Gaule: vingt ans de recherches nouvelles », organisé par le Centre de Recherche Halma, Université de Lille 3, les 21, 22 et 23 novembre 2002.

¹⁹³ ROLLET/BALMELLE/BERTHELOT/NEISS 2001, p. 54-55.

¹⁹⁴ Bibliographies respectives: BALMELLE/BERTHELOT/ROLLET 1990, p. 53 ; BERTHELOT/BALMELLE/ROLLET 1993, p. 67, fig. 53 : coupe d'une élévation en carreaux de terre sur une fondation maçonnée.

¹⁹⁵ JACQUES 1983, p. 16 et p. 24.

¹⁹⁶ PRECHT/RUPPRECHT 1976, p. 352.

¹⁹⁷ DESACHY 1991b, p. 61.

¹⁹⁸ Place Henri IV (FEMOLANT 1993) ; église Saint-Pierre (CADOUX 1979a).

¹⁹⁹ PRECHT/RUPPRECHT 1976, p. 352.

²⁰⁰ TOMASEVIC-BUCK 1985b, p. 247 (maison A de l'*insula* 22).

²⁰¹ XANTEN 2001b, p. 256-257 (*insula* 34): les solins étaient montés à l'aide de tuiles maçonnées.

²⁰² Uniquement dans les quartiers sud de la ville, connus pas les prospections radar.

²⁰³ GALLIA 1986, p. 297.

* Les techniques en élévation des habitats

La variété des mises en œuvre des matériaux en élévation est plus restreinte. Nous avons distingué en premier lieu les élévations utilisant exclusivement le pan de bois (A), technique apparemment peu courante, étant donné qu'elle n'est présente que sur les sites d'Amiens, Reims (rue de Libergier)²⁰⁶. A Amiens, les planches de bois ont été utilisées pour façonner les façades (amovibles) des boutiques du faubourg compris entre l'Avre et la Somme.

La seconde catégorie (B) rassemble les élévations exécutées sur une ossature bois selon la technique du colombage, dont nous distinguons les sous-types en se basant sur le matériau employé pour le hourdage: en torchis ou pisé sur un support clayonné (Ba), en adobe/briques crues (Bb), et enfin, en briques cuites (Bc). La catégorie Ba est la plus représentée naturellement, mais certains sites attestent cependant de l'utilisation du système de hourdage par de l'adobe/briques crues (Bb) à Arras, Tongres, Metz, Soissons (lycée Gérard de Nerval)²⁰⁷, Reims en Gaule Belgique, Xanten en Germanie Inférieure, Augst, Avenches et Besançon en Germanie Supérieure. Sur le site de Reims, l'emploi de la brique crue est généralisé à l'ensemble des constructions privées, seuls deux exemples de constructions en torchis ont été effectivement recensés sur ce site²⁰⁸. Les élévations de ce type ont été rarement conservées, c'est pourquoi l'exemple messin du quartier de l'Arsenal demeure exceptionnel²⁰⁹. Les dimensions des briques indiquent que ces murs n'étaient pas plus épais que ceux des constructions en matériaux périssables (entre 10 et 20 cm). L'usage de la brique cuite est en revanche très rare; il n'a été mentionné que dans le cas de Reims. Nous avons considéré en dernier lieu les élévations exécutées totalement en pierre (C), beaucoup plus rares et réservées uniquement aux constructions de haut standing, en particulier pour leurs murs gouttereaux, et pour leurs parties thermales (Trèves, Amiens²¹⁰, Metz, dans le quartier de Pontiffroy²¹¹). Dans les autres catégories d'habitat, seuls les caves/celliers sont fréquemment érigés en pierre, même lorsqu'il s'agit de maisons édifiées en matériaux périssables.

5.2. Détermination des catégories d'habitat (fig. 318, 319 et 320)

La distinction des différentes catégories d'habitat urbain dans les trois provinces qui nous intéressent n'est pas facile à établir en raison essentiellement des lacunes de la recherche, tant sur le plan chronologique que morphologique. Une grande partie des habitats fouillés ne sont pas complètement dégagés; il est donc difficile, voire impossible d'en déterminer le plan, l'emprise, l'organisation interne et externe. La seconde difficulté réside dans un problème de terminologie, tant pour les constructions qui trahissent dans leur plan une influence méditerranéenne, que pour celles qui, surtout dans les régions rhénanes et

²⁰⁴ Les fouilles de l'*insula* 39 ont livré les vestiges d'une maison-halle postérieure au milieu du I^{er} siècle, dont les fondations de pilier et des murs sont faites de tuiles, de morceaux de tuf et de calcaire. Voir: PRECHT/ZIELING 1996, p. 489-491.

²⁰⁵ VAN ENCKEVORT/HAALBOS/THIJSSSEN 2000, p. 72-73.

²⁰⁶ NEISS 1985, p. 372.

²⁰⁷ MASSY 1983b, p. 236 (b).

²⁰⁸ NEISS 1979, p. 51-52 : Chambre du Commerce (dans ce dernier cas, la datation proposée pour la construction en bois et en torchis couvre tout le I^{er} siècle) et FREZOULS 1981, p. 405 (place Museux).

²⁰⁹ HECKENBENNER 1992, p. 20.

²¹⁰ *Domus* de la rue des Jacobins, *insula* V.5. Cfr GALLIA 1989, p. 250.

²¹¹ BURNAND 1980a, p. 409.

dans le nord de la Gaule Belgique, restent tributaires des traditions indigènes, mais sont contaminées tout de même en quelque sorte par les modes romaines.

Les constructions domestiques ne peuvent être hiérarchisées en se fondant uniquement sur la superficie des habitats, parce qu'un type de plan peut être plus ou moins développé d'un site à l'autre, en raison souvent du découpage parcellaire, tributaire lui-même des dimensions des îlots. Par ailleurs, la superficie des maisons n'est pas représentative non plus du statut de ses occupants, même s'il faut bien reconnaître que les maisons allongées, où s'exercent fréquemment des activités artisanales, peuplent souvent les quartiers les plus modestes, et que les plus grandes *domi* abritent les familles des notables de la ville. Nous soulevons surtout le problème face aux extensions des habitats de tradition manifestement indigène, comme les maisons de tradition rurale et les maisons-halles, dont l'emprise peut voisiner celle des maisons influencées par les traditions romaines.

Constructions de superficie modeste

Fonds de cabane

Les fonds de cabane, toujours associés aux niveaux les plus précoces, ont été mis au jour dans quelques villes de Gaule Belgique, même en l'absence de toute trace d'occupation protohistorique. Ainsi, on en retrouve plusieurs exemplaires sur les sites de Beauvais (Hôtel Dieu) et de Metz (Hauts de Sainte-Croix²¹²).

Constructions précoces

La mauvaise conservation des structures précoces ne permet pas de reconstituer les plans de certains habitats. A Metz, sur les Hauts de-Sainte-Croix²¹³, tout comme à Reims, dans la rue Libergier²¹⁴, des constructions, qualifiées de "tradition indigène" en raison des techniques employées, ont été repérés. Il faut également mentionner les premières maisons augustéennes de Besançon, sur les fouilles du parking de la Mairie.

Maisons étables

Les maisons étables sont uniquement représentatives de l'habitat précoce du site de Tongres. Leur plan dérive des maisons indigènes du type Alphen-Ekeren, très répandu dans les plaines flamandes. Une dissociation des fonctions de stabulation par rapport à la zone domestique a été mise en évidence dans l'une des maisons de la Kielenstraat²¹⁵. L'emprise de ce type d'habitat voisine les 100 m².

Maisons halles

Les maisons halles qui se définissent par une disposition analogue aux maisons-étables de Tongres (plan quadrangulaire, partagé en deux nefs par une épine de supports), ont été mises au jour dans les villes de Germanie Inférieure, à Xanten²¹⁶, ainsi qu'à Cologne, où elles atteignent une superficie plus importante



²¹² BRESSOUD 2000, p. 79-80.

²¹³ BRESSOUD 2000, p. 79-80.

²¹⁴ NEISS 1985, p. 371, fig. 22.

²¹⁵ *Idem*, p. 109.

²¹⁶ XANTEN 1999a, p. 366.

(entre 200 et 550 m², contre à peine 200 pour celle de Xanten). En Germanie Supérieure, la ville d'Augusta en a livré plusieurs exemplaires dont la superficie, encore plus réduite, est comprise entre 120 et 160 m².

Maisons de plan allongé en milieu urbain

La diversité des maisons de plan allongé, rencontrées en milieu urbain, est problématique du fait, le plus souvent, de la partialité des plans reconstitués d'après les résultats de fouille.

Nous distinguerons tout d'abord une première catégorie très proche de la maison allongée, représentative de l'habitat des agglomérations secondaires. Les caractéristiques de ce type d'habitat dans le contexte de l'agglomération de Lopodunum ont été définies par S. Sommer²¹⁷ sous le terme de "Streifenhäuser", autrement dit, une maison rectangulaire donnant par son petit côté sur la rue. Plusieurs sites ont livré les témoignages de structures qui semblent s'apparenter aux traditionnelles « streifenhäuser » : sur les fouilles du boulevard de Belfort à Amiens, une parcelle comprend les vestiges d'un mur à redent similaire à certaines maisons observées à Braives et à Liberchies²¹⁸. Sur les fouilles de la Zac cathédrale-Université, ont été observées des unités d'occupation double, qui occupaient une superficie réduite et présentaient aussi un plan allongé. Dans ce dernier site, la dissociation des fonctions exercées, artisanale dans une, domestique dans l'autre, suggère que les deux unités appartenaient à un seul et même propriétaire. Les deux chantiers amiénois que nous venons de citer occupent une position périphérique à l'espace urbain, celui de la Zac cathédrale s'inscrit d'ailleurs dans le développement d'un faubourg au contact de la voie d'Agrippa et de l'Avre. En revanche, le site de Spire a également fourni plusieurs exemples de ces maisons, bâties de part et d'autre de l'axe principal de la ville²¹⁹. Les habitats de Xanten, complètement dégagés, ne dépassent pas en effet une superficie comprise entre 40 et 70 m² ²²⁰. De même, sur le site de Saint-Quentin, les habitats disposent d'une façade n'excédant pas 6,3 m en largeur. L'*insula* II de la ville de Voorburg en a livré également plusieurs exemples. La division tripartite des maisons a été assimilée à une répartition fonctionnelle (boutique en façade, atelier au milieu et habitat à l'arrière) que les structures fouillées n'ont pas permis de vérifier²²¹.

L'occupation de la rue des Troupes à Vermand (qui n'est pas chef-lieu au Haut-Empire) illustre bien la disposition des maisons allongées dans les agglomérations secondaires et la différence de conception entre les deux formes d'habitat. Dans le premier cas, les maisons sont très souvent séparées les unes des autres, soit par une ruelle, soit par une servitude d'intervalles. Les contraintes parcellaires conditionnent avant tout la largeur de la façade de la construction. Les ruelles donnent accès au fond des parcelles qui abritent les annexes (puits, remises, etc...). En milieu urbain, les maisons de plan allongé sont tributaires, comme les autres formes d'habitat d'ailleurs, de contraintes parcellaires s'exerçant aussi bien en façade qu'en profondeur. La principale différence entre les maisons allongées en milieu urbain et celles des agglomérations secondaires réside donc dans le degré d'urbanisation du cadre dans lequel elles se trouvent intégrées.

²¹⁷ KAISER/SOMMER 1994, p. 374-376.

²¹⁸ Pour la cité des Tongres, nous renvoyons à COQUELET/VILVORDER 2002.

²¹⁹ CÜPPERS 1990, p.564, fig. 494.

²²⁰ Maison au plan simple figurant dans: BRULET 1996a, p. 94, fig. 17/4.

²²¹ BUIJTENDORP 1982, p. 154.

D'autres chantiers ont livré des structures domestiques riveraines dont le plan complet n'est pas encore défini. Nous songeons par exemple aux trois unités d'habitat mitoyennes des fouilles de l'Arsenal Ney à Metz²²². Les mêmes remarques peuvent peut-être s'appliquer aussi aux maisons dont seules les caves ont été fouillées dans la place de l'Aigle à Brumath: le faible écartement des caves conservées à front de rue suggère que les habitats devaient se développer en longueur, perpendiculairement à la voirie. Les maisons de ces deux derniers chantiers appartiennent probablement à une seconde catégorie de constructions, que nous appellerons des « maisons urbaines mitoyennes », qu'illustrent, à notre sens, les sites de la rue Gambetta et de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis à Reims, ainsi que celui de la place des États-Unis à Langres. Ces maisons, dont la mitoyenneté rend la définition des limites de l'habitation impossible à établir, présentent également, par leur intégration en milieu urbain un plan bâti sur un module plus ou moins carré, une largeur de façade plus importante (entre 13 et 19 m d'après les exemples rémois), et une subdivision interne en petits locaux.

Nous considérons enfin une troisième catégorie de constructions domestiques toujours en fonction des paramètres d'intégration de l'habitat dans le découpage insulaire : les « unités urbaines », telles qu'elles ont été mises en évidence sur le site de la rue de Venise à Reims. Sur ce chantier, la pénétration des accès à l'intérieur de l'îlot assure un premier découpage des structures en unités construites. La densité importante des constructions est un autre trait particulier de cette catégorie d'habitat; il laisse peu de place aux cours qui sont rejetées traditionnellement à l'arrière constructions riveraines. Cependant, c'est la superficie des constructions paraît surprenante, puisqu'elle peut atteindre des valeurs proches des 800 m² au sol dans la première hypothèse de restitution parcellaire²²³ et de 550 à 600 m² dans la seconde²²⁴, sans compter la superficie des étages des constructions. Nous nous sommes posés la question de savoir si les maisons du quartier antique fouillé au boulevard Joffre pourraient appartenir à cette même catégorie, en dépit des divergences d'orientation des structures, héritées d'une occupation antérieure. Le caractère aggloméré et désordonné des constructions rend difficile cependant l'estimation de l'emprise de chaque unité d'habitat²²⁵, et toute tentative de restitution parcellaire s'avère impossible.

Enfin, il existe en Germanie Inférieure, à Xanten et à Cologne, une autre catégorie de constructions domestiques au plan très allongé, respectant un parcellaire issu d'un découpage systématique des îlots (type aligné – « Reihenhäuser »). Il s'agit de maisons de plan quadrangulaire, présentant des subdivisions internes, de petits locaux chauffés ainsi que des cours à l'arrière des parcelles. Ces habitats se distinguent des simples maisons allongées de *vicus* par leurs dimensions plus importantes, conformes au parcellaire. Elles présentent une subdivision interne en deux parties, l'une, à l'avant, orientée vers les activités « publiques » (artisanat, commerce), l'autre, à l'arrière, réservée aux occupations domestiques.

²²² HECKENBENNER 1992.

²²³ ROLLET/BALMELLE/BERTHELOT/NEISS 2001, p. 49, fig. 75.

²²⁴ *Idem*, p. 54-55.

²²⁵ BERTHELOT/NEISS 1992, p. 286, fig. 3 ; BRULET 1996a, p. 86-87.

Constructions moyennes

Maisons de tradition rurale

Les maisons de tradition rurale se composent des mêmes types d'unités architecturales que les maisons précédentes, c'est-à-dire plusieurs ailes autour d'une cour. Les différences entre les deux types de construction sont cependant très importantes. Le corps de logis des maisons de tradition rurale se développe sur un plan en U, avec le prolongement de l'aile centrale en deux pavillons, à l'image des *villae*, autour d'une cour à portique, orientée sur la rue cette fois.

Les fouilles de la Kielenstraat à Tongres en ont livré l'exemple le plus septentrional de Gaule Belgique; aucune autre ville de la province n'en a livré jusqu'ici. Ce type de plan est également attesté en milieu urbain dans la province de Germanie Inférieure à Xanten, où il atteint une surface de 800 m².

Les maisons de tradition italique

Les maisons de tradition italique ont été particulièrement bien étudiées sur le site d'Amiens (Palais des Sports)²²⁶. Ce type d'habitat s'organise en deux ou trois ailes subdivisées en une série de locaux autour d'une cour à portique occupant une position centrale du parcellaire ou déportée vers l'une ou l'autre de ses limites latérales. Leur plan couvre ainsi une superficie bien plus importante que les habitats décrits auparavant, soit entre 400 et 800 m². Dans d'autres provinces, la surface de ce type de plan est assimilée à celle des plus petites *domi* enregistrées en milieu urbain. Par sa disposition, il constitue en quelque sorte le système intermédiaire entre la maison allongée et la *domus* classique.

En Germanie Inférieure, deux exemples de maison de tradition italique ont également été mis en évidence sur le site de Xanten, dans l'*insula* 11²²⁷. En Germanie Supérieure, deux chantiers de la ville d'Augst (Allmendgasse) comprennent des constructions organisées en plusieurs ailes autour d'une cour centrale, qui rappellent le plan des maisons de tradition italique²²⁸.

Constructions de standing

Les constructions les plus luxueuses se partagent entre les *domi*, les *villae* urbaines et demeures/palais de type aristocratique. Cependant, les deux dernières catégories ne sont actuellement représentées qu'en Germanie Supérieure (Avenches, palais de Derrière la Tour) et apparaissent à une date bien plus tardive que les *domi*, dont elles dérivent. Elles se caractérisent par ailleurs par un développement spatial encore plus important.

Cette dernière observation laisse supposer que l'ensemble comportait d'une part, des secteurs réservés à l'intendance de la résidence, et d'autre part, en relation avec les zones de jardins et le complexe de bains, des salles de représentation et des appartements privés, ainsi que des zones de stockage impliquant un rôle commercial ou économique du palais dans la ville. Sur le plan urbanistique, la construction palatiale

²²⁶ BINET 1994; BINET 1995; BINET 2001b.

²²⁷ HINZ 1975, p. 851-854.

²²⁸ MÜLLER 1999, p. 120.

de Derrière la Tour occupe une position périphérique par rapport à l'espace urbain et exploite largement le relief naturel dans son développement architectural (choix d'un site de hauteur en limite de la ville, de façon à jouir d'un panorama exceptionnel sur l'ensemble de la région). Les découvertes mobilières liées à la représentation de l'empereur ou de l'état romain, confirment le caractère officiel de la résidence de Derrière la Tour. Le caractère palatial s'affirme également dans la résidence découverte à Xanten en face du forum en contexte urbain cette fois.

Les *domi* représentent le mode d'habitat le plus luxueux de tradition méditerranéenne rencontré en Gaule Belgique et en Germanies; il se caractérise par l'association d'ailes d'habitat, réservées partiellement dans certains cas à une activité artisanale et/ou commerciale, autour d'un ou plusieurs péristyles, atrium, cours, etc...

Ainsi, à Cologne, par rapport aux maisons de tradition italique, d'autres habitats se développent sur une superficie encore plus importante (jusqu'à 1000 m²)²²⁹, et par l'intégration d'un péristyle ou d'un atrium, elles se rapprochent davantage du plan des *domi* urbaines classiques. Deux autres constructions de même taille, mises au jour, l'une dans le quartier de l'Arsenal à Metz, l'autre à Besançon, à partir de l'occupation de la phase 4 des fouilles du parking de la Mairie²³⁰, sont également considérées comme de petites *domi*.

Toutefois, les habitats luxueux dans les villes de Gaule Belgique sont bien plus nombreux, à en juger par la richesse des découvertes mobilières, mais à nouveau, c'est la Germanie Supérieure qui fournit la documentation la plus dense et la plus complète à ce sujet: Avenches en particulier a livré pas moins d'une dizaine de *domus*, dont la superficie est parfois bien plus conséquente (3000 m² pour la *domus* est de l'*insula* 13 d'Avenches et de l'*insula* 41 à Augst). La Gaule Belgique n'est pas en reste avec la *domus* qui se développe dans le quartier du Palais des Sports à Amiens (2800 m²), au milieu des maisons de tradition italique, ou avec les riches constructions auxquelles succèdent les thermes impériaux. Néanmoins, la particularité de la *domus* d'Amiens, par rapport aux autres exemples évoqués dans les villes de Germanie ou à Trèves, où elles font très tôt leur apparition, est l'aspect hétéroclite du plan, qui s'accommode, tant bien que mal, au remembrement parcellaire des propriétés plus anciennes. Alors qu'à Avenches, les deux *domus* de l'*insula* 13 s'intègrent parfaitement au cadastre urbain et présentent un plan régulier, celle d'Amiens se développe en fonction des contraintes urbanistiques existantes, selon un plan irrégulier, en forme de L, assurant un accès à la maison par deux des rues qui encadrent l'îlot.

5.3. Intégration des locaux artisanaux au sein des habitats

* Critères de reconnaissance des sites de production à l'intérieur des habitats

L'identification des lieux de production artisanale à l'intérieur des habitats suscite quelques difficultés d'interprétation, liées à l'absence de structures immobilières. En effet, certains ateliers ne peuvent être trahis que par des découvertes mobilières: c'est ainsi le cas des productions de tisserands, dont les traces matérielles se limitent, sauf exception, à des pesons de métiers. Il est frappant de constater, sur le site de

²²⁹ CARROLL-SPILLECKE 1997, p. 422-427; BRULET 1996a, p. 96, fig. 19/15.

²³⁰ GUILHOT/GOY 1992, p. 69, fig. 33, n° 7.

Metz, qu'en dépit de critères de reconnaissance assez similaires²³¹, la présence d'une activité métallurgique dans le quartier de Pontiffroy ne fait aucun doute, alors que la fabrication de céramiques sous la caserne de Lattre de Tassigny est fortement contestée. A l'inverse, sur le site d'Amiens (Place du Don), l'interprétation du rôle des locaux artisanaux dans les habitats repose essentiellement sur des critères constructifs, architecturaux, en regard des possibilités de système de circulation éventuellement entrevues lorsque le plan de la maison est bien connu. Il faut également souligner que parmi les types de production exercés dans les habitats, c'est la fabrication des céramiques qui est l'activité la plus rarement intégrée dans les unités domestiques, alors que la métallurgie les côtoie très souvent. Nous pouvons citer le cas de Tongres, dans le quartier du Vrijthof²³², qui demeure d'ailleurs un cas exceptionnel, puisqu'il atteste du regroupement avec spécialisation des activités artisanales en plein centre ville, le long de la Bavay-Cologne, à une époque relativement tardive.

* Localisation des sites de production par rapport aux unités d'habitat

La relation entre habitat et artisanat, en raison de la faible surface des chantiers archéologiques, est difficile à préciser, et l'absence d'investigation sur l'environnement des ateliers offre rarement la possibilité de comprendre l'organisation des sites de production. Cependant, l'exercice d'activités artisanales en zone habitée semble être confirmée par exemple à Metz, au quartier de Pontiffroy, tout comme dans le cas des ateliers isolés comme celui de Casicos à proximité de la basilique Saint-Pierre-aux-Nonnains, sans pour autant permettre de vérifier si les activités artisanales étaient englobées dans les constructions domestiques ou non. En effet, le rapport à l'habitat est différent selon le lieu d'exercice de l'activité artisanale en quartier spécialisé ou sous forme ponctuelle en milieu urbain. L'association entre habitat et artisanat est plus facilement envisageable dans le premier cas que de figure que dans le second. Cependant, les recherches extensives comme celles du Lycée Militaire à Autun ont permis d'élaborer les premières observations précises sur les questions relatives au logement des artisans dans un quartier périphérique intégré à l'enceinte et constitué de maisons au plan apparenté dans certains cas aux constructions allongées²³³.

Il est important de souligner que dans les maisons-halles en particulier, l'exercice d'activités artisanales est souvent couplé à l'habitat. Sur le site d'Augst d'ailleurs, les types de production dans ces constructions domestiques sont variés (métallurgie, verrerie dans l'une des maisons de Kaiseraugst, ...).

Par ailleurs, à Amiens, sur la Place du Don, le regroupement par paires des bâtisses très allongées constitue leur principale originalité. Les fouilleurs ont proposé de voir dans cette association le signe - paradoxalement - d'une dissociation des fonctions, l'une des constructions étant réservée aux usages domestiques, l'autre aux activités artisanales²³⁴. Cette séparation trouve peut-être sa raison d'être dans le

²³¹ Dans le premier cas, il s'agit des débris des fourneaux et des fours assurant une production *in situ* ainsi que les rebuts ou les rejets de production. Dans le second, les remblais contenaient des rebuts de cuisson ainsi que des éléments faisant partie de la construction des fours à céramique. Voir BIELHER 1977 et GALLIA 1972, p. 364-365. L'article de 1979 semble trancher en faveur de l'existence d'un atelier sur place en service durant la seconde moitié du II^e siècle, mais les publications de synthèse ultérieures ne reprennent pas cette affirmation à leur compte.

²³² BELLENS/VANDERHOEVEN/VYNCKIER 2000, p. 40 ; BELLENS/VANDERHOEVEN 1999, p. 19.

²³³ CHARDRON-PICAULT/PERNOT 1999.

²³⁴ BUCHEZ/GEMEHL 1997, p. 55.

caractère trop polluant des ateliers, qui, rappelons-le, étaient spécialisés dans la production du fer. D'autres unités abritent indifféremment ces dernières sous le même toit, les pièces dédiées aux productions artisanales étant placées en façade, et les salles d'habitat, rejetées à l'arrière.

La séparation des accès permettait de préserver la nature privée du fond de la bâtisse, et des ruelles établissaient une relation directe entre l'arrière-cour et la voirie principale. La division des espaces artisanaux en deux pièces suggérerait peut-être l'interprétation de celle en contact direct avec la rue comme un lieu de vente, tandis que l'autre servirait à la production et au stockage. Sur le site du Palais des Sports, l'évolution de la maison 1 va également se manifester sous la forme d'une scission entre les parties représentatives de ces deux fonctions dès son état V (à partir de 125 après J.-C.), avec un décalage chronologique significatif entre l'aménagement postérieur des deux constructions.

Cet habitat semble ainsi respecter le même principe d'organisation théorique que celui des maisons plus rustiques de la place du Don. La séparation entre les deux occupations a entraîné une réorganisation de la partie habitable, et un déplacement de son accès, désormais situé sur la voie cardinale. La zone réservée à l'artisanat se compose d'une pièce presque carrée, augmentée d'un appentis dont elle se trouve séparée par une cour, qui assure la circulation entre les deux locaux. Par contre, la maison voisine 2, dans ses états antérieurs à la date charnière de 125 ap. J.-C., intègre les fonctions d'habitats et d'artisanat au sein d'un seul et même bâtiment. Dans l'état III au moins, un vestibule sépare en façade les salles assurant en partie occidentale ces services particuliers des autres pièces privées.

L'association de l'habitat et de l'artisanat varie également suivant la nature et le caractère industriel des productions. Cependant, même les quartiers spécialisés dans la fabrication des poteries ont livré dans certains cas les restes d'habitats à proximité, dans la Göttelmannstraße²³⁵ à Mayence, et peut-être dans le quartier Saint-Rémi²³⁶, où quelques structures en matériaux périssables (fonds de cabane, appentis) et en dur étaient construites à proximité. A Besançon, les quelques ateliers précoces implantés en bordure de voirie, étaient associés à de l'habitat.

6. INTEGRATION DES CONSTRUCTIONS DANS LA TRAME URBAINE (fig. 321)

6.1. Intégration des constructions publiques à la trame urbaine

* Mode d'implantation en milieu urbain/péri-urbain et accès

Le forum: position centrale et croisement routier

Le forum est bien entendu la construction monumentale censée occuper le centre de la ville antique. Mais la disposition canonique du forum s'accorde à celle de la trame uniquement dans des villes à caractère militaire comme Cologne et de Xanten en Germanie Inférieure, où il occupe effectivement une position centrale dans l'espace urbain, dont le cadre a été définitivement fixé par le périmètre de l'enceinte du

²³⁵ STÜMPEL 1965, p. 171 ; STÜMPEL 1967, p. 185 ; STÜMPEL 1968, p. 200 ; STÜMPEL 1970, p. 170 ; STÜMPEL 1975, p. 218 et 223 ; STÜMPEL 1976, p. 293 ; STÜMPEL 1982, p. 200.

²³⁶ FREZOULS 1971, p. 296.

Haut-Empire. Cette position centrale ne sert d'ailleurs pas forcément d'argument essentiel pour les hypothèses de localisation du forum dans les villes où ce type d'ensemble public n'a pas encore été mis au jour.

Ainsi à Arras, on a proposé d'identifier les vestiges mis au jour sous la Place de la Préfecture comme ceux du forum²³⁷. Ils se trouvent directement en limite orientale de l'espace urbanisé à l'époque antique, en bordure de la vallée marécageuse du Crinchon. Or, c'est en périphérie également de la Place de la Préfecture qu'a été dégagée la limite d'une décharge des II^e et des III^e siècles. La destination publique de la construction est cependant assurée. La localisation du forum de la ville de Tongres demeure également incertaine, mais les propositions de localisation font toujours graviter le monument entre le grand temple au nord de la ville et le passage de la chaussée Bavay-Cologne. La découverte d'un double empiérement sur la partie orientale du tracé du *decumanus maximus* n'est pas sans rappeler le système de voirie aux abords du forum de Bavay.

A Beauvais, la localisation de l'esplanade hémisphérique à colonnades découverte au chevet de la cathédrale cadre particulièrement bien avec la position traditionnelle du forum au croisement des axes principaux de la ville. Sur le site de Senlis, la localisation hypothétique du forum sous le Château royal repose sur l'interprétation de diverses découvertes architecturales *in situ*, mais aucune ne vient confirmer cette proposition. Du reste, son emplacement théorique, à la croisée des axes principaux de la ville, ne peut même pas être précisé en raison des difficultés de restitution du réseau viaire lui-même. Sur le site de Metz enfin, deux propositions de localisation, qui reposent sur la découverte de structures construites, ont été effectuées, l'une au nord-ouest, l'autre au sud-ouest du *decumanus maximus*.

Les solutions de localisation des *fora* explorés dans les autres villes sont en réalité très diverses, et sont directement tributaires du mode d'implantation et de développement du quadrillage urbain. Dans tous les cas, elles montrent que l'attraction des pénétrations des grandes voies routières en milieu urbain demeure prioritaire dans le choix de leur emplacement. C'est le paramètre déterminant dans une certaine mesure justement la position centrale ou non du forum, en même temps que le mode d'établissement de la trame urbaine. Certaines villes témoignent en effet d'une situation où les édifices publics sont décentrés par rapport à l'emprise de l'espace urbanisé, soit parce qu'ils se regroupent dans une zone particulière de la ville, soit parce que le quadrillage a subi une phase d'extension importante postérieure, alors que c'est le premier carroyage qui a fixé l'implantation du forum. L'illustration la plus pertinente de ce dernier cas de figure reste bien entendu la ville d'Amiens, où le forum longe la voie de Saint-Quentin et Soissons qui a fixé l'orientation du quadrillage urbain. En fonction de l'étendue de la zone carroyée lors de cette première opération, il occupe déjà une position anormale, en périphérie sud de l'espace urbain. Le développement du quadrillage à l'issue de la seconde étape d'urbanisation l'amène à occuper de nouveau une position décentrée, cette fois vers le nord de l'emprise de l'occupation.

A Augst par contre, le forum implanté en ville haute, la première zone du site ayant accueilli une occupation civile, est localisé dans la partie nord du plateau où se concentrent plusieurs autres

²³⁷ DEROLEZ 1960, p. 509 ; JACQUES/JELSKI 1984, p. 121.

constructions publiques, tout en conservant une position axée sur la rue principale de la ville. A Avenches, le forum occupe également une position décalée par rapport à l'extension du quadrillage principal, qui sera "corrigée" par la prolongation de la trame. Tout comme à Amiens, le forum se situe à la charnière entre les deux opérations d'urbanisation.

Le positionnement du forum sur l'axe routier n'est pas constant et est difficile à justifier dans la plupart des cas. Une seule exception a été relevée, celle du forum de Nyon, construit à cheval sur la voie routière de Genève à Lausanne mais à l'écart de la voie d'Abiolica²³⁸. Certains monuments, comme ceux d'Amiens, de Xanten ou de Bavay forment un ensemble clos juxtaposé à la (ou les) chaussée ; le croisement routier est préservé dans les deux dernières villes. Dans d'autres cas, comme Augst, Avenches, Cologne, la voie routière coupe l'ensemble monumental en deux parties. Aucune de ces voies ne correspond au prolongement d'une chaussée routière franchissant un fleuve. Le forum est disposé non plus parallèlement mais perpendiculairement à la chaussée et la jonction avec la voirie perpendiculaire s'effectue dans l'axe longitudinal du monument, mais son point d'aboutissement au forum en constitue vraisemblablement un accès secondaire (Avenches, Cologne, et Reims, où la position du cryptoportique coupe l'accès à la voie monumentale parallèle au fleuve). Le forum supprime donc littéralement le croisement de voirie. Reims constituerait de ce point de vue une exception puisque dans le cas où la formation du quadrillage repose sur le prolongement de deux chaussées routières et non d'une seule, le carrefour n'est pas préservé, à l'inverse de Bavay²³⁹.

Les édifices religieux²⁴⁰

Cette catégorie regroupe des monuments dont les solutions architecturales, les dimensions, ainsi que le statut, fonction de la (ou des) divinités adorées, voire les précédents indigènes, sont extrêmement variés. Le choix de leur emplacement peut dépendre de nombreux paramètres comme la proximité des axes routiers et leur prolongement en milieu urbain sous la forme des rues principales de la ville.

La taille des ensembles cultuels, souvent excessivement développée en raison des dimensions de l'esplanade qui les entoure, rend leur intégration au quadrillage urbain difficile. La plupart d'entre eux forment ainsi des complexes disposés en périphérie immédiate de l'occupation urbaine, et dont l'orientation est davantage conforme à celle des axes routiers pénétrant en ville qu'à celle du quadrillage urbain. La position péri-urbaine des sites religieux est due également dans certains cas à une filiation avec des éléments indigènes, déjà présents avant l'occupation romaine, et qui fixent l'occupation à cet endroit. Plusieurs complexes cultuels ont ainsi succédé à une occupation funéraire: c'est le cas à Avenches, au Lavoëx, où les vestiges remontent à l'époque protohistorique, ainsi que sur le site d'En Chaplix, où ce sont des tombes augustéennes qui ont motivé vraisemblablement le développement du sanctuaire. Les zones cultuelles disposées en périphérie de la ville sont ainsi les secteurs les plus stables de l'espace urbain.

²³⁸ BRIDEL 1982b, p. 181, fig. 4.

²³⁹ En ce sens, on pourrait rapprocher la disposition du forum de Bavay de celle du forum de Feurs (CLOPPET 1998b, p. 242, fig. 3).

²⁴⁰ Nous excluons de cette catégorie les temples des fora, qui sont liés sur le plan de la conception architecturale, aux autres infrastructures de l'ensemble monumental.

CHAPITRE II

Les temples intégrés à l'espace urbain sont rares dans les villes de Gaule Belgique, même dans celles qui sont ceintes d'un rempart. Le périmètre très large de la muraille, intégrant de grandes zones non urbanisées périphériques au quadrillage, comme dans le cas de Trèves, autorise la création de quartiers religieux à l'extérieur de la trame viaire.

Dans les villes de Germanie Inférieure, la construction d'une enceinte limitée à la stricte surface du quadrillage a obligé à intégrer dans la trame urbaine les édifices religieux. Ce fut le cas assurément dans les villes de Xanten, Cologne et Nimègue. L'intégration des monuments au quadrillage a imposé un certain nombre de contraintes spatiales qui ont limité leur développement. Ainsi, à Xanten, leurs dimensions n'excèdent pas la surface d'une *insula*; le plus grand des ensembles correspondant au Capitole. Les temples qui voisinent directement l'habitat est un fait peu courant, au point, comme dans le cas du temple des Matrones, d'être bâtis à l'intérieur des zones résidentielles. Le caractère monumental de cet ensemble était donc visuellement perturbé par le développement de l'habitat. En revanche, et dans le cas précis où la surface de l'enceinte équivaut à celle du quadrillage, le passage des fleuves semble constituer un point d'attraction pour le développement des zones cultuelles. Le temple du Port à Xanten, celui établi en bordure du Waal à Nimègue, qui témoignent de cet attrait. En Gaule Belgique, la ville de Trèves fournit également l'exemple d'un temple implanté au contact du pont sur la Moselle, face aux thermes de Sainte-Barbe.

Les édifices de spectacle

Les conditions d'implantation des édifices

Les édifices de spectacle ont été rarement intégrés au quadrillage urbain; la position la plus fréquente étant celle d'une implantation périphérique à la trame viaire, en liaison directe ou pas avec les axes routiers et les chaussées principales de la ville. Les avantages topographiques respectifs des sites ont manifestement dicté le choix de leur emplacement, et en particulier, la disposition des cavea. En ce sens, il était plus facile de tirer profit de la topographie pour ériger un théâtre plutôt qu'un amphithéâtre, étant donné que ce dernier, par la conception de son plan, ne nécessitait que l'aménagement d'un seul versant et non d'une cuvette naturelle à deux versants. La nature particulièrement stéréotypée des sites d'implantation des villes, caractérisés par une pente au dénivelé constant, plus favorable à l'implantation régulière des réseaux viaires, a conduit au report des édifices de spectacle à flanc de coteau, tant pour les théâtres que pour les amphithéâtres. Les sites de plateau, aux dispositions topographiques plus variées et au paysage plus accidenté, sont les lieux où les plus grandes réussites ont été enregistrées en ce sens, à l'image de l'amphithéâtre d'Augst, installé dans une cuvette en bordure de l'Ergolz, dont l'orientation a dicté celle du monument. Les travaux d'édification se limitaient alors à la rectification du micro-relief, complété parfois par des travaux de stabilisation de portée très réduite et à son aménagement architectural parfois très sommaire. Mais Augst constitue de ce point de vue une exception; les avantages topographiques exploités par les amphithéâtres sont en général limités, tout comme dans le cas des théâtres, à l'adossement d'une moitié de la cavea sur les premières pentes des plateaux limitant

l'extension des villes. C'est le cas de l'amphithéâtre de Trèves, édifié en limite du Petrisberg; celui d'Avenches, sur le promontoire au sud-ouest de la ville, englobé dans l'enceinte du Haut-Empire.

Les édifices de spectacle intégrés au réseau viaire se rencontrent dans les villes d'Amiens et de Xanten. Dans cette dernière ville, c'est l'enceinte, enserrant au plus près le quadrillage urbain, a motivé l'intégration de l'amphithéâtre au quadrillage urbain. Mais le monument occupe malgré tout à Xanten une position excentrée, puisque ce sont les *insulae* les plus éloignées du forum qui ont accueilli ces édifices. A Xanten, on pourrait qualifier la position de l'amphithéâtre d'autant plus défavorable, puisque l'îlot choisi longe le Rhin et que l'instabilité des terrains consécutive à la proximité des berges a nécessité le renforcement des fondations de la structure. L'intégration des monuments de spectacle dans la trame viaire ne permet pas de profiter des avantages topographiques assurant l'économie des travaux de construction de la cavea. Le modèle de ces amphithéâtres est le Colysée de Rome, dont la superstructure repose sur un ensemble de murs concentriques. La position de l'édifice influence donc directement sa conception architecturale.

Le second exemple est l'amphithéâtre amiénois, dont l'association au forum a été maintes fois soulevée. L'édifice est érigé sur le versant du site, dans l'axe du forum et par conséquent, le grand axe du plan ellipsoïdal de l'amphithéâtre est parallèle au sens de la dénivellation. En plus des impératifs constructifs que le choix de cet emplacement impose, le monument répond également à des considérations d'ordre idéologique mises en évidence par la liaison entre ses accès et le temple du forum. L'axe de la construction a été manifestement dicté par celui du grand ensemble monumental, lui-même imposé par la disposition topographique du site. Celle-ci a conditionné aussi l'emplacement des entrées de l'amphithéâtre.

La position des édifices et le système routier

Le rapport entre les édifices de spectacle et le réseau routier est très variable. L'utilisation du relief dans l'aménagement des structures, qui a pesé fortement dans le choix de l'emplacement des constructions, justifie partiellement au moins la diversité des situations rencontrées. Il est rare en effet que les édifices de spectacle longent directement l'un des axes routiers majeurs de la ville; la situation la plus fréquente est celle d'une installation du monument à proximité de ces grandes chaussées, que le monument ait été édifié *intra muros* ou *extra muros*. Le système le plus rare d'ailleurs est illustré par l'exemple amiénois, où l'amphithéâtre se trouve juxtaposé à la chaussée la plus importante de la ville, sans pour autant que cette proximité ait été mise à profit dans l'aménagement des accès à l'édifice. L'orientation, toujours conditionnée par les impératifs topographiques, explique parfois la disposition de la cavea, qui tourne le dos à l'axe routier, alors qu'elle le longe pratiquement. Le cas le plus fréquent est qu'une voie secondaire desservant l'édifice de spectacle depuis la route principale est tout spécialement aménagée. En l'absence de contact avec les grandes voies routières, la liaison visuelle de l'amphithéâtre avec les autres constructions monumentales de la ville joue également un rôle dans le choix de son emplacement. C'est le cas ainsi à Trèves, où les monuments se trouvent alignés sur l'axe assurant le franchissement de la

CHAPITRE II

Moselle, et dont l'amphithéâtre forme le point d'aboutissement. Aucun prolongement routier n'a été enregistré en direction du Petrisberg.

Les thermes

Deux secteurs de la ville focalisent principalement la construction des ensembles thermaux. Le premier est le passage des grands axes routiers en milieu urbain généralement à l'endroit où ces derniers longent ou croisent le tracé des cours d'eau; le second correspond à la position centrale du forum, elle-même tributaire avant tout de l'infrastructure routière de la ville. La présence d'une voie d'eau en bordure de l'espace urbain est très attractive, car elle permet d'assurer une vidange directe des eaux usées dans le fleuve. Cependant, sur le plan chronologique, c'est la position du forum qui a manifestement conditionné l'emplacement des premiers bâtiments thermaux. L'apparition de constructions thermales en bordure de fleuve ne se généralisera qu'au moment de la multiplication des établissements thermaux en ville. Ainsi, la chronologie des thermes de Trèves et de ceux d'Amiens, illustre cette observation. Les premiers thermes de la rue de Beauvais occupent à Amiens un îlot du centre urbain proche du forum, tout comme le premier établissement thermal de Trèves, localisés à la Viehmarktplatz, face au forum et à proximité des grands axes de la ville. Les seconds établissements balnéaires des deux villes (thermes de Sainte-Barbe et thermes de la rue Jeanne Natière) se fixent au contraire sur les berges des cours d'eau.

Les horrea

La position habituelle des *horrea* est naturellement influencée par la proximité des fleuves avec le milieu urbain. En revanche le rapport des édifices à la présence d'une enceinte du Haut-Empire s'exprime différemment d'un site à l'autre.

L'exclusion du bâtiment de l'enceinte de la ville de Tongres, au périmètre très large, ne peut se justifier que par la présence de l'infrastructure routière importante de la Bavay-Cologne en cet endroit et le passage du Geer/Jeker. Or une partie du cours d'eau est malgré tout intégrée à l'enceinte, au point où son lit longe au plus près la chaussée en milieu urbain. Nous supposons donc que le report des *horrea* à l'extérieur de la ville emmurillée est volontaire, d'autant qu'ils se situent dans le périmètre des anciens fossés de fortification précoces enregistrés autour de la ville à l'extérieur de l'enceinte.

Les auberges et *mansiones*

La position des auberges dans le tissu urbain est caractéristique: toutes les structures identifiées comme telles, même si leur nombre demeure très réduits, sont disposées en périphérie des villes, au point de pénétration d'une voie routière dans le réseau viaire. La ville de Xanten constitue le seul cas dans lequel l'attraction du Rhin et le développement des infrastructures portuaires ont conditionné l'implantation de l'auberge.

* Répercussions de l'évolution de leur plan sur la trame urbaine

L'intégration des constructions publiques au quadrillage urbain bouleverse souvent la disposition du réseau viaire aux abords de l'édifice, ainsi que la taille des îlots dans lesquels elles se trouvent établies. Les anomalies liées à la construction des édifices publics tiennent à deux phénomènes: d'une part, la

suppression de certaines rues du réseau viaire, d'autre part, leur déviation. La construction des thermes a ainsi fortement pesé sur la disposition régulière du réseau viaire. A Amiens, la rénovation des thermes de la rue de Beauvais a en effet entraîné son débordement du périmètre original de l'*insula*, en particulier dans son angle nord-ouest, et par conséquent, le décalage de la voirie en direction de l'amphithéâtre. L'association amphithéâtre-forum-marché en plein centre urbain a elle-même provoqué la suppression d'une rue du premier quadrillage urbain, et la déviation de la chaussée longeant l'édifice de spectacle, en provenance des thermes de la rue de Beauvais. Les dimensions exceptionnelles des thermes de Sainte-Barbe à Trèves, comme celles des thermes impériaux, ont elles aussi nécessité l'utilisation de deux îlots pour l'implantation de l'édifice, entraînant la suppression de la chaussée commune aux deux *insulae*.

Son tracé fut toutefois conservé dans le plan des thermes; il correspond à la distribution des locaux assurant la transition entre les parties chaude et froide du bloc construit. A Augst, le développement progressif des thermes de l'*insula* 23, le long de la Hollochstraße, a causé la désaffectation d'une voie secondaire du quadrillage comprise entre les *insulae* 32 et 37. Celle-ci ne disparaît pas toutefois du paysage; son emplacement sera néanmoins maintenu par la création d'un accès principal aux thermes dans l'axe de la voirie. L'accroissement de la superficie attribuée au complexe thermal comprend deux *insulae* mais déborde également sur l'*insula* 26 en raison de son adaptation architecturale au plan réduit de type impérial.

* Les enceintes

Il nous a semblé utile de distinguer en premier lieu les villes présentant une relation spatiale continue entre leur fortification et leur voirie, de celles qui en comportent également une sous une forme discontinue et partielle. Une relation spatiale complète entre les enceintes et le réseau viaire n'a été relevée que dans les quatre villes de Germanie Inférieure, où les fortifications enserrant au plus près le quadrillage urbain. Les points de contact entre enceinte et réseau viaire dans les villes des autres provinces, où le tracé du rempart, bien plus libre et plus large, est davantage dicté par les conditions topographiques des sites, se limitent à la pénétration des axes routiers dans l'espace urbain enclos.

Les autres formes d'association constatées concernent avant tout logiquement le front de la ville donnant sur le fleuve, puisqu'il s'agit dans tous les cas d'un secteur topographiquement essentiel dans le système de développement de l'urbanisme des villes du Nord de la Gaule. Les exceptions sont peu nombreuses: la ville de Tongres est la seule à présenter sur les trois quarts de l'espace urbain une zone tampon entre l'extension du quadrillage et le rempart. Le site d'Avenches constitue également un cas à part, puisque c'est la seule ville des trois provinces équipée d'une enceinte, et qui, en même temps, n'entretient aucun contact direct avec les ressources hydrographiques de la région; dans ce dernier cas d'ailleurs, à l'inverse des villes de Germanie Inférieure, le rapport entre les fortifications et la voirie a été évité, même si le quadrillage urbain présente une position "décentrée" par rapport aux limites fixées par le tracé du rempart.

Le rapport de voisinage entre les deux types d'équipements urbains s'exprime de façon très forte dans le premier cas de figure évoqué (Xanten, Cologne, Nimègue et Voorburg). L'enceinte impose au réseau

viaire la création d'une zone de circulation sur tout le périmètre interne du rempart et favorise l'intégration au réseau urbain d'une partie de la parure monumentale, habituellement établie en périphérie de la zone carroyée, dans le but justement de limiter le poids des contraintes urbanistiques sur leur architecture, et de profiter au mieux du relief. En guise de réponse, le réseau viaire impose son propre rythme architectural à la fortification en conditionnant l'emplacement des tours dans l'axe de ses rues. Ces contraintes se répercutent sur le système d'égouttage de la ville, qui lui-même dépend du réseau viaire. La situation urbanistique est en quelque sorte figée dans les villes de Germanie Inférieure en raison de l'application d'un plan concerté. Cette volonté d'accorder les deux équipements du cadre urbain est partiellement reprise dans la ville de Tongres, au moment de l'extension du réseau viaire, principalement dans la plaine marécageuse du Geer, où la création d'une voie périphérique continue reprend, uniquement dans cette partie de la ville et sur son front est, le tracé de l'enceinte.

Ces caractéristiques sont nettement moins affirmées, mais demeurent présentes, dans les villes disposant d'une enceinte dans les provinces de Gaule Belgique et de Germanie Supérieure, où la dissociation spatiale entre les deux équipements s'accorde avec leur décalage chronologique. L'adéquation entre le point d'aboutissement des rues marquant l'extrémité du réseau viaire et la localisation des tours n'est pas systématiquement appliquée à l'enceinte. Sur certaines parties de son parcours, très éloignée des limites du quadrillage, leur disposition semble aléatoire et certaines portions de courtines en sont même dépourvues, que ce soit sur le site de Trèves ou de Reims. Dans les villes de ces deux provinces, la situation urbanistique conserve donc en revanche une forme plus libre, ouverte et évolutive, et un caractère plus spontané.

6.2. La scénographie urbaine dans les villes du Nord de la Gaule

* Association des bâtiments publics en milieu urbain

Le forum et les édifices religieux

A Xanten, les ensembles du forum et du capitole occupent deux îlots voisins l'un de l'autre, longeant la route du *limes*; mais la chronologie de construction des deux bâtiments ne permet pas actuellement de les considérer comme deux édifices contemporains, celle de la basilique du forum précédant de quelques dizaines d'années celle du capitole. Le forum de Xanten semble en réalité dépourvu dès l'origine d'*area sacra*; le plan ne montre en effet qu'une aire publique entourée de boutiques et d'une basilique. A Cologne par contre, le temple est relativement éloigné du forum, les découvertes effectuées sur la portion connue de l'édifice ont en effet démontré qu'il existait au centre les vestiges d'un autre podium de temple, définissant comme il est de coutume l'*area sacra* du complexe monumental.

Le forum et les édifices de spectacle

L'association des *fora* avec les édifices de spectacle est assez rare dans les villes des trois provinces²⁴¹. Le seul cas existant en Gaule Belgique est celui d'Amiens, où l'amphithéâtre a été implanté dans une *insula* jouxtant immédiatement l'*area sacra* du *forum*. Le rapport entre les deux édifices n'est pas uniquement spatial mais aussi visuel, puisque l'accès à l'amphithéâtre côté forum a été volontairement décalé en regard des axes du monument de façon à ce que son entrée s'aligne sur ceux du temple. En Germanie Supérieure, la ville d'Augst présente en vis-à-vis en ville haute le *forum* et le théâtre; il n'existe cependant aucune relation entre les deux constructions.

Les édifices religieux et les édifices de spectacle

L'association des édifices de spectacle avec les lieux de culte est assez fréquente; mais le rapport entretenu par les constructions publiques tient davantage le plus souvent à l'unité spatiale qu'à une véritable volonté de lier les deux constructions. Ainsi, l'amphithéâtre d'Augst jouxte en périphérie de l'espace urbain le temple de Sichelen I, mais les deux édifices fonctionnent indépendamment l'un de l'autre. Il n'en va pas de même, toujours à Augst, du théâtre et du temple de Schönbühl, dont la liaison visuelle est évidente. Le relief se prêtait naturellement à une telle disposition; il n'a toutefois été pleinement mis à profit dans l'optique évoquée que lors du troisième état de construction des deux monuments. A cette époque, le temple classique, faisant face à l'arène du théâtre, servait lui-même de décor aux manifestations, et un escalier monumental affirmait clairement une liaison spatiale entre les deux constructions. Avant cette date, les deux complexes fonctionnaient séparément; le temple classique n'existait pas; à sa place avait été aménagé un complexe de plus petits temples compris dans un péribole unique.

La relation entre les deux types de monuments est moins affirmée sur le site d'Avenches; cependant, les deux édifices, tout comme à Augst, se font face. Le rapport spatial y est inversé puisque c'est le théâtre En Selley qui domine le temple du Cigonier; il est difficile en ce sens d'affirmer que le temple a servi de cadre visuel au fonctionnement du théâtre. Cependant, les deux ensembles étaient bien liés par l'aménagement d'une esplanade sur toute la surface les séparant, et par l'orientation de l'accès au péribole, tournée vers le théâtre et dos à la route. Le complexe du Lavoëx voisin du Cigonier et qui succède à une occupation funéraire protohistorique, est également orienté sur l'esplanade liant les deux édifices.

Les édifices religieux et les thermes

Un autre emplacement de choix répond à une autre nécessité d'association fonctionnelle entre temple et thermes. Les thermes de Grienmatt sont ainsi directement liés la construction du sanctuaire voisin dont ils dépendent.

Les autres constructions publiques

²⁴¹ La même observation a été établie dans les villes d'Aquitaine. Voir AUPERT/SABLAYROLLES 1990, p. 287-288.

Une autre forme d'association est celle du forum et des *macella*, édifiés à proximité du complexe monumental. Il est difficile cependant de vérifier la fréquence de cette association, vu la faible représentativité conjointe actuelle de ces édifices dans les villes du nord de la Gaule (Amiens, Arras?, Nyon). Ce système a été observé à Amiens, où forum et *macellum* sont disposés dans le même axe, le *macellum* étant établi du côté de l'*area publica* du forum. Ils occupent chacun une *insula* différente, ce qui conduit d'ailleurs à considérer que les deux édifices ont une taille pratiquement identique, et font peut-être partie d'un même programme de construction. A Nyon, le *macellum* a été édifié contre l'*area sacra* du forum, sur un terrain déjà bâti faisant partie d'une *insula* déjà occupée en partie aussi par les constructions du forum. La construction de ces *macella* remonte à une date ancienne: celui de Nyon est ainsi situé au milieu du I^{er} siècle.

A Arras, la localisation du forum reste problématique: elle correspondrait peut-être à des maçonneries observées près de la place de la Préfecture. La découverte du *macellum* a été effectuée en un point tout proche²⁴², mais les recherches menées sur l'environnement de l'édifice indiquent qu'il faisait partie manifestement d'un quartier artisanal. Sa datation est en revanche nettement plus tardive (début du II^e siècle). La disposition de l'édifice par rapport à la trame viaire indique qu'il a été construit en retrait de plus de 70 m par rapport à la chaussée principale de la ville

* L'influence de la topographie dans l'implantation des constructions

Peu d'édifices ont été implantés en fonction de la topographie des sites. La plupart d'ailleurs d'entre eux sont des sites de versant ou de plaine, caractérisés par un relief sans accident majeur pouvant être éventuellement exploité en vue de renforcer le caractère monumental de l'un ou l'autre édifice. Cette remarque est surtout valable pour les villes installées en plaine alluviale, comme Trèves (ou Beauvais), dans lesquelles le relief ne subit qu'une élévation négligeable.

La disposition du forum par rapport au sens du dénivelé naturel du site est variable. Le développement des structures perpendiculairement à la pente permet de garder un niveau de circulation constant entre les différentes parties de la construction. Une distribution des bâtiments parallèlement à la pente témoigne en revanche d'un effort de conception plus original qui a d'ailleurs été recherché dans plusieurs cas (Bavay, Cologne, Avenches, Nyon et Augst). Ce dernier système a été particulièrement bien étudié à Bavay ainsi qu'à Nyon, où la transition entre chaque unité architecturale constituant le forum est mise en évidence par un palier. La progression s'effectue à Bavay dans le sens où le complexe cultuel domine les autres parties. A Nyon, la conception architecturale choisie comprend seulement deux niveaux; mais c'est également l'*area sacra* qui est surélevée grâce à un cryptoportique.

L'utilisation du relief dans le cadre des complexes religieux monumentaux se concrétise davantage par la recherche de l'implantation du temple principal de façon à ce qu'il domine l'ensemble du paysage urbain. C'est une situation que l'on retrouve dans deux sites aux caractéristiques topographiques

²⁴² La fouille est localisée au n° 53 de la rue Baudimont (ou point 17 de la carte de répartition des trouvailles dans la C.A.G. (p.127). Le n° 53 de cette rue a été localisé en réalité (à partir d'un guide routier internet) en un point qui correspond davantage au n° 16 de la carte, pratiquement en face de la rue Maître Adam, c'est-à-dire, juste à côté du point 8 qui correspond aux maçonneries présumées du forum.

totale­ment diffé­ren­tes: le pre­mier est Augst, site de plateau dis­po­sant d'un pro­mon­toire domi­nant la val­lée, où furent im­plan­tés les quar­tiers d'ha­bi­tat. Il n'existe cepen­dant pas de rela­tion entre les zones ré­si­den­ti­elles et le temple, puis­que ce der­nier ne res­pecte pas l'ori­en­ta­tion du qua­dril­lage et forme un cou­ple avec le thé­âtre/am­phithéâtre. A Tongres, le temple domine éga­le­ment la val­lée, mais le lien vi­uel entre les quar­tier d'ha­bi­tat et ce der­nier était in­duit par son ori­en­ta­tion si­mi­laire à celle du qua­dril­lage ur­bain. A Trè­ves, c'est le long de l'Alt­bach­tal que se dé­ve­loppe la zone cul­turelle du site. Elle fait partie des repères vi­uels les plus im­por­tants de la ville, car en de­hors de l'Alt­bach­tal, seuls le cirque et l'am­phithéâtre sont édi­fiés sur les pen­tes du Petrisberg sur­plombant le pays­age de la ville. Il con­vient éga­le­ment de men­tionner le cas de Reims et la dé­cou­verte ré­cente du temple des Trois Piliers qui domine à l'est le centre ur­bain.

6.3. In­té­gra­tion des con­struc­tions pri­vées et arti­sa­nales à la trame ur­baine

La docu­men­ta­tion rela­tive à l'in­té­gra­tion des ha­bi­tats au sein des îlots est peu abondante; elle reste tri­bu­taire en effet du faible nombre de fouilles ex­ten­sives pra­ti­quées dans les villes des trois provinces. Amiens, Reims, Trè­ves sont les sites qui ont fourni le plus d'in­for­ma­tion pour la province de Gaule Bel­gique. En re­van­che, les re­cher­ches menées sur celles des Germanies pré­sen­tent un meilleur état d'avancement dans ce do­maine.

* Les rap­ports de mitoyenneté

Les rap­ports de mitoyenneté en­te­tenus par les ha­bi­tats au sein des îlots sont très variables. La plu­part du temps, les con­struc­tions (sur­tout mo­des­tes) sont sé­pa­rées par des murs mi­to­yens qui ne se diffé­ren­cient pas des autres murs por­teurs, si bien qu'il est difficile de dé­ter­miner l'ex­ten­sion res­pec­tive des unités do­mes­ti­ques, à moins que l'é­vo­lu­tion de l'ha­bi­tat dans les quar­tiers ne mette en évi­dence la per­manence des limites par­cel­laires.

L'exis­tence d'un *ambitus* ou d'une ser­vitude d'in­ter­valle entre les mai­sons est plu­tôt rare et é­vo­lue avec le temps. A Xanten, des espaces libres sé­pa­rant les con­struc­tions dès le milieu du 1^{er} siècle; leur largeur, très ré­duite (à peine 0,5 m), conduirait à les as­si­miler plus volon­tiers à des ser­vitudes d'in­ter­valles plu­tôt qu'à des ruelles²⁴³. A Amiens, c'est le système de sé­pa­ra­tion qui carac­té­rise pra­ti­que­ment toutes les mai­sons de l'*insula* 15 du Palais des Sports dès le milieu du 1^{er} siècle²⁴⁴.

Cepen­dant, il n'existe aucune constante dans l'aménagement de la ser­vitude: dans l'état III de la maison 1, l'espace de ser­vitude ne carac­té­rise que l'ex­tré­mité des ailes con­struites qui touchent la propriété voisine; le mur de sé­pa­ra­tion s'in­terrompt sur toute la longueur de la cour in­té­rieure. Ce système sera maintenu malgré les trans­for­ma­tions de la maison et de l'aménagement de la par­celle durant le II^e siècle. Par contre, les trans­for­ma­tions de la maison voisine 2 de l'état IV à l'état V (vers 125 après J.-C.) s'ac­com­pagnent d'un changement de conception du rap­port de mitoyenneté, lié à la ré­duc­tion de la cour

²⁴³ Voir: BORGER 1960, p. 325 (où l'espace entre les ha­bi­tats est bien qualifié d'*ambitus*).

²⁴⁴ BINET 1994.

centrale au profit de l'aménagement d'une nouvelle aile sur le flanc occidental de la propriété. Désormais, la maison 2 offre un plan similaire et un rapport de mitoyenneté identique à la maison 1.

Entre la maison 2 et la maison 3 (*domus*), la maison 3 et la maison 4 (*domus*), la largeur de l'espace de servitude est inconstante. Dans les fouilles du boulevard de Belfort, qui concernaient un quartier beaucoup plus modeste à l'extrémité est de la ville, les unités d'habitats, de surface beaucoup plus réduite, sont le plus souvent mitoyennes. La surface bâtie s'étend d'une limite de parcelle à l'autre, sauf dans la maison 2, où un accès a été aménagé depuis la rue vers le fond de la parcelle²⁴⁵. En revanche, l'intervention menée sur la berge nord de l'Avre, dans le faubourg implanté au contact du passage de la voie d'Agrippa, les habitats également modestes sont disposés selon un plan irrégulier à l'intérieur des îlots, et le rapport de mitoyenneté entre les unités varie au cas par cas²⁴⁶.

On pourrait néanmoins souligner que la disposition chaotique des maisons dans les quartiers modestes ne favorise pas la création des servitudes²⁴⁷. Les fouilles du boulevard Joffre à Reims, et celles de l'*insula* 24 d'Augst et le quartier d'habitat en bordure du forum de Bavay²⁴⁸ illustrent ce point de vue également²⁴⁹. A Metz, les occupations précédant le regroupement des parcelles sur le quartier de l'Arsenal Ney témoignent d'un agencement des maisons séparées aussi par des murs mitoyens²⁵⁰. En revanche, les habitats modestes dégagés à l'Hôtel de ville sur le site de Saint-Quentin sont séparés par une servitude d'intervalle. L'organisation des deux *domi* de l'*insula* 13 de la ville d'Avenches témoigne également des aménagements en relation avec l'*ambitus*, puisque les deux constructions sont séparées par une cour de distribution le prolongeant. L'*ambitus* se superpose au tracé d'un égout desservant au moins la *domus* ouest du quartier²⁵¹. De nouveau, les fouilles de l'*insula* 20 ont permis de repérer un mur mitoyen entre des constructions plus modestes²⁵².

* Organisation des habitats riverains de la voirie

Par le rapport direct qu'ils entretiennent avec la voirie, les habitats riverains semblent plus soumis aux contraintes d'aménagement des espaces publics que les unités domestiques situées au cœur des îlots. L'illustration la plus flagrante de cette observation réside dans le plan des habitats dressé sur les fouilles du boulevard Joffre à Reims, où seules les constructions à front de rue ont été systématiquement réorientées sur le réseau viaire, alors que les murs qui pénètrent plus profondément à l'intérieur de l'îlot respectent manifestement les orientations divergentes d'organisations spatiales plus anciennes. Les directions des tronçons de maçonnerie relevés lors de la seconde phase de terrassement sur le chantier de la rue des Cordeliers témoignent du même phénomène sous une forme plus ponctuelle²⁵³.

²⁴⁵ AMIENS 2001.

²⁴⁶ Nous renvoyons également aux fouilles du quartier Saint-Germain, où les maisons intégrées à des parcelles allongées, sont vraisemblablement séparées par des servitudes d'intervalle (WOZNY 1994).

²⁴⁷ BUCHEZ/GEMEHL 1997, p. 50.

²⁴⁸ THOLLARD 1994, p. 30, fig. 9.

²⁴⁹ FELLMANN 1992, p. 141, fig. 99.

²⁵⁰ HECKENBENNER 1992, p. 21, fig. 12.

²⁵¹ MOREL 1993b.

²⁵² BLANC/MEYLAN KRAUSE 1997, p. 65, fig. 29b.

²⁵³ *Insula* III.6, partie est de l'îlot des thermes de la rue de Beauvais. Voir: DESBORDES 1975b, p. 312, fig. 23 et p. 313.

L'influence de l'orientation de la voirie sur l'organisation des constructions à front de rue reste aussi limitée dans certains cas au mur de façade, édifié parfois d'un seul tenant le long de la rue (en relation avec la construction de certains portiques ?), et en retrait duquel se développent les unités d'habitat. Ce phénomène est nettement perceptible dans l'évolution des habitats de l'arsenal Ney à Metz, où seules les deux murs des propriétés en contact avec la voirie sont réguliers²⁵⁴. L'amorce des constructions relevées à la rue Lavalard, de part et d'autre du *decumanus* 7 de la ville d'Amiens, ainsi que celles situées sur le chantier de la place de l'Hôtel de ville²⁵⁵ et dans le quartier Saint-Germain²⁵⁶ témoignent du même principe d'agencement²⁵⁷.

* Organisation des habitats au cœur des îlots - systèmes d'accès

Nous distinguerons, dans la hiérarchie des systèmes d'accès internes aux îlots, ceux qui assurent la distribution d'un ensemble de constructions (les ruelles), de ceux qui se limitent à fournir un accès d'usage privatif, c'est-à-dire destiné à une seule parcelle (les dessertes). Seules les recherches extensives fournissent bien souvent matière à étudier à la fois les systèmes d'accès et les bâtiments desservis.

La présence de ruelles au sein des îlots est loin d'être systématique; le système de découpage parcellaire générera ou non la formation d'une ruelle en fonction de son rapport avec la taille de l'*insula*. C'est bien entendu dans les quartiers les plus modestes, où les parcelles sont les plus réduites, que les ruelles sont aménagées. Ainsi, le système de distribution des parcelles dans les habitats du chantier du boulevard de Belfort à Amiens, tout comme celle du boulevard Joffre à Reims, nécessitait ainsi la création de ruelles pour desservir les parcelles situées à l'arrière des maisons riveraines²⁵⁸.

6.4. Relations spatiales générales entre constructions publiques et privées/artisanales dans le cadre urbain: vers une spécialisation des quartiers ?

* Répartition des édifices publics en milieu urbain

La distribution des édifices publics en milieu urbain se manifeste de plusieurs manières: certaines villes disposent de véritables centres monumentaux où se regroupent la majorité des édifices publics. Le second système correspond à une répartition linéaire des constructions publiques sur le ou les axes principaux de la ville. Une troisième solution intermédiaire a été observée; elle se caractérise par la dissémination des structures publiques dans le tissu urbain, tenant compte bien entendu des voies les plus importantes de la ville, ce qui la rapproche de la disposition linéaire évoquée précédemment, sans pour autant que ce système ait été réellement mené à son terme. Le dernier système de distribution consiste dans le report d'une série de structures publiques en périphérie de l'espace urbain, formant ainsi une couronne monumentale sur une partie de la ville. Les différents systèmes de répartition ne se sont pas constitués en une seule opération; l'émergence progressive des édifices publics traduit les modalités selon lesquelles la

²⁵⁴ HECKENBENNER 1986, p. 348, fig. 6.

²⁵⁵ BENREDJEB 1993.

²⁵⁶ WOZNY 1994.

²⁵⁷ MASSY 1983c.

²⁵⁸ AMIENS 2001, p. 2 (plan schématique du parcellaire gallo-romain: voir en particulier le plan d'accès des parcelles 5 et 12).

parure monumentale a été conçue. Leur présence conjointe dans une même ville a été observée à plusieurs reprises.

Le regroupement des constructions publiques dans un centre monumental, d'où l'habitat est exclu, caractérise la ville d'Augst. Nous supposons que la disposition topographique du site a motivé en grande partie la constitution de ce secteur et le décalage volontaire du forum par rapport au centre ville: en effet, la zone monumentale est implantée en bordure du plateau de la ville haute, qui surplombe l'occupation des quartiers de Kastelen et de Kaiseraugst, ainsi que le Rhin. Le temple, le théâtre/amphithéâtre et le forum constituaient un écran visuel très fort entre les habitats de la ville haute et ceux de la ville basse. La perspective architecturale ainsi créée, vue depuis la vallée, devait conférer à la ville un caractère grandiose. Le relief a imposé la disposition des différentes constructions: le point le plus haut était occupé par le temple, qui répondait au théâtre située en contrebas, dans la pente.

Un autre système de distribution caractérise les monuments implantés dans la ville haute, à l'arrière de cette zone publique. Les constructions, de moindre importance (thermes, *mansio*) sont réparties sur l'axe principal de la ville, assurant une liaison entre le secteur public en limite de plateau et la pénétration des voies routières par les deux tronçons d'enceinte. Il reste une dernière zone monumentale, qui est formée en périphérie de la ville haute, par une couronne de constructions publiques essentiellement cultuelles implantée en bordure de l'Ergolz.

A Avenches, les édifices publics ont été regroupés dans deux grandes zones monumentales, l'un se concentrant autour du forum au nord-est de la ville, l'autre en périphérie de l'espace urbain, au sud-ouest. C'est la rue principale du site, passant par le forum, qui assure la communication entre les deux zones monumentales. Le regroupement des bâtiments témoigne également de la spécificité des deux secteurs publics, l'un constitué majoritairement d'ensemble thermaux établis, en même temps qu'un temple, sur le front nord-est de la ville, de part et d'autre de l'axe principal; l'autre est réservé uniquement aux édifices de spectacles et aux bâtiments cultuels, à l'exception d'un bâtiment thermal. La répartition des édifices publics ne tient aucun compte du second axe aboutissant au forum.

La situation est beaucoup moins claire dans les villes de Gaule Belgique. A Amiens, la répartition des bâtiments publics ne tient aucun compte de la chaussée d'Agrippa, et ne fait apparaître qu'un seul regroupement significatif, associant le forum à un *macellum* et un amphithéâtre. La position des thermes de la rue de Beauvais, de même que celle de l'établissement thermal de la rue Jeanne Natière, tient davantage à l'attrait des axes routiers et fluviaux.

Dans la ville de Trèves, la parure publique est également répartie à la fois sur un centre et un axe monumental. Le centre monumental est matérialisé par l'association du forum et des thermes de la Viehmarktplatz; l'axe franchissant la Moselle a donné lieu à l'implantation à proximité du pont, des thermes de Sainte-Barbe, et dans son prolongement vers l'est, de l'amphithéâtre sur les premières pentes du Petrisberg. Les temples sont tous regroupés dans une zone sanctuaire périphérique intégrée dans l'espace urbain au moment de la construction de l'enceinte.

La situation contrastée des monuments publics de la ville de Reims témoigne également de l'association entre un centre et la dispersion des autres constructions publiques en périphérie de l'espace urbain, en liaison ou pas avec le passage des voies principales. Le cœur de la ville est matérialisé par les quatre arcs monumentaux édifiés sur les deux axes qui ont déterminé le quadrillage urbain. Il existe bien un regroupement de constructions publiques au croisement des deux voies, comprenant le complexe du forum et les thermes sous la cathédrale Saint-Nicaise. Les découvertes, anciennes et récentes, témoignent que d'autres édifices publics ont été construits à l'extérieur du quadrillage: l'amphithéâtre, à l'entrée du *cardo*, ainsi que des temples (Trois Piliers à l'est de la ville). De même qu'à Reims, les axes de la ville de Langres étaient ponctués d'arcs monumentaux, dont on suppose qu'ils étaient au nombre de quatre.

A Metz, les accidents topographiques du site ont probablement motivé en partie la distribution des édifices publics de la ville. Le relief est marqué par deux éminences, dont la plus importante est la butte Sainte-Croix, qui domine le point de confluence, et le promontoire situé à l'arrière du site de l'Arsenal. Le point le plus haut de la ville a accueilli les thermes du musée de la Cour d'Or; les thermes de l'îlot Saint-Jacques voisinent toujours l'axe principal (voie de Scarponne) mais en contrebas, du côté du parcours antique de la Seille. Près du site de l'Arsenal, c'est la basilique Saint-Pierre-aux-Nonnains qui occupe les pentes en direction de la Moselle, en retrait cependant de l'axe principal de la ville.

L'exploration de la parure monumentale des villes de Langres et de Tongres reste très incomplète. A. Vanderhoeven a proposé de voir une zone privilégiée pour les constructions publiques autour du temple de la ville, autrement dit "le quartier officiel de la cité". Ce dernier est effectivement construit sur le point le plus haut du site et en limite périphérique de la ville. Il domine ainsi la vallée et forme une sorte de repère visuel dans le paysage. Il faut souligner cependant l'importance de la chaussée Bavay-Cologne dans la formation du quadrillage urbain, et l'absence de rue équivalente en direction du Geer, depuis le temple dominant la ville.

La situation en Germanie Inférieure est différente: à Xanten et à Cologne, la construction de l'enceinte a eu des répercussions importantes, notamment sur la disposition des édifices de spectacle comme l'amphithéâtre, rejeté dans une *insula* périphérique de forme irrégulière, en bordure du Rhin. La proximité des édifices de spectacle avec les cours d'eau est en effet très rare. Le croisement de la voie du limes avec la chaussée perpendiculaire menant au Rhin constitue un point d'attraction particulier pour le secteur public. Si le forum et le Capitole occupent les *insulae* longeant la route du limes, c'est de part et d'autre de la chaussée perpendiculaire que se sont développés les thermes et le complexe palatial. La répartition des temples le long des deux voies nuance la notion de centre monumental au croisement des deux axes.

La localisation des édifices publics reconnus dans la ville de Nimègue ne permettent pas, à l'heure actuelle, de postuler l'existence d'un centre monumental; le croisement entre les deux voies principales de la ville est lui-même déporté dans le coin sud-ouest de l'enceinte. Les trois monuments connus sont tous disposés sur des voies différentes, un premier temple au sud de la ville, entre l'enceinte et la pénétration de la voie militaire parallèle au Waal, tandis que les deux autres (également un temple et des thermes) sont bâtis du côté du fleuve.

* Répartition des catégories d'habitats en milieu urbain

La distribution des habitats au sein de l'espace urbain n'est régie par aucune règle précise, bien que la conception architecturale de certaines catégories de construction s'accorde avec leur localisation dans le tissu urbain, comme les villas dites "suburbaines". Il convient également de tenir compte de l'évolution chronologique du développement de certains types de maisons comme les *domi*, dont les premiers exemples, surtout en Gaule Belgique, n'ont été élaborés qu'à la suite du remembrement parcellaire de plus petites propriétés, dont l'étendue convenait davantage à l'origine aux habitats de superficie et de qualité plus modestes.

L'implantation des *domi* est connue à la fois par les structures immobilières (qui en fixent les critères chronologiques) et les découvertes mobilières, dont la localisation élargit fortement le champ de la répartition, qui donnait *a priori* l'impression d'une concentration de ce type de construction aux abords des secteurs publics de la ville comme à Trèves, sous les thermes impériaux, à Amiens, entre le forum et les thermes de la rue de Beauvais, à Cologne, à proximité du Capitole, ainsi qu'à Xanten. C'est aussi à proximité immédiate du *forum* que se développera une *domus* dans la ville de Bavay. Les autres sites, moins documentés, livrent tout de même des informations intéressantes sur la coexistence de constructions domestiques de catégorie différentes. A Saint-Quentin, comme à Bavay, le chantier de l'Hôtel de ville a livré à la fois les vestiges de bâtiments très modestes voisinant une *domus*.

Les zones périurbaines sont celles qui présentent la plus grande variété de constructions domestiques, en particulier dans les villes de Germanie Supérieure, où elles accueillent à la fois des villas suburbaines (Augst- *insula* 1 du quartier de Kastelen), des demeures palatiales, ou de plus simples *domi* également, comme dans les villes de Gaule Belgique (à Bavay, *domus* des Platanes; à Arras, rue de la Fraternité). Le caractère très luxueux des habitats laisse penser que la périphérie urbaine pouvait également être une zone privilégiée pour l'établissement des constructions les plus aisées, en raison peut-être des possibilités d'extension plus grandes à l'extérieur du quadrillage urbain qu'à l'intérieur. L'évolution du site de Prochimie²⁵⁹ au nord de la ville d'Avenches le suggère: ce secteur a accueilli, après la disparition des activités artisanales et le nivellement complet du site vers la fin du I^{er} siècle, une maison de 2000 m², dont les locaux forment trois corps de bâtiment qui s'articulent sur une grande cour à portique.

* Répartition des sites de production artisanale en milieu urbain

La répartition des ateliers par rapport à l'espace urbain se présente sous deux aspects: il s'agit soit d'ateliers indépendants les uns des autres, disséminés au sein des quartiers d'habitat, soit d'ateliers regroupés en périphérie de la ville, où s'exercent un ou plusieurs types d'activités. Le regroupement des ateliers en quartiers spécialisés est un phénomène commun à l'ensemble des villes, mais il n'écarte pas, même après sa formation, la pérennité des activités selon le premier cas de figure, sous une forme plus ponctuelle. La spécialisation des quartiers artisanaux ne sous-entend pas forcément non plus qu'une seule activité y fut exercée tout au long de son existence; la diversité des productions s'est exprimée à la fois dans le temps et dans l'espace.

²⁵⁹ Voir: BLANC/HOCHULI-GYSEL/MEYLAN KRAUSE/MEYSTRE 1995, p. 15, fig. 9 et 16-18.

Les ateliers en centre ville

Les ateliers en centre ville comprennent tous les types de production, à l'exception des fabrications liées au traitement de la terre cuite (potiers et tuiliers). C'est d'ailleurs l'activité qui donne lieu à la formation des premiers quartiers artisanaux périphériques spécialisés dans une seule et même activité. Sur les sites de Brumath et de Trèves, les seules installations mises au jour ont été rejetées en périphérie des deux villes, et se regroupent dans un quartier vraisemblablement spécialisé.

Dans certains quartiers à caractère principalement résidentiel de la ville de Reims, ont été enregistrées, sous forme ponctuelle, les traces d'une activité artisanale très diversifiée²⁶⁰. La pérennité de l'atelier est parfois soutenue par la proximité des bâtiments commerciaux. Nous songeons en particulier à l'association d'activités de boucherie avec celle du *macellum*, dans le secteur Baudimont II²⁶¹ à Arras, ainsi qu'à Nyon²⁶². A Avenches, le développement du quartier de potiers de Saint-Martin, qui n'est pas daté, demeure néanmoins contemporain de la première phase d'occupation de ce quartier périphérique sud de la ville. A Augst, l'absence d'ateliers en centre-ville est récurrente: une seule découverte a été effectuée dans l'*insula* 20 voisinant le front sud du forum, au contact du Violenbach.

La spécialisation des quartiers artisanaux périphériques

Les conditions topographiques et hydrographiques, de même que la configuration du réseau routier ont manifestement joué un rôle important dans le développement de tels quartiers, ainsi que dans la nature de leur spécialisation. Il est nécessaire de différencier de ce point de vue, les ateliers de potiers des autres types d'activité. En effet, la proximité des cours d'eau focalise particulièrement l'industrie métallurgique et les activités nécessitant un fort apport en eau, mais plus rarement les activités de potiers. Il existe cependant dans plusieurs villes, des ateliers de potiers implantés en bordure des cours d'eau, comme à Augst, où le point de confluence entre l'Ergolz et le Violenbach a attiré ce type d'industrie (Auf der Wacht et Schmidmatt), ainsi qu'à Metz, dans le quartier Outre-Seille²⁶³.

Mais la règle habituelle veut que les ateliers de potiers aient tendance à se regrouper à l'extérieur des villes, autour des grandes liaisons routières et surtout aussi à proximité des nécropoles, implantées elles-mêmes le long de ces voies. L'eau ne semble donc pas constituer un facteur essentiel dans la fixation des activités. La différence entre les sites d'implantation n'est pas uniquement spatiale, puisque les plaines

²⁶⁰ A la Chambre du Commerce (NEISS 1979, p. 51-52), l'occupation du quartier durant le 1er siècle, avant que le terrain ne soit affecté à la construction d'une grande demeure résidentielle, était réservée à un habitat plus modeste, où s'exerçaient quelques activités artisanales, notamment de la verrerie (FREZOULS 1975, p. 409). R. Neiss considère que cette partie de la ville a accueilli durant le 1er siècle des activités artisanales diverses. En périphérie sud-est de la ville, près du quartier Saint-Rémi, un autre quartier réunissant habitat et ateliers aurait été identifié au terrain des Coutures (GOURY 1957, p. 174). Ces découvertes voisinent celles de la rue Lagrive, de même nature (FREZOULS 1975, p. 407). Dans l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis, un four de potier du 1er siècle a été dégagé (ROLLET 1990).

²⁶¹ Idem, p. 142, notice 16 ; elle est essentiellement matérialisée par de grandes fosses renfermant des déchets de boucherie.

²⁶² ROSSI et alii 1995, p. 57 et p. 60, fig. 53. Il s'agit davantage d'une activité de transformation des produits en vue de leur commercialisation sur place plutôt que d'une activité de production qui s'est déroulée ailleurs. Cfr ROSSI et alii 1995, p. 159.

²⁶³ MASSY 1986b, p. 299-300 ; BRUNELLA/HECKENBENNER/LEFEBVRE/THION 1988, p. 47-50.

alluviales sont situées en contrebas, tandis que les secteurs privilégiés pour l'installation des ateliers de potiers sont souvent localisés plus haut sur la pente.

Sur le site de Besançon, la multiplication des découvertes de structures artisanales concentrées dans la partie nord de la boucle du Doubs laisse présager bien entendu l'existence d'un quartier voué à ces activités, bien placé pour profiter des attraits économiques (hypothétiques) offerts par le fleuve²⁶⁴. La nature des productions des ateliers installés dans ce secteur de la ville est très variable (métallurgie, poterie et verrerie). La répartition spatiale des ateliers en milieu urbain est également bien documentée à Metz, et tire profit, au moins partiellement, des conditions topographiques du site messin, surtout lorsqu'elles favorisent les débouchés économiques. En effet, les deux principaux sites artisanaux sont localisés en périphérie est et ouest de la ville antique, en bordure des deux voies fluviales encadrant le plateau, et le long des grandes voies routières. Leur position tient compte peut-être plus des avantages économiques et des facilités²⁶⁵ offertes par cette implantation géographique que de la volonté de rejeter en périphérie de la ville les activités de nuisance, comme dans le cas de l'officine de la caserne de Lattre à l'extrémité sud de l'occupation du plateau.

D'après les découvertes récemment effectuées à Reims, la partie sud-ouest de la ville, en contact avec la Vesle, concentre manifestement ces activités²⁶⁶. Le quartier Saint-Rémi et la rue Gambetta apparaissent comme deux grands centres de production, l'un, céramique, l'autre, métallurgique, qui fonctionneront du I^{er} au III^e siècle sans interruption, et sans changement dans la nature de la fabrication. Les traces d'habitat côtoient à la rue Gambetta les ateliers, une association qui ne semble pas aussi évidente dans le quartier Saint-Rémi, où les fours sont simplement protégés par des structures légères. La spécialisation de ces secteurs n'écarterait pas l'existence d'autres types d'activités (tabletterie²⁶⁷, tissage).

A Amiens, sur la place du Don, les premières activités sont orientées vers la métallurgie essentiellement, mais les aménagements divergents avec le temps ouvrent les perspectives vers la possibilité d'une orientation mixte de ces dernières. Au Lycée Michelis, plusieurs activités sont également mentionnées (tissage, métallurgie et travail du marbre)²⁶⁸.

6.5. Conclusions

Le rapport spatial entretenu par les constructions publiques, privées et artisanales varie d'une ville à l'autre. A. Vanderhoeven suppose qu'à Tongres, la répartition générale des trois types de structures correspondrait à une division hiérarchique de l'espace en trois secteurs, les quartiers hauts de la ville étant réservés aux monuments publics (dans lesquels les découvertes de fragments architectoniques se

²⁶⁴ LAGRANGE 1982, p. 26, signale une importante quantité de matériel osseux dans l'une des couches de recharge de la chaussée antique située sous la rue de la Préfecture et de la rue Bersot.

²⁶⁵ Ainsi l'approvisionnement en eau est essentiel aux activités métallurgiques.

²⁶⁶ OLSZEWSKI/BILLOIN 1997, p. 5 : les auteurs rappellent que cette idée avait déjà été avancée par R. Neiss.

²⁶⁷ Lors des fouilles de la rue Jacquart et Camille-Lenoir, cfr : GOURY 1957, p. 173. Un second point de fabrication d'objets en os a été reconnu près du musée Saint-Rémi (FREZOULS 1969), et une troisième rue Lagrive (NEISS 1985, p. 371), dans l'occupation augustéenne du site.

²⁶⁸ Les fouilles du Lycée Michelis sont inédites. L'auteur (BINET 1996, p. 83), dans une brève allusion, signale que s'y exerçaient ces différentes activités sans en fournir la chronologie. Voir à ce sujet le paragraphe consacré aux activités métallurgiques.

concentrent effectivement), les quartiers bas, aux structures artisanales, tandis qu'entre deux, se développerait la zone privée et résidentielle.

Les recherches menées en particulier sur la disposition des constructions publiques dans les autres villes livrent des résultats plus nuancés. Nous avons relevé deux systèmes d'implantation qui d'ailleurs peuvent se combiner au sein d'une même ville. La distribution des constructions publiques peut se présenter tout d'abord sous une forme regroupée, un "noyau public" qui n'occupe d'ailleurs qu'exceptionnellement, comme à Augst, voire éventuellement à Langres, les hauteurs de la ville. Il s'agit dans les deux cas, de sites dont la topographie très variée (plateau et éperon) favorise davantage une mise en scène visant à isoler et à théâtraliser les zones publiques. A Tongres cependant, la position du grand temple au nord de la ville participe sans aucun doute de ce même effort.

En second lieu, l'association fréquente que nous avons relevée entre les édifices de spectacle et les sanctuaires d'une part, les *fora* et les thermes d'autre part, conduit au dédoublement de ce noyau le long d'un axe principal de la ville. Ce dernier cas de figure constitue d'ailleurs, à l'image de la distribution des édifices publics d'Avenches, un système d'organisation intermédiaire, à mi-chemin entre la notion de centre monumental et d'axe monumental, telle qu'il est matérialisé dans le paysage urbain de Trèves, ou par les arcs monumentaux jalonnant les pénétrations routières dans les villes de Reims ainsi que de Langres. Les préoccupations pratiques liées au bon fonctionnement des structures publiques (les thermes qui occupent les secteurs les plus bas des villes au contact des cours d'eau; les auberges au point d'intersection des chaussées routières et de la trame urbaine; les édifices de spectacle dont la conception architecturale s'accorde davantage à la topographie qu'à la régularité du quadrillage urbain) favorisent elles-mêmes davantage le système de répartition des bâtiments publics sur un axe plutôt qu'à l'intérieur d'un noyau monumentalisé, même si la position centrale du forum constitue chronologiquement le premier point d'attraction dans le processus de formation de la parure monumentale des villes.

Par ailleurs, si les activités artisanales ont été très rapidement évacuées des espaces urbains pour se fixer vers la périphérie, elles n'ont pas pour autant totalement disparu des quartiers résidentiels, où des ateliers occupent encore, sous forme ponctuelle et discontinue, une partie des structures d'habitat, même au voisinage des bâtiments publics comme les *fora*. Les productions des potiers sont davantage prédisposées que les autres, en raison du caractère industrialisé de l'infrastructure nécessaire à leur fabrication, à se réunir au sein de ces secteurs spécialisés. La ville de Xanten comprenait même un quartier d'artisans *intra muros* occupant un îlot complet du quadrillage urbain. La situation de la tannerie en bordure immédiate du forum de Bavay ne manque pas non plus de surprendre, surtout si l'on songe aux nuisances provoquées par ce type d'activité. Même les *domi* pouvaient abriter de petits ateliers²⁶⁹.

L'attraction des voies routières et des liaisons fluviales est déterminante dans la formation de ces quartiers. Les fonctions domestiques et artisanales demeurent pourtant très liées au sein de ces secteurs et il est clair qu'une partie de l'habitat, les logements des artisans, a continué d'être associée aux aires de production de toute nature, mais plus rarement peut-être, faut-il le reconnaître, lorsqu'il s'agit des secteurs de potiers.

²⁶⁹ CARMELEZ 1990.

Le quartier de potiers établi le long de la route de Vermand à Bavay comprenait toutefois les traces d'une occupation domestique. Il n'existe donc pas forcément une dissociation complète entre les fonctions d'habitat et d'artisanat, et celle-ci s'exprime dans certaines villes dans la typologie architecturale des habitats, comme les maisons-halles de Xanten. Les fouilles de la Place du Don, celles du Lycée Michelis, et celles du boulevard de Belfort, à Amiens, illustrent aussi clairement ce principe, déjà supposé dans les quartiers artisanaux d'autres villes (Lycée militaire à Autun), et qui ne relève donc pas de pratiques locales réservées uniquement aux villes les plus septentrionales (comme les maisons-étables de Tongres ou l'occupation pré-coloniale de la ville de Xanten). Cette association habitat-artisanat se double parfois de fonction commerciale ou de stockage de denrées même dans les *domi*, comme les fouilles du Palais des Sports l'ont mis en évidence sur le site d'Amiens.

De même, les îlots résidentiels compris entre les constructions publiques et les zones occupées par les artisans ne sont pas lotis d'une façon uniforme, qui voudrait que les catégories d'habitat se regroupent en fonction de la disposition de la parure monumentale. La distribution des grandes constructions privées en milieu urbain, même si l'on enregistre une concentration plus importante des habitats luxueux autour du forum, est complétée par les découvertes mobilières dispersées sur l'ensemble des sites, et attribuables à d'autres *domi*. Le principe même de la formation des *domi* dans le tissu urbain, par remembrement parcellaire contredit ce principe. Par ailleurs, les fouilles du Palais des Sports ont mis au jour ce type de construction dans une *insula* périphérique du quadrillage; d'autres villes ont également livré les vestiges de grandes demeures palatiales ou de villas suburbaines au plan très développé en limite de l'espace urbanisé, dans les terrains qui ne furent pas investis par les structures artisanales. A Bavay, l'*insula* voisine du forum abritait à la fois un ensemble locatif (où s'exerçaient peut-être des activités commerciales) en bordure de l'ensemble monumental ainsi qu'une *domus*.

7. EXTENSION DE LA VILLE ANTIQUE

7.1. Bases de calculs de l'extension maximale de la ville (tableau 17)

Nécropoles, enceinte, extension du quadrillage urbain, extension de l'occupation, ou densité réelle de l'occupation?

Les critères employés pour évaluer l'extension maximale de la ville varient d'un site à l'autre, si bien qu'il nous a semblé intéressant d'établir l'importance accordée à chacun d'entre eux suivant les cas. L'emplacement des nécropoles et l'extension de la trame viaire sont les deux bases de calcul les plus fréquemment utilisées, parce que toutes les villes ne disposaient pas d'une enceinte. Dans les villes qui bénéficient de cet équipement particulier, c'est la gestion et le mode d'occupation de la zone tampon entre l'enceinte et le quadrillage urbain qui doit être envisagée.

Un troisième aspect doit être pris en compte: l'occupation effective des îlots carroyés qui ne s'étend pas forcément à l'ensemble du quadrillage urbain projeté. Le dernier aspect envisageable est celui de la densité d'occupation des îlots effectivement lotis, indiquée par la prolongation des habitats jusqu'au cœur

des *insulae* (dont on pourrait imaginer qu'ils représentent X% des *insulae* loties), et le nombre d'habitants que chaque catégorie de construction domestique est susceptible d'abriter. Mais l'affinage des deux derniers critères énoncés demeure très difficile à établir en raison de l'insuffisance de la documentation rassemblée. Les constructions publiques de loisir telles que les thermes, les théâtres et les amphithéâtres pourraient être également prises en compte dans la perspective du calcul de la population en fonction de leur taille, de leur nombre, de leur capacité d'accueil maximale respective, en conservant à l'esprit bien entendu qu'une partie de la fréquentation doit être assignée en partie aux gens de passage.

7.2. Evolution de l'extension de la ville

Les superficies maximales proposées pour les villes des trois provinces conduisent à distinguer trois catégories, selon que leur extension est inférieure à 50 ha, est comprise entre 50 et 100 ha, ou que leur surface dépasse cette dernière valeur. Dans la première catégorie, nous rangerons les villes d'Arras et probablement Cassel, Senlis et Brumath en Gaule Belgique, Nimègue et Voorburg en Germanie Inférieure, Nyon en Germanie Supérieure.

Dans la seconde "tranche", sont classées les villes de Saint-Quentin, Bavay, Beauvais, Soissons, Langres, Xanten, Besançon et Mayence; dans la troisième, Tongres, Cologne et Augst, Amiens, Reims, et Avenches, mais aucune ville de Germanie Inférieure. La majorité des villes disposent d'une superficie totale qui n'excède pas 100 ha. En revanche, la situation est tout à fait différente lorsque l'on considère uniquement les surfaces couvertes par le réseau viaire. Les disparités les plus importantes sont enregistrées naturellement dans les villes qui disposent d'une enceinte, et seule Amiens conserve sa place dans la catégorie des plus grandes villes. La superficie du réseau viaire d'Avenches ne dépasse pas en effet les 60 ha, presque la valeur maximale de la première catégorie!

Les plus grandes disparités sont donc engendrées par la prise en compte des enceintes édifiées au Haut-Empire. Dans quelle mesure l'espace compris entre le tracé des enceintes et le quadrillage urbain lui-même doit-il être pris en compte ? Négliger cette partie du territoire urbain dans le calcul de l'extension maximale n'est pas correcte : les recherches menées récemment sur ces zones tampons à Trèves montrent qu'elles sont bâties. Mais il faudrait alors évaluer aussi, pour les villes qui ne disposent pas d'enceinte, quelle était l'étendue réelle de leur territoire, au-delà de leur quadrillage urbain. Les auteurs distinguent ainsi des « zones d'extension possible »²⁷⁰, des zones « péri-urbaines »²⁷¹, des zones « probables d'occupation dense »²⁷², autant de termes qui suggèrent toutes les difficultés soulevées par la définition des limites de l'urbanisation dans les villes ouvertes...

²⁷⁰ COLLART 1999, pl. X.

²⁷¹ ROUSSEL 1999a, pl. XII.

²⁷² ROUSSEL 1999a, pl. XII.

CHAPITRE II

Tableau 17 : Paramètres influençant l'estimation de l'étendue maximale des villes du Nord de la Gaule

VILLE	Nécropoles/constructions périphériques	Quadrillage	Enceinte	Lotissement effectif	Obstacles naturels	Extension proposée
AMIENS	X	X		210 ha		210 ha environ
SAINT-QUENTIN	X	X				Entre 50 et 80 ha
ARRAS	X	X			X	40 ha environ
THEROUANNE	?	?				?
CASSEL	?	?				?
BAVAY	60/70 ha	40 ha				Entre 40 et 60/70 ha
TONGRES	50 ha	65 ha	140 ha			140 ha
BEAUVAIS	X	X			X	100 ha environ
SENLIS	50 ha	30 ha				Entre 30 et 50 ha
REIMS	X	X		X		Entre 230 et 270 ha
SOISSONS	100 ha	X			X	Entre 80 et 100 ha
LANGRES	X	X			X	Entre 70 et 80 ha
TREVES	X	130 ha	290 ha			Entre 130 et 290 ha
METZ	X	X				Au moins 70 ha
TOUL	?	?				?
BRUMATH	?	35 ha				35 ha minimum
COLOGNE	18 ha	X	98,6 ha		X	117 ha ?
XANTEN			73 ha			73 ha
NIMEGUE	X				X	40 ha
VOORBURG			11 ha			11 ha
MAYENCE		100 ha	X			100 ha
AUGST	110 ha	51,5 ha	X			110 ha
AVENCHES		60 ha	230 ha			230 ha
BESANÇON	X				X	90 ha
NYON	30 ha	16 ha			X	Entre 16 et 30 ha

CHAPITRE 3

CHRONOLOGIE D'EVOLUTION URBANISTIQUE DES VILLES AU HAUT-EMPIRE

1. EVOLUTION DU CADRE URBAIN

1.1. Les arguments chronologiques de l'implantation du quadrillage

* Introduction

Les chronologies proposées pour la mise en place du quadrillage urbain des villes reposent avant tout sur le mobilier datant issu des rues, de leurs équipements, et/ou des habitats contemporains de ces chaussées. La datation obtenue concerne donc la réalisation de la voirie, et non le projet d'organisation qui sous-tend la phase d'empierrement des chaussées urbaines. Or plusieurs indices permettent de différencier les deux opérations, tels l'existence d'un réseau de rues en terre et les traces de parcellisation antérieures à l'aménagement en dur de la voirie, qui se rapprochent davantage du projet que de son application matérielle. La filiation des plans des constructions riveraines, qui s'alignent sur le réseau viaire ultérieur, constitue également un argument en faveur de l'existence d'une organisation de l'espace à grande échelle plus ancienne, alors qu'aucune surface de circulation n'est mise au jour en relation avec ces vestiges précoces. Mais ce phénomène d'antériorité ne conserve bien souvent qu'une valeur chronologique toute relative; la fourchette trop large, voire l'absence de datation, ne permet pas de mesurer l'écart chronologique exact entre le projet et la réalisation. Il nous a donc paru intéressant d'envisager les deux aspects séparément, en abordant tout d'abord le réseau en dur²⁷³, la seule forme pratiquement du réseau viaire pour laquelle une proposition de chronologie absolue (plus ou moins large selon les cas) a été établie, et en second lieu, les vestiges plus anciens suggérant l'existence d'une forme de découpage antérieure.

* Pertinence des critères de datation du réseau urbain

La chronologie du réseau viaire en dur

La pertinence des arguments chronologiques proposés pour la datation du réseau viaire varie au cas par cas, en fonction tout d'abord de la position stratigraphique du mobilier (sur la surface de roulement, datant l'utilisation de la rue; dans le ballast, TPQ datant la phase d'aménagement de la rue; dans les recharges, datant la phase de réaménagement de la rue, TAQ de l'utilisation de la première surface de circulation) et ensuite de la quantité de matériel recueilli, qui reste d'ailleurs toujours très faible. Dans cette optique, la position et le statut de la voirie sont essentielles: les

²⁷³ En gardant à l'esprit, bien entendu, qu'un réseau de rues en terre a pu exister avant l'aménagement en dur.

CHAPITRE III

jalons chronologiques ne seront pas aussi convaincants s'ils proviennent du prolongement des chaussées routières en milieu urbain, ou des faubourgs de la ville, que d'une chaussée secondaire du réseau viaire. Par ailleurs, la datation indirecte de l'utilisation des chaussées peut être établie, en l'absence de matériel associé aux rues elles-mêmes, ou en complément des chronologies déduites de cette première façon, par comparaison avec la chronologie issue des occupations contemporaines les plus anciennes du réseau.

Dans les villes de Gaule Belgique, la fourchette chronologique absolue de la voirie est très large et couvre toute la première moitié du I^{er} siècle, avec une prédilection pour la période tibéro-claudienne. Le mode d'établissement de cette datation s'avère bien souvent indirect, en l'absence de matériel compris dans la structure des chaussées; c'est le cas des villes de Brumath, Théroutanne, Metz, Langres, Arras et Soissons. Sur le site de Beauvais, c'est le statut routier de la chaussée d'Amiens, ayant fourni du mobilier, et la localisation du point de découverte de ce dernier en périphérie de l'espace urbain, qui remet en cause la pertinence des données chronologiques. En l'absence de traces d'habitat, c'est l'apparition de trottoirs le long de la voie routière qui paraît plus significative de ce point de vue sur le plan urbanistique. A Bavay, la datation du réseau B, le plus ancien, n'a pu être approchée que dans le périmètre du forum; or la construction de ce dernier paraît indissociable des aménagements du réseau en dur dans son voisinage. Sur le site de Trèves, la méconnaissance des niveaux d'occupation les plus précoces empêche de préciser les datations directes obtenues par la chronologie des recharges des ballasts des chaussées. En revanche, c'est la datation précoce de l'amphithéâtre de la ville de Senlis qui conduit à postuler l'aménagement de la voirie dès l'époque augustéenne²⁷⁴.

En définitive, les datations les plus sûres de mise en place du réseau de rues n'ont été relevées que dans la ville d'Amiens, où la fourchette chronologique d'implantation du premier réseau viaire est située dans la première décennie du I^{er} siècle après J.-C., ainsi qu'à Tongres, où la phase d'empierrement de la voirie est située à l'époque claudienne, et à Reims, à l'époque augusto-tibérienne.

En Germanie Inférieure, les datations obtenues semblent naturellement beaucoup plus tardives, mais encore plus imprécises que dans les villes de Gaule Belgique, en l'absence d'intervention sur le réseau viaire. L'émergence très tardive de la parure monumentale et l'irrégularité des orientations des constructions du I^{er} siècle suppose que le tracé des rues a été fixé entre la période flavienne et au plus tard la première moitié du II^e siècle pour les villes de Voorburg, Nimègue et Xanten. Seule la ville de Cologne aurait bénéficié d'une structuration urbaine plus précoce, d'époque augusto-tibérienne.

En Germanie Supérieure enfin, les jalons chronologiques s'avèrent nettement plus sûrs, en raison de la nature du mobilier, et notamment les datations dendrochronologiques effectuées à Avenches.

²⁷⁴ DURAND 1999a, p. 179, place le développement urbain de la ville au règne d'Auguste. Mais la chronologie du monument lui-même reste hésitante (début ou seconde moitié du I^{er} siècle d'après les auteurs).

La précocité du développement des réseaux viaires des villes durant la période augustéenne est assurée pour les sites de Besançon d'une part (augustéen précoce), et Avenches, Augst et Nyon (augustéen tardif).

La chronologie du quadrillage urbain

La création des quadrillages urbains remonte sur certains sites assurément plus haut que la phase d'empierrement de la voirie. Les villes de Reims et de Tongres illustrent particulièrement bien le principe d'un quadrillage de rues en terre mis en place dès la dernière décennie du I^{er} siècle avant J.-C., et dont l'existence a été clairement mise en évidence sur bon nombre de chantiers récents (Kielenstraat, Hondstraat, etc...). Un cas de figure similaire ne peut être écarté à Bavay, mais dans ce dernier cas, sa datation précoce (deuxième décennie avant J.-C.), son extension et sa morphologie restent encore à déterminer. La position de Bavay et de Tongres sur l'une des chaussées augustéennes les plus importantes de Gaule Belgique, formant un itinéraire totalement neuf à l'écart des voies pré-augustéennes, dans le but d'ouvrir une communication avec le limes au départ de Cologne, la seule ville de Germanie à disposer d'une trame viaire régulière datée légèrement plus tard, ne permet pas de rejeter cette hypothèse. La découverte d'un niveau augustéen tardif sous le premier forum monumental et son orientation similaire aux constructions ultérieures axées sur le réseau viaire le suggèrent également.

La question se pose sur d'autres sites de Gaule Belgique dont l'empierrement des chaussées est situé aux alentours du milieu du I^{er} siècle. La filiation des plans des constructions domestiques précoces, qui traduit une forme d'organisation identique mais antérieure à l'aménagement en dur des rues, suppose que la création du quadrillage urbain doit être ramenée à une date plus haute que celle fournie par le matériel des chaussées en dur ou des habitats en concordance avec cette phase. Ainsi, à Trèves, sous les Thermes Impériaux, les habitats les plus précoces, datés de l'époque augusto-tibérienne, sont manifestement déjà orientés sur le quadrillage urbain, et leur plan, déjà dicté par un découpage parcellaire²⁷⁵: cette concordance suggère que l'implantation du réseau viaire devrait être ramenée à la même période²⁷⁶.

Par ailleurs, l'évolution de la trame viaire de Metz semble très tardive lorsque l'on envisage la multiplication des points de découverte qui rendent compte d'une occupation conséquente du site messin dès l'époque augusto-tibérienne. On conçoit mal qu'une première tentative de viabilisation du site n'ait pas été entreprise à partir du règne de Tibère, au moins sur le plateau d'interfluve, comme le laissent pressentir certaines observations²⁷⁷. D'ailleurs, les occupations les plus précoces du quartier de l'Arsenal Ney, probablement d'époque augusto-tibérienne, présentent une orientation identique aux habitats postérieurs disposés selon les axes du réseau viaire²⁷⁸. Cette occupation est malheureusement mal définie tant au point de vue de son organisation que de son

²⁷⁵ KUHNEN/CLEMENS 2001, p. 228 (structures en hachuré); KUHNEN 2001b, p. 148.

²⁷⁶ GAUTHIER 1986, p. 19.

²⁷⁷ MASSY 1989, p. 115, paragraphe concernant les Hauts de Sainte-Croix

²⁷⁸ HECKENBENNER 1992, p. 19.

CHAPITRE III

extension, de sorte qu'il est difficile de mesurer archéologiquement le degré d'urbanisation de la bourgade durant cette période²⁷⁹.

* Comparaison avec les chronologies déduites des occupations antérieures

Par rapport aux chronologies établies sur le mobilier lié aux origines des villes, aucune implantation de voirie ne remonte plus haut que le début de la période augustéenne, dans les deux dernières décennies avant J.-C. pour être précis, qui équivalent à peu près au second horizon céramique augustéen compris entre 15 et 5 avant J.-C.²⁸⁰.

L'écart chronologique entre la mise en place du réseau viaire sous sa forme la plus ancienne et la naissance de la ville est donc particulièrement important dans le cas des fondations des colonies césariennes de Germanie Supérieure (Augst, Nyon). Ce décalage est en réalité beaucoup plus restreint lorsque l'on compare la mise en place du réseau viaire et les premières d'occupation réelles des sites, attestées par des contextes construits en plus des découvertes mobilières. Cette remarque est valable pour toutes les villes, y compris les deux fondations coloniales suisses, dont les premières traces d'occupation remontent à cette période.

Dans les villes dont le noyau est situé précisément à la période augustéenne précoce (Amiens, Arras, Reims (?), Tongres, Bavay pour la Gaule Belgique, Nyon, Avenches (?), Besançon, Augst, et Mayence (?) en Germanie Supérieure, ainsi que Cologne en Germanie Inférieure), les efforts de structuration de l'espace se manifesteront au plus tard dans la période augusto-tibérienne avec deux exceptions, celles des villes d'Arras et de Bavay, dont l'implantation du réseau viaire, située dans les deux cas à la période tibéro-claudienne, pourrait bien être plus ancienne.

La mise en place du réseau fut particulièrement rapide dans certains cas puisqu'elle intervient à Besançon ainsi qu'à Tongres et à Reims²⁸¹ avant le tournant de l'ère. Les traces de parcellisation antérieures à l'établissement des voiries empierrées, de même que l'alignement et l'orientation des constructions précoces riveraines sur le réseau viaire, alors que ce dernier n'est pas encore matérialisé, tendent à le prouver également. Sur les sites de Tongres (Kielenstraat) et de Reims (rue de Venise?)²⁸², l'implantation de la voirie en terre (état 1) précède quelque peu l'apparition des constructions domestiques sur ses abords. D'autres chantiers de Reims, comme le boulevard Joffre, témoignent d'une irrégularité des constructions au cœur des îlots qui ne peut s'expliquer que par la reprise d'un schéma d'organisation plus ancien, mais qui a fort bien pu être toléré dans le cadre du quadrillage urbain, dans la mesure où il ne nuisait pas au projet d'urbanisation. L'imposition d'une orientation conforme au réseau viaire ne touche d'ailleurs que les structures proches de la voirie

²⁷⁹ BILLORET 1966, p. 291 : l'auteur attribue cependant les premiers niveaux d'un *decumanus* découvert près de la rue de l'Esplanade à l'époque tibérienne, voire même augustéenne.

²⁸⁰ HANUT 2000, p. 54.

²⁸¹ Fouilles de la rue de Venise (ROLLET/BALMELLE/BERTHELOT/NEISS 2001, p. 22-23).

²⁸² ROLLET/BALMELLE/BERTHELOT/NEISS 2001, p. 53-54: seuls quelques trous de poteaux ont été mis en évidence en même temps que le premier niveau de circulation des rues. Toutefois, les auteurs estiment que ces constructions devaient exister mais que les circonstances de l'intervention et les fortes perturbations de ces niveaux liées à l'implantation des structures ultérieures n'ont pas permis de les mettre au jour.

elle-même. Les traces de parcellisation enregistrées sur le site du Conservatoire rue Gambetta se révèlent particulièrement intéressantes parce qu'elles calent chronologiquement l'implantation des toutes premières rues.

La fin de la période augustéenne inaugure de ce point de vue le second « mouvement » d'implantation de réseaux viaires, comme le confirment les chronologies proposées pour les trames d'Avenches, de Nyon et peut-être de Mayence en Germanie Supérieure, Amiens et peut-être Brumath en Gaule Belgique. La période augusto-tibérienne regroupe enfin les travaux de viabilisation des villes Cologne en Germanie Inférieure, Augst en Germanie Supérieure. Dès cette époque, toutes les villes de Germanie Supérieure disposent de l'équipement viaire indispensable, alors que le processus d'urbanisation, comme nous l'avons évoqué précédemment est loin d'être achevé en Gaule Belgique, et à plus forte raison, en Germanie Inférieure.

En Germanie Inférieure, le statut particulier des agglomérations liées aux camps sur le Rhin a fortement retardé l'apparition du quadrillage urbain, phénomène concourant à la promotion du vicus en chef-lieu de cité. La comparaison entre Cologne et Xanten démontre clairement à quel point la situation juridique propre aux vici liés aux camps a cristallisé leur développement urbanistique, situation paradoxale si l'on considère la proximité et la qualité des infrastructures militaires, le degré d'« urbanisation » des camps tout proches (thermes, etc...). Alors que Cologne bénéficie d'un développement urbain semblable à celui des villes de Gaule Belgique, l'évolution de Xanten est exemplaire à plus d'un titre : au moment de l'élévation de l'agglomération au titre de chef-lieu de cité, le tracé des voiries existantes (axe sinueux du limes générant quelques rues secondaires plus ou moins droites) est simplement régularisé. Sur l'embryon de schéma urbain existant est plaqué un quadrillage orthogonal, même si ce dernier ne procède pas du croisement routier habituel. La dotation d'un quadrillage urbain semble donc coïncider avec la promotion de statut.

En revanche, la dépendance des agglomérations aux camps militaires a eu une incidence très variable sur les villes de Germanie Supérieure. Il convient tout d'abord de souligner le cas exceptionnel de Mayence, dont la viabilisation daterait au plus tôt de la fin de l'époque augustéenne. Mayence, malgré son importance politique (résidence de gouverneur, principal accès vers la rive droite du Rhin) n'aurait cependant jamais accédé au statut de chef-lieu durant le Haut-Empire. Sur le site de Spire, agglomération civile et camps coexistent également. Tout comme Worms, la ville, qui assume le rôle de chef-lieu, ne bénéficiera pas d'un développement urbanistique et architectural important. Elle conservera toujours, sur le plan spatial, un caractère très proche des agglomérations secondaires.

* Conclusions

Finalement, peu d'opérations de viabilisation effective des sites urbains coïncident avec les initiatives augustéennes prises dans le cadre de l'organisation routière du Nord de la Gaule. Il est

CHAPITRE III

clair cependant, qu'hormis dans les villes rhénanes, la programmation des quadrillages urbains semble contemporaine de l'établissement des grandes chaussées. Le désaxement volontaire des routes fondatrices du quadrillage à leur pénétration dans ce qui deviendra l'espace territorial maximal de chaque ville, semble suggérer la préparation dès cette époque du cadre urbain qui sera mis en application quelques décennies plus tard.

1.2. Chronologie des transformations/extensions du quadrillage

Le développement des trames qui prolongent ou qui se juxtaposent aux organisations urbaines plus anciennes est rarement bien daté. Aucune règle ne semble de mise pour déterminer l'écart chronologique entre les deux opérations, si ce n'est l'urgence de sa réalisation qui fut soulevée à propos de la ville d'Amiens, en raison de la découverte d'un ensemble de structures fossoyées orientées sur le second réseau viaire, avant l'époque claudienne. Le laps de temps qui se serait écoulé entre les deux phases d'aménagement pourrait ainsi se réduire à une dizaine d'années tout au plus. Sur le site de Bavay, la chronologie du second réseau (A) est située au début de la période flavienne, alors que le premier empierrement des rues est daté vers le milieu du I^{er} siècle. Mais il est difficile de mesurer la part prise par l'impact de la rénovation du forum longeant la chaussée qui a fourni les éléments datants.

En revanche, la juxtaposition d'un nouveau quadrillage urbain en ville basse de Kaiseraugst est bien calé chronologiquement par l'existence d'un camp tibéro-claudien sur le site; l'écart chronologique entre sa création et le premier quadrillage augustéen tardif est donc plus important également. La situation semble beaucoup moins claire à Avenches, où l'écart chronologique envisagé entre les deux opérations de quadrillage est encore plus grand, puisque le prolongement de la trame viaire, dont l'aménagement original est situé à la période tardo-augustéenne, n'intervient qu'entre l'époque flavienne et le II^e siècle. Les découvertes de l'*insula* 56 ont en effet bien mis en évidence l'existence dès l'époque augustéenne de chemins dont le tracé sera repris par le réseau viaire, ce qui suppose, tout comme la question fut posée sur le site d'Amiens par les fouilles du Palais des Sports, que le quartier était peut-être déjà intégré au plan d'urbanisme primitif.

2. EVOLUTION DU CADRE MONUMENTAL

2.1. Chronologie d'implantation des enceintes

Huit villes ont été dotées d'une enceinte sur l'ensemble des trois provinces étudiées. Leur chronologie s'étend d'une manière générale entre le milieu du I^{er} siècle et le début du III^e siècle, pour le site le plus septentrional de Voorburg. Les plus anciennes, qui ne caractérisent que les villes des deux Germanies (Cologne, Augst et Avenches) doivent être en effet ramenées à la période flavienne. Toutes les autres se situent dans le courant du II^e siècle, en Gaule Belgique comme en Germanie Inférieure.

EVOLUTION URBANISTIQUE AU HAUT-EMPIRE

L'émergence des enceintes a été souvent associée au Haut-Empire avec la promotion coloniale des villes. La réalité est en fait bien plus complexe: d'une part, toutes les villes disposant d'une enceinte ne portaient pas forcément ce titre. En effet, Voorburg ou Nimègue ne disposent d'aucun statut particulier; Augst, colonie dès les origines, n'a jamais été entourée que de deux tronçons monumentalisant les accès de la ville par le plateau et qui ont été considérés comme inachevés. Tongres, municipale et non colonie, a été équipée d'une enceinte. Par ailleurs, à l'exception de Xanten et d'Avenches, les villes qui ont été assimilées ultérieurement à des colonies n'ont été emmurillées bien souvent qu'à une date postérieure, la même remarque est valable dans le cas de Augst. Rappelons également que la colonie de Nyon ne disposait d'aucune enceinte.

En résumé, il semble que :

- le statut de colonie n'entraîne pas toujours impérativement la construction d'une enceinte (Nyon, Augst par exemple)
- la construction d'une enceinte n'est pas l'apanage exclusif des colonies (Tongres par exemple).
- la construction des enceintes n'est pas forcément contemporaine de la promotion de la ville (Tongres ?), mais ce changement de statut peut s'accompagner de l'application d'un programme urbain de grande envergure, visant à la fois le quadrillage et l'enceinte (Xanten par exemple). En revanche, Nimègue, qui est promue sous Trajan (début du II^e siècle) et probablement cadastrée dès cette période, n'a reçu une enceinte qu'au milieu du II^e siècle.

2.2. Chronologie d'implantation du forum par rapport au quadrillage urbain

La datation des états les plus anciens des grands ensembles monumentaux des villes des trois provinces (les "proto-fora") permet d'étudier les rapports chronologiques entre leur construction et la mise en place de la trame viaire. Cependant, il serait difficile d'envisager ce sujet autrement que par une analyse au cas par cas, étant donné que peu de *fora* ont été fouillés en Gaule Belgique, et que les états antérieurs de ces constructions n'ont été mis au jour que dans deux sites (Amiens, Bavay ?). Nous retiendrons également les *fora* des capitales de Germanie Supérieure (Nyon, Augst et Avenches).

Dans ces cinq cas, les constructions les plus précoces attribuables au premier état du *forum* sont situées au plus tôt à l'époque tibérienne dans les villes de Germanie Supérieure, alors que le premier état saisissable du *forum* d'Amiens n'a été daté que du milieu du I^{er} siècle. Toutes ces villes disposent pourtant d'un premier quadrillage urbain situé au plus tard à la période augusto-tibérienne, ce qui suppose, à moins de prouver l'attribution publique des structures antérieures à cette date, qu'un décalage chronologique, coïncidant au plus tôt avec la seconde opération de viabilisation, a existé sur le site d'Amiens. Le réaménagement du réseau viaire aux abords des constructions appartenant au premier état du *forum*, l'existence de structures antérieures à leur emplacement, suggèrent également que le site n'a pas été programmé au moment de la viabilisation du premier quadrillage urbain pour recevoir un édifice public de cette taille.

CHAPITRE III

Sur le site de Bavay, la construction du premier forum en pierre intervient déjà au moment où, à Amiens, le premier état du *forum* est simplement érigé en matériaux périssables. La datation de la mise en place du réseau viaire demeure incertaine, sa phase empierrée constitue peut-être le premier phénomène directement concourant à l'implantation du premier ensemble monumental classique. La présence de structures à vocation artisanale et domestique sous l'occupation publique présente quelques analogies avec le processus observé sur le site d'Amiens, avec un décalage chronologique certain, puisqu'il intervient dans le premier quart du I^{er} siècle. En revanche, l'émergence des *fora* dans le tissu urbain des villes de Germanie Supérieure suit de près la viabilisation du site, peut-être même à quelques années d'intervalle, lorsque l'on compare les datations des deux équipements sur le site d'Augst.

2.3. Chronologie d'implantation des édifices publics

* Les édifices religieux

Les sanctuaires de tradition indigène sont les secteurs dont les fonctions se sont les plus durablement maintenues, probablement d'une part, parce qu'ils se situent hors du quadrillage urbain (le Winseling à Nimègue; le temple de Lenus Mars à Trèves?) ou à sa périphérie immédiate (Site d'Avenches, En Chaplix), et d'autre part, parce que certains succèdent à des structures protohistoriques de même nature, qui fixent l'emplacement de la zone cultuelle dès les origines.

Les premières véritables structures religieuses romaines sont enregistrées dès la période augustéenne: l'ensemble de l'Altbachtal à Trèves, considéré par J. Scheid comme le sanctuaire central de la cité, et le complexe de petits temples du Schönbühl à Augst. Les autres constructions religieuses, dont le plan correspond à celui du fanum classique, se développent dans le courant du I^{er} siècle sous une forme déjà monumentalisée. Le site du Schönbühl subit d'ailleurs la même évolution: les petits temples sont remplacés par une construction monumentale unique, parallèlement au développement dans d'autres secteurs de la ville, de complexes monumentaux comme les temples de Sichelen durant les I^{er} et II^e siècles.

* Les édifices de spectacle

Si beaucoup d'édifices de spectacles sont connus dans les villes des trois provinces, un grand nombre d'entre eux n'ont pas bénéficié de recherches suffisamment approfondies pour fournir des arguments chronologiques fiables, si bien qu'il est impossible de proposer une vue générale de l'émergence de ce type de construction dans les chefs-lieux du nord de la Gaule.

Ce genre d'équipement semble se développer à une date relativement tardive dans les provinces de Gaule Belgique et de Germanie Inférieure, dans un intervalle chronologique compris entre la fin du I^{er} siècle (Amiens, Soissons?, Metz) et le courant du II^e siècle (Xanten?, Trèves). Les exemples préflaviens sont rares; à ce jour, seules les arènes de Senlis pourraient remonter, sans certitude, à une période plus ancienne. Dans les villes de Germanie Supérieure, l'époque flavienne paraît déterminante dans l'apparition de ce genre d'équipement public. Les chronologies établies

EVOLUTION URBANISTIQUE AU HAUT-EMPIRE

s'avèrent beaucoup plus précises: Augst disposait ainsi d'un théâtre édifié à proximité du Schönbühl dès les années 60-80; à Besançon, le théâtre et l'amphithéâtre sont situés tout deux à l'époque flavienne. Le théâtre d'Avenches, situé vers 100 après J.-C., pourrait succéder à un état plus ancien, non daté.

La coexistence des différents types de construction n'est pas évidente à établir; à Augst d'ailleurs, l'amphithéâtre du Bächlein ne sera édifié qu'au moment où l'édifice du Schönbühl perdra cette fonction à la suite des transformations visant à lui rendre l'apparence et le rôle d'un théâtre. La ville n'a donc disposé que d'un seul édifice, alternativement théâtre et amphithéâtre, jusqu'à la construction de celui du Bächlein au début du IIIe siècle. Les recherches n'ont bien souvent permis d'identifier à ce jour qu'un seul édifice de spectacle (Amiens, Senlis, Xanten, Mayence, Nyon), mais d'autres villes disposent bien à la fois d'un théâtre et d'un amphithéâtre (Cologne?, Avenches, Besançon?, Metz, et Soissons). Cependant, hormis Augst, Avenches est le seul site pour lequel les chronologies des deux types de bâtiments assurent de leur fonctionnement conjoint dès le premier état de leur construction dans la première moitié du IIe siècle.

* Les thermes

La chronologie de construction des thermes en Gaule Belgique permet de situer leur apparition majoritairement dans le courant du IIe siècle après J.-C. (tableau 18).

Un seul ensemble thermal assurément plus ancien a été érigé dans la ville d'Amiens à une date déjà tardive par rapport à l'émergence des premiers ensembles publics que constituent les *fora* (premier état des thermes de la rue de Beauvais situé après 70 après J.-C.) dans les chefs-lieux de cette province.

Les premières constructions thermales des villes de Germanie Inférieure sont également calées chronologiquement dans les premières décennies du IIe siècle. Cette situation contraste nettement avec les établissements balnéaires des capitales de Germanie Supérieure: chacune des villes, à l'exception de Besançon, disposait d'au moins un bâtiment thermal avant cette date. Les villes d'Avenches et de Nyon en sont équipées au plus tard dès l'époque tibérienne. La première moitié du IIe siècle, qui consacre leur apparition dans les villes de Gaule Belgique et en Germanie Inférieure, correspond donc à la première phase de reconstruction et d'expansion des ensembles balnéaires des villes de Germanie Supérieure.

CHAPITRE III

Tableau 18 : Epoque de construction des thermes publics dans les villes du Nord de la Gaule

VILLES	LOCALISATION	DATATION
AMIENS	Rue de Beauvais Rue Jeanne Natière	Après 70 après J.-C. ?
ARRAS	Rue de la Fraternité ?	?
BAVAY	Pâturage Mandron-Peyron ? Eglise paroissiale/rue Saint-Maur ?	Ile siècle après J.-C. Ile siècle après J.-C.
TONGRES	Rue Saint-Trond	Avant le IV ^e siècle après J.-C.
BEAUVAIS	Thermes sous l'église Saint-Etienne	Ile siècle après J.-C.
SENLIS	Fontaine des Etuves ?	?
REIMS	Rue Robert de Coucy/Palais du Tau	Haut-Empire
SOISSONS	Boulevard A. Dumas	?
TREVES	Viehmarktplatz Sainte-Barbe	Première moitié du Ile siècle après J.-C. 130-150 après J.-C.
METZ	Thermes du Musée et du Carmel Ilôt Saint-Jacques	100-150 après J.-C. Ier/Ile siècle après J.-C.
BRUMATH	Steiner Fröehn	Seconde moitié du Ile siècle après J.-C.
COLOGNE	Sainte-Cécile	?
XANTEN	<i>Insula</i> 10	120-130 après J.-C.
NIMEGUE	Fort Krayenoff/Waalbandijk	Milieu du Ile siècle après J.-C.
VOORBURG	Sur le <i>decumanus maximus</i> ?	Hadrien (117-138 après J.-C.)
MAYENCE	Hintere Christofsgasse ? A 200 m du précédent ? Weißliliegasse/Pfaffergasse ?	Avant 70 après J.-C. ? ?
AUGST	Thermes centraux Thermes des femmes Thermes de Kaiseraugst Thermes de Grienmatt	? Entre 20 et 70 après J.-C. ? ?
AVENCHES	Thermes de l' <i>insula</i> 19 Thermes du Forum Thermes « en Perruet »	Tibère (14-37 après J.-C.) Milieu du I ^{er} siècle après J.-C. Vers 77 après J.-C.
BESANÇON	Place du Marché	?
NYON	Rue du Marché et rue du Collège	Début du I ^{er} siècle après J.-C.

Durant cette période, les travaux effectués sur les établissements thermaux ne se limitent pas à de simples réparations, leur réédification complète, parfois à quelques dizaines d'années d'intervalle seulement, témoigne de l'intense activité urbanistique pratiquée dans les villes de Germanie Supérieure. Les thermes de l'*insula* 32 d'Augst sont reconstruits trois fois au cours du Ile siècle; ceux de l'*insula* 19 du site d'Avenches, déjà transformés au début du Ile siècle, sont de nouveau réaménagés dans le second quart de ce même siècle. La longévité des premières constructions thermales de Gaule Belgique est en revanche plus importante, et trouve sa justification probablement dans leur émergence tardive dans le tissu urbain. Les constructions qui subissent en effet tout au plus une seule transformation importante au cours du Haut-Empire sont les thermes les

plus anciens (thermes de la rue de Beauvais à Amiens, thermes de l'îlot Saint-Jacques à Metz, thermes de la Viehmarktplatz à Trèves).

* Autres constructions publiques

Il n'existe pas à proprement parler d'autres catégories de bâtiments publics susceptibles de faire l'objet d'une comparaison chronologique, pour la simple raison que les exemples s'avèrent insuffisamment représentés dans les villes du Nord de la Gaule, en l'état de la recherche tout du moins. Seule la ville de Cologne dispose d'un *praetorium* par exemple. Les difficultés d'établir, soit la destination, soit la chronologie des structures elles-mêmes, constituent la seconde difficulté pour dégager une évolution architecturale des ensembles: beaucoup de structures publiques ne sont en effet pas identifiées.

On connaît ainsi seulement deux *horrea* en Gaule Belgique (Tongres, Metz), mais l'interprétation des structures demeure hypothétique dans cette dernière ville, de même qu'un seul exemple en Germanie Inférieure (Cologne). Deux cas ne peuvent donc qu'être déjà retenus, au terme desquels d'ailleurs, les considérations chronologiques et architecturales autoriseraient le rapprochement des *horrea* de Cologne, édifiés à la fin du Haut-Empire, plus volontiers à ceux de Trèves (quartier Saint-Irmine), qui s'imposent au Bas-Empire dans un ancien lotissement à caractère résidentiel.

Les mêmes remarques peuvent être émises au sujet des *macella* dans les villes du Nord de la Gaule, catégorie d'édifice publics dont à nouveau seuls trois exemples ont été reconnus (Arras, Amiens et Nyon). Les disparités chronologiques ne paraissent pas importantes puisque si les trois bâtiments sont placés entre le milieu du I^{er} siècle et la période flavienne, en association avec le développement des complexes monumentaux des *fora* au moins d'Amiens et de Nyon.

2.4. L'évolution chronologique du cadre monumental

L'évolution du cadre monumental des villes du Nord de la Gaule est loin d'être linéaire et pose le problème, d'une ville à l'autre, de l'existence d'un programme urbanistique, visant à les doter de l'équipement public nécessaire pour assumer leur rôle de chef-lieu. L'existence de ces programmes repose avant tout sur la concordance observée entre les chronologies de construction des ensembles publics, ainsi que des relations qu'ils entretiennent sur le plan architectural et spatial. Le programme urbanistique peut s'exprimer à des degrés divers: la création du réseau viaire, la relation entre le découpage cadastral et la construction des *fora*, et dans un second temps, la formation d'un centre monumental conditionné par l'emplacement du *forum*, ou encore, la monumentalisation des secteurs religieux, ou sous une forme plus locale, des chaussées voisinant les ensembles publics. Il est bien souvent difficile de trancher ces questions, justement en raison des difficultés d'établir une datation pour chacun des thèmes évoqués. Le changement de statut de la ville chef-lieu joue manifestement, comme nous allons le voir, un rôle important dans l'organisation de ces programmes.

CHAPITRE III

Les bâtiments les plus anciens présents en ville, ne sont pas, comme l'on pourrait s'y attendre, les *fora*, mais les sanctuaires de tradition indigène. La datation des premières structures interprétées comme des *fora*, les *proto-fora*, qui caractérisent en théorie seulement trois des villes étudiées (Amiens, Bavay, Augst), est au mieux contemporaine de celle des premiers *fana* et des premières constructions privées romanisées intégrées au quadrillage urbain qui est déjà fixé. C'est le cas pour les contextes religieux et privés des villes d'Avenches, Augst, Trèves, peut-être Tongres dans la période augustéenne.

Par ailleurs, le laps de temps nécessaire à la mise en place du cadre monumental varie naturellement d'un site à l'autre, mais il faut compter environ à peine un demi-siècle pour que des villes comme Nyon et Avenches soient totalement équipées. L'équipement public de base (*forum*, thermes, etc...) y est constitué dès la période pré-flavienne, si l'on excepte l'édification des monuments de spectacle.

En Germanie Inférieure, le boum urbanistique amplifié par les promotions administratives repose sur un premier effort de développement de l'architecture publique à partir du règne des Flaviens. Ainsi, le développement de la parure monumentale de la ville de Cologne est déjà amorcé dès le milieu du I^{er} siècle. Le règne des Flaviens consacre le celui de l'urbanisme des villes des provinces de Germanie: c'est à cette époque que Cologne, Xanten, Avenches, Augst, reçoivent une enceinte, que Voorburg est promue également.

Il est difficile, par contre, de situer et de définir le premier essor urbanistique des villes de Gaule Belgique. L'image que nous restituent les données actuelles, largement lacunaires dans le domaine de l'architecture publique, repose avant tout sur la formation des quadrillages urbains et leur investissement par les constructions privées et non sur la chronologie des *fora* ou des ensembles religieux par exemple, étant donné que peu d'entre eux ont été étudiés jusqu'ici. Dans ces villes, l'accent porte davantage d'une part, sur la mise en place du réseau viaire en dur à la période tibéro-claudienne bien souvent, et sur l'essor enregistré au II^e siècle dans le domaine monumental. Il est difficilement concevable cependant, vu que dans bon nombre de villes de Gaule Belgique, l'extension maximale de l'espace urbain est atteinte au plus tard avant la fin du I^{er} siècle, qu'elles n'aient pas disposé à cette période de l'équipement monumental minimal que représente le forum.

Par rapport à ces observations, les datations très tardives des constructions thermales en Gaule Belgique et en Germanie Inférieure par rapport à celles des villes de Germanie Supérieure, semblent constituer un point de repère chronologique dans l'évolution de l'équipement public des villes de Gaule Belgique. Ne donnent-elles pas l'impression en l'état de la recherche, que les deux premières provinces ont connu une "seconde" période de monumentalisation dans le courant du II^e siècle? Et que cet effort d'embellissement (qui comprendrait les constructions thermales et les édifices de spectacle) constituerait le point d'achèvement d'un processus initié dès le premier siècle (qui se limiterait aux ensembles monumentaux des *fora*)? Et que ce processus contrasterait fortement avec l'évolution des parures publiques des villes de Germanie Supérieure, élaborées sur

un court laps de temps, tout comme celle des villes de Germanie Inférieure, mais avec un décalage chronologique certain et lié entre-autres à la promotion coloniale de ces villes, alors que seules les villes de Théroouanne, Trèves et Tongres ont reçu un statut particulier ? Les opérations d'extension des quadrillages urbains, telles qu'elles ont été observées à Trèves, Amiens, Bavay ne constituent-elles pas une première étape de ce processus? L'instabilité politique qui marquera la Gaule Belgique au I^{er} siècle, jusqu'à la révolte des Bataves inaugurant la période flavienne, peut constituer un facteur retardant le développement urbanistique des villes de la province.

3. EVOLUTION DES STRUCTURES D'HABITAT ET D'ARTISANAT

3.1. Les structures domestiques et artisanales précoces et l'implantation du quadrillage urbain

L'apparition des premiers habitats en regard de la mise en place du cadre urbain qui structure l'ensemble des villes n'est pas systématiquement contemporaine. Elle tend au contraire à se présenter, sur les chantiers, sous la forme d'une courte période (une dizaine d'années tout au plus) durant laquelle le site viabilisé reste vierge de tout habitat. L'état actuel de la recherche ne permet pas cependant d'étudier les relations chronologiques établies sur entre les deux faits sur l'ensemble des villes; peu d'entre elles ont fait l'objet en effet d'une recherche approfondie sur l'occupation domestique précoce, comme à Trèves. Les difficultés reposent également sur l'absence de datation précise des quadrillages urbains dans bon nombre de villes. Or les efforts de viabilisation en vue d'établir un canevas rigide surviennent dans plusieurs d'entre elles, notamment en Gaule Belgique, à une date postérieure aux premières traces romaines enregistrées sur les sites. Les exemples extrêmes sont les occupations des villes de Voorburg et Nimègue, où la mise en place du cadre urbain ne sera effective qu'à partir de la période flavienne, et se superpose à un noyau urbain déjà bien loti.

Nous songeons tout d'abord au cas de Tongres, où les recherches récentes montrent sur le site de la Kielenstraat le développement du quadrillage hors de tout contexte bâti. Les premiers habitats sont donc postérieurs à la première opération de viabilisation, et s'ordonnent et s'orientent suivant ce dernier, selon une disposition relativement libre à l'intérieur des îlots.

A Reims, les traces de parcellaire constituent les premiers indices d'une occupation des lieux; elles se trouvent à la fois antérieures à l'implantation du quadrillage et aux premiers habitats qui, comme à Tongres, apparaissent après l'opération de viabilisation du site, en tout cas à l'extérieur de l'ancienne petite enceinte (rue de Venise). De nouveau les maisons sont implantées conformément au schéma directeur sur les espaces riverains de la voirie. La persistance du tracé du fossé de la petite enceinte, même au niveau du chantier de la rue Gambetta par exemple, n'influence en aucune manière le caractère ex *nihilo* de la voirie, de son parcellaire, servant de cadre au développement de l'habitat ultérieur. A l'inverse, les travaux d'extension de la trame d'Amiens

CHAPITRE III

s'accompagnent directement d'un lotissement effectif des nouvelles *insulae*, dont les premiers états s'avèrent contemporains de la mise en place du réseau viaire.

3.2. Evolution chronologique des techniques de construction et des plans des habitats

* Les techniques de construction

Constructions en matériaux légers

Les matériaux légers, qui caractérisent exclusivement les techniques mises en œuvre dans les habitats des premiers noyaux urbains, continuent d'être employés à des fins diverses et à des périodes ultérieures dans toutes les villes étudiées. Il n'a pas été possible de situer dans tous les cas la chronologie des constructions légères les plus tardives, mais très souvent, l'emploi du bois aussi bien dans les fondations que dans la superstructure des bâtiments n'a pas été supplanté par la généralisation des constructions sur solins. Dans certaines villes comme Voorburg, la pénurie de gisements de pierre exploitables a contribué à privilégier l'architecture en matériaux légers pour les constructions domestiques durant tout le Haut-Empire. La disparition de l'architecture de bois, dont l'usage reste désormais limité aux ouvrages intérieurs tels que les planchers et les charpentes de couverture, ainsi que parfois, aux structures extérieures annexes (appentis, etc...), s'effectue à une période variable d'une ville à l'autre.

La diversité des solutions techniques utilisant le bois ne témoigne pas d'une évolution linéaire de sa mise en œuvre. La comparaison des phases chronologiques d'occupation et des techniques utilisées montre sur le site de Xanten, qu'hormis la technique de construction sur poteaux de tradition indigène, associée uniquement à l'occupation précoce du site, toutes les autres sont employées indifféremment durant tout le 1er siècle. L'introduction des sablières basses assurant le repos de la structure sur une fondation continue et les solutions constructives associées à cette dernière constituent donc les premières améliorations enregistrées.

Constructions en matériaux durs

La chronologie d'apparition des constructions sur solins de pierre varie fortement d'un site à l'autre, même à l'intérieur d'une seule province. Trois grandes périodes d'apparition ont été relevées: la plus ancienne est le début du 1er siècle (premier quart du 1er siècle), mais sur la majorité des sites, l'émergence des constructions mixtes est située vers le milieu du 1er siècle (second quart du 1er siècle). Enfin, la troisième phase débute à la période flavienne.

Les exemples les plus précoces d'habitats fondés sur solins de pierre ont été relevés dans les villes de Trèves, Cologne et Besançon; les plus tardifs sur les sites de Beauvais, de Théroutanne, Tongres et Xanten. Dans le cas de Tongres, les structures mixtes se généralisent en réalité dans le courant du IIe siècle seulement, mais sur les autres sites, la documentation reste lacunaire. Signalons cependant qu'à Xanten, C. Bridger mentionne que les habitats antérieurs à l'édification de

l'auberge de l'*insula* 38, placés dans la première moitié du I^{er} siècle, disposent déjà d'une fondation en dur.

Si l'on considère l'évolution des techniques de construction par province, c'est en Germanie Supérieure que l'apparition des techniques mixtes est la plus rapide. En Gaule Belgique et en Germanie Inférieure, hormis dans les deux villes de Trèves et de Besançon, l'usage des solins ne se généralise pas avant la période claudienne.

A côté des deux types de matériaux évoqués précédemment, il faut mentionner l'utilisation largement répandue des matériaux terreux, abobe ou de terre cuite, sous la forme de pièces moulées (brique) et parfois récupérées (*tegulae*).

* Les plans des habitats: datation et évolution

Constructions de superficie modeste

Le fond de cabane est un type d'habitat qui n'a été mis au jour que dans les occupations les plus précoces de certaines villes. Etant donné que sa période d'existence fut extrêmement brève, le plan de cette catégorie de construction n'a subi bien entendu aucune évolution. Les fonds de cabane situés sur les Hauts de Sainte-Croix disparaissent dès le milieu du I^{er} siècle. A l'époque augusto-tibérienne, dans le nord de la Gaule Belgique, les maisons étables constituent le premier type d'habitat urbain présent dans la ville de Tongres. Ce type d'habitat disparaît en même temps que les fonds de cabane enregistrés sur le site messin.

Les premières maisons rectangulaires et allongées remontent également à la période préclaudienne, mais il est difficile de situer exactement leur chronologie d'apparition, qui semble dériver de celle des premiers découpages parcellaires qui fixent le cadre spatial de leur développement. Du reste, c'est le premier type d'habitat enregistré sur le chantier de la rue de Venise à Reims, ainsi qu'à Xanten, et peut-être à Cologne. La stabilité des plans, dont l'évolution est seulement marquée par un accroissement progressif de la superficie par l'ajout de pièces annexes, contraste avec la multiplication des diverses techniques de construction observées pour la période pré-flavienne. Les maisons-halles, dont le plan est également hérité des traditions indigènes, font leur apparition à une période plus tardive, durant la seconde moitié du I^{er} siècle; elles sont uniquement connues à ce jour dans les villes de Germanies (Xanten, Cologne, Augst).

Constructions moyennes

Les maisons de tradition italique apparaissent dans le quartier romain du Palais des Sports à Amiens au plus tard dans la phase III d'occupation (seconde moitié du I^{er} siècle). Comme les états antérieurs restent pratiquement inconnus, il n'est pas exclu que ce type de plan ait été utilisé à une période plus ancienne, dans la première moitié du I^{er} siècle, en même temps que les habitats modestes évoqués précédemment. Les maisons de tradition rurale caractérisent également l'habitat préflavien de Tongres.

Constructions de standing

Il est difficile, en raison des lacunes de la documentation, de dresser un tableau général de la période d'émergence des *domi* en milieu urbain; beaucoup d'entre elles sont ainsi connues uniquement par des indices mobiliers réduits, tels la découverte de fragments de mosaïques pour lesquelles on ne dispose d'aucune datation précise. L'évolution du plan des *domi* est également difficile à retracer: l'exiguïté des chantiers urbains ne permet, bien souvent, que d'en étudier une partie seulement. Les fouilles extensives pratiquées ces dernières années apportent des informations inédites dans ce domaine.

La chronologie d'apparition des *domi* accuse un certain retard par rapport aux autres formes d'habitat développées dans les villes du Nord de la Gaule. Le phénomène de remembrement parcellaire qui accompagne fréquemment leur construction en est un signe très révélateur. L'apparition des plus anciennes *domi* est située dans le second quart du I^{er} siècle. Les exemples de cette période sont très rares dans les trois provinces: une seule a été découverte sur le site de Langres (Marché Couvert) en Gaule Belgique, une autre, à la phase augustéenne tardive du chantier du parking de la Mairie dans la ville de Besançon.

C'est le milieu du I^{er} siècle qui consacre le développement de ces demeures de standing dans plusieurs villes, comme Trèves (sous les thermes impériaux), Soissons (rue Paul Deviolaine²⁸³) en Gaule Belgique, à Cologne (maison à la mosaïque de Dionysos²⁸⁴) en Germanie Inférieure, et surtout dans les capitales de Germanie Supérieure, à Nyon (Bel-Air) et à Avenches²⁸⁵. À Amiens, la réunion des parcelles concourant à l'aménagement des *domi* dans le quartier du Palais des Sports n'a eu lieu qu'à la fin du I^{er} siècle. Sur le site de l'Arsenal à Metz, c'est seulement au II^e siècle que ces transformations ont lieu. Ce sont les circonstances tardives de leur apparition qui conditionnent d'ailleurs leur forme et leur disposition inhabituelle. Les transformations observées sur la *domus* de Derrière la Tour à Avenches, qui aboutissent à la création du complexe palatial, illustrent d'ailleurs à une date bien plus tardive (le III^e siècle) ce même processus.

3.3. Chronologie de développement des quartiers spécialisés dans l'artisanat

* L'émergence des quartiers spécialisés en milieu urbain

Le développement de quartiers spécialisés dans les activités artisanales en périphérie n'est pas immédiat dans la plupart des villes. Beaucoup d'entre elles témoignent de l'exercice d'activités artisanales en plein cœur urbain, toujours sous une forme ponctuelle, et dont la durée de fonctionnement est très courte. La construction de nouveaux lotissements à caractère résidentiel au

²⁸³ BARBET 1994 ; MASSY 1983b, p. 236 ; MASSY 1985, p. 472.

²⁸⁴ BRULET 1996, p. 89.

²⁸⁵ MOREL 1991b, p. 214; BLANC/BRIDEL/CASTELLA/MOREL 1995, p. 210.

même emplacement condamne en général les sites de production à s'installer en périphérie de l'espace urbain. Toutefois, l'exercice de certaines activités artisanales se poursuit à l'intérieur même de la ville antique, parallèlement à la formation de ces quartiers spécialisés. Ainsi à Bavay, les propositions de datation de l'atelier de traitement du cuir installé dans l'*insula* bordant le flanc sud du forum attesteraient de son fonctionnement parallèlement à la mise en service du bâtiment public. L'atelier implanté à la rue Arago à Soissons, dans la zone occidentale de la ville est une structure isolée datée du IIe ou du IIIe siècle²⁸⁶.

Il n'en reste pas moins que la constitution des quartiers spécialisés est très précoce, surtout dans le secteur de la production céramique. Ce sont en effet les premiers ateliers dont la migration vers la périphérie est assurée dès l'époque augusto-tibérienne, dans le quartier Saint-Rémi à Reims²⁸⁷, ainsi qu'à Arras, rue Faraday²⁸⁸. Sur le site d'Augst comme sur celui de Mayence, ils semblent même occuper, dès le début du développement urbanistique de ces deux villes, une position périphérique.

A Metz, les datations établies pour les différents ateliers montrent que les activités artisanales sont exercées depuis le début du Ier siècle, au moins depuis la structuration de la ville par un quadrillage urbain. Elles sont attestées durant tout le Haut-Empire, mais la durée de vie de chaque site de production est très variable. Les conditions d'implantation ne sont pas étrangères à ce phénomène ; ainsi, le quartier de Pontiffroy conservera ce rôle pendant une longue période, en dépit des modifications apportées à la nature des produits fabriqués sur place. La dynamique urbaine que traduisent les chantiers de reconstruction et le regroupement parcellaire favorisant l'apparition des grandes demeures urbaines et des édifices publics constitue sans doute également un facteur défavorable à la pérennité des ateliers en plein centre-ville.

* L'évolution des quartiers spécialisés

Le regroupement des activités en périphérie de la ville favorise la fixation des activités sur un laps de temps assez long. Mais cette règle n'est pas universelle, elle ne vaut que pour les quartiers spécialisés de potiers fixés en périphérie, en particulier à partir du milieu du Ier siècle. Leur fonctionnement s'étale sur les IIe et IIIe siècles en général. Ce schéma de développement s'est vérifié à plusieurs reprises, notamment sur le site de la Göttelmannstraße à Augst, ainsi qu'à Cologne, sur le front occidental de la ville. Dans les deux cas, les productions débutent dans la seconde moitié du Ier siècle. A Reims, dans le quartier Saint-Rémi, la durée de fonctionnement des ateliers s'étendrait du premier tiers du Ier siècle à la première moitié du IIIe siècle, période au cours de laquelle la nature de la production a nécessairement varié (notamment de la craquelée-bleutée).

²⁸⁶ DEFLORENNE/QUEREL 1997 ; ROUSSEL 1999a, pl. XI, point e ; ROUSSEL 1994b.

²⁸⁷ DERU/GRASSET 1997 ; DERU/GRASSET 1998.

²⁸⁸ JACQUES 1994, p. 155, notice 47.

4. CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE: LES JALONS CHRONOLOGIQUES DU DEVELOPPEMENT DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU HAUT-EMPIRE

4.1. Mise en place des repères urbains au premier siècle

Beaucoup de villes dans les provinces de Gaule Belgique et de Germanie Inférieure présentent durant le 1^{er} siècle les traces d'incendies dont l'ampleur est la plupart du temps difficilement saisissable du fait de la carence des données archéologiques. Leur rapprochement aux événements historiques qui ont marqué le territoire pose un réel problème dans la chronologie de développement des villes, dans le sens où celle-ci a été établie davantage en regard de ces épisodes plutôt que sur les données matérielles. Le Nord de la Gaule a en effet été marqué par deux insurrections importantes durant le 1^{er} siècle: la révolte des Trévires en 21 et de celle des Bataves en 68-70. Ce dernier épisode constitue l'événement majeur inaugurant la période flavienne dans les provinces de Belgique et de Germanie Inférieure. Les villes de Germanie Supérieure présentent une situation en contraste total avec les deux provinces évoquées, tant le développement urbain y est précoce et continu.

Le schéma le plus critiqué de ce point de vue concerne, avec raison, l'interprétation fournie par J. J. Hatt à propos des stratigraphies observées dans les opérations menées sur la ville de Brumath. Les parallèles établis entre les niveaux observés sur les différents chantiers permettraient de supposer que la ville aurait été détruite sur une surface appréciable par pas moins de quatre incendies successifs rien que sur le 1^{er} siècle après J.-C.. Les lacunes de la recherche de terrain doivent donc inciter à la prudence. Un exemple illustre bien les difficultés d'associer les incendies et les événements historiques: le premier incendie généralisé qui a été reconnu sur la ville d'Amiens date ainsi des années 80-90. Malgré l'ampleur de la catastrophe, son approche historique n'a pu être établie.

Les effets de la révolte des Trévires et de celle des Bataves ont été manifestement ressentis de façon variable d'une ville à l'autre. La révolte des Trévires, qui aurait si fort marqué le développement de Brumath (!), n'est pas bien cernée dans la capitale trévire elle-même; mais il faut tenir compte du fait que le développement précoce de la ville est mal documenté. Par contre, au plan local, les conséquences de l'insurrection des Bataves sur leur propre chef-lieu semblent lourdes: la destruction de l'*oppidum*, rapportée par les textes, trouve bien sa confirmation sur le terrain, dans la chronologie établissant le transfert de l'occupation entre l'ancien *oppidum* et la création de la nouvelle ville.

Si l'on ne peut mettre difficilement en doute le fait qu'un incendie a affecté profondément le paysage urbain de Tongres durant la période 68-70, dans les autres cas, l'assimilation de ces destructions avec les révoltes bavates est plus délicate à établir: nous songeons par exemple au cas

de Metz, et encore plus de Langres, Soissons, Reims, Senlis, Beauvais, Bavay et Arras. Dans les agglomérations de Germanie Inférieure comme Xanten, la reconstruction des infrastructures militaires et la création, autour du noyau urbain civil, d'une enceinte dont le caractère défensif semble directement lié à leur position frontalière, doivent-elles être interprétées comme les conséquences de la révolte batave, ou comme l'expression d'une politique impériale s'attachant à l'application en plus d'un programme de défense, d'un programme d'urbanisme aux marches de l'Empire?

4.2. L'intervention des empereurs dans le développement urbain

La première moitié du I^{er} siècle représente dans toutes les villes une période d'activité urbanistique intense, au cours de laquelle elle subit les mutations les plus profondes et gagne en extension. Il faut toutefois remarquer que de nouveau, une distinction entre les villes des provinces de Gaule Belgique et de Germanie Inférieure doit être établie par rapport à la Germanie Supérieure, en fonction de la chronologie d'émergence de la parure monumentale.

En effet, les seuls monuments publics connus faisant leur apparition durant cette période sont les *fora* et les temples de tradition indigène et gallo-romaine bien entendu; tous les autres équipements monumentaux sont postérieurs à cette date dans les villes des provinces les plus septentrionales. Cette observation permet sans aucun doute de mesurer l'intervention des empereurs dans le développement de ces villes qui durant cette période ne reçoivent, hormis exceptionnellement un *forum*, d'autre équipement qu'un quadrillage urbain. Leur degré d'urbanisation reste donc somme toute limité, même si la densité d'occupation privée y est déjà très importante.

Les sources épigraphiques sont très rares: il s'agit d'une part de l'inscription honorifique de Tibère à Bavay et d'autre part, de la dédicace faite à Claude à Senlis. Même si ces documents attestent du passage de deux empereurs julio-claudiens en Gaule Belgique, la nature de l'acte dont ils témoignent demeure inconnue: ces inscriptions ne livrent en effet aucune information de type édilitaire, et l'association de l'inscription tibérienne à la construction du *forum* bavaisien reste par conséquent totalement hypothétique, même s'il convient de souligner que le *forum* de Bavay, qui est l'un des plus grands de la province, est aussi l'un des plus anciens, puisque sa construction précède de loin celle des *fora* des autres villes. Une intervention impériale ne serait donc pas étrangère à cette situation exceptionnelle.

Le tout premier acte d'urbanisation observable durant la première moitié du I^{er} siècle réside donc finalement dans l'organisation des constructions privées, dont la régularisation est dictée par l'application d'un (premier) quadrillage urbain. Les observations menées sur les villes de Reims ou de Tongres, avec leur premier réseau de rues en terre, témoignent de la nécessité et de la volonté d'offrir un premier cadre urbain à l'occupation civile dès l'époque augustéenne.

Ce phénomène se poursuivra durant la période augusto-tibérienne, ce qui suggère que l'intervention augustéenne elle-même reste somme toute limitée dans cette partie de la Gaule, aussi

CHAPITRE III

bien en Gaule Belgique que dans les provinces de Germanies, à une volonté d'organisation du territoire à l'échelle restrictive des noyaux urbains. La mise en place des quadrillages urbains serait à la fois partiellement contemporaine, à la fois partiellement postérieure également à quelques dizaines d'années près, à l'établissement du réseau routier augustéen.

Le règne de Tibère marque davantage le paysage des villes de Germanie Supérieure que celui des deux autres provinces: alors que le processus d'urbanisation des villes de Gaule Belgique et de Germanie Inférieure semble stagner (d'après les données actuelles), le développement des cités de Germanie Supérieure se poursuit par la mise en place de l'appareil public: c'est la période durant laquelle ces villes reçoivent non seulement leur forum monumental, mais aussi des bâtiments thermaux publics. Leur apparition à une date si précoce illustre bien le décalage observé dans le développement de la parure monumentale dans les deux autres provinces. Le seul *forum* susceptible de remonter à cette époque en Gaule Belgique est en effet celui de Bavay.

Les époques tibérienne et claudienne consacrent en Gaule Belgique et dans les Germanies l'apparition des premières chaussées empierrées. A l'époque claudienne au plus tard, les villes de Germanie Supérieure ont acquis l'ensemble de leur parure monumentale, y compris les thermes et les temples. En revanche, c'est le milieu du I^{er} siècle qui consacre seulement l'apparition du proto-*forum* à Amiens et le premier *forum* en pierre à Bavay ! Nous constatons donc que ce n'est pas l'équipement viaire qui fait défaut, mais bien l'équipement public monumental, le seul susceptible de faire l'objet d'un certain évergétisme, qu'il soit impérial ou privé.

En Germanie Inférieure, le règne des julio-claudiens n'a pas marqué son empreinte de manière significative. En effet, on constate, hormis dans la ville de Cologne promue au rang de colonie au milieu du I^{er} siècle, que les autres agglomérations stagnent encore plus du point de vue urbanistique que dans les villes de Gaule Belgique. La considération des Germanies en tant que districts militaires est bien l'un des principaux facteurs à l'origine du retard enregistré dans le développement urbanistique. Leur association avec les camps militaires établis en bordure du Rhin, comme à Xanten, n'est pas étrangère à cette situation. La reconstruction des infrastructures réservées aux soldats contraste d'ailleurs avec l'absence de toute activité urbanistique importante dans les villes qui s'y trouvent liées. La permanence de l'occupation postulée sur l'*oppidum Batavorum* constitue peut-être le reliquat d'une situation qui a perduré au début de l'Empire dans la province de Gaule Belgique.

Si la période flavienne a joué un rôle essentiel dans le développement urbanistique des villes de Germanie Inférieure, important dans celui des villes de Germanie Supérieure, elle ne semble marquer que d'une façon discrète, en l'état actuel des recherches, celui des villes de Gaule Belgique. Les premières constructions monumentales qui émergent du tissu urbain au début du règne des Flaviens y sont en effet plus rares qu'au tournant du I^{er} au II^e siècle: on ne compte sur l'ensemble de la province, et à l'exception des constructions religieuses et du *forum* bavaisien, qu'un bâtiment thermal et un autre forum, les deux édifices ayant été localisés à Amiens. La

question est de savoir dans quelle mesure la rareté de la documentation sur l'architecture publique est représentative du degré réel de monumentalité des villes de Gaule Belgique durant cette période. Si l'on compare le niveau d'urbanisation dans la cité des Tongres, entre le chef-lieu et ses agglomérations secondaires, l'on peut constater que la capitale administre une région dans laquelle l'existence des agglomérations reste somme toute limitée à quelques habitats éparses le long des chaussées routières. A la période claudio-néronienne, Liberchies, par exemple, ne compte en effet que quelques rares fonds de cabane le long de la Bavay-Cologne, et pas la moindre ébauche d'urbanisation axée sur cette chaussée. Le site de Liberchies illustre à quel point la densité d'occupation de certaines agglomérations secondaires est à cette époque elle-même inexistante ! Dans quelle mesure aurait-on pu doter la capitale d'une parure monumentale, voire même plus simplement d'un *forum* ?

La période flavienne, en revanche, constitue un épisode charnière dans l'évolution de l'architecture domestique et ce phénomène se confirme aussi bien dans les villes chefs-lieux que dans les agglomérations secondaires, où l'on assiste à l'émergence des premières noyaux d'occupation structurés et bien peuplés.

4.3. Un essor urbain aux second et troisième siècles ?

Tout comme au I^{er} siècle, le développement des villes est marqué par des incendies de grande ampleur, dont le lien avec les événements historiques n'est pas évident, pour les raisons évoquées déjà précédemment, auxquelles s'ajoutent les difficultés de la chronologie même de ces incendies. De nouveau, ils n'affectent que certaines villes des provinces de Gaule Belgique et de Germanie Inférieure.

La fin du II^e siècle constitue une période décisive dans l'essor des villes les plus septentrionales pour deux raisons: la révolte des Chauques vers 175 et le début d'une crise économique dont les répercussions affaiblissent considérablement l'ensemble des villes étudiées. Les désordres plus localisés des années 170-175 sont aussi avancés pour la cité des Séquanes et les abandons constatés dans la ville de Besançon à la même période, tandis que les enfouissements monétaires découverts à Trèves sont rapportés à la révolte de Clodius Albinus vers 196-197. Les autres villes de Germanie Supérieure continuent de se développer, tant sur le plan de l'architecture privée que publique, alors que l'équipement monumental de certaines d'entre elles, comme Augst, présente bien, dans la seconde moitié du II^e siècle, des traces d'incendie.

Il semble que cette révolte des Chauques ait eu un plus grand rayonnement que les insurrections du I^{er} siècle: c'est du moins l'impression que l'on retire du bilan d'évolution des villes en fonction des interprétations proposées par les archéologues. Les traces de destruction violente datées de cette période semblent plus importantes que celles laissées au cours du I^{er} siècle: les villes de Voorburg, Nimègue, Tongres, Arras, Théroüanne et Amiens en présentent les signes, alors que des

CHAPITRE III

viles comme Reims ou Beauvais ne semblent pas être touchées par cet épisode. A Nimègue et à Voorburg, la construction de l'enceinte succède directement à ces événements.

CHAPITRE 4

LA CRISE URBANISTIQUE AU III^e SIECLE

« Qu'attendons-nous, rassemblés ainsi sur la place ?
- Les Barbares vont arriver aujourd'hui.
- Pourquoi un tel marasme au Sénat ?
Pourquoi les sénateurs restent-ils sans légiférer ?
- C'est que les Barbares arrivent aujourd'hui...
- Pourquoi notre empereur, levé dès l'aurore,
siège-t-il sous un dais aux portes de la ville,
solennel et la couronne en tête ?
- C'est que les Barbares arrivent aujourd'hui...
- Et pourquoi, subitement, cette inquiétude et ce trouble ?...
- C'est que la nuit est tombée, et que les Barbares n'arrivent pas.
Et des gens sont venus des frontières,
et ils disent qu'il n'y a point de Barbares...
Et maintenant, que deviendrons-nous sans Barbares ?
Ces gens-là c'était quand même une solution. »²⁸⁹

1. LA CRISE URBANISTIQUE AU III^e SIECLE

1.1. Les données historiques: le cadre politique du III^e siècle²⁹⁰

Deux phénomènes marquent particulièrement le III^e siècle sur le plan historique. Il s'agit d'une part de l'instabilité politique liée à la succession rapide des empereurs romains, et d'autre part, de l'épisode des incursions germaniques qui inaugure le passage du Haut- au Bas-Empire, concrétisé entre autres, en ce qui concerne nos régions, par l'effondrement du limes rhénan sous Valérien et Gallien.

En réalité, le péril barbare ne vient qu'aggraver une situation économique déjà bien compromise par cette crise politique, qui marque le second et le troisième quart du III^e siècle, depuis Sévère Alexandre jusqu'à l'avènement au trône de Dioclétien²⁹¹. Sur les difficultés économiques éprouvées par nos régions, il n'existe pas de données littéraires; seule l'archéologie et les disciplines liées au paléoenvironnement et à l'archéozoologie en fournissent des témoignages. En revanche, les épisodes militaires, plus spectaculaires et plus marquants, sont historiquement documentés.

La fin du II^e siècle est en effet jalonnée d'opérations militaires visant à rétablir l'ordre en Germanie Supérieure principalement, point le plus sensible s'il en est, sur la frontière orientale de la Gaule, en raison des possibilités d'accès qu'elle offrait vers les provinces de la Gaule intérieure. Depuis le milieu du II^e siècle, la Germanie Supérieure était exposée aux incursions d'abord des Chattes, puis

²⁸⁹ CAVAFY 1978, p. 84-85.

²⁹⁰ MERTENS 1989.

²⁹¹ BRULET 1996b.

CHAPITRE IV

quelques dizaines d'années plus tard, des Alamans. C'est donc sous le règne de Commode ou au début du III^e siècle, sous celui de Caracalla, qu'il faut placer de nouveaux travaux menés sur les fortifications du Rhin Moyen.

Le règne de Sévère Alexandre constitue le point de départ des premiers troubles enregistrés sur le Limes. En vue de mener une opération contre les Perses Sassanides qui menacent les provinces romaines d'Orient, l'empereur procède au détachement de corps de troupes stationnés en Germanie Supérieure, affaiblissant ainsi la frontière d'avec les Germains, qui s'empressent de franchir le Rhin et de dévaster la province (incursions alamanes des années 230 après J.-C.). Le contexte d'insécurité, inauguré par cette première vague d'invasions, ne sera périodiquement contré que par les actions des généraux qui se font proclamer empereurs. Les années suivantes sont marquées par des raids successifs qui trouvent toujours leur origine dans l'affaiblissement du limes rhénan (253, 259-260, et 275-276), et au cours desquels les Germains pénètrent sans cesse plus profondément en Gaule. Par ailleurs, les menaces ne viennent pas uniquement des tribus germaniques, mais aussi des Saxons qui sévissent sur le littoral belge. Durant cette même période, deux tentatives de séparatisme aboutissent : c'est le temps des usurpateurs. Postume, Victorinus et Tétricus font sécession pendant une dizaine d'années en créant un premier empire gaulois (260-274). Vient ensuite le tour de Carausius, qui assure l'indépendance territoriale dans le nord-ouest de la Gaule entre 286 et 296²⁹².

Que sait-on des conséquences de cette crise politique et des invasions sur les noyaux urbains du Nord de la Gaule sur le plan historique ? Les allusions aux villes semblent indiquer qu'elles apparaissent durant cette période, pour certaines en tout cas, comme un enjeu manifestement important dans le contrôle des régions (Carausius et les villes de Boulogne et de Rouen). Elles sont aussi le théâtre des événements politiques (Mayence, assassinat de Sévère Alexandre), le lieu où les nouveaux empereurs se font proclamer (Postume à Cologne), mais où les opposants sont également défaits (victoire d'Aurélien sur Tétricus à Châlons-sur-Marne).

La prise d'indépendance temporaire des territoires du nord de la Gaule s'avère également profitable à certaines villes, comme Cologne, dans laquelle Postume installe sa résidence, et Boulogne. Mais l'importance des villes dans le réseau des occupations romaines de nos régions repose avant tout sur le phénomène de décroissance démographique et sur la disparition d'un certain nombre d'établissements ruraux, précédant de quelques dizaines d'années l'épisode des invasions, comme le professeur R. Brulet l'a mis en évidence dans sa thèse sur l'occupation du sol dans la Gaule Septentrionale au Bas-Empire²⁹³.

Toute la partie nord de la cité des Tongres est ainsi quasiment abandonnée, sous l'effet conjugué de phénomènes naturels comme la transgression marine²⁹⁴. Les textes évoquent également le

²⁹² AUPERT 2004, p. 30.

²⁹³ BRULET 1990.

²⁹⁴ VAN OSSEL 1979.

dépeuplement des cités des Ambiens, des Bellovaques et des Lingons²⁹⁵. Par ailleurs, le rôle des provinces de Belgique Seconde et de Germanie Seconde change: la fortification de la chaussée Bavay-Cologne indique que ces provinces sont désormais directement exposées et forment une nouvelle limite frontalière, justifiant en partie la militarisation des sites urbains qui sont intégrés au système de défense, tout comme certaines agglomérations secondaires qui jalonnent la chaussée. La Belgique Seconde accueille par ailleurs les fortifications avancées les plus orientales du *litus saxonicum*, placé sous la direction du *dux Belgicae Secundae*.

1.2. Les données archéologiques

* Les premiers signes matériels (fin du II^e siècle/début du III^e siècle)

Les occupations domestiques et artisanales (tout comme les nécropoles) demeurent à ce jour les secteurs les plus représentatifs des difficultés rencontrées en milieu urbain durant le III^e siècle. Le phénomène s'amorce en réalité dès la fin du II^e siècle dans plusieurs villes du Nord de la Gaule, en Gaule Belgique et en Germanie Inférieure. Le contexte historique annonce déjà, par l'invasion des Chauques durant les années 170, les difficultés ultérieures.

A la même période, toutes les villes de Germanie Supérieure ne semblent pas souffrir de ce phénomène; l'activité constructive dans les secteurs périphériques résidentiels et le maintien en fonction des ateliers indiquent que Avenches et Augst, par exemple, poursuivent leur développement sans heurts importants, car les destructions ponctuelles enregistrées sont tout de suite gommées du paysage par la mise en chantier de nouvelles constructions ou par des réparations. A Augst, les thermes des femmes subissent un incendie vers 200, mais l'édifice est restauré, et son confort amélioré. La ville de Besançon en revanche, est touchée provisoirement par la récession, mais la reprise des activités, tant dans le domaine public que privé, conduit à considérer cet épisode comme accidentel et lié au contexte historique propre à la cité.

Ailleurs, la crise urbanistique se présente sous deux formes extrêmes, selon qu'elle s'accompagne d'une destruction violente ou non. Dans la première, les quartiers sont délaissés et non rebâties, et ce phénomène affecte davantage ceux qui se trouvent situés en périphérie, bien que les centres urbains sont également touchés dans une certaine mesure (Avenches par exemple). Ainsi à Grand, le secteur Derrière Matelotte est abandonné. A Mayence, tous les secteurs ponctuellement délaissés avant le III^e siècle sont situés *extra muros*.

Des observations encore plus pertinentes de ce processus ont été portées sur le site de Reims, dont les quartiers périphériques abandonnés semblent l'être volontairement, comme si la population avait décidé de se regrouper vers le centre ville. Ces quartiers se transforment en véritables carrières de matériaux, où tout ce qui peut être récupéré est immédiatement emporté, ce qui suppose donc cependant, que l'activité constructive existe, mais qu'elle se déplace. Ce phénomène pourrait être interprété comme une première forme de repli de la ville sur elle-même, d'autant que

²⁹⁵ Pan. IV, 8, 9 ; VII, 6.

CHAPITRE IV

ce processus n'est assorti d'aucun signe de violence²⁹⁶. La transition avec le III^e siècle marque d'ailleurs l'érection des arcs monumentaux jalonnant les quatre grands axes de la ville. La ville de Bavay présente une situation de crise intermédiaire: les nécropoles et les habitats témoignent d'une première récession non violente, mais un quartier de la ville jouxtant le forum est néanmoins détruit par un incendie. Les reconstructions touchent uniquement ce dernier secteur.

La seconde forme prend en revanche une allure plus radicale: toute la ville, même le centre urbain, souffre de destructions importantes à cette date. A Amiens, un incendie ravage un grand nombre de quartiers vers 250 après J.-C., de nombreux sites de fouilles attestent d'une désertion et d'une destruction des habitats au cours du III^e siècle. Sur le site loti du Lycée Michelis, les constructions abandonnées vers 210-220 laissent place à une nécropole²⁹⁷.

Nous songeons aussi à l'agglomération de Tournai, où les abandons enregistrés sur les quartiers des deux rives de l'Escaut constituent deux phénomènes parallèles. Il convient également de mentionner Arras et Théroutanne, qui subissent un incendie généralisé après lequel, dans ces deux dernières villes, le ralentissement de l'activité constructive est frappant parce qu'il touche à la fois la périphérie de la ville et son centre urbain. Fin du II^e siècle, la ville de Nimègue est également ravagée, et cette destruction est mise en rapport direct avec l'invasion des Chauques, tout comme à Tongres où des traces d'incendie ont été relevées sur bon nombre de chantiers récents, sans que l'activité constructive ultérieure en soit altérée.

Ces quartiers périphériques abritent non seulement des occupations domestiques mais également, à la suite de l'évolution urbanistique visant à repousser progressivement les ateliers à l'extérieur de la ville, des activités artisanales généralement tournées vers la production de céramique et la métallurgie. Certaines zones artisanales ont donc pu être touchées bien avant la période des invasions, mais les arguments chronologiques demeurent incertains. A Cologne par exemple, le III^e siècle met un terme à l'activité des ateliers sur le front occidental de l'enceinte. Quelques quartiers périphériques survivent dans les villes; ceux des faubourgs de l'Avre à Amiens sont même épargnés par ces incendies. Les fouilles récentes menées jusqu'au sol vierge sur la place du Don, n'ont révélé aucune trace d'incendie, sauf au début du III^e siècle (210), à la suite duquel le lotissement affecté à des bâtiments publics est réinvesti par des constructions privées.

Cependant, cette crise urbanistique ne semble pas affecter toutes les villes de Gaule Belgique: à Beauvais comme à Trèves ou à Metz, les phases de transformation des habitats en rapport avec l'adaptation des niveaux de circulation publics attestent d'une réelle continuité d'occupation.

Les catastrophes naturelles peuvent être également avancées pour justifier ponctuellement le déclin de certaines cités à partir du III^e siècle: la désertion du quartier de Kastelen à Augst est peut-être survenue à la suite d'un tremblement de terre. Hormis la transgression marine qui affecte les côtes,

²⁹⁶ Ce fait a été particulièrement bien mis en évidence sur le site de Bavay : voir LORIDANT 2004a, p. 77-78.

²⁹⁷ Communication de E. Binet au colloque « Les villes du Nord de la Gaule: vingt ans de recherches nouvelles », organisé par le Centre de Recherche Halma, Université de Lille 3, les 21, 22 et 23 novembre 2002.

l'ensablement des zones portuaires, comme celle de Xanten dans la seconde moitié du II^e siècle, a dû constituer un frein économique. Nous songeons aussi par exemple à l'abandon du *fossa corbulonis* pour la ville de Voorburg.

* L'arrêt du fonctionnement de la parure monumentale et de l'équipement public

Paradoxalement, les données relatives à l'équipement public dans les villes du Nord de la Gaule documentent très peu la crise urbanistique du III^e siècle en raison de leur nature. Hormis certaines constructions importantes qui ont subi des destructions violentes, comme le temple de Lenus Mars à Trèves, le monument de la rue Belin à Reims, le *praetorium* de Cologne, ou l'amphithéâtre de Grand, tous incendiés, mais à des époques différentes, les autres édifices ne portent pas les traces d'une destruction subite, et c'est bien là que se situe le problème.

L'arrêt du fonctionnement des bâtiments n'est en réalité documenté que par les premiers signes du démantèlement de leur superstructure, qui coïncide avec l'époque de construction des enceintes, ou par les réoccupations de nature domestique éventuellement observées dans le monument lui-même. L'écart chronologique entre ces trois types de fait n'est pas strictement mesurable par l'archéologie, puisque la phase d'abandon initiale ne peut être datée avec certitude. L'absence de reconstruction demeure cependant très significative. Les recherches menées à Augst montrent que la parure monumentale de la ville cesse de fonctionner en grande partie dans la seconde moitié du III^e siècle au plus tard, pour les édifices du centre ville. Les premiers monuments touchés sont les thermes vers 230. Le milieu du III^e siècle consacre aussi l'arrêt du fonctionnement d'un grand nombre de bâtiments publics à Avenches. Celui du *forum* de Nyon est aussi interrompu dans la seconde moitié du III^e siècle.

* Les invasions de la seconde moitié du III^e siècle et la crise urbanistique

Le bilan actuel des recherches archéologiques montre que les villes du Nord de la Gaule ont été touchées à des degrés très divers à la fois par les invasions de la seconde moitié du III^e siècle et par la crise urbanistique. Ces deux phénomènes se manifestent en effet soit sous forme conjointe, soit de façon isolée, le passage des envahisseurs n'ayant pas laissé de traces perceptibles dans toutes les villes. A Tournai par exemple, certains sites, comme celui des cloîtres de la cathédrale Notre-Dame, n'ont livré aucune trace d'incendie comparable à celui qui a ravagé le bâtiment administratif de la Loucherie.

Il convient de s'interroger pour une grande partie des villes, sur la réalité et les conséquences de ces invasions sur le domaine urbain, alors que toutes présentent bien les signes d'une récession démographique et économique. Les envahisseurs ont pénétré dans des villes déjà fortement affaiblies: ainsi à Augst et à Avenches, une grande partie de l'appareil public est déjà hors d'état de fonctionner au moment où les invasions se produisent.

Plusieurs villes ont livré les traces d'incendies dans le courant du III^e siècle: à Metz, à Arras et à Reims, plusieurs chantiers en témoignent, mais ils n'ont manifestement provoqué que des

CHAPITRE IV

destructions ponctuelles. A. Jacques suppose d'ailleurs qu'à Arras, une partie des destructions placées au III^e siècle doit être imputée non aux invasions mais aux conséquences de l'anéantissement d'une grande partie de l'espace urbain à la fin du II^e siècle.

Au milieu du III^e siècle, Amiens subit également un incendie, dont le caractère semble nettement plus généralisé. A Beauvais, se déroulent les mêmes événements, mais à une date plus tardive (fin du III^e siècle); une grande partie de la ville est détruite. A Spire et à Xanten, ces niveaux d'incendie sont clairement attribués au passage des Francs en 275-276. L'association de ces incendies aux menaces barbares est d'autant plus difficile à établir que les incursions se sont produites par vagues successives. Les incendies relevés dans la stratigraphie de cette période à Soissons sont attribués aux événements de 260-275, mais la majorité des témoins se concentre *extra muros*.

D'autres villes témoignent des mêmes catastrophes à grande échelle, mais leur chronologie ne peut être suffisamment précisée (seconde moitié du III^e siècle à Boulogne et à Genève, Strasbourg et l'incendie du camp).

L'ampleur des destructions attribuées à la période des invasions germaniques conserve finalement une valeur relative par rapport aux autres difficultés survenues durant le III^e siècle; la vision actuelle de l'état de l'occupation des villes du Nord de la Gaule exprime d'ailleurs bien cette tendance à vouloir minimiser l'impact des incursions par rapports à d'autres épisodes liés davantage aux soulèvements ponctuellement observés dans l'une ou l'autre région. Nous songeons ici au chef-lieu des Triboques, affecté par un incendie dont les traces ont été relevées sur beaucoup de chantiers. Il est difficile cependant d'affirmer que ce dernier est lié aux troubles de 235 après J.-C.

2. LA FIN DU III^e SIECLE: MAINTIEN ET TRANSFERT DES CHEFS-LIEUX

Dans les provinces étudiées, hormis Genève et le problème de Toul et Grand, six agglomérations acquièrent le statut de chef-lieux: deux (ou peut-être quatre) à l'issue d'un partage du territoire d'anciennes cités (Boulogne/Thérouanne et Verdun/Metz, ainsi que Strasbourg/Brumath ?, Châlons-sur-Marne/Reims), où les chefs-lieux du Haut-Empire, qui sont conservés, administrent un territoire plus restreint. Les autres sont promues au détriment des anciens chefs-lieux qui perdent leur titre: Tournai/Cassel, Cambrai/Bavay, Vermand/Saint-Quentin (?). Il convient également d'évoquer le problème de Mayence, qui n'aurait accédé au rang de cité qu'au Bas-Empire²⁹⁸, alors qu'elle jouait déjà le rôle de capitale provinciale au Haut-Empire.

²⁹⁸ C.I.L., XIII, 6727 ; Ammian, XV, 11, 8 (356 après J.-C.): *Municipium Mogontiacum*; Ambrosius, epst. 24 ad Valentinianum Imp. (383 après J.-C.): *Urbs Mogontiacum*.

2.1. Le cadre politique à la fin du III^e siècle

La réorganisation administrative des provinces de Belgique et des Germanies, opérée sous le règne de Dioclétien, constitue le premier geste politique efficace depuis la période des invasions; elle va profondément bouleverser le paysage urbain des villes du Nord de la Gaule. Elle ne vise pas uniquement le morcellement des anciens territoires, mais également le déplacement des compétences provinciales ou capitales vers de nouvelles agglomérations, dont l'importance se concrétisera, comme le montre l'archéologie, par une mise aux normes sur le plan urbanistique, selon les standards urbains du Bas-Empire naturellement. L'objectif de ces réformes répond à des visées militaires claires: garantir la sécurité des provinces gauloises en limitant leur étendue (plus facile ainsi à défendre, mais aussi plus facile à contrôler, face à l'afflux des populations germaniques qui s'installeront progressivement dans le Nord de la Gaule).

Elles affectent donc tout d'abord la forme d'une redistribution provinciale au sein d'une nouvelle structure, le diocèse des Gaules. Désormais, les territoires de l'ancienne Gaule Belgique sont partagés en Beligiques Première et Seconde, les Germanies, en Germanies Première et Seconde; ces dernières concourant de plus à la formation d'une nouvelle province, la *Maxima Sequanorum*. A la tête des provinces de Belgique, sont désignées respectivement deux capitales provinciales, Reims pour la Belgique Seconde, Trèves pour la Belgique Première, Cologne pour la Germanie Seconde, Mayence pour la Germanie Première, et enfin, Besançon pour la *Maxima Sequanorum*.

Les réformes, qui visent à améliorer l'efficacité des moyens de défense du territoire, consacrent par ailleurs la séparation des pouvoirs militaires et civils. Dans ce domaine, les objectifs stratégiques sont profondément remaniés. La protection des secteurs frontaliers est reprise en main, mais se trouve assortie désormais d'un programme de fortification de l'arrière-pays, qui concernera aussi bien les villes que les agglomérations. Il existera à partir là deux systèmes d'administration parallèles, au moment même où les témoignages au sujet d'une présence militaire *intra muros* se multiplient.

Cette seconde transformation prolonge en premier lieu l'organisation des territoires frontaliers, anciennement dédiés au limes rhénan, et les régions maritimes, qui, en dehors de Boulogne, ne comprenaient que deux grandes fortifications en Belgique Seconde: Oudenburg et Aardenburg. Certaines villes comme Besançon, Mayence, Strasbourg et Boulogne font partie intégrante de régions fortement militarisées aux marches de l'Empire. On dispose également, grâce aux estampilles, des preuves selon lesquelles ces villes ont abrité chacune des légions (August, *Legio I Martia* par exemple). Durant le III^e siècle, Boulogne sert dans ce cadre de base à la flotte de la *classis Britannica*.

Le rôle militaire des villes sur le Rhin est renforcé par la présence de nouveaux *castella*, édifiés sur la berge opposée et servant de tête de pont, comme celui de Deutz (Cologne) ou Kaiseraugst. Ces villes frontalières sont d'autant plus exposées qu'elles constituent littéralement le chemin d'accès

CHAPITRE IV

aux frontières de l'Empire. Par ailleurs, les villes de Belgique Seconde et de Germanie Seconde font désormais partie intégrante d'un système de défense qui n'est plus cantonné désormais uniquement aux frontières de l'Empire, mais qui fait également l'objet de ramifications intérieures hiérarchisées, depuis la ville fortifiée, jusqu'aux *castra* et *castella* jalonnant les principales chaussées, comme celle reliant Bavay à Cologne²⁹⁹.

Mais les villes de l'arrière-pays participent également à l'"effort de guerre", comme en témoigne la Notice des Dignités, qui relate en milieu urbain l'existence d'un certain nombre de fabriques d'armes. Les villes sont également le lieu de résidence des préfectures lètes et sarmates dans les provinces de Belgique et abritent des milices urbaines (unité des *Nervii* pour Bavay, du *Numerus Turnacensium* pour Tournai ?). Elles sont chargées de leur défense en même temps que les corps militaires évoqués précédemment. Plus concrètement, on n'hésite pas non plus, dans les agglomérations promues au rang de capitale, à s'installer dans les anciennes structures militaires du Haut-Empire (Boulogne, Strasbourg) qui sont reconstruites ou renforcées. Il est donc paradoxal de constater à quel point les villes se sont militarisées, alors que bien souvent, ces dernières n'ont pratiquement révélé d'autre trait militaire que celui de leur enceinte.

Paradoxalement, il n'en demeure pas moins que l'empreinte laissée par l'implantation des populations germaniques, intégrées en particulier dans les garnisons des villes proches des frontières, est un fait avéré. Les recherches menées ces dernières années à Tournai (Cloîtres Notre-Dame en particulier) ont bien mis en évidence, à côté du mobilier présent dans les nécropoles tardives, une nouvelle preuve des transformations des modes alimentaires des habitants à la transition du Haut- et du Bas-Empire, influencée par les habitudes des populations germaniques³⁰⁰. Dans le Nord de la France, par contre, l'archéozoologie atteste d'une certaine continuité dans ce domaine entre les deux périodes.

2.2. Les sources historiques³⁰¹

* Les documents officiels (tableau 19)

Les sources historiques les plus importantes, témoignant des transferts effectués dans les provinces étudiées, constituent sans nul doute les deux documents administratifs que représentent d'une part, la *Notitia Galliarum*, d'autre part la *Notitia Dignitatum*³⁰². La rédaction de ces documents traduit bien la séparation des pouvoirs militaires et civils au Bas-Empire, sous l'autorité des *praesides* et des *duces*.

Il faut également mentionner les premières listes des évêques dressées à partir des actes des conciles et des lettres synodales, considérant que les sièges d'évêchés, implantés dans les villes du

²⁹⁹ BRULET 1990.

³⁰⁰ Travaux de F. Pigière et W. Van Neer (Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale) dans le cadre du PAI (SSTC, pôles d'Attraction Interuniversitaires, Service public fédéral de Programmation Politique Scientifique).

³⁰¹ BEAUJARD/PREVOT 2004.

³⁰² Il convient également de mentionner la liste de Vérone, qui est le document le plus ancien dont on dispose concernant la liste des provinces au Bas-Empire (fin du IIIe siècle).

Bas-Empire, ont cristallisé dans une certaine mesure la situation hiérarchique des agglomérations urbaines romaines tardives. Certaines villes créées ou transférées deviennent ainsi siège et résidence épiscopaux, renforçant l'idée qu'elles ont dû déjà assumer au Bas-Empire la fonction de ville.

La *Notitia Galliarum*, dont l'époque de rédaction est située à la fin du IV^e siècle, énumère l'ensemble des provinces réorganisées, identifie la capitale provinciale (*metropolis civitas*), ainsi que les principales villes de la province concernée. Toutes les villes citées ne portent pas le même titre: on dénombre ainsi des "*civitas*", des "*castrum*", et même des "*portus*".

Les villes en effet ne conservent pas leur désignation ancienne. Certaines sont identifiées par l'association du terme *civitas* avec celui de la tribu celtique de l'ancienne cité (*civitas Ambianensium* par exemple), donnant lieu au cours du temps à de multiples variantes.

D'autres portent le titre de "*castrum*" suivi d'un épithète dérivé de leur nom ancien (*castrum Cabillonense* - *Cabillonum*/Châlon-sur-Saône), ou du nom de la tribu celtique de l'ancienne cité (*castrum Rauracense*). Du reste, certaines villes également portent le titre de *civitas*, suivi du nom d'une agglomération secondaire (*civitas Verodunensium*).

Une certaine variété règne donc dans la composition des nouveaux titres; il est clair que le dernier cas relevé s'applique aux agglomérations ayant acquis le statut de chef-lieu, et que la mention des cités associées aux noms de tribus, aux chefs-lieux du Haut-Empire ayant conservé leur titre. L'emploi du mot "*castrum*" à côté de "*civitas*" pose par ailleurs un réel problème d'interprétation selon A. L. F. Rivet, qui propose d'associer au terme la signification de "ville de rang secondaire, subordonnée" (et non chef-lieu)³⁰³.

La *Notitia Dignitatum Occidentis* établit la distribution des compétences militaires au sein de la partie occidentale l'Empire, selon un ordre bien hiérarchisé. Certaines fonctions sont directement associées aux villes, mais la plupart font référence à un cadre plus large, aux noms des tribus, ce qui soulève la question de la localisation dans le chef-lieu, ou dans une autre agglomération du territoire, du site de résidence des personnages militaires mentionnés, comme les gestionnaires des *fabricae*. Même s'il est fort probable que les villes aient centralisé ces dernières activités militaires, la *Notitia Dignitatum* elle-même n'en apporte pas la preuve réelle. Certaines compétences sont associées à des fortifications qui ne jouent pas le rôle de chef-lieu de cité: *Praefectus laetorum Neruorum*, *Fanomantis Belgicae secundae* (*Fano Martis*, Famars, alors que le chef-lieu est Cambrai et que la *civitas* porte le titre de *Camaracensium* et non plus *nerviorum*) ou encore, à des territoires avec leur chef-lieu qui, d'après certains auteurs, n'appartiennent plus à l'Empire: *Praefectus laetorum Batavorum Contraginnensium*, *Noviomago Belgicae secundae* (Nimègue) depuis les invasions. Par ailleurs, toutes les cités ne sont pas expressément mentionnées (Cambrai par exemple).

³⁰³ RIVET 1976, p. 134-135.

Tableau 19 : Tableau synoptique des cités (d'après la Notitia Galliarum) et des compétences militaires (d'après la Notitia Dignitatum) dans le Nord de la Gaule (d'après RIVET 1976).

Notitia Galliarum		Notitia Dignitatum
V. PROVINCIA BELGICA PRIMA CIVITATES N. IIII		
V.1. Metropolis civitas Treverorum (Trèves)		
	IX.37	<i>Triberorum scutaria</i>
	IX.38	<i>Triberorum balistaria</i>
	XI.35	<i>Praep. thesaurorum Triberorum</i>
	XI.44	<i>Proc. monetae Triberorum</i>
	XI.58	<i>Proc. gynaeicii Triberorum Belgicae Primae</i>
	XI.77	<i>Praep. branbaricarium sive argentarium Triberorum</i>
	XII.26	<i>Proc. rei privatae gynaeiciorum Triberorum</i>
V.2. Civitas Mediomatricum (id est Mettis) (Metz)	XI.59	<i>Proc. gynaeicii Augustoduno translati Mettis</i>
	XII.27	<i>Proc. gynaeicei Vivarensis rei privatae Metti translata anhelat (? = Arelate)</i>
V.3. Civitas Leucorum (id est Tullio) (Toul)	—	
V.4. Civitas Verodunensium (Verdun)	—	
VI. PROVINCIA BELGICA SECUNDA CIVITATES N. XII		
VI.1. Metropolis civitas Remorum (Reims)		
	IX.36	<i>Remensis spatharia</i>
	XI.34	<i>Praep. thesaurorum Remorum</i>
	XI.56	<i>Proc. gynaeicii Remensis</i>
	XI.76	<i>Praep. branbaricarium sive argentarium Remensium</i>
	XLII.42	<i>Pf. laetorum gentilium, Remo et Silvanectas Belgicae secundae</i>
	XLII.67	<i>Pf. Sarmatarum gentilium, inter Renos et (T)Ambianos provinciae Belgicae secundae</i>
	IX.35	<i>Suessionensis (soit scutaria, soit spatharia)</i>
VI.2. Civitas Suessionum (Soissons)	—	
VI.3. Civitas Catalaunorum (Châlons-sur-Marne)	—	
VI.4. Civitas Veromanduorum (Vermand)	—	
VI.5. Civitas Atrabatum (Arras)	XLII.40	<i>Pf. laetorum Batavorum Nemetacensium, Atrabatis Belgicae secundae</i>
VI.6. Civitas Camaracensium (Cambrai)	—	
VI.7. Civitas Turnacensium (Tournai)	XI.57	<i>Proc. gynaeicii Tornacensis, Belgicae secundae</i>
VI.8. Civitas Silvanectum (Senlis)	XLII.42	<i>Pf. laetorum gentilium, Remo et Silvanectas Belgicae secundae</i>
VI.9. Civitas Bellovacorum (Beauvais)	—	

VI.10. Civitas Ambianensium (Amiens)	IX.39 Ambianensis spatharia et scutaria
VI.11. Civitas Morinum (Théroutanne)	—
VI.12. Civitas Bononiensium (Boulogne)	—
VII. PROVINCIA GERMANIA PRIMA CIVITATES N. IIIII	
VII.1. Metropolis civitas Mogontiaccensium (Mainz)	XLI.1 Dux Mogontiaccensis
	XLI.21 Pf. militum armigerorum, Mogontiaco
VII.2. Civitas Argentoratensium (Strasbourg)	XXVII Comes tractus Argentoratensis
VII.3. Civitas Nemetum (Speier)	XLI.18 Pf. militum vindicum, Nemetis
VII.4. Civitas Vangionum (Worms)	XLI.20 Pf. militum secundae Flaviae, Vangiones
VIII. PROVINCIA GERMANIA SECUNDA CIVITATES N. II	
VIII.1. Metropolis civitas Agrippinensium (Köln)	—
VIII.2. Civitas Tungrorum	XLI.43 Pf. laetorum Lagensium prope Tungros Germaniae secundae
X. MAXIMA SEQUANORUM CIVITATES N. IIIII	
IX.1. Civitas Vesontiensium (Besançon)	XXXVI.5 Milites Latavienses, Olitione (? Batavi, Vesontione?)
X.2. Civitas Equestrium (id est Noviodunus (Nyon))	—
IX.3. Civitas Helvetiorum (id est Aventicum (Avenches))	—
IX.4. Civitas Basiliensium (Bâle)	—
IX.5. Castrum Vindonissense (Windisch)	—
IX.6. Ebrodunense (Yverdon)	XLI.15 Pf. classis barcariorum, Ebruduni Sapaudiae
IX.7. Castrum Argentariense (Horbouurg)	—
(IX.8 Castrum Rauracense (Augst))	—
IX.9. Portus Bucini (Port-sur-Saône ?)	—

CHAPITRE IV

* Les sources littéraires³⁰⁴

Les œuvres de Grégoire de Tours (*Histoire des Francs*) et d'Ammien Marcellin (*Res Gestae*) représentent les références littéraires les plus importantes pour les provinces septentrionales de la Gaule. Mais toute une série d'autres auteurs font référence ponctuellement à l'une ou l'autre ville dans le contexte historique du Bas-Empire, ou en relatant les actions des Empereurs en particulier sur la frontière rhénane³⁰⁵.

Les documents littéraires sont bien entendu encore plus délicats à utiliser: les villes sont affublées parfois de différents titres, dérivés de l'administration romaine du Haut-Empire, mais dont l'usage, dans ce contexte, revêt manifestement une signification plus vague (nous songeons par exemple au terme *municipium*). Ces transformations dénominatives sont à l'origine, surtout lorsqu'elles sont assorties de témoignages archéologiques contradictoires, des confusions et des incertitudes concernant le rôle de certaines villes, comme le démontrent les débats entourant Vermand et Saint-Quentin, Toul et Grand pour ne citer que ces exemples.

2.3. Les arguments en faveur du transfert des compétences administratives

* L'argument topographique/hydrographique et réseau routier

Le déplacement et la création des nouveaux chefs-lieux mettent en lumière un trait remarquable dans le choix des agglomérations qui assumeront désormais ce statut: Plusieurs d'entre elles sont des bourgades qui sont implantées au contact d'un cours d'eau important. Tournai et Cambrai sont localisées sur l'Escaut, Verdun sur la Meuse (bien qu'il s'agisse d'un site d'éperon), Strasbourg sur l'Ill, affluent direct du Rhin, et Genève, le verrou du Rhône. Toutes les villes établies dès les origines sur un cours d'eau principal conservent leurs compétences administratives; nous songeons en particulier aux villes rhénanes et à celles bordant la Moselle.

Même si le rôle des cours d'eau semble prendre une nouvelle importance dans la géographie historique des provinces, les communications routières demeurent essentielles. La fortification de la Bavière-Cologne répond à une nécessité bien claire: elle reste le seul trait d'union entre les provinces de Belgique et de Germanie Seconde, et le seul accès depuis la partie septentrionale de la Belgique vers le Rhin, qui ne communique directement avec aucun autre cours fluvial de cette province que celui de la Moselle. La position de Toul sur ce fleuve renforce l'idée que la ville a continué à assumer, comme le signale la *Notitia Galliarum*, le rôle de chef-lieu.

³⁰⁴ Les sources littéraires témoignant de la géographie historique, politique et administrative des provinces qui nous intéressent sont très nombreuses et il est impossible de toutes les citer ici. P. Mertens a dressé l'inventaire de ces sources (MERTENS 1989, p. 26-37). Nous citerons parmi les documents littéraires les plus importants: les *Orationes* et *Epistulae ad Athenienses* de Julien l'Apostat, pour les campagnes qu'il dirigea sous Constance II en Belgique et en Germanie; le *de Caesaribus* d'Aurelius Victor, pour la biographie des empereurs notamment du Bas-Empire, jusqu'à Constance II, et sa suite, l'*Epitome de Caesaribus* (de Julien à Théodose); le poète Ausone et la *Mosella*, consignant une description de Trèves.

³⁰⁵ BEAUJARD/PREVOT 2004.

Tournai et Cambrai semblent former un couple très intime: les deux villes occupent une position frontalière sur les territoires des cités qu'elles sont sensées administrer; une route relie directement les deux chefs-lieux, qui bordent tous deux l'Escaut. La position de Verdun est aussi intéressante de ce point de vue: la ville est située à la fois sur la Moselle et une voie assure la communication directe avec Metz. Le transfert hypothétique des compétences de Saint-Quentin à Vermand permet de recentrer la ville sur le carrefour routier initial entre Bavay et Beauvais, tout en l'éloignant cette fois des sources de la Somme.

Plusieurs d'entre elles possèdent en outre des infrastructures portuaires déjà utilisées au Haut-Empire (Genève, Tournai, Boulogne). Leur activité se maintiendra au Bas-Empire, et conditionnera même, dans le cas de Genève et de Boulogne, la création d'une enceinte double, l'une en ville basse, protégeant les installations du port, tandis que la ville haute est emmurillée séparément.

* L'argument économique

L'argument économique a-t-il pu jouer un rôle dans le transfert des compétences administratives? Les villes qui perdent leur statut en provinces de Belgique font partie de la catégorie des noyaux urbains les moins développés, en raison, en tout cas en partie, de leur position géographique défavorable par rapport aux voies fluviales (Bavay, Cassel). A l'opposé, certaines villes promues comme Tournai, ont fourni les preuves d'un essor comparable à celui de ces petites villes durant le Haut-Empire, sur base des avantages économiques et des ressources locales qui ont favorisé leur fortune. Le développement d'une infrastructure portuaire héritée du Haut-Empire a pu jouer un rôle en ce sens, surtout lorsque l'on considère la position exposée des villes privées de leur statut sur la chaussée Bavay-Cologne.

Par ailleurs, l'amputation d'une partie des anciens territoires administrés par les villes du Haut-Empire, au profit de la création de nouveaux chefs-lieux, se justifie peut-être aussi par leur trop grande extension et les difficultés de gestion de tels territoires, parallèlement à l'enjeu stratégique que représente par exemple la ville de Boulogne.

* La densité de population ?

Il est difficile de mesurer l'état d'occupation des territoires respectifs aussi bien avant qu'après les invasions. Il serait cependant intéressant de pouvoir comparer les mouvements de transfert par rapport à la densité de population de tel ou tel secteur du territoire, considérant qu'une concentration plus importante autour d'une ville secondaire a pu jouer peut-être un rôle au moment de choisir le nouveau chef-lieu. Ainsi, R. Delmaire considère que le phénomène de transgression marine affectant les côtes se serait révélé déterminant dans le transfert des compétences de Cassel à Tournai, dans le cadre du déclin économique de la cité, dépendant du

CHAPITRE IV

commerce du sel pratiqué sur les sites littoraux³⁰⁶. Cette situation s'accorderait avec la position plus en retrait de la ville de Tournai, qui offrait des débouchés économiques intéressants sur l'Escaut.

L'étude des nécropoles permet de mesurer d'une certaine façon ces concentrations dans certaines parties des territoires, tout en gardant à l'esprit que ce genre d'étude révèle non pas la densité réelle d'occupation, mais la densité des découvertes funéraires en l'état actuel des connaissances - la distinction mérite d'être soulignée. Les territoires des Nerviens, des Morins et des Ménapiens ont fait l'objet d'une recherche de ce type, menée par C. Hélin, qui démontre une plus grande densité de découvertes dans les régions de Valenciennes, Cambrai et Douai³⁰⁷, en particulier dans la zone où la Scarpe rejoint l'Escaut. Cette étude fait suite à l'ouvrage de A. Van Doorselaer, sur les nécropoles d'époque romaine en Gaule septentrionale³⁰⁸.

Dans la carte chronologique n°5 de son ouvrage qui dresse l'inventaire des trouvailles postérieures 256 après J.-C.³⁰⁹, A. Van Doorselaer signale en outre une concentration plus importante des découvertes dans la région située entre Boulogne et la Somme et autour des villes fortifiées, considérant que la sécurité apportée par la mise en défense des sites constituait un facteur favorable au redéveloppement économique. L'essor économique détermine-t-il la localisation des villes et des installations militaires ou est-ce la situation inverse qu'il convient de considérer? Par rapport à la répartition antérieure à la période des invasions, au moment où le Nord de la Gaule connaît les premiers troubles, l'évolution de l'occupation ne présente pas de rupture, mais illustrerait un phénomène déjà amorcé dès la fin du IIe siècle, et allant en se confirmant.

* La crise urbanistique du IIIe siècle

La crise urbanistique amorcée depuis la fin du IIe siècle a-t-elle joué un rôle dans le choix du transfert des compétences d'une ville à l'autre, en particulier lorsque les chefs-lieux du Haut-Empire perdent leur statut au profit d'une agglomération de la cité ?

L'état d'occupation des chefs-lieux à la fin du Haut-Empire, par rapport à celui des agglomérations qui seront promues par les réformes est difficile à mesurer. La raison est simple: dans le cas des villes couplées dans un transfert, surtout dans celui des nouveaux chefs-lieux, la période de la crise urbanistique est insuffisamment documentée.

En revanche, la situation urbanistique dans laquelle se trouvent les anciens chefs-lieux du Haut-Empire, qu'ils aient conservé ou perdu leurs compétences, est plus facile à appréhender comme nous l'avons vu. La ponctualité des dégâts enregistrés dans des villes comme Metz, Arras et Reims, indique qu'elles ne semblent pas avoir réellement souffert des invasions. Et la crise urbanistique associée aux destructions de la fin du IIIe siècle, dont les conséquences furent bien plus lourdes sur le tissu urbain, ne les a pas empêchées de se relever, comme en témoigne l'activité constructive

³⁰⁶ DELMAIRE 2004a, p. 45-47 (surtout p. 46, fig. 5).

³⁰⁷ HELIN 2001.

³⁰⁸ VAN DOORSELAER 1967.

³⁰⁹ Ou carte VII.

qui succède aux grands incendies enregistrés dans des villes comme Tongres ou Arras. Ces villes conservent toute, ou grande partie en tout cas, de la dynamique urbanistique qui les caractérisait au Haut-Empire. A la fin du III^e siècle, ces villes, même après la période des invasions, demeurent aptes à conserver leurs compétences.

Il est difficile de déterminer dans quelle mesure la reprise de l'activité constructive qui se fait attendre a pu jouer éventuellement un rôle de catalyseur dans le choix des transferts. Augst par exemple est une ville qui au cours du III^e siècle, perd progressivement son apparat à la fois monumental et privé, comme si elle se trouvait condamnée d'avance. Avenches semble se présenter dans le même état, à partir du milieu du III^e siècle et pourtant, cette dernière ville est citée dans la *Notitia Galliarum*.

Le cas de Tournai est également intéressant à plus d'un égard, même si la comparaison avec Cassel, l'ancien chef-lieu, ne peut être soutenue en raison de la carence des données. Les recherches menées sur la ville montrent qu'elle subit une crise urbanistique importante à la fin du II^e siècle, au cours de laquelle le tissu urbain est partiellement abandonné, tant en centre ville qu'en périphérie et c'est l'habitat qui en fournit les arguments les plus clairs.

Une partie au moins de sa parure monumentale (la Loucherie) subit des destructions violentes, mais d'une manière générale, leur impact sur le tissu urbain, si l'on se réfère aux découvertes de l'environnement cathédral, semble ponctuel. La ville se trouve donc au moment des réformes dans un état d'affaiblissement important, puisque les secteurs désertés en rive gauche au cours du III^e siècle ne font pas l'objet de reconstruction. Elle sera pourtant choisie comme le nouveau centre urbain du territoire au détriment de Cassel. Il faut donc croire que la crise urbanistique qui affecte les villes du Nord de la Gaule a joué à différents degrés dans le choix des capitales conservées ou transférées.

* Les arguments politiques et militaires

Les arguments politique et militaire constituent probablement aussi l'un des paramètres les plus importants dans le déplacement et la création des chefs-lieux. Dans le Nord de la Gaule, hormis Toul, dont le changement de statut est loin d'être assuré, Verdun et Vermand, toutes les villes qui perdent leur statut de chef-lieu ou qui acquièrent ce dernier sont situées près des frontières. Si la création d'une cité de Boulogne peut s'expliquer entre autres par l'important rôle que joue la ville sur le plan militaire comme poste avancé du *litus Saxonicum*³¹⁰, la création de Verdun par exemple a dû être motivée par d'autres intentions. Le titre prestigieux de colonie ou de municipale a pu constituer un adjuvant dans la conservation des compétences administratives ; c'est l'une des

³¹⁰ BRULET 1989 ; BEAUJARD/PREVOT 2004, p. 25 : le changement de statut de Boulogne constituerait une réponse « pragmatique » aux épisodes politiques qui ont affecté la ville. Les auteurs attribuent précisément la promotion de Boulogne à Constance Chlore, qui aurait prolongé, dans ce changement de statut, l'importance qu'elle aurait acquise sous Carausius, la prise de la ville ayant entraîné automatiquement son détachement de la cité des Morins. C'est donc un épisode politique local qui aurait favorisé le changement de statut de Boulogne.

CHAPITRE IV

raisons, d'après R. Delmaire, du maintien de Théroouanne, malgré la division du territoire des Morins au profit de l'ascension de la ville de Boulogne³¹¹.

La militarisation des sites côtiers du Haut-Empire dans le cadre de la création du *litus saxonicum*³¹² et de la chaussée Bavay-Cologne³¹³, qui matérialisent deux lignes de défense successives, autant vis-à-vis du littoral que de la frontière rhénane, ont sans doute joué un rôle important dans le choix du déplacement des chefs-lieux. Nous songeons en particulier aux villes de Bavay et de Cassel qui perdent leur statut au profit de Cambrai et de Tournai. La position stratégique de Bavay sur le réseau routier a manifestement joué un rôle favorable en ce sens, puisqu'elle constitue, au demeurant, l'une des fortifications jalonnant la chaussée Tongres-Cologne. Quant à Cassel, on a la preuve qu'une fortification a également existé sur le site, ce qui laisse penser, comme le confirme l'archéologie, que la perte de statut de ces villes n'a pas entraîné leur abandon définitif, mais leur changement de fonction.

Le cas du transfert de Saint-Quentin à Vermand toujours situé dans la même région n'a probablement pas été justifié par les mêmes motifs, la distance entre les deux villes étant d'ailleurs très restreinte (à peine 13 km, alors que 60 km séparent Bavay de Cambrai, et 80 km Cassel de Tournai). J.-L. Collart suppose que ce transfert repose sur le prestige qu'aurait conservé Vermand, du fait de son passé celtique et de ses avantages stratégiques défensifs³¹⁴.

³¹¹ DELMAIRE 2004a, p. 43-45.

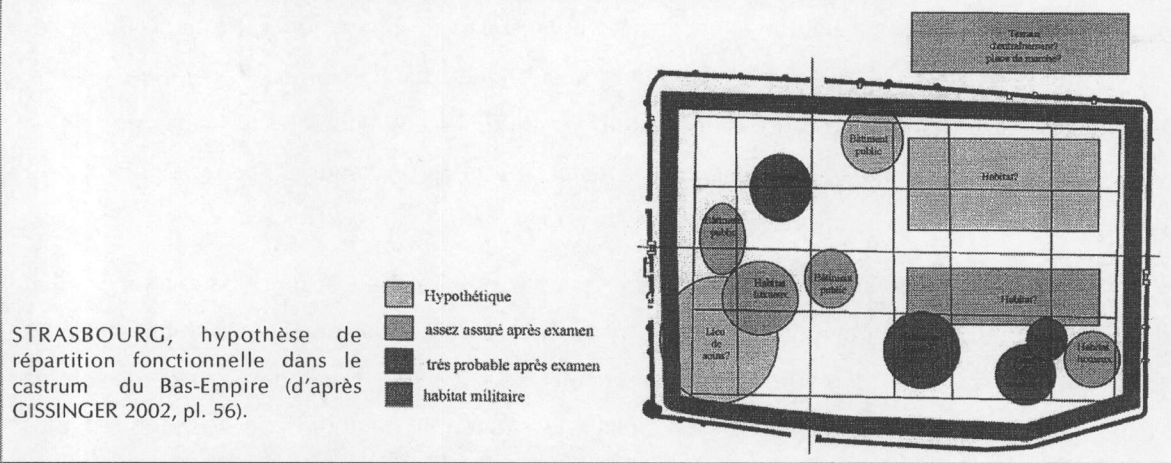
³¹² BRULET 1993.

³¹³ MERTENS 1980.

³¹⁴ COLLART 1999, p. 72.

CHAPITRE 5

ETUDE DES COMPOSANTES URBANISTIQUES DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU BAS-EMPIRE



1. LES FORTIFICATIONS URBAINES

La mise en fortification des sites urbains a généré des solutions architecturales tellement diversifiées qu'il était difficile de qualifier ce chapitre autrement que sous l'expression volontairement généralisée de "fortifications urbaines" que nous allons immédiatement justifier.

Le processus de mise en défense des villes du Nord de la Gaule s'est manifesté sous trois formules principales. Nous distinguerons tout d'abord le *castrum*, élevé dans la ville du Haut-Empire. Le terme est employé avant tout pour définir l'espace urbain typique du Bas-Empire dans le nord de la Gaule: le réduit fortifié abritant au moins une occupation domestique, et caractérisé traditionnellement par la construction d'une enceinte massive en dur, enserrant une partie de l'ancien espace urbain, toujours largement inférieure à l'extension maximale de la ville du Haut-Empire.

Mais il existait à côté de cette formule très courante, d'autres options qui ont pu servir, dans certains cas, de fortification provisoire en attendant la construction d'une véritable enceinte en dur. Nous envisagerons donc en second lieu les travaux se cantonnant uniquement à la mise en fortification des édifices les plus importants de la ville du Bas-Empire (forum, théâtre, etc...). Le degré d'aménagement, qui se limite par exemple au creusement de fossés et/ou au bouchage des ouvertures, n'autorise pas forcément l'assimilation des constructions modifiées en véritables *castra* au sens strict. A l'inverse, dans quelques villes, comme Trèves ou Cologne, les travaux de fortification n'ont contribué qu'au maintien et au renforcement de l'enceinte du Haut-Empire. Les villes conservent alors une superficie (théorique!) appréciable.

CHAPITRE V

Les catégories qui viennent d'être définies ne sont pas cloisonnées et s'associent parfois dans un seul et même ouvrage de défense, présentant par conséquent un aspect très hétérogène tant sur le plan chronologique qu'architectural. Les raisons sont multiples: le choix de l'emplacement de l'espace fortifié qui répond manifestement à des impératifs économique, urbanistique et stratégique, est déterminant. Mais l'objectif principal reste sans aucun doute l'économie de la main-d'œuvre, des matériaux, et la rapidité d'avancement des travaux, bien que, faut-il encore le souligner, l'érection des enceintes a été effectuée en général avec soin et non à la hâte. Le tracé des *castra* a pu être déterminé au gré des possibilités urbanistiques dont la ville du Bas-Empire a hérité: elles ont pu ainsi susciter la reprise d'une partie des courtines de l'enceinte du Haut-Empire si la ville en était dotée (Tongres); ou l'intégration éventuelle de l'un ou l'autre édifice public antérieur dans son parcours (forum, édifices de spectacle, etc...).

Par ailleurs, ce décroisement des catégories ne s'est pas manifesté uniquement sur le plan spatial, mais aussi sur le plan chronologique: Avenches et Augst, chefs-lieux au Haut-Empire, ont livré les traces de fortification vraisemblablement destinées à servir de refuges considérés comme "temporaires", au moins à Avenches (En Selley). La fonction du réduit de Kastelen est plus ambiguë, puisque le *castrum* édifié en ville basse à Kaiseraugst succède lui-même à un petit camp de la fin du III^e siècle.

1.1. Choix des quartiers destinés à être fortifiés

* Aspects hydrographiques et topographiques

Aspects hydrographiques

La fixation des fortifications urbaines est partagée entre une situation proche des cours d'eau et une implantation à l'écart de ce dernier. Du reste, cette seconde catégorie englobe les villes du Haut-Empire qui n'étaient elles-mêmes pas installées, dès les origines, au bord d'un cours d'eau (Cassel par exemple) et représente par conséquent la situation la plus courante dans les villes du Nord de la Gaule.

Amiens, Tournai, Toul, Beauvais, Soissons (?), Strasbourg, ainsi que la seconde fortification de la ville d'Augst, disposent d'une enceinte en contact avec le lit du fleuve. Dans la seconde catégorie, on peut au contraire évoquer l'enceinte tardive de Tongres (Germanie Seconde), qui englobe uniquement la zone occidentale du quadrillage urbain et une partie du secteur non viabilisé compris à l'intérieur de l'ancienne enceinte du Haut-Empire. Nous pouvons également citer en Belgique Seconde: la fortification de Bavay qui correspond à l'espace du forum; celle de Reims basée sur le carrefour des voies principales de la ville du Haut-Empire; celle de Vermand sur un promontoire; celle d'Arras et celle de Senlis; en Grande Séquanie: la première fortification de la ville d'Augst, implantée dans les quartiers résidentiels du Kastelen en ville haute; ou encore, la fortification d'Avenches située En Selley; en Germanie Seconde, le *castrum* de Xanten, établi au centre de l'ancienne ville romaine, et la fortification de Nimègue (Valkhof); en Lyonnaise Première,

celle de Langres; en province de Vienne, celle de Genève, n'entretiennent pas de contact direct les fleuves. Parmi les villes qui ont été établies en bordure d'un cours d'eau, l'absence de contact immédiat avec le fleuve peut se justifier aussi par la disposition topographique des lieux comme ce fut le cas à Verdun (Belgique Première), bâtie sur un éperon.

Aspects topographiques

La disposition topographique semble jouer un rôle très important. La volonté de se retirer sur une hauteur apparaît clairement dans l'implantation des fortifications sur certains sites de versant ou de plateau, et s'affirme d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un site de type promontoire/éperon, peu apte à recevoir à l'origine la ville romaine, telle qu'elle était conçue au Haut-Empire.

La proximité avec le réseau hydrographique représente pourtant vraisemblablement un trait caractéristique et décisif dans l'implantation des fortifications urbaines, surtout lorsque l'on considère les difficultés techniques et topographiques engendrées par l'établissement des fortifications dans les plaines alluviales et marécageuses. Les problèmes d'assainissement étaient peut-être cependant plus réduits au Bas-Empire, étant donné l'exhaussement moyen de l'espace urbain à la fin du Haut-Empire, et les travaux d'enrochement de berges constatés au moins dans les villes d'Amiens et de Tournai durant le Haut-Empire.

L'attrait économique des liaisons fluviales constitue peut-être un second facteur non négligeable dans le choix d'une telle position; en tout cas, il est vraisemblablement plus convaincant que celui du drainage des effluves urbaines, à l'inverse de ce qui fut observé également dans les villes du Haut-Empire. On ne dispose cependant que de très peu d'informations à ce sujet. L'activité du *portus* tournaisien a bien été mise en évidence; en revanche, D. Bayard semble accorder plus d'importance au réseau routier que fluvial dans l'économie de la ville d'Amiens au Bas-Empire, en fonction du maintien d'un point de franchissement de la vallée de la Somme³¹⁵. Le rôle économique des fleuves au Haut-Empire, comme nous l'avons vu précédemment, ne concernait qu'exceptionnellement les villes chefs-lieux elles-mêmes. L'implantation des fortifications urbaines procède donc, au moins dans un premier temps, d'autres types de paramètres.

* Par rapport aux axes principaux de la ville et des autres axes routiers

Le rapport de la fortification urbaine à la disposition des axes principaux de la ville constitue manifestement un paramètre décisif dans leur localisation. En effet, les nouveaux espaces urbains dépendent directement de l'infrastructure viaire héritée du Haut-Empire, mais tous ne l'intègrent pas de la même façon. Deux situations se dessinent: l'une correspond au développement des fortifications urbaines autour du carrefour principal de la ville du Haut-Empire, l'autre exclut ce carrefour, et ne tient compte que d'un seul axe, généralement celui qui se dirige vers les fleuves et qui en assure, théoriquement, le franchissement.

³¹⁵ BAYARD/MASSY 1983, p. 239 et 262-263.

CHAPITRE V

La localisation topographique des fortifications en plaine alluviale et en bordure des cours d'eau s'accorde davantage, mais pas systématiquement, avec la seconde solution. C'est le cas de la fortification de Kaiseraugst, dont on sait que le contrôle du passage du Rhin, limite frontalière de l'Empire, a manifestement influencé son lieu d'implantation, en rapport avec l'édification sur la berge opposée, d'un poste de surveillance militaire. Sur le site de Cologne, les mêmes préoccupations ont généré une solution différente, considérant le maintien de l'enceinte du Haut-Empire dans son intégralité, parallèlement à la construction du *castellum* de Deutz, dont les mentions les plus anciennes faisant référence à une présence militaire remontent en réalité au III^e siècle³¹⁶. Mais d'autres sites comme Beauvais, Amiens ou Tournai adoptent cette position de façon moins caractéristique et sans qu'un ou des objectifs aient déterminé clairement ce choix.

Le contrôle du point de passage sur le cours d'eau est loin d'être aussi primordial. Il est vrai qu'Amiens et Tournai sont cependant placées sur un fleuve important (vallée de la Somme; vallée de l'Escaut), on sait de plus que la première ville abritait des casernements au Bas-Empire. Le transfert des compétences administratives de Cassel à Tournai, aux frontières des Ménapiens avec les Nerviens, matérialisée par l'Escaut, a peut-être joué un rôle important dans le choix du système d'implantation de la fortification. La position du *castrum* de Beauvais est en revanche plus surprenante: elle exclut d'une part la chaussée routière qui reliait la ville à Amiens, pour s'implanter à proximité immédiate du Thérain, alors qu'Amiens, tout comme Tournai, ont en revanche développé leur fortification en se fondant et en intégrant le carrefour des voies principales de la ville. Or le Thérain apparaît comme une rivière mineure, et le point de passage en direction de la chaussée menant à Dieppe, ne justifie naturellement pas une protection importante. La topographie n'offrait d'autre possibilité qu'une implantation en fond de vallée. L'intégration du Thérain au système de défense du *castrum* par la création du canal du Limaçon constitue pour l'instant l'exploitation principale de la rivière au Bas-Empire.

* Par rapport à la parure monumentale existante

Le rapport entre l'implantation de l'enceinte tardive et la répartition des constructions monumentales est très significatif sur le plan morphologique, mais résulte peut-être simplement de la coïncidence heureuse qui s'est imposée au Haut-Empire entre les rues principales de la ville, le réseau routier, et la disposition centrale des édifices publics. Leur substitution à une partie des courtines de la fortification du Bas-Empire (comme le *forum* et l'amphithéâtre à Amiens, le bâtiment de la Loucherie à Tournai, l'intégration des arcs monumentaux de la ville de Reims à son *castrum* et peut-être aussi à Langres) paraît beaucoup plus représentative de l'importance accordée à leur présence sur les sites. En ce sens, leur récupération a peut-être commandé dans une certaine mesure la disposition de l'enceinte, sa forme, et la portion de l'espace urbain qui serait ainsi défendue. D'un autre côté, le réinvestissement des structures monumentales par des habitats tardifs, parfois de nature très précaire, a peut-être constitué également un facteur important. Les

³¹⁶ PRECHT 1974.

constructions les plus volontiers intégrées au *castrum* sont donc les *fora* et les structures environnantes, notamment les thermes du Haut-Empire. R. Brulet oppose ainsi les fortifications urbaines du Nord de la Gaule à celles du Sud-Ouest, en particulier celles situées au Nord de la Garonne, où le secteur protégé par l'enceinte tend à se développer à l'écart de l'ancienne zone publique de la ville du Haut-Empire³¹⁷.

1.2. Morphologie et technique de construction des ouvrages fortifiés

* L'édification des remparts en milieu urbain

Aspects typologiques

Morphologie des fortifications

Le plan des fortifications se présente selon trois formes distinctes: l'enceinte quadrangulaire (souvent rectangulaire), l'enceinte de plan elliptique, et l'enceinte de forme polygonale.

L'enceinte polygonale est rarement le fait, dans notre secteur géographique, d'une construction neuve (Metz). Elle procède, au moins partiellement ou totalement, soit de la reprise du tracé de l'enceinte du Haut-Empire, comme à Tongres, à Trèves, à Mayence, ou à Cologne, soit de l'influence des contingences topographiques du site naturel, en particulier les promontoires, comme Metz, Langres et Genève, dont la superficie est déjà réduite.

Le plan carré ou rectangulaire des fortifications est lui-même souvent conditionné par la reprise du tracé régulier du réseau viaire, comme à Arras, à Beauvais, à Tournai, à Xanten, à Augst et Kaiseraugst. La proximité des fleuves entraîne généralement une déviation du tracé de l'enceinte à son voisinage (Beauvais, Kaiseraugst pour ne citer que ces exemples). Le plan des fortifications quadrangulaires de Strasbourg et de Boulogne ne se justifie que par la reprise de celui des remparts des camps militaires antérieurs au plan déjà régulier. L'influence du tracé du réseau viaire dans les autres cas porte sur les rues secondaires.

La forme elliptique des enceintes est la seule disposition "atypique" et qui ne peut se justifier par les conditions urbanistiques d'implantation (Senlis, Reims). Le tracé ovale de la fortification de Reims s'appuie cependant sur la position du carrefour principal de la ville du Haut-Empire et surtout sur les quatre arcs monumentaux qui punctuaient l'entrée dans le centre-ville. Les conditions architecturales et urbanistiques du Haut-Empire pèsent donc davantage dans le tracé des fortifications que la topographie naturelle elle-même.

L'intégration des constructions publiques du Haut-Empire au tracé des enceintes ne concerne que les *castra* édifiés au Bas-Empire, et non les travaux effectués sur les fortifications reprises du Haut-Empire, à l'exception de celle de Trèves, bâtie à la fin de cette période. Les constructions intégrées se limitent uniquement à deux types: les *fora* et les édifices de spectacle; leur influence sur le tracé

³¹⁷ Dans REDDE 1996, p. 258-261. L. Maurin cite les villes de Bordeaux, Périgueux, Poitiers, Saintes. Voir aussi MAURIN 1992.

CHAPITRE V

des enceintes demeure donc très ponctuel et les travaux de fortification ne touchent que les portions exposées vers la campagne, sauf dans le cas d'une reprise totale des structures, comme à Bavay ou à Avenches.

Emplacement des tours

Toutes les fortifications n'ont vraisemblablement pas été équipées de tours: celle du quartier de la ville haute d'Augst (Kastelen) n'en possédait apparemment pas. La muraille de Genève n'en a livré qu'une seule sur l'ensemble des tronçons fouillés. L. Blondel suppose d'ailleurs que les avantages défensifs naturels de ce site de promontoire ne rendaient pas la construction d'un nombre important de tours nécessaire³¹⁸. La rareté des tours mises au jour dans les fortifications ne trouve dans d'autres cas aucune justification topographique: c'est le cas de l'enceinte de Mayence, qui ne disposait que d'une tour, de même que la fortification urbaine d'Arras, et celle de Reims. La fortification tardive partiellement reconnue à Metz n'en a livré aucune à ce jour et celle d'Amiens ne comprend que des bastions d'angle.

Ailleurs, c'est la plus grande inconstance qui règne tant au niveau des plans que de l'écartement des tours, qui ne respecte pas systématiquement la disposition du réseau viaire, comme cela a déjà été mis en évidence pour les enceintes du Haut-Empire. A Tournai, la longueur du tronçon de courtine compris entre les deux tours relevées de part et d'autre du bâtiment de la Loucherie est de 50 m environ³¹⁹. L'intégration de la construction civile à la fortification a alors conditionné cette distance. Cependant, l'espacement entre deux tours sur le *castrum* de Beauvais est également très importante (entre 35 et 46 m), bien que l'enceinte ne s'appuie sur aucune construction antérieure. A Boulogne, la muraille tardive en était manifestement équipée à un intervalle relativement régulier compris entre 35 et 39 m, si l'on considère que l'écartement des tours de l'enceinte médiévale reprend celui des tours de la fortification antique.

L'écartement des tours sur la fortification de Strasbourg, qui s'appuie sur l'enceinte conservée du camp du Haut-Empire (et non comme à Boulogne, uniquement sur son tracé, après destruction), procède du même raisonnement. Sur le site de Kaiseraugst, elles étaient distantes d'à peine 18 à 25 m. Sur le front sud-ouest de l'enceinte de Xanten, la distance entre deux tours consécutives est de 24 m. Ailleurs, la position des structures suggère un nombre variable de tours d'une face à l'autre de la fortification. Leur nombre total est estimé à 44³²⁰. Cet écartement varie entre 20 et 30 m sur les tronçons de muraille du Bas-Empire à Tongres, tandis qu'il reste constant (27 m) sur le *castrum* de Senlis.

³¹⁸ BLONDEL 1929a, p. 136.

³¹⁹ J. Mertens évoque l'existence d'une tour intermédiaire sur le front de l'ancien bâtiment administratif, zone qui n'a pu malheureusement être fouillée (MERTENS/REMY 1974, p. 33, note 44). L'intervalle entre les tours serait alors ramené aux valeurs citées dans le paragraphe suivant.

³²⁰ HEIMBERG/RIEHE 1998, p. 34.

Tableau 20 : Caractéristiques morphologiques et typologiques des fortifications urbaines du Bas-Empire dans le Nord de la Gaule

VILLES	FORME					INFLUENCE				DIMENSIONS	
	rectangulaire	carrée	ovale	polygonale	topographie/hydrographie	réseau viaire	architecture publique	enceinte Haut-Empire	Périmètre (m)	superficie enclose (ha)	
BELGIQUE PREMIÈRE											
13. TREVES				X			X	X	6400	290	
14. METZ				X	X		X		3500	70 ?	
14*. VERDUN	X ?									7 ?	
15a. TOUL	X								1300 à 1500	6 à 7	
15b. GRAND				?				?			
BELGIQUE SECONDE											
01. AMIENS	X					X	X		1950	+ de 20	
02b. VERMAND	X									15 ?	
03. ARRAS	X					X			1200	8	
04*. BOULOGNE	X								1440 à 1640	13 à 15	
05b. TOURNAI		X				X	X			12	
06a. BAVAY	X						X			+ de 2,50	
06b. CAMBRAI	X									4 à 5 ?	
08. BEAUVAIS		X				X			1270	10,70	
09. SENLIS			X						840	6,38	
10. REIMS			X				X			60	
11. SOISSONS	X								1450	12 à 13	

GERMANIE PREMIERE											
21. MAYENCE									X	4000	100
16b. STRASBOURG	X								X	1750	19,20
GERMANIE SECONDE											
17. COLOGNE	X								X		98,60
07. TONGRES				X					X	3000	+ de 40
18. XANTEN		X					X			1600	16
19. NIMÈGUE/Valkhof											2,60 à 8
GRANDE SEQUANIE											
AUGST/ Kastelen	X										26
KAISERAUGST	X									856	3,50
AVENCHES/Bois de Châtel											2,20
AVENCHES/En Selley											?
LYONNAISE PREMIERE											
12. LANGRES				X	X						20 à 21
PROVINCE DE VIENNE											
26. GENEVE					X	X					5,60

Plan des tours en fondation³²¹/élévation

Les tours ne disposent pas forcément d'un plan en fondation et en élévation identique; le problème est d'autant plus important lorsque les maçonneries ont été récupérées jusqu'à leur soubassement, comme dans la fortification tardive de Kaiseraugst. Sur l'ensemble des tours qui équipent le rempart, une seule présente assurément une élévation polygonale, alors que les autres massifs de fondation adoptent une forme quadrangulaire.

La forme polygonale n'a été mise en évidence dans aucune autre fortification urbaine appartenant aux régions qui nous occupent. Les autres provinces n'en ont d'ailleurs pas livré beaucoup d'exemples. Plusieurs structures militaires situées sur le limes rhénan en disposent tout de même, mais souvent selon une localisation bien particulière, en rapport avec les angles de la fortification ou dans le système de défense des principaux accès de l'enceinte, comme dans les forts d'Oudenburg et Altrip³²¹, ainsi que Zürich³²². On retrouve également ce type de plan dans les tours de la fortification de Cardiff, sur la côte anglaise³²³. Par ailleurs, P. A. Schwarz n'écarter pas l'hypothèse d'une restitution d'une partie des tours sur un plan semi-circulaire, comme dans la fortification d'Alzey sur le Rhin inférieur, où elles reposent effectivement sur une fondation rectangulaire³²⁴.

Les autres fortifications sont en effet caractérisées par des tours le plus souvent (semi)-circulaires, voire quadrangulaires, dont les dimensions varient fortement, même lorsque l'on considère individuellement les enceintes. Les plus grandes n'excèdent pas 9,50 m de diamètre, comme dans la fortification de Tournai. Dans celle de Strasbourg, une seule tour, occupant l'angle sud-ouest de l'enceinte, se démarque par des dimensions exceptionnelles comparables. Les tours quadrangulaires les plus importantes occupent plus volontiers les angles des fortifications comme à Strasbourg ou à Beauvais.

La position des tours par rapport à la courtine se présente de deux façons. Toutes font saillie sur le parement externe de la fortification, quel que soit leur plan; en revanche, celles qui sont établies sur un plan semi-circulaire se prolongent parfois vers l'espace *intra muros* par un massif quadrangulaire, qui leur confère en définitive un plan en forme de fer à cheval, comme dans les remparts tardifs de Boulogne, de Beauvais et de Senlis. Le plan débordant de part et d'autre de la courtine suggère que les deux éléments de la fortification (la courtine et les tours) ont été édifiés d'un seul tenant.

Certains aspects de la conception de l'élévation des tours restent difficiles à préciser. Ainsi, il n'est pas certain qu'elles se sont toutes présentées comme des constructions creuses, surtout si le massif

³²¹ REDDE 1996, p. 256; REDDE 1996, p. 253.

³²² JOHNSON 1983, p. 165, fig. 66.

³²³ JOHNSON 1983, p. 203, fig. 79.

³²⁴ JOHNSON 1983, fig. 57.

CHAPITRE V

de fondation supportant la superstructure est lui-même plein, comme dans l'enceinte de la fortification de Kaiseraugst. L'examen de la fortification tardive de Strasbourg montre que plusieurs tours étaient assurément creuses, mais il est impossible de généraliser ces observations en raison de la mauvaise conservation des structures et de leur diamètre parfois très réduit (la plus petite mesure 4,70 m). Certaines particularités architecturales, comme la présence d'un réseau de poutres à leur base, destiné à renforcer la cohésion des maçonneries, en constitue un indice fiable. Par ailleurs, les dimensions importantes de certaines tours (entre 8 et 9,50 m de large comme à Strasbourg, Tournai, Soissons, Beauvais, etc...), de même que le type de plan choisi (en particulier celui en fer à cheval à Beauvais et le plan circulaire à Tournai), suggèrent que celles-ci étaient creuses.

Emplacement des portes

De tous les équipements du rempart urbain, les portes sont les éléments architecturaux les moins bien reconnus, tant du point de vue du nombre d'accès propre à chaque enceinte en fonction prioritairement de sa disposition par rapport au réseau viaire, que de leur constitution propre. Certains chefs-lieux disposaient déjà d'arcs ou de portes monumentales, dont on suppose la réutilisation au Bas-Empire, étant donné qu'ils ponctuent le réseau routier principal, comme à Reims, à Langres ou à Besançon. L'emplacement des portes du Haut-Empire constitue d'ailleurs de ce fait, un facteur d'influence déterminant dans le développement et le tracé des fortifications tardives de ces villes³²⁵.

Dans les autres villes, anciens chefs-lieux, l'intégration des axes principaux à l'intérieur des fortifications détermine la position des accès éventuellement conservés (seulement deux par exemple à Beauvais et deux dans la fortification de la partie haute de Genève), mais ne permet pas de juger de l'importance accordée à chacun d'entre eux. Ce dernier point a été soulevé pour l'accès de la *Castrumstraße* dans l'enceinte de Kaiseraugst. La proximité des fortifications de Tournai ou d'Amiens avec les fleuves suppose qu'une porte au moins avait été maintenue sur le front de fortification de ce côté. Les édifices publics intégrés au rempart d'Amiens constituaient également des structures facilement convertibles en accès, d'autant qu'ils voisinaient les axes principaux de la ville. Les données textuelles du Haut-Moyen-Age, relatives à la présence des portes conduisent généralement à les assimiler en relation avec les axes routiers, comme dans le cas de Metz ou de Toul, ou, fait beaucoup plus rare, en relation avec l'aboutissement d'axes secondaires de l'ancien réseau urbain comme à Langres (porte Moab et porte au Pain), à des accès antiques, en l'absence de vérification archéologique.

³²⁵ Une partie du tracé de l'enceinte de Besançon repose sur l'hypothèse de la reprise de la Porte Noire comme l'un des accès au rempart tardo-antique (FREZOULS 1988, p. 128-129).

Tableau 21 : Caractéristiques typologiques et techniques des courtines et des tours des fortifications urbaines du Bas-Empire dans le Nord de la Gaule

COURTINE										TOURS									
VILLES	Profondeur des fondations (m)	Epaisseur des fondations (m)	Epaisseur de l'élévation (m)	Hauteur maximale conservée (m)	Hauteur présumée (m)	Soubassement en blocs de remploi	Fondation quadrangulaire	Fondation circulaire	Elévation quadrangulaire	Elévation circulaire	Elévation polygonale	Elévation en fer à cheval	Diamètre en élévation ou longueur d'un côté (m)	Hauteur présumée (m)	Nombre de tours	Ecartement (m)	Nombre de portes (connues)	Bastions d'angle	
BELGIQUE PREMIERE																			
TREVES																			
METZ			?			X									0			3 ?	
TOUL			2,80 à 3,00	8	10	X							8					4 ?	
BELGIQUE SECONDE																			
AMIENS			3,24 à 3,68			X									0			2 ?	
VERMAND																		2 ?	
ARRAS			1,80 à 2,90			X									1			1	
BOULOGNE			3,20 à 3,50	3	?	X						X	5,80 à 7,30		3	35 à 39	1		
TOURNAI			2,50 à 3,25		?		X			X			8 à 9,50		2	+ ou - 50	1		
BAVAY			3,60 à 4,10	8	?	X	1	X	1	X							1		
CAMBRAI			4?																
BEAUVAIS		2,60	2,60			X						X	?			35 à 46	2		
SENLIS			3,36	7	?	X			X				6,16	13	28	27			

REIMS	1,50 à 3,50	2,50 à 3	1,80	?	X								1			
SOISSONS		2,10 à 2,50	2,35	?	X	X						8,40	1			
GERMANIE PREMIERE																
MAYENCE	1,25 à 1,70	2,35	1,50	?	X											0
STRASBOURG	2		2,10 à 4,70	10 à 11	1	X	1					4,70 à 9,50	12 à 13		4	0
GERMANIE PREMIERE																
COLOGNE																
TONGRES	3 à 3,20											9	24	20 à 30	5	0
XANTEN	?		3,50 à 4,50	0		X		X				8	44	24 ?	1	0
MAXIMA SEQUANORUM																
AUGST	4 à 4,50		2,80 à 3,95	8 à 10	X	X	X ?	X					14	19 à 25	4 ?	0
AVENCHES			2,20													0
LYONNAISE PREMIERE																
LANGRES			3,55		X								0		3 ?	0
VIENNE																
GENEVE	0,75		2,50 à 2,75	7	X								1		2	2

Le dispositif le plus courant comprend un accès unique, c'est-à-dire une porte encadrée de deux tours. Mais à Senlis, toutes les portes ne disposaient pas d'un traitement aussi important; et certaines se résumaient à un simple percement. La situation la plus difficile est illustrée par les fortifications de bâtiments publics, car ils ne reprennent justement pas ces axes routiers et que leur superficie réduite ne nécessite pas la création d'un grand nombre de portes. Les fouilles du *castrum* de Bavay n'ont permis de repérer qu'une seule porte secondaire sur le front sud, sans rapport avec ses accès originaux. C'est seulement au cours de la seconde campagne de travaux de fortification que cette porte sera encadrée de deux tours.

Aspects techniques: courtines et tours (tableau 21)

Mise en œuvre des matériaux en fondation

Les fondations sont constituées d'un hérisson de moellons grossiers installé dans une tranchée creusée jusqu'au terrain naturel. Le dispositif est parfois complété par un battage de pieux de fondation destiné à renforcer la stabilité de la maçonnerie dans la traversée des terrains marécageux, comme le tronçon d'enceinte de la ville de Mayence qui longe le Rhin, celui du rempart d'Amiens du côté des berges de l'Avre, sur plusieurs sections de la fortification de Strasbourg, et notamment celle donnant sur l'Ill. C'est un système que l'on rencontre également (mais exceptionnellement) dans le cas où il n'a pas été possible d'atteindre le bon sol (comme sur une partie du tracé de la première fortification de Bavay).

La hauteur des fondations demeure très variable: de 0,75 m à Genève à 1,60 m sur le site de Mayence; elles sont donc non parementées. C'est sur le site de Reims qu'elles présentent les plus grandes variabilités de dimensions (entre 1,50 m et 3,50 m), attribuées justement aux niveaux des remblais des constructions du Haut-Empire sur lesquels elles reposent.

La craie damée est un matériau qui a été utilisé dans les fondations de plusieurs fortifications selon diverses mises en œuvre. A Senlis, l'élévation de la muraille reposait sur une couche de craie damée séparant le soubassement des fondations formées d'un hérisson de pierre. Sur le site de Beauvais, cette couche de craie damée déjà rapportée par endroits au cours de l'occupation du Haut-Empire, s'est substituée à la recherche substratum naturel fortement marécageux. Néanmoins, la profondeur importante des creusements n'a pas été évitée, puisque l'exhaussement du site atteignait localement déjà un à deux mètres. A Amiens, certaines parties du rempart sont fondées uniquement sur une couche de craie damée. Comme à Beauvais, l'utilisation de la craie damée en fondation dans les édifices publics, indique que la technique était déjà connue.

L'usage de petits matériaux de remploi, tels que des tuiles, signe d'une mise en œuvre plus grossière, a été constaté dans le tronçon d'enceinte appuyé sur le bâtiment de la Loucherie à Tournai, ainsi que dans l'enceinte de Reims. Dans la fortification tardive d'Arras, ces déchets de construction étaient mêlés aux matériaux de remploi plus monumentaux, habituellement réservés à

CHAPITRE V

l'aménagement des soubassements des élévations. Le sommet de la fondation, formée d'un hérisson calcaire est la seule partie homogène en sous-œuvre dans cette enceinte.

Mise en œuvre des matériaux en élévation

Les élévations des fortifications comprennent presque toutes en partie inférieure une maçonnerie exécutée à sec et en libage de gros blocs de remploi, qui proviennent des édifices publics du Haut-Empire ou des anciennes constructions funéraires. Le rôle de cette structure est d'assurer le soubassement de la courtine, et de renforcer la cohésion du mur, dont l'élévation est bien souvent réalisée à l'aide d'un appareil régulier de petits moellons.

Les blocs choisis sont retailés un minimum, assemblés sur toute la largeur de la fondation en deux ou trois assises successives³²⁶, et les réajustements se concentrent avant tout sur la face du parement côté campagne, dans le but de limiter les possibilités d'appui aux éventuels assaillants. L'absence de gradins de ce côté, alors qu'ils existent sur le parement intérieur, de même que la pose des blocs présentant un relief côté noyau du mur, sont sensés remplir ces objectifs. Les ressauts de fondation assurent également la transition entre fondation et élévation, pour assurer une meilleure reprise des charges. Ils étaient protégés à Reims par une levée de terre côté ville³²⁷.

A Genève, l'intégration d'éléments non parallélépipédiques, comme des fûts de colonnes, a nécessité une mise en œuvre plus grossière, où le bouchage des interstices était assuré par des déchets de destructions mêlés à du mortier. L. Blondel signale en plus qu'à la Taconnerie comme à la Tour Boël, le noyau entre les deux parements réalisés à l'aide de calcaire du Jura était comblé de terre³²⁸.

Sur le site de Beauvais, la mise en œuvre des blocs varie d'une section à l'autre: place Saint-Louis, les blocs étaient disposés de façon à créer régulièrement des redents dans le soubassement de la fortification (par souci d'économie des matériaux ?). A Amiens, ces gros blocs de remploi en soubassement n'ont été mis en œuvre que par intermittence dans la partie fondation/soubassement des courtines.

Enfin, une troisième catégorie de fortifications est caractérisée par l'absence de soubassement en libage de gros blocs de remploi: nous retiendrons ainsi la première fortification d'Augst (Kastelen), dans l'enceinte tardive de Strasbourg, le tronçon de fortification hypothétique de la ville de Cambrai³²⁹, la nouvelle fortification de Tongres, ainsi que la portion de fortification longeant le bâtiment de la Loucherie à Tournai.

Dimensions des maçonneries (épaisseur/hauteur)

³²⁶ Sauf dans le soubassement du *castrum* de Beauvais et dans celui de Soissons, qui comprennent respectivement jusqu'à sept à huit assises de blocs (Voir: PIGANIOL 1959a, p. 282 et WOIMANT 1995b, p. 451).

³²⁷ NEISS 1984, p. 186, pl. V.

³²⁸ Voir: BLONDEL 1948, p. 19.

³²⁹ BARRET/ROUTIER 1999, p. 9.

Les dimensions des courtines sont très variables; l'épaisseur de l'ouvrage dépend également de la reprise ou non des structures antérieures. La largeur des maçonneries hors tout oscille entre 1,50 m (Mayence) et 4 m (Cambrai ?) sur l'ensemble des sites, avec une moyenne d'épaisseur souvent comprise entre 2,50 m et 3,50 m. Les fortifications présentent fréquemment une largeur qui est susceptible d'évoluer entre 150 à plus de 200 % sur l'ensemble de son tracé, une variation qui n'est pas forcément induite par le repos sur une structure plus ancienne. L. Maurin a établi, dans son étude sur les fortifications tardives du Sud-Ouest de la Gaule, un rapport clair entre la présence d'un soubassement continu en blocs de remploi et l'épaisseur des courtines (supérieure à 2,50 m), en ce sens que les deux aspects allaient de pair³³⁰. La situation est loin d'être aussi évidente pour les remparts des villes du Nord de la Gaule, comme le montre le tableau comparatif des enceintes comportant un soubassement uniforme en grand appareil et celles qui n'en disposent que par intermittence, ou pas du tout.

La mise en fortification basée sur des constructions du Haut-Empire suscite des travaux de moindre importance, mais qui demeurent cependant conséquents, plus diversifiés et tout aussi contraignants, puisqu'ils doivent s'adapter aux particularités architecturales de chaque construction. Les mêmes remarques peuvent être dressées au sujet des fortifications appuyées (comme Strasbourg) ou fondées (comme Boulogne) sur des remparts du Haut-Empire, qui imposent en grande partie leur caractéristiques morphologiques aux murailles du Bas-Empire (surtout en ce qui concerne le nombre, l'emplacement, les dimensions et les formes des tours).

Le degré de conservation des élévations des fortifications est également très variable; les maçonneries ont été démontées ainsi à Xanten jusqu'aux fondations; alors qu'à Genève tout comme à Senlis, certains pans de la muraille étaient encore préservés sur 5 à 7 m de hauteur; à Bavay et à Toul, ils atteignent encore 8 m par endroits. L'estimation des hauteurs d'élévation repose bien souvent sur la comparaison générale avec les autres ouvrages fortifiés. Le rapport épaisseur-hauteur, mais surtout, la profondeur des fondations, les dimensions des tours (et surtout leur diamètre) équipant la muraille concernée, qui sont les structures les plus à même de résister à l'évolution du tissu urbain, livrent les informations les plus pertinentes à ce sujet. Le critère d'un rapport métrologique entre les différentes parties de l'enceinte n'a été soulevé que dans le cas du *castrum* de Beauvais³³¹; pourtant, toutes les estimations effectuées sur les tours se fondent sur un rapport de proportion diamètre-hauteur, considérant que l'esthétique traditionnelle des constructions romaines est fondée sur un rapport harmonieux entre les différentes parties de la construction.

L'élévation de la courtine du *castrum* de Kaiseraugst est ainsi évaluée entre 8 et 10 m. Le diamètre important des tours du *castrum* de Tournai suggère une hauteur de courtine équivalente. Des

³³⁰ MAURIN 1991, p. 368.

³³¹ PIGANOL 1959a, p. 283. Les dimensions de l'ouvrage correspondent en général à un multiple de 3, 6, 9, 12 pieds, etc... La longueur des courtines correspond à presque 100 fois le module de 9 pieds sur tous les côtés. On retrouve cette dimension également dans le rayon des tours et dans l'épaisseur des fondations (9 pieds à chaque fois).

CHAPITRE V

hauteurs présumées des tours de l'enceinte de Strasbourg (12 à 13 m) a été également déduite celle de la courtine, qui aurait pu s'élever jusqu'à 11 m.

Aspects techniques: les portes

On ne sait à peu près rien sur l'architecture et les matériaux employés pour aménager les portes des enceintes tardives urbaines, puisque très peu d'exemples ont pu être étudiés. Une partie d'entre elles, rappelons-le, étaient des arcs monumentaux du Haut-Empire, qui n'ont manifestement pas subi d'adjonctions importantes comme le flanquement de tours, mais tout au plus, quelques transformations. D'autres portes ont été édifiées, tout comme les maçonneries des courtines et des tours, à l'aide de blocs de remploi des constructions publiques du Haut-Empire, à l'image de la restitution de la porte du Bourg-de-Four de l'enceinte de la ville haute de Genève, constituée de matériaux spoliés en provenance de Nyon et assemblés grossièrement. La nécessité de renforcer le caractère défensif des accès, déjà signalé par l'existence de tours encadrant dans certains cas les portes, passait donc également par le choix des techniques de construction.

* L'équipement des ouvrages fortifiés: les fossés

Le nombre et les dimensions des fossés varient d'un site à l'autre et nuancent donc fortement le caractère défensif du rempart. En effet, toutes les fortifications urbaines n'ont pas été équipées de fossés; leur présence autour des remparts n'est pas forcément constante et leur utilisation s'est avérée différente d'un site à l'autre. Les raisons invoquées tiennent à la configuration topographique des enceintes urbaines. Les sites de promontoire comme Genève ou Langres étaient naturellement bien disposés à la défense, motif d'ailleurs retenu par L. Blondel pour justifier leur absence à Genève. Sur le site promontoire de Kastelen en ville haute d'Augst, seul le côté qui reliait la fortification au plateau a été pourvu d'un réseau de doubles fossés barrant le tronçon de courtine le plus exposé.

En revanche, la ville de Beauvais a manifestement tiré parti de sa situation défavorable en fond de vallée pour assurer une communication des fossés entourant le *castrum* avec le Thérain, grâce à une dérivation connue sous le nom de canal du Limaçon. L'étude des fossés de la fortification de Xanten confirme également qu'ils servaient de douves. Mais tous les autres sites dont les remparts ont été implantés en bordure d'un cours d'eau n'en ont pas tiré parti de cette manière: le fleuve constituait un système complémentaire de défense sur une face de l'enceinte, tandis que sur les autres flancs, et à l'exception du *castrum* d'Amiens qui en est dépourvu, des fossés remplissaient ce rôle.

Ils constituent parfois, comme à Genève (ville haute), le premier et unique système de défense élaboré avant la construction de l'enceinte en dur³³², qu'ils équipent d'ailleurs également. Le fonctionnement des fossés défensifs indépendamment de tout élément de fortification a été également relevé sur les pentes du Valkhof à Nimègue; ainsi qu'autour du Théâtre En Selley à

³³² BLONDEL 1940b, p. 41, fig. 8.

Avenches. Ils voisinent également, dans la première ville citée, une fortification en dur pourvue de fossés défensifs, implantée à proximité, et qui paraît actuellement lui succéder³³³.

Les dimensions des creusements varient au cas par cas. A Strasbourg, ils atteignent à peine 3 m de large. Nimègue présente la situation inverse: des fossés larges de 14 m, profonds de 6 m. Autour des fortifications de Xanten, ils atteignent en largeur des valeurs proches mais sont moitié moins profonds. L'écartement des fossés par rapport aux courtines procède directement de leurs dimensions et de l'existence éventuellement de tours au profil saillant sur les courtines: à Strasbourg par exemple, ils sont seulement distants des maçonneries de 5 à 6 m; à Senlis, ils ont été aménagés à plus de 50 m de son enceinte!

1.3. Superficie des fortifications urbaines

* La superficie *intra muros*

D'après leur superficie, les fortifications urbaines peuvent être rangées en quatre grandes catégories, directement tributaires des paramètres qui ont influencé l'implantation des remparts. Les enceintes de surface très réduite (moins de 4 ou 5 hectares) correspondent à la catégorie où les influences sont les plus diversifiées. La superficie très limitée des espaces enclos pose le problème de leur capacité d'accueil des habitants et de leur fonction au sens large.

Elles sont souvent le fait, tout d'abord, de la transformation d'un édifice public en *castrum*. Bavay en constitue l'exemple-type, mais l'on peut également considérer dans cette catégorie les fortifications d'Avenches/En Selley (théâtre). Dans cet ordre de grandeur, il convient également de ranger en second lieu celles du Valkhof à Nimègue, celle de la ville haute de Genève, ainsi que celles de Kaiseraugst. Dans le premier cas, la rareté du matériel contemporain du rempart ne permet pas de confirmer son occupation domestique; elle appuie au contraire l'idée d'une fortification-refuge, bien que tous les autres exemples de rempart de la première catégorie ont bien livré les traces d'une occupation. Dans le second, les conditions topographiques du site ne permettaient pas une extension plus importante de l'enceinte. A Kaiseraugst, un camp existait déjà au III^e siècle à l'emplacement de la nouvelle fortification. Une autre fortification, de superficie nettement plus étendue, a été découverte en limite de la ville haute le quartier fortifié du Kastelen.

La seconde catégorie regroupe les *castra* édifiés en majeure partie "*ex nihilo*". Leur superficie moyenne couvre une vingtaine d'hectares maximum. La reprise des structures antérieures ne concerne que les sites ayant abrité d'anciens camps militaires (Strasbourg, Boulogne).

Nous considérons dans la dernière catégorie les anciens chefs-lieux déjà équipés au Haut-Empire d'une enceinte et dont les fortifications tardives ne sont que le produit des aménagements effectués sur cette dernière. Leur superficie varie entre 100 et 300 hectares, mais ne reflète pas la densité d'occupation réelle de la ville du Bas-Empire, sauf peut-être dans le cas de Trèves, en rapport avec

³³³ BLOEMERS/THIJSEN 1990, p. 144-145.

CHAPITRE V

sa promotion de capitale impériale. L'installation de tombes *intra muros*, qui plus est, sur les niveaux de circulation des rues, comme dans le secteur occidental de la ville de Cologne, constitue un bon témoin de la désaffectation de cette zone³³⁴, alors que l'occupation se recentre le long des axes principaux prolongeant les chaussées routières. Elle est ainsi estimée à seulement 40 % de la superficie du Haut-Empire dans le cas de Mayence.

Enfin, il convient de situer dans une dernière catégorie les fortifications qui englobent une surface comprise entre 30 et 100 ha, valeur intermédiaire entre les catégories 2 et 3 évoquées précédemment. Les exemples sont peu nombreux: nous ne citerons que Tongres (une quarantaine d'hectares), Reims (60 ha) et Metz (70 ha). Cette catégorie offre un point de vue particulièrement intéressant, car il permettrait de supposer que l'occupation effective *intra muros* se reflèterait dans l'effort consenti en vue de la construction d'une enceinte neuve au périmètre bien plus développé que les petits réduits fortifiés de la catégorie 2.

* L'extension des fortifications

La prolongation des courtines enserrant un secteur supplémentaire de la ville du Haut-Empire a été évoquée dans plusieurs cas, comme à Genève, à Metz, à Boulogne, à Bavay, ainsi qu'à Cambrai (?). L'existence d'une extension fortifiée n'est pas appuyée par des arguments solides tant sur le plan historique qu'archéologique, à l'exception d'une part du site genevois, où le quartier portuaire donnant sur le lac a été bel et bien ceint d'une fortification indépendante de celle du promontoire, et d'autre part, de Boulogne (le Sautoir). A Genève cependant, la contemporanéité entre les deux systèmes de défense n'est cependant pas assurée³³⁵. L'extension de la fortification tardive de Metz sur la portion de terrain en bordure de la Moselle fait partie en réalité de l'enceinte médiévale de la ville³³⁶.

1.4. Le rôle des fortifications urbaines

La position des fortifications par rapport à l'occupation des villes du Haut-Empire, de même que la superficie très réduite englobée dans les remparts, ou la rareté des vestiges *intra muros*, conduisent à s'interroger sur l'utilisation (à des fins domestiques et/ou militaires) et le rôle réels des fortifications urbaines, d'autant que leur structure présente, c'est le moins que l'on puisse écrire au terme de leur description, une forme très hétérogène.

Le problème est complexe et se pose avant tout en terme de nature de l'occupation dans les villes où d'une part plusieurs systèmes défensifs ont été enregistrés (séparation des fonctions ?), ainsi que d'autre part, dans celles qui n'ont bénéficié que d'une fortification de superficie très réduite (concentration des fonctions, ou usage militaire exclusif ?). Avenches comprend en l'état actuel de la recherche trois fortifications différentes: le mur des Sarrazins, peut-être médiéval; le système de fossés entourant le théâtre En Selley, près duquel les vestiges de la fortification prolongeant le mur

³³⁴ SPIEGEL 1994, p. 607-608.

³³⁵ BONNET 1988, p. 45-46.

³³⁶ BURNAND 1982a, p. 325.

des Sarrazins ont été repérés (les rapports entretenus entre les deux structures demeurent indéfinis); ainsi que la fortification réduite et décentrée du Bois de Châtel. A Nimègue, le seul système défensif observé a été établi sur le Valhof à l'écart de la ville du Haut-Empire. Rappelons aussi qu'à Augst, il existe également deux systèmes de fortification, celui de Kastelen, et celui de Kaiseraugst³³⁷.

Il convient donc tout d'abord de souligner que toutes les autres fortifications ont pris place sur l'occupation de l'agglomération ou de la ville chef-lieu du Haut-Empire. L'absence de délocalisation suppose la permanence d'une réelle occupation des lieux, et pour reprendre l'expression de L. Maurin: "cette hypothèse suppose que la ville forte, au moment où elle fut conçue et construite, était une cité et non une citadelle"³³⁸. L'implantation de réduits fortifiés à l'extérieur de ce périmètre est exceptionnelle: nous pouvons citer, si l'on fait abstraction de l'attribution hypothétique du mur des Sarrazins à l'époque antique tardive, la fortification du Bois de Châtel à Avenches, qui est cependant couplée avec le système de défense affectant l'ancien théâtre de la ville, tandis qu'une occupation tardive se concentre à proximité de ce dernier, dans les quartiers périphériques nord-est du quadrillage du Haut-Empire.

L. Maurin a relevé plusieurs cas similaires en Novempopulanie, où la création d'un réduit fortifié sur les hauteurs environnant la ville du Haut-Empire, occasionnellement au même emplacement qu'une ancienne occupation gauloise (comme à Avenches), tandis que les habitants eux-mêmes se regroupent en plaine, et constituent en quelque sorte la "ville basse"³³⁹. Nimègue entre également dans cette catégorie, mais la construction de la fortification du Valkhof, à l'emplacement du site de hauteur déjà investi à la période gauloise, n'est pas doublée d'une occupation ouverte en ville basse, sur l'ancien chef-lieu du Haut-Empire. Les diverses raisons avancées tiennent d'une part aux problèmes d'exhaussement du Waal et surtout à la position frontalière de la ville dans l'Empire. Augst constitue en tout point une exception en raison de la topographie particulière de la ville au Haut-Empire et de la chronologie des systèmes défensifs: l'un d'entre eux a bien été aménagé à l'écart du centre monumental, autour de quelques quartiers d'habitat qui ne possédaient d'autre avantage stratégique, que celui d'être situé sur les hauteurs occupées auparavant par le chef-lieu du Haut-Empire. Cette fortification s'accompagne de la construction d'une seconde, implantée cette fois en ville basse, au contact du Rhin.

Le mode d'occupation des fortifications urbaines est une question non résolue, d'après R. Brulet, pour différentes raisons, en premier lieu la carence des données archéologiques³⁴⁰. Que le lieu de résidence des troupes ait été intégré à l'espace emmuré demeure seulement une présomption, à plus forte raison lorsque cet espace est très limité. Les modes d'hébergement des militaires dans les villes sont par ailleurs très variés: le plus courant est celui de l'*hospitium*, l'hébergement chez

³³⁷ Les castra de Xanten et Kaiseraugst sont d'ailleurs défini dans REDDE 2004 comme des « castra militaro-urbains » (fig. 164).

³³⁸ MAURIN 1991, p. 374. Voir également: FEVRIER 1974, p. 73.

³³⁹ MAURIN 1991, p. 374: l'auteur cite les exemples de Bazas, Auch, Saint-Bertrand, Saint-Lizier et Lectoure.

³⁴⁰ BRULET 2004.

CHAPITRE V

l'habitant. Le logement des militaires dans les tours des fortifications, et la construction de casernes, sont deux autres modes qui consacrent la séparation des formes d'habitat en milieu urbain, mais les preuves matérielles de ces pratiques sont rares. Toutes les fortifications urbaines à l'intérieur des frontières ont livré en effet des vestiges domestiques (très souvent diffus et mal caractérisés) mais aucune d'entre elles, à l'exception d'Arras et de Bavay, n'a fourni l'indice de bâtiments spécialement conçus pour abriter une force militaire.

La comparaison avec l'énumération des villes abritant des *fabricae* (dont aucune également, sauf peut-être à Amiens, n'a été mise au jour), logiquement implantées à l'abri des murs, est plus pertinente. Par ailleurs, l'étude des nécropoles tardives au contact des fortifications urbaines indique dans certains cas, hormis la population civile, une forte présence militaire, comme cela a été mis en évidence à Vermand comme à Nimègue³⁴¹, alors que les textes officiels ne font aucune mention de la ville.

La seconde difficulté réside dans l'absence de continuité des modes d'occupation en milieu urbain, qui peuvent être un temps dédiés principalement au logement des militaires, puis à une occupation civile, et inversement. Certaines villes, comme Cologne et Mayence, disposent d'un camp extérieur, au passage sur le Rhin. La médaille de Lyon illustre la situation de Mayence, qui disposait d'une structure militaire sur la rive opposée. Cette dualité existe également sur le site d'Augst, dont l'enceinte du Haut-Empire n'a jamais été achevée. Les fouilles ont en effet permis de dégager des structures domestiques denses *intra muros*, alors que le réduit fortifié de Kastelen a livré inversement beaucoup de mobilier militaire.

2. LE CADRE URBAIN: LA REORGANISATION DU RESEAU VIAIRE

2.1. Aménagements topographiques et hydrographiques

* Aménagements hydrographiques

Les aménagements hydrographiques des sites au Bas-Empire concernent avant tout la création des ponts, en particulier dans les villes en bordure du cours du Rhin. La construction d'un poste de garde en rive opposée, dans les cas d'Augst/Kaiseraugst, Cologne et Mayence, le prouve. D'autres villes constituaient également des points de franchissement importants sur le réseau hydrographique principal du Nord de la Gaule, comme Tournai sur l'Escaut et Trèves sur la Moselle.

Par ailleurs, les transformations apportées aux limites de berge pour les villes implantées en bordure des cours d'eau sont peu nombreuses au Bas-Empire. Des travaux d'endiguement sont menés en limite de la colline Sainte-Croix alors que, paradoxalement, elles voisinent l'implantation d'une occupation funéraire. En revanche, le réaménagement de la ville basse (quartier de

³⁴¹ NIMEGUE 1979, p. 65 et BLOEMERS/THIJSEN 1990, p. 138.

Longemalle) à Genève témoigne bien du maintien des fonctions portuaires de la ville à l'époque tardive. A Cologne par contre, l'abandon des installations portuaires sur le Rhin, conséquence, dès le Haut-Empire, de l'ensablement du bras secondaire qu'elles exploitaient, s'achève définitivement au IV^e siècle³⁴².

* Aménagements topographiques

Les aménagements topographiques dans les villes de l'Antiquité tardive sont importants et bien documentés. Plusieurs phénomènes sont à l'origine des transformations topographiques à l'intérieur des réduits fortifiés. L'une des principales causes réside justement dans la construction des enceintes et le rehaussement des terrains voisinant le tracé de la fortification aussi bien à l'intérieur des fortifications, occasionnant un dénivelé prononcé entre la partie *intra muros* et la partie *extra muros*. Les rehaussements des circulations à l'intérieur des réduits sont par ailleurs favorisés par l'apparition d'une nouvelle architecture, dont la construction est précédée d'un nivellement préparatoire succédant à la démolition des structures du Haut-Empire. Ceci signifie que là où les habitats ou les monuments du Haut-Empire sont réinvestis par les habitants, les transformations topographiques restent limitées à la réfection des niveaux de sols intérieurs par exemple, tandis que les zones publiques, comme le réseau viaire, ne sont pas modifiées.

Les fouilles menées au chevet de la cathédrale de Beauvais ont permis d'observer les aménagements de circulation en bordure interne du rempart : le remblaiement du pied de la fortification a eu d'importantes conséquences sur le réseau viaire dans ce secteur³⁴³, où des rehaussements importants ont été enregistrés et il faut supposer que les constructions attenantes ont dû subir le même phénomène. A Reims, ces rehaussements ont été évalués à 1,50 m au-dessus du niveau de circulation du Haut-Empire, maintenu à l'extérieur du *castrum*³⁴⁴. Les raisons motivant ces apports massifs de remblais ne sont pas éclaircies : D. Bayard³⁴⁵ y reconnaît un moyen de protéger la base des fortifications contre les travaux de sape ; R. Neiss voit dans cet exhaussement rapide en bordure de l'enceinte une explication pratique liée à l'édification de la muraille : l'apport de remblais successifs aurait facilité l'acheminement et le placement des blocs de taille dans son soubassement³⁴⁶.

La seconde conséquence de la construction des enceintes tardives est la destruction des habitats situés sur le parcours choisi, sauf dans les villes où le tracé de la muraille est calqué sur celui du réseau viaire, un choix offrant par ailleurs de meilleures conditions d'implantation. Les observations menées sur la fortification de Senlis ont permis de mettre en évidence que seules les structures gênant le passage de la muraille ont été démontées. Les transformations urbanistiques occasionnées par la construction de l'enceinte demeurent donc limitées à son parcours en milieu urbain. Le

³⁴² ATEN et alii 1998, p. 487.

³⁴³ DESACHY 1991a, p. 26 ; LEMAN 1982b, p. 209, fig. 15.

³⁴⁴ NEISS 1984, p. 186, pl. V. FREZOULS 1975b, p. 411.

³⁴⁵ BAYARD/MASSY 1983, p. 233.

³⁴⁶ NEISS 1984, p. 186

CHAPITRE V

réseau viaire, conservé dans l'état dans lequel il se trouvait à la fin du Haut-Empire, permet de le souligner par exemple sur le site de Boulogne, qui récupère l'organisation des circulations du camp de la ville haute, tout comme à Arras. Une bonne illustration également de l'impact local des transformations liées à la construction de l'enceinte est la colline Sainte-Croix à Metz, qui accueille au Bas-Empire une zone funéraire récupérant l'étagement en terrasses successives du Haut-Empire.

Sur le site de Tournai, les réaménagements urbanistiques observés ont même totalement transformé le paysage de la ville. Nous avons signalé que les recherches menées sur l'occupation du Haut-Empire donnaient l'image d'un relief fortement accidenté sur le versant où s'est développée l'occupation principale. Les vestiges repérés dans l'espace des cloîtres canoniaux et sous la cathédrale montrent que les conditions d'implantation des nouvelles constructions tardives sont totalement modifiées: les accidents du relief sont pratiquement gommés du paysage *intra muros* par la construction d'un mur de soutènement et par l'apport massif de remblais d'argile destinés à combler les dépressions naturelles du socle rocheux, et qui sert de nouvelle assiette au développement de ce quartier. Ces travaux n'ont pas été menés sur l'entièreté de la superficie protégée par l'enceinte, comme le montrent les fouilles du bâtiment public du quartier Saint-Pierre, érigé sur vestiges arasés des habitats périssables du Haut-Empire. Les travaux de radicalisation en terrasses de l'assiette urbaine ont été également enregistrés, dans des circonstances identiques, à l'emplacement du groupe épiscopal de Genève³⁴⁷.

En revanche, la portée globale des terrassements observés au Mail Saint-Martin et au Lycée Fénelon à Cambrai est difficilement mesurable en raison de la présence de l'ouvrage de défense, dont l'aménagement n'a peut-être affecté le site que sous une forme ponctuelle. Cependant, la nature des transformations topographiques observées, comme la création d'une terrasse, laisse présumer du contraire et se rapproche des transformations urbanistiques plus largement observées dans les deux derniers sites évoqués. Trèves illustre enfin un autre type de réaménagement à grande échelle de la ville du Haut-Empire, par la reconstruction de ses niveaux de circulation, opération au cours de laquelle ils sont rehaussés d'1,50 m.

D'autres transformations plus ponctuelles ont été également observées: la reconstruction du *praetorium* de Cologne s'accompagne d'un rehaussement de ses niveaux de circulation en bordure du Rhin à hauteur du sommet de l'ancienne galerie³⁴⁸. Ajoutons que d'une manière générale, la récupération de l'infrastructure du Haut-Empire a retardé ce type de phénomène. A Avenches, la reconstruction des habitats entraîne un nivellement des structures antérieures et par conséquent un exhaussement des niveaux de circulation.

2.2. Les axes majeurs de circulation dans la fortification

Plusieurs indices conduisent à penser que l'abandon des principaux axes de circulation est rare à l'intérieur des fortifications, même si l'on observe rarement la présence de recharges témoignant de

³⁴⁷ BLONDEL 1943, p. 28-29; BLONDEL 1953, p. 69-72.

³⁴⁸ WOLFF 2000, p. 194, fig. 247.

l'entretien des axes au Bas-Empire. A vrai dire, à part l'importante opération de réaménagement du réseau viaire en grandes voies dallées à Trèves, qui demeure exceptionnelle, les autres traces d'entretien se limitent à des travaux de réparation. Des rechargements ont été ainsi repérés en relation avec le sanctuaire métraque à Arras³⁴⁹.

L'intégration dans l'enceinte tardive des arcs monumentaux marquant les pénétrations routières en milieu urbain dans les villes de Reims, Besançon ou Langres, suppose que les liaisons routières qu'ils desservait fonctionnaient encore. La construction de ponts ou de bâtiments publics le long des axes majeurs anciens constitue un autre indice de leur pérennité d'utilisation, comme à Trèves (construction des thermes impériaux sur la voie assurant le franchissement de la Moselle), à Cologne (construction du premier pont attesté sur le Rhin et des édifices du quartier de la cathédrale³⁵⁰), à Augst (construction d'une tour de surveillance ou de garde sur la rive opposée du Rhin).

Sur le site de Trèves, cependant, toutes les rues ne sont pas réaménagées à l'identique. En dépit de l'état provisoire de la recherche, la répartition des points de découverte met en évidence des zones de rénovation ciblées sur les accès aux nouvelles constructions du Bas-Empire (Thermes Impériaux, Aula Palatina), aux édifices plus anciens qui ont fait l'objet de transformations tardives en vue de prolonger leur fonctionnement (thermes du Viehmarkt, Altbachtal), et enfin, les grands axes urbains hérités du Haut-Empire. Les améliorations apportées au réseau viaire s'étendent donc sur une grande partie de la phase augusto-tibérienne du quadrillage urbain.

La concentration des habitats tardifs le long des axes permet également de supposer que ces derniers étaient encore en état de fonctionnement. A Cologne, les occupations domestiques se concentrent avant tout le long de la route du limes et du *praetorium*. A Théroouanne, même si la présence d'une fortification tardive n'est pas assurée, la survivance du site péri-urbain de la rive sud de la Lys (sous la poste) jusqu'au IV^e siècle, constitue l'indice d'une utilisation permanente de la chaussée Arras-Boulogne au Bas-Empire³⁵¹. A Brumath, seule la stratigraphie de la route de Weitbruch assure de son utilisation dans l'Antiquité tardive³⁵².

Inversement, des signes tels que l'aménagement de tombes dans la surface de circulation ou de simples creusements confirment leur abandon, comme ce fut observé à Cologne aussi bien dans la Aachenerstraße³⁵³ (en direction de Tongres) que dans les rues secondaires voisinant cette nécropole. La récupération de l'équipement des rues, notamment les éléments de portique, constituent un autre signe de l'abandon de la voirie à Avenches³⁵⁴.

³⁴⁹ JACQUES 2000, p. 61.

³⁵⁰ COLOGNE 1980c, p. 81.

³⁵¹ DUPUIS 1989 ; DELMAIRE 1994, p. 89.

³⁵² HATT 1970a, p. 337.

³⁵³ SPIEGEL 1994, p. 607-608.

³⁵⁴ CHEVALLEY 1996.

CHAPITRE V

Il faut aussi considérer les perturbations importantes engendrées par l'édification des fortifications tardives qui condamnent, en particulier lorsqu'elles adoptent une forme quadrangulaire, le réseau viaire sur lequel leur plan est basé. La construction de bâtiments tardifs sur les surfaces de circulation de la voirie est un fait très rarement observé; nous songeons à l'évolution du quartier de l'îlot de la Visitation à Metz, peut-être motivée par la condamnation de la rue dont le prolongement était situé dans l'axe du tracé de l'enceinte du Bas-Empire³⁵⁵. Le même phénomène a été observé sur le site d'Arras: la voirie longeant la façade du sanctuaire mérovingien, condamnée par le passage de la courtine, est transformée en une simple venelle bordant l'enceinte vers le sud, tandis que l'aboutissement de la rue perpendiculaire disparaît sous de nouvelles constructions. L'édification de l'enceinte de Kaiseraugst a entraîné également la condamnation de rues internes au réduit fortifié³⁵⁶, notamment la Baustraße³⁵⁷.

3. LE RESEAU VIAIRE ET SON EQUIPEMENT

3.1. Caractéristiques techniques et morphologiques des rues

Les réaménagements des réseaux viaires ont été rarement observés, non du fait principalement que les informations sont lacunaires, mais parce que les fouilles montrent qu'une grande partie des voies ne fait l'objet d'aucune réparation, et sont conservées dans l'état dans lequel elles ont été laissées à la fin de l'occupation du Haut-Empire. Ces caractéristiques confirment par ailleurs la pérennité certaine du plan d'urbanisme défini au Haut-Empire dans toutes les villes fortifiées.

Les villes de Cologne et surtout Trèves, attestent d'une restauration (limitée à la rue du Port dans la première ville citée³⁵⁸) des surfaces de circulation, qui sont dotées d'un dallage. Ce type de revêtement, rarement observé dans les chefs-lieux du Haut-Empire, est disposé avec grand soin sur le niveau de circulation antérieur. Des rechargements en matériaux de moindre qualité ont été également observés ponctuellement, par exemple dans le cadre de la rénovation du quartier de l'îlot de la Visitation à Metz³⁵⁹, à Reims³⁶⁰, à Arras³⁶¹, à Verdun³⁶², ainsi qu'à Xanten³⁶³.

Quelques villes illustrent plusieurs découvertes exceptionnelles: Beauvais présente par exemple un cas de réaménagement du réseau viaire occasionnant le léger déplacement d'une rue de l'ancien quadrillage urbain³⁶⁴. Les fouilles au terrain Landrot à Boulogne, ont montré celui, encore plus rare, d'une construction de rue qui supprime tardivement l'emplacement d'un bâtiment édifié au Bas-Empire dans les limites imparties par le réseau viaire du camp du Haut-Empire. Enfin, les

³⁵⁵ HATT 1958c, p. 328; HECKENBENNER 1992, p. 32, fig. 22 (rue 6).

³⁵⁶ MÜLLER 2000, p. 107, fouille 1999.04.

³⁵⁷ MÜLLER 2000, p. 107, fouille 1999.08.

³⁵⁸ COLOGNE 1980c, p. 81.

³⁵⁹ BILLORET 1966c, p. 291 (rue antique nord-sud sondée sous la rue Serpenoise).

³⁶⁰ Square du Trésor (NEISS 1985, p. 372).

³⁶¹ JACQUES 2000, p. 61.

³⁶² GAMA 1997a, p. 27.

³⁶³ La dernière couche attestant de son utilisation a été datée de 388 après J.-C. (BORGER 1960, p. 322).

³⁶⁴ DESACHY 1991a, p. 27, fig. 7.

recherches menées sur le site d'Amiens témoignent de la création d'une rue périphérique à la fortification tardive. La voirie neuve comprenait plusieurs recharges disposées sur un ballast constitué initialement des déchets de construction de la muraille³⁶⁵.

3.2. Equipement du réseau viaire

L'état de l'équipement de la voirie (portiques et trottoirs), à plus forte raison lorsque son utilisation *intra muros* au IV^e siècle est attestée par des couches de recharge, est peu documenté dans les villes du Bas-Empire. Il est clair que l'abandon d'une grande partie de l'espace urbanisé, en particulier les zones riveraines des rues secondaires, n'a pas favorisé son maintien.

Nous avons également souligné le caractère parfois "semi-privatif" des portiques dès le Haut-Empire, qui s'accorde mal avec une reprise des structures au Bas-Empire. Hormis le cas de Reims, où le tracé de la fortification se base sur l'intégration des arcs monumentaux ponctuant les artères principales de la ville, le mode d'implantation des fortifications, surtout lorsqu'il emprunte le tracé des rues, rendait inévitablement leur maintien inutile au Bas-Empire. Le démantèlement systématique observé sur le site du chevet de la cathédrale à Beauvais illustre bien ce phénomène. A Avenches, la désaffectation de la voirie se signale par la récupération systématique de son équipement³⁶⁶.

3.3. Alimentation, distribution et évacuation des eaux

* L'alimentation en eau

L'alimentation en eau n'est plus documentée que par quelques puits, à l'image des découvertes effectuées à Bavay. Aucun aqueduc n'est maintenu vraisemblablement en service; la destruction des établissements thermaux en témoigne aussi d'ailleurs. En outre, les recherches menées sur l'édification des nouveaux complexes thermaux n'a livré aucun renseignement sur leur système d'adduction; à l'exception de l'aqueduc de Rüwer à Trèves en liaison avec les thermes impériaux, et dont la chronologie, soulignons-le, est remise en question.

* Evacuation des eaux

Les seuls systèmes d'évacuation des eaux, remis en service ou réaménagés, concernent le réseau d'égouttage des rues, mais, de nouveau, les informations demeurent extrêmement ponctuelles. Les fouilles d'Arras ont ainsi démontré que la voirie longeant le sanctuaire métroaque avait été intégralement reconstruite au Bas-Empire, son système d'égout compris³⁶⁷. Dans la fortification tardive de Kaiseraugst, sous la porte ouest, les fouilles ont permis de dégager sous le dallage en grès de récupération, un canal d'évacuation passant en son milieu.

³⁶⁵ DESBORDES 1973a, p. 345-346.

³⁶⁶ CHEVALLEY 1996.

³⁶⁷ JACQUES 1990b ; JACQUES 1991d.

CHAPITRE V

4. LES CONSTRUCTIONS MILITAIRES

4.1. Les *praetoria*

Le seul *praetorium* reconnu avec certitude est celui de Cologne. Le plan du bâtiment public de la Loucherie à Tournai a d'ailleurs été comparé à ce dernier, en raison de sa position périphérique et des caractéristiques architecturales de sa façade monumentale, ouverte à la fois sur la campagne et sur la ville³⁶⁸. Les fonctions attribuables à cet édifice demeurent cependant hypothétiques, et un autre rôle pourrait lui être assigné dans un registre civil. Par ailleurs, le *praetorium* de Cologne bénéficie au Bas-Empire d'un réaménagement complet de ses structures en relation avec les transformations urbanistiques *intra muros*, et conserve manifestement, malgré ces modifications architecturales, son rôle initial, alors que le bâtiment de la Loucherie, intégré au dispositif défensif de la ville de Tournai, a perdu son utilité première.

4.2. Les casernements

L'existence de casernements dans les villes du Bas-Empire demeure hypothétique; elle n'est soutenue que par deux découvertes *intra muros* dont l'identification n'est pas établie avec certitude; d'une part à Arras (casernes théodosiennes ?), à Bavay (sur le *cardo*) et Boulogne, et d'autre part, à Strasbourg. Le plan des baraquements s'apparent aux constructions des camps sur le Limes. A Arras, les bâtiments ont fait l'objet de transformations qui ont conduit à une modification certaine du type d'occupation dès le début du Ve siècle .

5. LA PARURE MONUMENTALE CIVILE ET RELIGIEUSE DES VILLES (tableau 22)

L'étude de l'évolution de la parure monumentale du Haut-Empire dans les villes du Bas-Empire conduit à envisager les bâtiments publics selon l'état des connaissances actuelles. Nous distinguerons d'une part ceux dont le rôle est bien connu; les transformations architecturales traduiront ainsi la permanence, l'abandon, ou le changement des fonctions initiales. Nous tiendrons compte en second lieu des bâtiments dont la fonction initiale reste indéfinie mais dont les transformations permettent de postuler un usage différent durant l'Antiquité tardive.

5.1. La parure monumentale héritée du Haut-Empire

* Le *forum*

Aucun exemple de *forum* dont la construction serait postérieure au Haut-Empire n'est reconnu, tant dans les villes qui conservent leur rang de chef-lieu que dans les nouvelles villes créées après le IIIe siècle, malgré la découverte d'autres bâtiments publics prouvant qu'il y a bien eu au Bas-Empire un renouveau certain sur le plan urbanistique du Bas-Empire. Le *forum*, qui commandait en grande partie l'organisation et le développement des villes durant les trois premiers siècles de l'occupation,

³⁶⁸ MERTENS/REMY 1974, p. 32. J. Mertens propose lui-même d'autres solutions d'interprétation, comme la propriété résidentielle d'un personnage important de la ville.

est LA structure qui ne trouve pas sa place dans la ville du Bas-Empire, même si dans les anciens chefs-lieux, il continue d'occuper une place importante et décisive dans le cadre urbain, comme nous le verrons, par l'étendue des vestiges et le caractère monumental des ruines subsistantes. Les mouvements de transfert de prérogatives observés entre les villes et les sites considérés comme de simples agglomérations secondaires au Haut-Empire montre que le complexe monumental du *forum* n'est peut-être plus la structure indispensable qui confère à la ville le rôle de chef-lieu.

Il conviendrait donc de s'interroger sur deux aspects importants: d'une part, le *forum* conserve-t-il un rôle public dans certaines villes ? D'autre part, quel est le lieu où s'exerçaient le règlement administratif et civil des villes du Bas-Empire, qu'elles aient conservé leur statut de chef-lieu ou qu'elles l'aient reçu seulement au Bas-Empire. Peu d'auteurs se sont exprimés à ces sujets et les opinions divergent fortement. Des réaménagements de *fora* au Bas-Empire sont pourtant connus: on sait ainsi que Valens a restauré celui d'Antioche³⁶⁹, une ville qui conserve par ailleurs, toutes les qualités d'une grande métropole du Haut-Empire. Il est donc tout à fait possible que les villes dont la superficie du Haut-Empire est maintenue au Bas-Empire aient conservé un *forum* en état de fonctionnement. Nous songeons à la ville de Cologne, dont on sait que le *praetorium* a fait l'objet d'importantes transformations, mais surtout à Trèves, qui, en raison de son titre, a bénéficié d'un vaste programme de rénovation urbaine, dans lequel les thermes de la Viehmarktplatz voisins sont relevés, et l'axe monumental de la ville magnifié par la construction des thermes impériaux. Dans les deux cas, la chronologie incertaine des structures du *forum* ne permettent pas de le confirmer.

Les fouilles menées sur le site des thermes impériaux de Trèves et l'examen des structures les plus tardives ont fourni l'occasion de soulever le second problème. Sous Valentinien, l'édifice est profondément remanié, et la fonction thermale, reléguée dans des aménagements secondaires et périphériques, dont la position par rapport au réseau viaire suggère qu'ils assumaient cependant encore une fonction publique. Mais le véritable problème réside dans l'interprétation des transformations affectant le reste du bâtiment.

Plusieurs solutions avaient été envisagées au moment de son exploration. L'une d'entre elles, émise par D. Krencker, visait à reconnaître dans l'édifice remanié un nouveau *forum* impérial³⁷⁰. La palestre des anciens thermes aurait ainsi servi de marché, entouré de boutiques abritées sous la galerie du portique, tandis que le bâtiment aurait reçu la fonction de basilique judiciaire. Mais cette hypothèse ne trouva pas d'écho en raison d'une part, de la disproportion de l'étendue du site pour une telle utilisation. De plus, Trèves possédait déjà une nouvelle basilique (*Aula Palatina*).

Dans les villes réduites, l'exclusion des *fora* des fortifications urbaines paraît exceptionnelle. Cependant, le bilan doit être considéré comme provisoire, car le nombre de villes où les structures du *forum* ont été localisées et interprétées avec certitude sont peu nombreuses. Comme nous l'avons vu, on en est seulement sûr à vrai dire pour les villes de Reims, Amiens, Bavay, Trèves,

³⁶⁹ CHASTAGNOL 1991, p. 59.

³⁷⁰ GRENIER 1925, p. 48.

CHAPITRE V

Cologne et Xanten. Parmi toutes ces villes, seules Trèves et Cologne conservent un espace urbain équivalent à celui qu'elles possédaient au Haut-Empire. Les cas plus incertains, comme Beauvais, Tongres et Arras, sont tributaires surtout de l'identification des vestiges présumés du *forum*, et non de ceux de l'enceinte (sauf à Metz). Dans ces trois villes, les fortifications urbaines occasionnent également une réduction importante de l'espace urbanisé, obligeant à faire théoriquement un choix dans les structures monumentales de la ville du Haut-Empire.

L'exception à cette règle est Augst, où aucune des deux fortifications qui se sont succédées sur le site n'intègre le *forum* dans le nouvel espace urbain. Le forum devient un édifice *extra muros*, et l'on imagine mal que le pôle administratif n'ait pas été implanté à l'intérieur de la ville elle-même. Le bâtiment porte cependant les traces mobilières d'une occupation tardive à caractère domestique³⁷¹. A l'inverse, la perte du statut de chef-lieu à Bavay constitue peut-être l'une des principales explications du système de fortification choisi pour cette ville, qui se résume au renforcement des structures du *forum* lui-même, l'un des plus grands du Haut-Empire en Gaule. Des réoccupations tardives à caractère domestique ont été également relevées dans le forum de Nyon, une ville qui n'a fait l'objet d'aucune mise en fortification.

Par ailleurs, les *fora* intégrés au nouvel espace urbain ont également livré des traces de remaniement, qui ont été interprétées comme le reflet d'importantes transformations apportées à certaines parties du complexe monumental, comme ce fut le cas pour les cryptoportiques de Reims. Des réaménagements en dur, matérialisant la réfection des sols, ont été constatés également dans le *forum* d'Amiens, mais ils ne peuvent être considérés avec certitude comme représentatifs de la pérennité du fonctionnement, parce qu'une partie du front est de la construction a été reconvertie en un petit bâtiment chauffé qui semble fonctionner comme une entité publique indépendante du reste du complexe monumental. D. Bayard souligne que l'esplanade centrale du complexe est restée vierge de toute construction, signe que le caractère public de cette partie du monument aurait sans doute été préservé durant le Bas-Empire. Ceci ne prouve certainement pas que l'édifice a continué de fonctionner en tant que *forum*, mais la ville a continué de profiter d'une place publique.

³⁷¹ SCHWARZ 1991c, p. 196 (phase V).

Tableau 22 : La parure monumentale des villes du Nord de la Gaule au Bas-Empire d'après les découvertes récentes

VILLES	MILITAIRE					RELIGIEUX				CIVIL					
	Castrum	Castellum	Enceinte Haut-Empire	Praetorium	Casernements	Temple gallo-romain	Sanctuaire germanique	Mithraeum	Edifice religieux chrétien/indéterminé	Basilique	Thermae	Horrea	Macellum	Ancien forum	Autres bâtiments
BELGIQUE PREMIERE															
13. TREVES			X					X ?	X	X	X	X		X	X
14. METZ	X								X	X	X ?			X ?	X
14*. VERDUN	X														
15a. TOUL	X														
15b. GRAND	?		?							X					
BELGIQUE SECONDE															
01. AMIENS	X											X		X	X
02a. SAINT QUENTIN															
02b. VERMAND	X ?														
03. ARRAS	X				X ?	X	X	X			X	X	X		
04. THEROUANNE	?														
04*. BOULOGNE	X				X ?							X ?			X
05b. TOURNAI	X								X ?		X	X			X
06a. BAVAY		X			X ?									X	X ?
06b. CAMBRAI	X										X ?				
08. BEAUVAIS	X										X				
09. SENLIS	X														
10. REIMS	X										X				
11. SOISSONS	X														

GERMANIE PREMIERE																
21. MAYENCE	X															
16a. BRUMATH	?															
16b. STRASBOURG	X			X								X		X		X
GERMANIE SECONDE																
17. COLOGNE	X			X								X?				X
07. TONGRES	X											X?				
18. XANTEN	X															
19. NIMÈGUE	X															
20. VOORBURG																
GRANDE SEQUANIE																
24. AUGST	X									X?		X		X		X
25. AVENCHES	X															
26. BESANÇON	X											X?	X?			X
27. NYON																
LYONNAISE PREMIERE																
12. LANGRES	X								X					X?		
VIENNE																
28. GENEVE	X							X?	X					X?		

Les constructions officielles dans les nouvelles villes du Bas-Empire sont peu nombreuses; il s'agit de nouvelles structures à caractère monumental, mais qui relèvent manifestement en grande partie du domaine de l'architecture domestique. Ce sont des *domi* de très grande taille, dont les fonctions d'apparat sont tellement développées qu'elles pourraient être attribuées à des personnages officiels qui exerçaient les charges civiles dans les nouvelles provinces (gouverneurs, préfets). Ces palais ont vraisemblablement constitué, avec les basiliques, les nouveaux lieux d'exercice de la gestion de la ville et de ses habitants, organisée suivant un nouvel angle. Les recherches menées à l'emplacement du groupe épiscopal de Genève illustrent bien le nouveau cadre administratif du Bas-Empire. Le signe distinctif principal de cette construction dont le caractère officiel est soutenu demeure les infrastructures destinées aux vivres, trop importantes pour être attribuées aux stricts besoins de la résidence elle-même. Mais de nouveau, la centralisation des denrées n'était pas la fonction principale des *fora* du Haut-Empire.

* Les édifices religieux

La pérennité des fonctions religieuses des sanctuaires du Haut-Empire ne semble excéder qu'exceptionnellement la seconde moitié du III^e siècle. On sait ainsi qu'à Genève en tout cas, l'édifice du quartier Saint-Gervais reste en fonction jusqu'au IV^e siècle, tout comme le sanctuaire dans la zone industrielle des "Franchises" à Langres, tandis que le temple du *forum* d'Augst semble être encore fréquenté entre la fin du III^e siècle et la première moitié du IV^e siècle³⁷².

L'abandon des structures religieuses n'est certainement pas lié uniquement à leur position fréquemment périphérique à l'espace urbain, encore accrue d'ailleurs avec le repli de la ville à l'intérieur de ses fortifications. Le contexte religieux très mouvementé du Bas-Empire, variant au gré des faveurs et des interdictions impériales successives concernant tel ou tel culte, a dû constituer un frein important. Le site de Grand, dont la vocation aurait été essentiellement religieuse au Haut-Empire, et qui a peut-être exercé les fonctions de chef-lieu au Bas-Empire au détriment de Toul, conserve cependant une fréquentation exceptionnelle, même accrue au Bas-Empire.

Les premiers signes d'introduction de la religion chrétienne dans nos régions, au travers des mentions relevées dans les premières listes épiscopales ou des premières manifestations matérielles de la pratique de rites chrétiens par les découvertes mobilières, précède largement l'émergence des premiers ensembles construits paléochrétiens. Enregistrés au moins dès le milieu du IV^e siècle, ils témoignent d'un changement de mentalité profond, peu favorable (que du contraire) à la remise en état des anciens lieux de culte païens, qui représentent pourtant dans certaines villes une proportion très importante de la parure monumentale du Haut-Empire. L'étude de la formation des groupes épiscopaux, en particulier de celui de Genève, établit clairement les circonstances dans lesquelles s'est développée la pratique du culte: l'absence de structure monumentale, et l'aménagement d'un premier lieu de culte dans l'une des petites pièces d'une construction résidentielle privée.

³⁷² SCHWARZ 1991c, p. 196 (phase V).

Par ailleurs, l'effondrement progressif des structures étatiques romaines durant le Bas-Empire, et surtout, le changement de conception lié à la notion de *civitas*, comprise au Haut-Empire, comme une représentation des liens très étroits qui unissaient le chef-lieu à son territoire, et qui recouvre une signification désormais très confuse dans les textes du Bas-Empire, n'ont pas non plus favorisé le maintien des ensembles cultuels. Ces ensembles sont considérés en effet comme les sanctuaires centraux des *civitates*, comme le suggère J. Scheid à propos de l'Altbahctal de Trèves, puisque les *civitates* n'existaient plus au sens strict du terme, tel qu'il était entendu au Haut-Empire. La réorganisation administrative des Gaules, qui a entraîné dans certains territoires le transfert des fonctions de chef-lieu d'une ville à un autre site, qui n'était qu'une agglomération secondaire du Haut-Empire, constitue une autre entrave importante à la survie des monuments religieux dans les chefs-lieux du Haut-Empire.

* Les édifices de spectacle

La réutilisation des édifices de spectacle est peu fréquente parce qu'elle ne concerne que les constructions implantées à l'intérieur même du réseau viaire, une situation elle-même assez rare dans l'organisation urbanistique des villes du Haut-Empire. Ce dernier type de disposition a tout d'abord favorisé leur reprise dans le système de fortification tardif, par souci d'économie comme ce fut le cas à Amiens, où l'intégration du *forum* et de l'amphithéâtre, construits côte à côte, réduisait de façon conséquente l'importance des travaux de mise en défense. L'amphithéâtre de Trèves, par son intégration au système de fortification de la ville (tout comme à Metz), constitue un second exemple du même type, bien que la durée d'utilisation du monument de spectacle, qui a pu se prolonger jusqu'au début du Bas-Empire, demeure incertaine. Il est possible également que le théâtre d'Avenches, En Selley, pourtant situé à l'écart de la ville elle-même, ait pu servir de lieu de refuge provisoire parce qu'il était facile à fortifier, comme le suggère le creusement d'un fossé sur son pourtour.

* Les thermes

Les thermes publics du Haut-Empire ont connu un destin très différent d'un site à l'autre. Il est difficile, pour beaucoup d'entre eux, d'affirmer que leur fonction a été maintenue après la seconde moitié du III^e siècle, et encore moins leur statut public, si l'on considère l'implantation de plusieurs inhumations dans les structures thermales du quartier de Bréquerecque à Boulogne et les traces d'habitats repérées dans les grands thermes de l'*insula* 10 à Xanten.

En revanche, l'état tardo-antique de plusieurs ensembles balnéaires a été suffisamment bien exploré pour démontrer que certains d'entre eux ont bien été remis en service après les invasions. Dans ce dernier cas de figure, les travaux de réaménagement correspondent à une grande campagne de reconstruction, dont l'ampleur et les caractéristiques sont plus convaincantes au sujet de la conservation des fonctions thermales que les simples réfections qui furent constatées sur les thermes du musée de la cour d'Or à Metz. Mais, bien que celles-ci se limitaient à la réparation soignée du voûtement d'une abside, elles tendent à prouver en tout cas, que le bâtiment assumait probablement toujours un rôle public³⁷³. La reconversion des structures thermales en un bâtiment public assurant une autre fonction est peu courante;

³⁷³ HATT 1960a, p. 216-217; BILLORET 1966c, p. 293-295.

nous avons juste relevé le cas de l'édifice thermal de la rue Fénelon à Cambrai, transformé en entrepôt/grenier public pour le stockage des céréales.

Nous songeons en particulier aux ensembles de la Viehmarktplatz à Trèves, ainsi qu'aux thermes de la rue Robert de Coucy, dans lesquels les substructions dégagées appartiennent bien architecturalement au registre des formes thermales, mais n'entretiennent aucun rapport avec la disposition de l'ensemble public du Haut-Empire³⁷⁴. Les transformations apportées à ces deux complexes balnéaires visent non seulement à leur restituer leur rôle thermal mais aussi à améliorer et embellir les structures balnéaires. En effet, la salle de plan circulaire identifiée dans les thermes de Reims comme un *frigidarium* ou un vestibule est un type de plan assez rare dans les thermes de nos régions, mais manifestement recherché. Dans les thermes de la Viehmarktplatz, l'opération de rénovation s'est traduite par l'accroissement de la superficie occupée par l'ensemble thermal, la reconstruction du système de chauffage et l'aménagement de grandes piscines chauffées par des *testudines*, un équipement également très rare dans notre aire géographique, même dans les constructions thermales du Haut-Empire.

* Les *horrea*

La recherche archéologique n'a mis au jour que peu de constructions identifiées comme des *horrea* dans les villes du Haut-Empire (Tongres, Metz?), mais leur désaffectation et leur abandon sont assurés au Bas-Empire. Dans le cas de Tongres, l'exclusion de l'édifice de la ville emmurillée a joué un rôle certain dans l'abandon des structures.

Au Bas-Empire, les *horrea* connus occupent une superficie plus réduite que l'exemple de Tongres. Seule la ville de Trèves dispose d'un complexe de grande taille. Le plan des *horrea* du quartier Sainte-Irmine repose sur la conception dédoublée d'une halle très allongée divisée en trois nefs par deux séries de piliers, formant un complexe plus ramassé sur lui-même. L'espace central est réduit à une large allée, tandis que les locaux de stockage forment deux volumes aux séparations internes très aérées. En ce sens, les démarches architecturales qui ont présidé à la construction des *horrea* de Trèves et de Tongres (au Haut-Empire) sont diamétralement opposées.

* Les *macella*

Peu de *macella* ont été mis au jour dans les villes concernées et l'attribution de cette fonction aux structures demeure hypothétique (Genève par exemple), sauf à Arras. Dans ce dernier cas d'ailleurs, le maintien en service de la construction au Bas-Empire n'est pas assuré, d'autant qu'aucune transformation architecturale n'est enregistrée à cette période.

5.2. Les édifices publics du Bas-Empire

* Les basiliques

Plusieurs villes comprennent dans leur nouvelle parure monumentale une construction de plan basilical comprenant une grande halle rectangulaire prolongée d'une abside, mais dont l'interprétation recouvre

³⁷⁴ Nous pouvons également citer l'exemple des thermes situés sous l'église Saint-Didier à Langres.

une grande diversité de fonctions, depuis la basilique civile (*Aula Palatina*, Trèves), à la basilique thermale (Saint-Pierre-aux-Nonnains? à Metz; monument de la cour Saint-Etienne? à Strasbourg), ou encore à la basilique religieuse paléochrétienne (O.-L.-V., Tongres).

La vocation civile, thermale ou religieuse des différents bâtiments n'est pas assurée; du reste, le plan des édifices a peut-être autorisé dans certains cas, une succession d'au moins deux de ces fonctions (thermale puis religieuse) dans le cas de la basilique de Metz. La présence d'un système de chauffage à l'intérieur des basiliques n'est pas forcément synonyme, comme le montre le cas de l'*Aula Palatina*, de l'exercice d'un rôle thermal; en revanche, les bassins chauffés voisinant celle de Metz, posent un réel problème d'interprétation. La tendance actuelle, qui voudrait y reconnaître le vestibule d'un ensemble balnéaire, ne colle cependant pas avec la chronologie des deux ensembles de construction (les bassins et la basilique) qui n'ont été associés dans un seul ensemble monumental que dans un second temps. Une autre solution serait d'envisager que les deux édifices aient pu constituer à l'origine deux constructions publiques indépendantes, des thermes et une basilique. La chronologie tardive de la construction de la basilique, placée au plus tôt dans la seconde moitié du IV^e siècle, ne permet pas non plus d'écarter l'hypothèse d'une destination religieuse des deux ensembles.

* Les thermes

Les constructions thermales constituent l'une des infrastructures les plus courantes de la parure monumentale des villes du Bas-Empire. Cependant, la pérennité de ce type d'équipement ne va pas de pair, comme l'on pourrait s'y attendre, avec la reprise des constructions balnéaires antérieures, qui constituaient elles-mêmes l'un des types de monuments les plus fréquemment représentés dans le domaine public, à la fois dans les agglomérations secondaires et dans les chefs-lieux durant le Haut-Empire. Seuls deux bâtiments thermaux publics du Haut-Empire, rappelons-le, ont été clairement rétablis dans leur fonction, mais un seul, celui de la Viehmarktplatz, a fait l'objet d'une réelle campagne de rénovation. Dans le cas de Reims, l'absence de correspondance avec les structures thermales antérieures montre qu'il s'agit d'une nouvelle construction, et la solution de continuité des fonctions ne s'exprime qu'au niveau du lotissement lui-même.

Une seconde remarque mérite d'être relevée, aussi bien pour ces deux édifices, que pour les nouveaux bâtiments thermaux trévires: c'est l'amélioration de l'équipement thermal, et de sa conception architecturale, qui surpasse, paradoxalement, celle des anciens établissements balnéaires des chefs-lieux du Haut-Empire, étant donné qu'aucun d'entre eux n'a jamais atteint le gigantisme des thermes impériaux édifiés à la fin du III^e siècle. Les statuts des villes de Reims et surtout de Trèves, devenue capitale impériale au Bas-Empire, justifient bien entendu en partie ces observations. Du reste, Trèves est la seule ville à disposer de deux ensembles thermaux de grandes dimensions au Bas-Empire; la réduction de la superficie urbanisée dans les autres villes, qui reflète logiquement une baisse sensible du nombre d'habitants, ne devait pas en favoriser en effet la multiplication des édifices balnéaires.

Dans les autres villes de l'Antiquité tardive, les constructions thermales n'ont été que très partiellement explorées. Aucun plan n'a pu être restitué suffisamment pour confirmer la destination thermale des

constructions, à l'exception de celles d'August et d'Arras, dont les fonctions sont bien établies. La forme architecturale des édifices d'August et d'Arras semble directement apparentée aux établissements de bains de type militaire, caractérisés par un plan réduit, disposant, en dehors des salles correspondant à la séquence thermique sur un itinéraire aligné, de peu de pièces annexes. Dès lors, lorsque le plan n'est que partiellement connu, il est difficile de déterminer le caractère public ou privé de la construction. Ainsi à Tournai, un ensemble balnéaire vient d'être dégagé mais sa fonction publique ne peut être encore établie avec certitude.

De même, les transformations affectant les thermes impériaux de Trèves indiquent qu'une grande partie des structures fut reconvertie en un ensemble à vocation administrative/civile ou militaire, tandis que l'équipement thermal est réduit à sa plus simple expression et relégué dans une zone secondaire du bâtiment original. Ses dimensions sont tout à fait identiques à celles des thermes des *castella* du *limes*, si bien qu'ils trouvent un parallèle direct dans ceux du *castellum* de Niederbieber.

L'examen des structures des thermes de la place de la Préfecture à Arras, tout comme les bains découverts dans la nef nord de la cathédrale de Tournai, indique que la mise en œuvre des matériaux fut effectuée cependant avec un très grand soin. Par contre, le réaménagement des thermes impériaux de Trèves se distingue du premier état des thermes par la faible épaisseur des murs et leur appareil négligé. L'hypothèse d'interprétation de l'ensemble de la construction, soutenue par E. Krüger³⁷⁵ et reprise ensuite par E. Gose, a été résumée en une formule originale: une sorte de "club sportif pour les officiers de la garde impériale". E. Krüger rapproche la nouvelle disposition de la palestra de celle des casernes de gladiateurs de Pompéi par l'existence d'un portique qui ouvre sur des chambres (les anciennes "boutiques") susceptibles d'accueillir chacune une dizaine ou une douzaine d'hommes, soit un effectif total de six à sept cent soldats. La cour centrale aurait servi au déroulement des parades militaires, voire même des courses de chars ou des entraînements pour les jeux du cirque, comme le suggère la mosaïque dite de Polydus, découverte à cet emplacement. L'empereur y aurait donc installé sa garde personnelle, tout en utilisant le reste des bâtiments comme des salles d'apparat ou de justice.

* Les édifices religieux païens

Les nouvelles constructions religieuses enregistrées dans les villes du Nord de la Gaule au Bas-Empire sont peu nombreuses à ce jour. Elles témoignent, à côté de la persistance du modèle des temples de tradition gallo-romaine (les *fana*), des lieux de culte dédiés à des divinités d'origine orientale (comme le mithraïsme à Trèves, le sanctuaire d'Attis et Cybèle à Arras), et de structures indiquant l'introduction de pratiques rituelles germaniques (sanctuaire germanique d'Arras). Hormis ce dernier type de découverte, les autres cultes étaient déjà présents dans le Nord de la Gaule au Haut-Empire.

* Les greniers publics/*horrea*

Les greniers sont, avec les thermes, les constructions publiques civiles les plus fréquemment relevées dans les villes du Bas-Empire. Les techniques de construction semblent varier non seulement d'une ville à

³⁷⁵ GRENIER 1925, p. 59. Une autre interprétation des structures en forum impérial tardif a été avancée par D. Krencker. Cette hypothèse a été discutée dans le chapitre concernant la parure monumentale héritée du Haut-Empire.

l'autre, mais aussi en fonction de la capacité de l'entrepôt. Les *horrea* du quartier Sainte-Irmine à Trèves tiennent une place exceptionnelle dans ce tableau; ils n'entretiennent ainsi que peu de comparaison tant sur le plan architectural que technique par rapport aux autres ensembles de ce type. L'usage des matériaux périssables et le retour aux techniques de fondation sur sablières pour la construction des autres *horrea* connus s'est vérifiée aussi bien à Amiens (faubourg de l'Avre, place du Don), qu'à Arras (quartier Baudimont).

* Les *macella*

Une seule structure assimilée à un *macellum* par la découverte d'un système de circulation d'eau; elle a été identifiée dans la nouvelle capitale de Genève, et correspond bien à un bâtiment public d'époque tardive.

* Autres constructions publiques

Plusieurs villes du Bas-Empire ont livré les vestiges de constructions dont le caractère public est indubitable, mais dont la fonction demeure toujours inconnue. Nous songeons en particulier aux découvertes de monuments publics disposant d'un système de chauffage encore élaboré, tels que les hypocaustes mixtes à canaux branchés sur une chambre centrale à pilettes (comme le bâtiment civil du quartier Saint-Pierre à Tournai ou la construction édifiée dans l'aile est de l'ancien forum d'Amiens); ou les hypocaustes uniquement à canaux, un modèle plus courant dans les constructions très tardives, tant publiques que privées (bâtiment civil à l'espace des anciens cloîtres canoniaux à Tournai).

5.3. Matériaux et mise en œuvre dans les constructions publiques du Bas-Empire

La mise en œuvre des matériaux dans les constructions publiques du Bas-Empire est peu variée: l'usage de l'*opus vittatum* caractérise pratiquement les parements de toutes les constructions tardives, où il se trouve parfois employé en alternance avec des assises de carreaux de terre cuite (*opus vittatum mixtum*). L'usage de la brique cuite reste très limité; hormis le soubassement des thermes impériaux et l'élévation intégrale de l'Aula Palatina de Trèves, aucune ville n'en a fourni d'exemple.

Les recherches récentes ont amené cependant la découverte d'un nouveau type d'appareillage pour les bâtiments publics tardifs. Nous songeons aux fouilles effectuées sur le bas-parvis de la cathédrale d'Amiens, qui ont mis en évidence un bâtiment dont l'élévation était montée à l'aide d'une forme dégénérée d'*opus africanum*, caractéristique également des premiers édifices paléochrétiens rencontrés sur le site de Genève, et du bâtiment chauffé sous les anciens cloîtres canoniaux à Tournai. La mise en œuvre des matériaux est particulièrement grossière sur ce dernier site: elle se traduit par le emploi de blocs massifs pour l'ossature de la construction, et de moellons à peine dégrossis pour les hourdis de remplissage, simplement liaisonnés avec de l'argile.

Du reste, ce type d'appareillage n'est pas propre aux constructions tardives; plusieurs villes ont livré les vestiges de caves privées édifiées selon cette technique au Haut-Empire; cependant, l'*opus africanum* ne semble bien être introduit dans l'architecture publique qu'au Bas-Empire. Le bâtiment paléochrétien de Genève est le seul à être pourvu d'un parement en petit appareil masquant l'ossature de l'*opus africanum*.

6. LES PREMIERS EDIFICES RELIGIEUX CHRETIENS

L'architecture religieuse se présente au Bas-Empire sous deux formes: il s'agit soit de constructions privées, généralement une *domus*, dans laquelle il fut possible de reconnaître l'aménagement d'un petit lieu de culte chrétien, et de l'apparition, durant le Bas-Empire, d'un premier édifice religieux chrétien dont le caractère public est assuré. Tournai, Genève et Cologne sont les sites sur lesquels des premiers ensembles chrétiens ont été enregistrés, leur développement s'effectuant selon des conditions de développement similaires et conduisant dans ces trois cas à la formation du groupe épiscopal de la ville médiévale. La faible représentation architecturale de monuments chrétiens, reconnus à l'heure actuelle, contraste avec l'abondance des découvertes mobilières attestant du développement des pratiques religieuses, et semble s'accorder avec le premier type d'observation évoqué. Il convient également de citer un quatrième ensemble paléochrétien, celui d'Augst/Kaiseraugst, dont les circonstances d'implantation s'opposent nettement à celles reconnues dans les trois autres villes.

Le site de la Cathédrale de Tournai³⁷⁶, partiellement occupé déjà par un habitat en matériaux périssables, accueille au Bas-Empire une nouvelle construction publique vraisemblablement alignée sur le réseau viaire subsistant, caractérisée en fondation par un système de chauffage à canaux sur toute son emprise intérieure, et en élévation par des éléments de décor stuqué. Le plan du bâtiment ne peut être totalement restitué, mais les maçonneries s'étendent au moins sur une superficie minimale de 130 m² (environ 7 m par 18 m).

La relation stratigraphique entre les deux types d'aménagement (l'habitat en bois et la construction publique) est perdue, du fait de l'arasement général des maçonneries à niveau constant, qui précède et dicte, de façon clairement affirmée, l'organisation générale des constructions mérovingiennes qui se superposent et calquent, jusque dans la reprise de leur système de chauffage, les structures qui viennent d'être abordées, renforçant ainsi l'idée d'une profonde pérennité des fonctions de ce secteur d'occupation depuis la fin du Bas-Empire. Dans l'intervalle chronologique qui sépare ces deux derniers faits archéologiques, se dessine une nouvelle forme d'organisation des espaces environnant ce même secteur.

Les lambeaux de structures dégagées respectent aussi le système d'orientation imposé par la voirie antique du Haut-Empire, et s'étendent sur une surface importante en contact immédiat avec la zone publique dont elles mordent au moins la limite sud présumée. Elles ont été repérées à la fois à l'extérieur de la cathédrale à proximité de l'abside du transept nord, le long du collatéral nord de la nef (à l'emplacement des anciens cloîtres), de même qu'à l'intérieur de ce dernier, et se prolongent dans le collatéral opposé, où elles serviront plus tard à l'aménagement du mur de façade de l'église carolingienne. Elles dessinent, entre autres, deux locaux de petite taille, dont l'un, exploré dans l'emprise de la galerie de l'ancien cloître roman, a manifestement servi de chambre de chauffe à un hypocauste, puisque les restes du piédroit d'un *praefurnium* soigneusement maçonné à l'aide de carreaux de terre cuite et revêtu d'un enduit argileux ont

³⁷⁶ BRULET/COQUELET/GHIGNY/VERSLYPE 2000.

été mis en évidence en connexion avec des couches successives de nature fortement cendreuse, probablement les rejets d'épandage liés au fonctionnement du foyer.

Les maçonneries appartiennent donc manifestement à une résidence de taille importante, présentant un certain degré de confort, comme l'indique aussi la découverte, à hauteur de la jonction entre le collatéral nord et du transept de la cathédrale, de la chambre de chaleur d'un hypocauste classique. Les transformations apportées au fonctionnement de ce système de chauffage attestent de la continuité d'occupation de la construction, voire justement l'amélioration de son confort par la multiplication des salles chauffées: l'hypocauste et sa chambre de chauffe sont désormais reconvertis tous deux en locaux chauffés par un système mixte (pilettes et canaux) communiquant par le passage servant initialement de *praefurnium* aménagé dans la première phase d'utilisation.

La comparaison avec l'évolution des structures précédant la formation du groupe épiscopal de la ville de Genève³⁷⁷, comme dans celui de Cologne, ne manque pas de sauter aux yeux. Dans le cadre des recherches menées sur la cathédrale Saint-Pierre à Genève, l'occupation du site s'est manifestée dès l'époque antique tardive par la construction d'une importante demeure résidentielle établie sur les ruines d'une *domus* du Haut-Empire et accueillant en plus une infrastructure de stockage destinée à un approvisionnement collectif des denrées céréalieres. De nouveau, la présence d'un certain nombre de locaux chauffés rend compte de l'aisance des occupants et du caractère quelque peu officiel attribué à cet ensemble de constructions domestiques. A Cologne³⁷⁸, cette occupation domestique adopte une forme plus restreinte, puisqu'un seul bâtiment disposant également d'un système de chauffage et dont on a la certitude qu'il a servi dans un premier temps d'habitat, a été reconnu. L'important développement des structures, dont cet habitat forme le point de départ et fixe l'emplacement des premières constructions religieuses en relation avec le siège d'évêché, s'accorde également avec le processus d'émergence des ensembles épiscopaux étudiés à Tournai et à Genève.

Les spécificités du site genevois sont également présentes, avec un décalage chronologique certain, dans les structures précédant la formation du groupe épiscopal de Tournai. C'est en effet à la période mérovingienne que se manifestent clairement sur ce site, à côté du maintien de la construction publique sous une forme architecturale identique à celle du Bas-Empire, le développement parallèle d'une série de structures témoignant d'activités artisanales liées à des productions céréalieres, telles un séchoir à grains.

7. L'HABITAT ET L'ARTISANAT DANS LES VILLES DU BAS-EMPIRE

7.1. Caractérisation archéologique des découvertes

L'architecture privée des villes du Bas-Empire dans le nord de la Gaule demeure encore largement méconnue et n'a fait l'objet aucune recherche synthétique à l'heure actuelle. Les programmes d'exploration archéologique n'ont encore abouti en effet à aucun résultat dans ce domaine dans plusieurs villes, qu'elles aient été "déclassées" ou qu'elles aient conservé leur statut de chef-lieu, comme dans le

³⁷⁷ BONNET 1991.

³⁷⁸ WOLFF 2000, p. 185-191.

premier cas de figure, Vermand, Nimègue, Voorburg et Nyon dans le second, Senlis, Tongres, Besançon et Théroüanne.

Dans les autres villes qui formaient le réseau des capitales des anciennes provinces de Gaule Belgique et des Germanies, les données recueillies se présentent sous trois formes bien distinctes: tout d'abord, sur certains sites, les informations sont tellement lacunaires qu'elles autorisent à peine l'évocation d'une occupation en certains points de la ville, attestée uniquement par des rejets mobiliers en remblais, qui se concentrent prioritairement dans l'espace *intra muros* si la cité s'est dotée d'une fortification. Ainsi à Boulogne³⁷⁹ comme à Toul, si une occupation dense durant le Bas-Empire a été observée à l'intérieur de l'enceinte sous la forme de remblais, notamment dans le quartier de l'îlot des Etuves et du Marché aux Poissons, l'aménagement de l'espace *extra muros* n'est pratiquement pas documenté. A Soissons, les maigres indices d'une occupation se prolongeant sur les IIIe, IVe et Ve siècles ont été relevés sur trois sites *extra muros* mais les circonstances des interventions ne permettent pas de confirmer cette présence, encore moins d'assurer une continuité d'occupation entre ces vestiges et ceux qui les ont précédés durant le Haut-Empire.

Sur le site de Nyon, les témoignages d'une réoccupation du site au IVe siècle ont été récemment mis en évidence. Bien qu'ils se limitent actuellement à un lot de monnaies hors contexte et à une sépulture établie sur les niveaux coiffant une occupation domestique du Haut-Empire, ils contredisent l'opinion communément admise selon laquelle les capitales "déclassées" au Bas-Empire (tout comme Nimègue et Voorburg), en particulier Nyon, démantelée au profit de l'essor architectural et urbain de Genève, avaient été totalement désertées après la crise urbanistique de la seconde moitié du IIIe siècle. L'occupation de la ville est bien affirmée jusqu'à la fin du Haut-Empire, tandis que Bas-Empire n'est pratiquement pas documenté dans la ville de Voorburg, à l'exception de quelques découvertes numismatiques³⁸⁰. Les circonstances de l'abandon des structures publiques et privées de la ville ne sont pas connues, mais leur désertion intervient en même temps, semble-t-il, que l'arrêt du fonctionnement du *fossa corbulonis*, vers 260-270, « période durant laquelle les trouvailles se raréfient »³⁸¹.

La découverte de matériel tardif dans les bâtiments du Haut-Empire n'assure pas automatiquement l'existence d'une occupation, au Bas-Empire, de nature identique à celle à laquelle était sensé répondre le bâtiment au moment de sa construction. Cette situation s'est présentée à Beauvais, où la fréquentation des constructions publiques ou domestiques plus anciennes dans le périmètre du secteur urbanisé du Haut-Empire, attestée par le mobilier tardif contenu dans les remblais postérieurs à leur abandon, ne prouve pas leur réutilisation durant le Bas-Empire³⁸².

Le second type de données archéologiques signalé consiste en la découverte de niveaux de destruction d'habitat qui, non seulement assurent d'une occupation effective des lieux mais fournissent également quelques indices sur la nature des matériaux employés et éventuellement, quelques détails techniques liés

³⁷⁹ Une occupation dense a été relevée en plusieurs points à l'intérieur de l'enceinte, rue de Lille (WILL 1969c, p. 227-228).

³⁸⁰ HOLWERDA 1923, p. 148 ; BOGAERS 1971, p. 135, note 52 ; BUIJTENDORP 1988, p. 112 et note 73.

³⁸¹ BUIJTENDORP 1982, p. 160 ; BAART 1990 (pour l'inventaire des découvertes monétaires sur le site civil de Voorburg).

³⁸² DESACHY 1991a, p. 27.

à leur mise en œuvre. Le démontage, la récupération et les destructions n'autorisent en aucune manière la restitution des plans des constructions. Nous songeons en particulier à la ville de Verdun, dont la densité des constructions privées dans l'emprise du *castrum* n'a été observée qu'en stratigraphie uniquement, à l'occasion des terrassements effectués dans le quartier épiscopal: les structures domestiques y sont édifiées à l'aide de matériaux périssables³⁸³. Sur le site de Beauvais, les matériaux périssables font leur réapparition dans les constructions domestiques tardives : dans l'angle nord-est de l'enceinte, des structures en bois et en torchis, datées du IV^e siècle, ont été observées³⁸⁴. A Cambrai, la documentation portant sur l'architecture privée reste très limitée : aucun plan d'habitat n'a été dressé, bien que plusieurs fouilles ont livré les restes de constructions en dur, notamment les traces d'un hypocauste et l'existence de murs revêtus d'enduits peints³⁸⁵. Les matériaux légers ont aussi été employés dans les constructions domestiques³⁸⁶. Plusieurs hypocaustes, dont certains doivent appartenir à des bâtiments privés ont été aperçus.

La dernière catégorie rassemble enfin les sites dont les informations sont les plus complètes et correspondent, comme à Tournai, à la découverte de structures d'habitat en place. Nous retiendrons les chefs-lieux d'Amiens, Metz, Trèves, Reims, Arras, Bavay, Brumath, Xanten, Cologne, Avenches et Augst, et parmi les agglomérations accédant au statut de capitale, celles de Grand (?), Cambrai, ainsi que Genève.

7.2. Les structures d'habitat tardives

* Définition des modes d'occupation

Il est nécessaire, avant d'aller plus loin dans la caractérisation des structures privées des villes, de distinguer les modes d'occupation observés. L'occupation domestique tardive se traduit en effet non seulement sous la forme d'une reprise de l'activité constructive et la création de nouveaux habitats, mais également par le réinvestissement de constructions héritées de l'organisation de la ville au Haut-Empire. Ce phénomène de réoccupation, qui touche aussi bien les bâtiments privés que les bâtiments publics qui sont survécu au IV^e siècle à l'état de ruines, constitue le mode d'occupation le mieux documenté dans les villes du nord de la Gaule au Bas-Empire.

* Aspects morphologiques et typologiques

Dans les constructions publiques héritées du Haut-Empire

Une première catégorie d'habitat s'est développée, sous forme de structures précaires dans les ruines des constructions monumentales du Haut-Empire. C'est le cas par exemple dans les thermes du Musée et du Carmel à Metz. La réutilisation des structures tant du Haut que du Bas-Empire à des fins domestiques est

³⁸³ GAMA/GEBUS 1994b.

³⁸⁴ FREZOULS 1982a, p. 169.

³⁸⁵ MACHELART 1982, p. 34.

³⁸⁶ *Idem*, p. 159, notice 4 et p. 161, notice 19.

également assurée dans le quartier Baudimont à Arras (balnéaire du Haut-Empire³⁸⁷, casernes (?) du Bas-Empire).

Mais l'exemple le plus parlant sur ce phénomène de réoccupation des constructions publiques est bien celui du *forum* de Bavay. Les traces d'occupation à l'intérieur de l'enceinte ont été essentiellement repérées lors des fouilles menées sur la basilique, malgré d'importantes perturbations stratigraphiques. Hormis la découverte de fosses dépotoirs et de silos, deux types de structures construites témoignent de la réoccupation du site : six hypocaustes ainsi que deux puits³⁸⁸. Leur concentration dans le secteur oriental du *forum* ne semble pas être le fait du hasard, étant donné la facilité et les possibilités de réaménagement de cette partie de la construction. La réutilisation des boutiques périphériques constitue ainsi la principale caractéristique architecturale de cet habitat³⁸⁹. Plusieurs pièces sont équipées durant cette période d'un système de chauffage à pilettes³⁹⁰. Les hypocaustes étaient probablement intégrés à des habitats plus étendus, dont les perturbations ultérieures ont totalement occulté les parties périssables³⁹¹. Du côté nord de l'édifice, l'aire sacrée n'a fait l'objet d'aucun aménagement particulier durant le Bas-Empire. En effet, son revêtement en pierre doit être considéré comme une transformation du milieu du II^e siècle, bien antérieure à la construction de la fortification³⁹². D'autres vestiges plus ténus ont été mis en évidence dans le cryptoportique sud du *forum*³⁹³.

Sur le site de Xanten, ce mode d'occupation est très courant, au point que la plupart des occupations tardives sont localisées dans les ruines des édifices publics du Haut-Empire (et notamment les thermes et l'auberge), réinvestis par des abris de fortune après leur désaffectation³⁹⁴. A Avenches, il est caractérisé à la fois par la construction de nouveaux bâtiments dont le plan n'est que partiellement connu, mais également par le réinvestissement des édifices publics du Haut-Empire, abandonnés et démantelés, comme en témoigne le théâtre En Selley désormais ceinturé d'un fossé.

Dans les constructions privées héritées du Haut-Empire

Les structures d'habitat du Haut-Empire constituent les vestiges les plus à même de recevoir à nouveau une occupation privée. Le nouveau mode d'occupation se traduit ici de deux façons : soit par l'adaptation et la réparation des anciens bâtiments privés qui se traduit par l'aménagement de nouveaux niveaux de sols au sein d'une structure dont les murs sont conservés, soit par la construction d'un habitat totalement indépendant de l'ancienne infrastructure et qui est établi sur les remblais la sommant après destruction et/ou arasement.

³⁸⁷ JACQUES 1998.

³⁸⁸ Comme le signale P. Thollard, d'autres vestiges d'habitat du Bas-Empire sont signalés à l'intérieur de la fortification, mais leur mauvais état de conservation rend l'interprétation des vestiges ardue.

³⁸⁹ THOLLARD/DENIMAL 1998.

³⁹⁰ BIEVELET 1974, p. 456-459 et p. 576-577.

³⁹¹ HANOUNE/MULLER 1992b, p. 82 : Les traces d'une structure sur poteaux a été observée dans le secteur 107. D'autres vestiges similaires ont été observés dans le portique sud, voir : LORIDANT/BLOEMENDAAL/DUFLOT 1992a, p. 85. Voir également LEMAN 1977b, p. 280 pour la description des habitats du Bas-Empire de part et d'autre de l'accès au sud-ouest du forum.

³⁹² WILL 1955c, p. 151-154.

³⁹³ THOLLARD 1997b, p. 81 (secteur 708).

³⁹⁴ BRIDGER 1989, p. 75-76.

A Metz, la réutilisation des habitats du Haut-Empire, notamment les *domi*, durant les IV^e et V^e siècle, est assurée par les découvertes de la rue Taison³⁹⁵. La reconstruction des habitats sur le plan des structures antérieures n'est pas assuré, d'autant que l'on ne dispose que d'informations très partielles sur les bâtiments domestiques tardifs. Les maisons sont fréquemment édifiées au sommet de remblais scellant les destructions et les couches d'incendie du III^e siècle. Sur le site de Grand, la répartition de l'habitat par rapport à l'enceinte et à la voie close durant le Bas-Empire est inconnue, mais l'occupation *extra muros* des III^e et IV^e siècles est mieux documentée que celle située à l'intérieur de la muraille : des remaniements datés de cette période ont été enregistrés à la villa de la Violette³⁹⁶ et des quartiers privés se développent au moins au nord-est et au sud de la ville³⁹⁷. A Reims, les habitats du Bas-Empire sont représentés dans une forte proportion par des réoccupations de constructions du Haut-Empire, dont on réaménage les sols et les murs, alors qu'à l'intérieur de l'espace fortifié, de nouvelles constructions sont réaménagées sur les niveaux scellant la destruction des habitats antérieurs³⁹⁸. A Brumath, le chantier de la Place de l'Aigle témoigne également des réaménagements tardifs des constructions privées, notamment des caves.

A Bavay, l'occupation tardive située *extra muros*, autrement dit en dehors de l'espace du forum, reste mal connue. La désertion de la ville du Haut-Empire semble effective à partir du milieu du III^e siècle³⁹⁹, en tout cas en ce qui concerne les habitats périphériques. C'est à la fin du III^e siècle qu'intervient également la destruction de l'hypocauste de la parcelle AD 156⁴⁰⁰. P. Thollard suppose, au moins dans un premier temps, la pérennité de l'occupation de l'îlot situé au sud du forum, en raison de l'inachèvement du premier fossé de l'enceinte, assurant le maintien en fonction de l'égout de la rue⁴⁰¹. Mais c'est avant tout la découverte d'un autre hypocauste installé dans les constructions domestiques antérieures qui en témoigne. La structure a été implantée non loin de la seule entrée relevée actuellement sur le front sud de la fortification⁴⁰².

A Amiens, çà et là furent repérés quelques tronçons de murs dont la construction est manifestement postérieure à l'édification du rempart, comme dans le quartier Saint-Germain⁴⁰³ et des fosses dépotoirs, qui ont livré du mobilier du IV^e siècle⁴⁰⁴. Les fouilles du bas-parvis de la cathédrale illustrent la continuité d'occupation du site: les maçonneries qui ont survécu à l'incendie du milieu du III^e siècle sont récupérées pour l'aménagement d'une nouvelle construction⁴⁰⁵.

³⁹⁵ MASSY 1989a, p. 118; THION 1988.

³⁹⁶ BILLORET 1972c, p. 372 (point 2).

³⁹⁷ SALIN 1965, p. 76.

³⁹⁸ Square du Trésor (NEISS 1985, p. 372).

³⁹⁹ LORIDANT/BLOEMENDAAL 1992b, p. 125.

⁴⁰⁰ LORIDANT 1995c, p. 125. L'abandon de la construction qui a subi plusieurs remaniements dont le dernier consistait en l'édification d'une structure en matériaux périssables, n'est pas daté.

⁴⁰¹ THOLLARD/DENIMAL 1998, p. 207. Le maintien en service de l'égout du *decumanus* n'implique pas forcément, à notre sens, le maintien d'une occupation aux abords du forum. Les analyses effectuées sur la sédimentation des conduites d'évacuation des voiries dans d'autres villes, comme Beauvais, montrent que leur fonction principale était de drainer les eaux de pluie, non de servir d'égout aux habitats riverains. D'autre part, on ne peut rien avancer sur la qualité et la régularité de l'entretien des conduites, surtout durant le Bas-Empire dans un espace *extra muros*. Par ailleurs, l'égout sera détruit par le creusement du second fossé. Voir également : LEMAN 1975, p. 268.

⁴⁰² CARMELEZ 1990a, p. 75-81.

⁴⁰³ MASSY 1973a, p. 177.

⁴⁰⁴ BAYARD/FOURNIER 1978.

⁴⁰⁵ BINET/MAHEO 1991, p. 43.

Les nouveaux habitats du Bas-Empire

Si de nombreux indices suggèrent la reprise de l'activité des chantiers de construction dans le domaine privé dans les villes du nord de la Gaule, pratiquement aucun plan d'habitat antique tardif n'a pu être dressé à l'heure actuelle. Les perturbations engendrées par l'important développement urbanistique qui caractérise les villes au Moyen-Age et aux époques modernes en est la cause principale. Par ailleurs, les formes de réoccupation, en particulier dans les constructions publiques, qui se limitent à des reconstructions de niveaux de circulation, n'ouvrent aucune perspective vers une définition typologique claire comme celle des habitats du Haut-Empire. Seul le degré de confort, matérialisé avant tout par la présence d'hypocaustes comme dans le *forum* de Bavay, permet de ce cas d'effectuer une distinction entre les diverses formules de réaménagement.

Les plans des nouveaux habitats d'époque tardive se partagent entre des constructions très modestes, apparentées aux modèles d'habitat les plus précoces, les plus indigènes et les moins évolutifs du Haut-Empire, comme le fond de cabane de la seconde moitié du IV^e siècle mis en évidence dans la dernière phase d'occupation romaine du terrain Landrot à Boulogne ainsi qu'à Augst et à Arras (?)⁴⁰⁶, et les grandes demeures résidentielles en dur, comme celle de Genève, qui donnera lieu à la formation du groupe épiscopal. Entre ces deux extrêmes solutions architecturales, s'insèrent d'une part les structures en matériaux périssables, signalées à de nombreuses reprises dans des villes comme Cambrai ou Verdun, dont le plan n'a pas été conservé, et d'autre part, les constructions privées d'ampleur indéterminée, édifiées au moins partiellement en pierre, et disposant d'un degré de confort attesté, tout comme dans les grandes demeures résidentielles, par l'existence de locaux chauffés.

Les constructions résidentielles du Bas-Empire à Tournai et à Genève

Le site de la Cathédrale de Tournai renferme en plus d'un habitat en matériaux légers, plusieurs occupations dissociées tant sur le plan chronologique qu'au niveau des fonctions qu'elles ont dû assumer. Les premières structures enregistrées sont directement contigües à l'habitat tardo-antique en bois; elles correspondent à l'établissement d'une nouvelle construction publique vraisemblablement alignée sur le réseau viaire subsistant, caractérisée par un système de chauffage à canaux sur toute son emprise intérieure, et des éléments de décor stucqué.

La relation stratigraphique entre les deux types d'aménagement (l'habitat en bois et la construction publique) est perdue, du fait de l'arasement général des maçonneries à niveau constant, qui précède et dicte, de façon clairement affirmée, l'organisation générale des constructions mérovingiennes qui se superposent et calquent, jusque dans la reprise de leur système de chauffage, les structures qui viennent d'être abordées, renforçant ainsi l'idée d'une profonde pérennité des fonctions de ce secteur d'occupation

⁴⁰⁶ Dans les publications plus anciennes, il est fait référence à l'aménagement d'une cabane ou d'un fond de cabane à l'emplacement du "bâtiment aux peintures" qui n'est autre que le sanctuaire mérovingien. Il était limité par des blocs de grès landénien et comprenait les traces de deux *dolia* (BELOT 1986d, p. 52) Ce fond de cabane disparaît dans les publications ultérieures concernant le site (même les synthèses) et sa situation chronologique permettrait de le placer à une période contemporaine de l'aménagement du sanctuaire germanique décrit auparavant. La position des structures, toutes deux situées dans la cour du sanctuaire mérovingien n'est pas précisée (même construction ? Surtout lorsque l'on compare la publication de BELOT 1986d, p. 52 avec celle de HOSDEZ/JACQUES 1995).

depuis la fin du Bas-Empire. Dans l'intervalle chronologique qui séparent ces deux derniers faits archéologiques, se dessine une nouvelle forme d'organisation des espaces environnant ce même secteur.

Les lambeaux de structures dégagées respectent aussi le système d'orientation imposé par la voirie antique du Haut-Empire, et s'étendent sur une surface importante en contact immédiat avec la zone publique dont elles mordent au moins la limite sud présumée. Elles ont été repérées à la fois à l'extérieur de la cathédrale à proximité de l'abside du transept nord, le long du collatéral nord de la nef (à l'emplacement des anciens cloîtres), de même qu'à l'intérieur de ce dernier, et se prolongent dans le collatéral opposé, où elles serviront plus tard à l'aménagement du mur de façade de l'église carolingienne. Elles dessinent, entre autres, deux locaux de petite taille, dont l'un, exploré dans l'emprise de la galerie de l'ancien cloître roman, a manifestement servi de chambre de chauffe à un hypocauste, puisque les restes du piédroit d'un *praefurnium* soigneusement maçonné à l'aide de carreaux de terre cuite et revêtu d'un enduit argileux ont été mis en évidence en connexion avec des couches successives de nature fortement cendreuse, probablement les rejets d'épandage liés au fonctionnement du foyer.

Les maçonneries appartiennent donc manifestement à une résidence de taille importante, présentant un certain degré de confort, comme l'indique aussi la découverte, à hauteur de la jonction entre le collatéral nord et du transept de la cathédrale, de la chambre de chaleur d'un hypocauste classique. Les transformations apportées au fonctionnement de ce système de chauffage attestent de la continuité d'occupation de la construction, voire justement l'amélioration de son confort par la multiplication des salles chauffées: l'hypocauste et sa chambre de chauffe sont désormais reconvertis tous deux en locaux chauffés par un système mixte (pilettes et canaux) communiquant par le passage servant initialement de *praefurnium* aménagé dans la première phase d'utilisation.

La comparaison avec l'évolution des structures précédant la formation du groupe épiscopal de la ville de Genève ne manque pas de sauter aux yeux. Dans le cadre des recherches menées sur la cathédrale Saint-Pierre, l'occupation du site s'est manifestée dès l'époque antique tardive par la construction d'une importante demeure résidentielle établie sur les ruines d'une *domus* du Haut-Empire et accueillant en plus une infrastructure de stockage destinée à un approvisionnement collectif des denrées céréalières. De nouveau, la présence d'un certain nombre de locaux chauffés rend compte de l'aisance des occupants et du caractère quelque peu officiel attribué à cet ensemble de constructions domestiques.

Les spécificités du site genevois sont également présentes, avec un décalage chronologique certain, dans les structures précédant la formation du groupe épiscopal de Tournai. C'est en effet à la période mérovingienne, que se manifestent clairement sur ce site, à côté de la reconstruction de l'édifice public selon un plan identique à celui du Bas-Empire, le développement parallèle d'une série de structures témoignant d'activités artisanales liées à des productions céréalières, tel un séchoir à grains.

Le contexte d'apparition de l'église paléochrétienne le long du Rhin à l'extérieur de la fortification de Kaiseraugst contraste totalement avec les ensembles évoqués précédemment, tant sur le plan urbanistique que sur les étapes de son développement. Les premières structures servent directement les offices religieux, en relation avec des structures chauffées converties par la suite en baptistère; et c'est seulement

dans une phase ultérieure (?) que la salle d'apparat aurait été édifiée. L'association d'un équipement en quelque sorte "thermal" rapproche davantage, sur le plan strictement morphologique et architectural, l'exemple de Kaiseraugst de celui de la basilique Saint-Pierre-aux-Nonnains à Metz.

* Techniques de construction

Les matériaux mis en œuvre dans les aménagements ou dans les nouvelles constructions domestiques sont très variables d'une ville à l'autre et évolueront sur le plan chronologique. Ainsi l'architecture privée tardive de la ville d'Augst est scindée en deux grandes périodes. La première phase, située dans la seconde moitié du III^e siècle, témoigne de l'utilisation des matériaux durs⁴⁰⁷; la seconde, placée dans le courant du IV^e siècle ou à une date même plus récente, marque le retour à l'emploi des matériaux périssables et à une mise en œuvre des matériaux peu élaborée conjointement aux constructions en pierre⁴⁰⁸.

Il est toutefois impossible, pour les raisons évoquées précédemment, de dresser un état de la question à ce sujet à l'échelle du nord de la Gaule. Les constructions en dur côtoient les structures en matériaux légers, dont la proportion est naturellement plus importante dans les habitats nouvellement créés au Bas-Empire.

L'usage des matériaux légers

La mise en œuvre des matériaux légers témoigne d'une diversité de solutions techniques dérivées directement des usages du Haut-Empire en matière d'architecture privée, en particulier durant le I^{er} siècle. Nous nous référerons à la typologie des techniques de construction dressée dans le chapitre concernant l'habitat privé du Haut-Empire.

Ainsi à Metz, sur les Hauts de Sainte-Croix, l'élévation de l'habitat qui s'y développe à partir de la fin du III^e siècle⁴⁰⁹ est constitué d'un solin de tuiles (type VIb), soutenant une structure portante dont les parois sont exécutées en adobe, une mise en œuvre relativement bien répandue dans plusieurs villes des trois provinces. Le solin monté à l'aide de tuiles n'est attesté cependant que dans les villes des Germanies au Haut-Empire et non en Gaule Belgique.

A Beauvais, les matériaux périssables font leur réapparition dans les constructions domestiques tardives : dans l'angle nord-est de l'enceinte, des structures en bois et en torchis sont placées au IV^e siècle⁴¹⁰. A Cologne, on sait que l'usage des matériaux périssables s'est poursuivi au Bas-Empire: sur le Heumarkt, des constructions sur sablières basses ont été observées⁴¹¹. Le repos sur une fondation légère de ce type constitue le système d'implantation le plus répandu dans les habitats en bois au Haut-Empire (type II, mais il est impossible de préciser s'il s'agit du type IIa ou IIb, puisque l'articulation entre les poteaux et des sablières basses est inconnue).

⁴⁰⁷ MÜLLER 1994c, p. 200.

⁴⁰⁸ SCHATZMANN 2000.

⁴⁰⁹ MASSY 1986b, p. 298.

⁴¹⁰ FREZOULS 1982a, p. 169.

⁴¹¹ ATEN *et alii* 1998, p. 488.

A Tournai, l'habitat en matériaux périssables dégagé à l'emplacement des Cloîtres ne peut être restitué en plan, du fait de la partialité des découvertes. Les structures en place livrent tout de même des indices précieux sur les techniques de construction et d'assemblage, ainsi que sur les matériaux mis en œuvre qui permettent au moins de donner une image de l'élévation du bâtiment. Il s'agit d'un habitat sur poteaux de type I, dont les parois étaient exécutées selon le système du clayonnage et dont la couverture n'était pas montée à l'aide de tuiles mais de matériaux organiques et de bois. Aucune trace de fondation légère n'a été mise en évidence dans le périmètre des vestiges d'habitat. L'aspect de la maison se rapproche davantage de celui des structures domestiques indigènes contemporaines ou antérieures aux noyaux précoces des villes, que des constructions typiquement romaines usant des tuiles en couverture et des solins en fondation, si fréquentes durant le Haut-Empire.

Le second chantier tournaisien, rue du Curé Notre-Dame, comprenait des vestiges de constructions en matériaux légers coincés entre une succession de remblais caractéristiques des périodes romaine du Haut-Empire (couche verdâtre issue de la décomposition des matériaux organiques des constructions du Haut-Empire, déjà repérée dans plusieurs endroits de la ville) et mérovingienne (terres noires), ce qui autorise à les attribuer à l'occupation tardive de la ville antique. M. Amand ne renseigne, comme structures en place, que les éléments d'un plancher. De nouveau, il est impossible de fournir une description raisonnée de l'habitat.

L'usage des matériaux durs

L'usage des matériaux durs sera connoté différemment selon qu'il caractérise les réparations et les transformations affectant une construction du Haut-Empire récupérée au Bas-Empire, ou une nouvelle construction privée d'époque tardive. Dans le premier cas, il se limite à l'implantation de niveaux de sols en dur, et éventuellement de maçonneries exécutées selon des techniques plus grossières. Sur le site de Grand par exemple, les remaniements des constructions existantes se traduisent par l'apparition de murs de refend montés en pierres sèches. A Avenches, les techniques de construction employées paraissent plus sommaires et plus grossières également que durant le Haut-Empire. Ainsi, les murs des structures artisanales relevées dans le secteur En Selley (ancien théâtre du Haut-Empire) sont montés à l'aide de matériaux de remploi (en *tegulae*) ou de pierres informes liées ou luttées simplement à l'argile⁴¹².

Dans le second, l'emploi de la pierre s'accorde avec le statut plus élevé de la construction qui se manifeste, sur le plan architectural, par les signes indubitables d'un confort comparable à celui des grandes demeures résidentielles du Haut-Empire. L'usage de la pierre perdure au cours du Bas-Empire, même dans les constructions privées. Le développement de l'architecture en bois n'est pas documenté, et les habitats en dur tardifs recensés appartiennent vraisemblablement à une classe plus aisée⁴¹³. Les nouvelles maçonneries mises au jour dans le sous-sol même de la cathédrale de Tournai témoignent ainsi de la conservation des techniques de construction romaines traditionnelles. Tous les murs sont exécutés à l'aide d'un appareil régulier de petits moellons calcaire, se distinguant des constructions plus anciennes

⁴¹² BLANC 1999a, p. 34-35.

⁴¹³ La carence des données chronologiques sur la plupart des anciennes fouilles constitue un obstacle supplémentaire à l'élaboration d'une mise au point sur ce thème.

par la couleur rose du mortier de liaisonnement, ainsi que la qualité d'exécution bien plus grossière. Leur hauteur importante (conservée sur un mètre environ dans la partie nord de la cathédrale, et sur 2,60 m dans la partie sud) confirment qu'il s'agit bien d'une construction dont l'élévation a été totalement réalisée en matériaux durs.

Une remarque intéressante peut être signalée cependant: aucun rapport ne mentionne clairement la découverte de solins en pierre dans les constructions tardives des villes des trois provinces, comme si cette technique avait été totalement perdue, à l'exception de la découverte associée au début du Bas-Empire sur les Hauts de Sainte-Croix à Metz.

7.3. La place de l'artisanat dans les habitats

A Tournai, les structures enregistrées ont été implantées dans le secteur *intra muros* proche de l'Escaut, dans la partie avant d'un bâtiment érigé sur le site au IV^e siècle, et participant au cadre public de la ville du Bas-Empire, bien que l'édifice fut déjà ruiné et désaffecté au moment de leur implantation. Ils se limitent à un ensemble de foyers orientés vers les activités de transformation de la chaux et sont représentatifs dans une certaine mesure, de l'évolution et de la dynamique architecturale du quartier.

Cependant, les fonctions d'habitat liées à ces foyers ne peuvent être définies car elles ne sont trahies en réalité que par les rejets domestiques associés (restes fauniques) et par les caractéristiques mêmes des structures artisanales dont les dimensions sont peu importantes (maximum 1,50 m). Les traces d'infrastructure en liaison avec les foyers sont réduites à la découverte d'une poutre calcinée dans le prolongement du groupe de foyers le plus proche de l'ancienne porte monumentale du bâtiment.

Dans les contextes historique et chronologique du quartier, ces traces domestiques, situées à la fin du Bas-Empire, sont considérées comme l'un des signes marquant l'étape de transition entre l'occupation tardive romaine et le début de l'occupation mérovingienne.

8. INTEGRATION DES CONSTRUCTIONS DANS LA VILLE DU BAS-EMPIRE

8.1. L'organisation des constructions à l'intérieur de la fortification

L'organisation des constructions à l'intérieur de la fortification diffère selon les modalités urbanistiques de leur enceinte, énoncées dans l'introduction au chapitre concernant la diversité morphologique des fortifications, ainsi que selon le statut de l'occupation au Haut-Empire.

Le premier paramètre impose tout d'abord les possibilités de dégagement disponibles, selon que l'enceinte du Haut-Empire conservée enclot une superficie "libre" très importante, ou qu'elle englobe à peine quelques hectares. La réduction de l'espace urbain et le mouvement de dépopulation expliquent les dimensions plus modestes des structures publiques érigées dans l'Antiquité tardive, et la migration des différents types de fonctions, qui n'entretiennent plus que sous forme très ponctuelle, une continuité matérielle avec celles du Haut-Empire.

Ce phénomène est tellement prononcé, en particulier dans les villes « nouvelles » du Bas-Empire, que l'on pourrait le décrire comme la superposition d'une nouvelle organisation sur un tissu urbain dense ancien, plutôt que comme sa reprise. La redistribution des fonctions publiques produit une représentation totalement inédite de la ville, où l'ordonnancement des constructions monumentales est moins affirmé. La disposition des bâtiments publics n'est plus significative, tant dans les villes survivant dans une surface enclose réduite parce qu'elle s'y trouve justement concentrée, que dans les villes qui ont conservé leur superficie du Haut-Empire, parce qu'elle y est au contraire totalement éclatée.

Dans les anciens chefs-lieux, elle est directement tributaire, en plus de la distribution spatiale de l'héritage monumental de la ville du Haut-Empire, en fonction de son abandon, de sa réutilisation partielle ou de sa restauration, puisque sauf exception, toutes ont intégré les constructions publiques du centre ville. L'investissement des constructions publiques délaissées par l'habitat témoigne en quelque sorte du renversement des fonctions de ces quartiers, d'où l'habitat était justement exclu au Haut-Empire.

La situation dans les anciennes agglomérations secondaires est plus difficile à préciser: en effet, elles se distinguent tout d'abord des précédentes par leur rôle initial, selon qu'elles ont servi avant tout de pôle militaire assorti d'une occupation civile séparée dans le cas de Boulogne et de Strasbourg, ou soit de pôle civil à l'essor économique variable, pour des villes comme Cambrai et Tournai. Le poids de la parure monumentale fut sans doute moins important dans ces villes et justifie le grand remodellement urbanistique qui a été mis en évidence en tout cas sur le site de Tournai.

Il existe enfin un dernier cas à part : les villes du Haut-Empire qui n'ont suscité que la fortification d'un ensemble monumental existant comme Bavay et peut-être Avenches, et dans lesquelles aucune trace de renouvellement de la parure monumentale n'a été enregistré.

Le maintien du réseau viaire a dû également constituer, *a priori*, un paramètre très important dans la réorganisation des zones publiques de chacune des villes concernées, étant donné que les fortifications, en particulier celles de fond de vallée, n'ont pas systématiquement intégré tous les axes routiers du Haut-Empire. Par ailleurs, si la pérennité du réseau viaire semble confirmée malgré l'absence d'entretien sur la majorité des rues intégrées au réduit fortifié, elles n'ont manifestement joué qu'un rôle secondaire dans le choix de l'implantation des nouvelles constructions, sous l'angle du parcellaire qu'elles matérialisent et des orientations qu'elles imposent.

* Les bâtiments militaires

Il est difficile de raisonner sur le mode d'implantation des bâtiments militaires tardifs, étant donné que leur inventaire se limite aux casernes théodosiennes d'Arras et au *praetorium* de Cologne, qui du reste, succède à un complexe déjà monumental assurant déjà la même fonction au Haut-Empire, et conforte donc sa position. En revanche, la construction des casernements à Arras témoigne bien d'un changement radical du secteur, abritant au début du Bas-Empire le sanctuaire germanique.

* Bâtiments publics

Aucune disposition systématique ne préside apparemment au choix de l'emplacement des basiliques; par ailleurs, la diversité des fonctions assumées par ce type de bâtiment peut très bien être à l'origine de ces disparités. Il faut souligner cependant qu'aucune n'est située dans le centre de la fortification.

Les thermes publics n'occupent plus une position en relation avec la proximité des cours d'eau. Les thermes de la Préfecture à Arras et ceux de Kaiseraugst, deux fortifications de superficie inférieure à 10 ha, se sont développés dans un angle de l'enceinte, dans des secteurs qui n'étaient manifestement pas particulièrement réservés au domaine public auparavant. En revanche, la rénovation des thermes de la Viehmarktplatz à Trèves et la construction des thermes impériaux suggèrent le maintien et le renforcement de l'axe monumental de la ville du Haut-Empire.

La position des *horrea* et des structures de stockage paraît plus aléatoire en l'état de la recherche, peu avancé dans ce domaine. Ceux de Cambrai sont implantés au centre du *castrum*, dans les structures des anciens thermes du Haut-Empire, ceux de Trèves au contraire, occupent une position plus décentrée en relation manifestement avec le cours de la Moselle, tout comme les entrepôts beaucoup plus modestes d'Amiens qui voisinent l'Avre et la voie d'Agrippa, mais cette fois, à l'extérieur de l'enceinte. A Trèves, les *horrea* font partie intégrante de l'espace emmurillé, mais ils occupent tout de même une position périphérique dans la zone tampon comprise entre les limites de la trame et le tracé du rempart. La proximité de la Moselle a manifestement joué un rôle important dans le choix de son emplacement, plus que celle des grands axes routiers qui structurent l'espace urbain et du point de franchissement de la Moselle, à l'écart desquels ils ont été érigés.

* Bâtiments paléochrétiens

Les constructions paléochrétiennes enregistrées occupent toutes, à l'exception de l'église de Kaiseraugst établie au bord du Rhin, un secteur en plein cœur de l'espace urbain *intra muros* situé soit dans un angle de la fortification, soit au moins contre le mur d'enceinte. A Cologne, le complexe est localisé entre la route du limes et la courtine longeant le Rhin.

Le site des anciens cloîtres à Tournai occupe une position essentielle tant dans l'agglomération du Haut-Empire que dans la ville du Bas-Empire, car il occupe le sommet du versant dominant la rive gauche de l'Escaut, limité par le passage présumé du tronçon du *castrum*, selon une configuration topographique par conséquent très prisée pour l'implantation des structures publiques. Les fouilles effectuées dans ce quartier ont en effet abouti à la mise au jour de vestiges de constructions luxueuses, notamment des balnéaires équipant des résidences luxueuses en contrebas du site des anciens cloîtres, sur l'ancienne place Paul-Emile Janson. Elles voisinaient aussi directement le bâtiment public repéré sous l'Hôtel de Cordes.

A Genève enfin, la cathédrale Saint-Pierre s'étend du côté du versant emmurillé dominant le secteur portuaire encore en activité. Les premiers ensembles paléochrétiens représentent, par leur position au

contact des axes principaux des villes fortifiées, le secteur le plus dynamique de l'occupation du Bas-Empire.

* Bâtiments privés et artisanaux

Les constructions privées

Les paramètres influençant la disposition de l'habitat sont bien plus faciles à déterminer dans les villes ayant conservé leur superficie du Haut-Empire que celles qui se sont enfermées dans un *castrum*, car les recherches menées sur l'habitat *intra muros* sont encore peu documentées actuellement. Dans les villes réduites et fortifiées, l'intégration de l'ancienne parure monumentale du centre ville, de même que, à la fin du Bas-Empire, les édifices publics tardifs après leur abandon, concentre une partie de l'habitat, mais il est difficile de juger de l'importance de la part prise par ces occupations domestiques en regard des nouvelles constructions privées qui ont été généralement enregistrées au mieux sous une forme assez ponctuelle et dispersée, comme dans le cas de Boulogne. La densité variable des découvertes mobilières constitue actuellement le signe principal d'une occupation effective des sites, en particulier dans des villes comme Tongres, Mayence et Besançon par exemple, dans lesquelles aucune structure construite tardive n'a encore été reconnue.

Dans ce premier cas, la proximité des axes routiers encore en fonction et les nouvelles constructions publiques constituent les deux principaux pôles d'attraction de l'habitat. La ville de Cologne illustre bien ce principe: le *praetorium* occupe la partie orientale de la ville, le quartier de l'évêché est situé en limite nord de l'enceinte du Haut-Empire, tandis que les habitats se concentrent sur la route du limes. A Avenches, c'est le théâtre, qui a fait l'objet d'aménagement défensifs durant le Bas-Empire, qui attire une partie de l'habitat.

Les structures artisanales

Les *fabricae*⁴¹⁴

Quelques villes du Nord de la Gaule abritaient des *fabricae* mises en place à la fin du III^e siècle et spécialisées dans un ou plusieurs types d'armement. Elles sont toutes situées dans les deux provinces de Belgique: Trèves (*scutaria* et *balistaria*), Soissons (type indéfini), Reims (*spatharia*), Amiens (*scutaria* et *spatharia*) et Tournai (gynécée)⁴¹⁵. Aucune d'entre elles n'a été identifiée avec certitude dans ces villes, même si des propositions de localisation ont été avancées dans le cas par exemple d'Amiens (aux abords du *forum*)⁴¹⁶.

Les lacunes de la documentation au sujet des activités artisanales liées aux produits métallurgiques constituent le premier obstacle⁴¹⁷. La seconde difficulté résiderait, selon M. Feugère, dans le fait que l'organisation de tels ateliers devait être similaire à la situation dans laquelle s'exerçaient les activités artisanales du Haut-Empire, c'est-à-dire une série de petites unités travaillant individuellement, et dont la

⁴¹⁴ FEUGERE 1996, p. 267-271.

⁴¹⁵ Qui n'est pas mentionnée dans l'article de M. Feugère. Voir: WILD 1976.

⁴¹⁶ *Notitia Dignitatum*, IX, 39; BAYARD/PITON 1979, p. 162-164; CADOUX 1977a, p. 314.

⁴¹⁷ Nous renvoyons le lecteur au chapitre concernant les activités artisanales dans les villes du Bas-Empire.

spécialisation procédait peut-être même de compétences acquises en ce domaine par les artisans de chaque ville dès le Haut-Empire.

Rappelons également que les activités militaires signalées dans la Notice des Dignités sont associées non pas aux villes chefs-lieux directement, mais aux territoires de tribus, sans plus de précision, sauf pour la ville de Metz, citée à deux reprises⁴¹⁸.

Les autres ateliers

Peu de villes ont livré les traces d'une activité artisanale. Les types de production les mieux représentés sont la métallurgie, le travail de l'os, les structures de séchage et plus accessoirement, la fabrication de la terre cuite. Sur le site d'Avenches, aux activités métallurgiques s'associent d'autres types de production plus rares pour le Bas-Empire, tels que le fumage.

Les structures artisanales réutilisent également les constructions publiques du Haut-Empire. Nous avons déjà évoqué le cas du *forum* d'Amiens; mais le *forum* de Reims a subi également le même sort⁴¹⁹. Tout comme les thermes de l'îlot Saint-Jacques, ils ont accueilli un atelier de taille de l'os. On pourrait également citer la découverte d'une structure artisanale dans les thermes de l'insula 10 à Xanten⁴²⁰. Quelques ateliers de potiers ont été découverts: c'est le seul type de fabrication où une pérennité de l'occupation est reconnue. A Brumath par exemple, les fours de potiers, implantés au Haut-Empire dans les thermes, réinvestissent la construction après son abandon⁴²¹. Le même phénomène a affecté le quartier Saint-Martin à Avenches⁴²², et le secteur artisanal de la Rudolfplatz⁴²³. L'activité de boucherie signalée au Haut-Empire à Arras se poursuit au Bas-Empire et constitue d'ailleurs l'argument principal du maintien des fonctions du *macellum* durant cette période⁴²⁴.

8.2. L'organisation des constructions à l'extérieur de la fortification

* Bâtiments publics

La pérennité des constructions publiques hors du réduit fortifié est rare. Les fouilles menées à l'extérieur de l'enceinte de Tongres, ont conduit à la découverte d'un ensemble de structures privées proches d'une construction publique du Haut-Empire⁴²⁵. Leur association pourrait constituer un critère de maintien, dans une certaine mesure, du bâtiment, mais n'assure certainement celle de ses fonctions initiales. De même, à Soissons, une construction publique non datée, a été repérée à l'extérieur du *castrum*⁴²⁶.

* Bâtiments privés et artisanaux

Les activités domestiques et artisanales développées à l'extérieur des fortifications urbaines sont largement mieux documentées et davantage représentatives des types d'occupation susceptibles de se développer

⁴¹⁸ *Notitia Dignitatum Occidentis*, XI.59: *Proc. gynaeceii Augustoduno translati Mettis*; XII.27: *Proc. gynaecei Vivarensis rei privatae Metti translata anhelat* (? = Arelate)

⁴¹⁹ CHRISTOPHE/ERTLE 1969-1973, p. 35-37.

⁴²⁰ ZIELING 1999, p. 26.

⁴²¹ HATT 1970a, p. 330.

⁴²² CASTELLA 1995, p. 117 sv.

⁴²³ SCHAUERTE 1987, p. 28.

⁴²⁴ DELMAIRE 1994b, p. 142, n° 16.

⁴²⁵ VANDERHOEVEN/VYNCKIER/ERVYNCK/VAN NEER/COOREMANS 1994, p. 55.

⁴²⁶ ROUSSEL 1998c.

extra muros. Les secteurs particulièrement propices à la création ou au prolongement des activités artisanales sont situés au contact des cours d'eau, et des points de franchissement routier qui focalisent ces occupations tardives. Néanmoins, c'est dans ce dernier cas que l'ampleur des structures domestiques et artisanales reste limitée à des découvertes ponctuelles, dont l'existence est assez brève.

L'exemple le plus démonstratif de l'attrait des voies fluviales réside en effet dans l'étude du secteur périphérique de la ville d'Amiens, implanté à la fois sur les berges de l'Avre et sur le passage de la voie d'Agrippa, où subsiste un atelier de cordonnier. A Tongres, c'est dans la portion de terrain comprise entre l'enceinte et le Geer/Yeker, que la seule occupation artisanale *extra muros* a été reconnue (Minderbroerstraat)⁴²⁷. Le même phénomène a été relevé le long de la route de Xanten-Wardt, près des berges du Rhin⁴²⁸. A Besançon, l'occupation tardive *extra muros* est à nouveau localisée au même type d'emplacement, dans le faubourg de Pont.

Les nœuds routiers *extra muros* forment vraisemblablement aussi des lieux privilégiés pour l'essor des sites de production tardifs, comme à Beauvais (rue Marcadé, à proximité du croisement des chaussées menant vers Senlis et Bavay). A Soissons, sur la chaussée menant à Compiègne, un habitat riverain aurait connu au moins une importante phase de réaménagement avant le IV^e siècle, avant d'être abandonné⁴²⁹. A Mayence, c'est le quartier de la Göttelmannstraße, réservé aux potiers du Haut-Empire, qui survit au IV^e siècle à l'extérieur de la ville. Les seuls ateliers tardifs d'Augst témoignent des activités de potiers et de tuiliers le long de la Römerweg en ville haute.

⁴²⁷ VANDERHOEVEN/VYNCKIER/ERVYNCK/VAN NEER/COOREMANS 1994, p. 55.

⁴²⁸ BERKEL/VON DETTEN 1994.

⁴²⁹ ROUSSEL 1999b.

CHAPITRE 6

CHRONOLOGIE D'EVOLUTION URBANISTIQUE DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU BAS-EMPIRE

1. EVOLUTION DU CADRE URBAIN

1.1. Arguments chronologiques sur l'émergence des fortifications urbaines

Il est important de souligner tout d'abord que la datation de certaines fortifications urbaines reste hypothétique: nous songeons par exemple à la chronologie proposée pour la muraille de Senlis, dont les caractéristiques architecturales sont bien connues, ainsi qu'à celle de Cambrai, où les difficultés reposent avant tout sur l'attribution d'une fonction défensive aux maçonneries alors que leur datation elle-même a été établie. Les arguments issus des sources auxiliaires comme la littérature antique sont particulièrement déterminants dans le cas où comme à Langres, ils permettent de conclure à une datation haute de la fortification.

Trois grandes générations de fortifications urbaines se succèdent dans les provinces concernées. La première regroupe les ouvrages défensifs antérieurs à la fin du III^e siècle, qui, du reste, s'avèrent peu nombreux. En effet, dans cette catégorie sont repris les exemples les plus méridionaux: la première fortification d'August (Kastelen), celle d'Avenches (?), la première fortification tardive de Mayence, celle de Langres, ainsi que la fortification de la ville haute de Genève. Le *castrum* d'Arras est le seul cas plus "septentrional" dont on cale la chronologie entre la seconde moitié et la fin du III^e siècle, à la charnière entre la première et la seconde génération d'ouvrages défensifs dans le nord de la Gaule.

La seconde génération rassemble en effet la majorité des fortifications urbaines de la partie septentrionale de la Gaule, qui ont été édifiées entre la fin du III^e siècle et le début du IV^e siècle; elles sont par conséquent assurément postérieures aux mouvements d'invasion. Les enceintes de Reims, Toul, Amiens, Tournai, Tongres et Xanten sont particulièrement représentatives de ce mouvement. Les murailles de Soissons, Senlis, Beauvais, Boulogne, Metz et Cassel, ainsi que la première mise en fortification du *forum* de Bavay le sont également. Plus au sud, la seconde fortification d'August/Kaiseraugst appartient aussi à cette catégorie. Des cas plus incertains, dont la chronologie s'étend jusqu'au milieu du IV^e siècle et ne débute parfois que dans le second quart de ce même siècle, pourraient cependant y être raccrochés: la seconde campagne de fortification de Mayence par exemple; la chronologie la plus basse de la fortification tournaïsiennne, celle de la première fortification du Valkhof près de Nimègue, et celle de Strasbourg et peut-être de Besançon, forment le prolongement de cette génération.

Nous considérerons enfin la troisième génération, où, dans le nord de la Gaule, les exemples se raréfient. Elle reprend les ouvrages défensifs établis dans la seconde moitié du IV^e siècle, comme la seconde

fortification de Bavay; la seconde fortification du Valkhof (Nimègue), exemple le plus septentrional, et peut-être les travaux effectués sur la portion sud de l'enceinte de Trèves.

En dehors des considérations géographiques émises précédemment, il n'existe aucune relation claire entre l'établissement de ces chronologies et les variétés typologique et architecturale des enceintes urbaines, même s'il faut reconnaître que la majorité des *castra*, au sens strict du terme, appartiennent à la seconde génération.

1.2. Arguments chronologiques sur le réseau viaire

Les indices chronologiques établis sur le réseau viaire tardif sont rares. En effet, peu d'opérations d'entretien, de réaménagement ou de condamnation claire de l'utilisation de la voirie, par l'installation de tombes dans leur surface de circulation (comme à Cologne) ont été relevées au Bas-Empire. Ces observations ont abouti à la conclusion qu'une partie en tout cas du réseau des rues secondaires avait dû faire l'objet d'une phase d'utilisation s'appuyant sur l'état de la fin du Haut-Empire, qui n'aurait laissé aucune trace, mais que la construction à l'époque tardive d'habitats riverains ou de structures liées aux grandes voies de communication, telle les ponts ou l'emplacement des portes de l'enceinte, tend logiquement à prouver. Il s'agit d'ailleurs de l'argument principalement utilisé pour déterminer le maintien des axes principaux des villes à l'intérieur des fortifications. Il existe donc aussi un grand nombre de voiries (*extra muros* avant tout) dont la désaffectation ou à l'inverse, l'utilisation au Bas-Empire, ne peut être prouvée en l'absence de ces indices, comme la fossilisation dans une certaine mesure du parcellaire du Haut-Empire dans l'organisation des nouvelles constructions du Bas-Empire et dans celui de la ville médiévale. Elles ont tout simplement continué d'exister⁴³⁰, et l'on pourrait même conclure que leur survie dans les parcellaires ultérieurs témoigne davantage de leur abandon que de leur utilisation, lorsque l'on observe par exemple les transformations apportées au secteur de l'Arsenal à Metz durant l'Antiquité tardive.

Les chronologies assurées par les travaux matérialisant l'utilisation tardive des voiries, à plus forte raison la création de nouvelles rues, ne correspondent en général qu'à une très large fourchette, qui débute à la fin du Haut-Empire et n'excède pas le IV^e siècle⁴³¹; elle couvre donc la période où la dynamique urbanistique du Bas-Empire est la plus importante.

2. EVOLUTION DE LA PARURE MONUMENTALE

Le manque de repères chronologiques issu du mobilier ne permet pas d'établir une datation précise de l'évolution de la parure monumentale propre aux villes du Bas-Empire, dont la connaissance demeure elle-même très lacunaire. Beaucoup de bâtiments publics du Bas-Empire n'ont pas été situés avec

⁴³⁰ L'argument a été utilisé comme argument en faveur de leur pérennité d'utilisation et/ou de la remise en service d'une partie de la voirie antique à Besançon (MOREL 1972, p. 426 (place Granvelle)).

⁴³¹ L'opération « collecteur rive gauche » est à l'origine de la découverte *intra muros* d'un tronçon daté du Ve siècle (GAMA 1997a, p. 27). Un autre exemple d'utilisation tardive de la voirie a été repéré à Xanten, où la dernière couche attestant de l'utilisation de la Limestraße a été datée de 388 après J.-C. (BORGER 1960, p. 322).

précision dans cette période (thermes de la Sint-Truiderstraat à Tongres, thermes de la Préfecture à Arras, constructions de la rue Proudhon et de la rue Thiémanté à Besançon).

Les constructions de la seconde moitié du III^e siècle appartiennent au registre des (rares) monuments du Haut-Empire qui continuent de fonctionner après les invasions, comme les thermes de Saint-Didier à Langres, le *praetorium* de Cologne, le sanctuaire d'Attis et Cybèle à Arras, ou encore le sanctuaire du quartier Saint-Gervais à Genève. Durant cette période, seules les transformations importantes effectuées sur les thermes de la Viehmarktplatz témoignent de premiers travaux d'aménagement conséquents inaugurant la politique urbanistique du Bas-Empire.

Parallèlement, les premiers signes d'un renouveau de la parure monumentale et d'une reprise de l'activité urbanistique ne s'amorcent dans les villes du nord de la Gaule qu'au tournant du IV^e siècle, en particulier dans la ville de Trèves (thermes Impériaux/*Aula Palatina*/*horrea* du quartier Saint-Irmine ainsi que le cirque), mais aussi à Amiens (bâtiment du Square J. Bocquet), à Arras (sanctuaire méroaïque), à Strasbourg (*horrea*) et plus au sud à Augst (thermes de Kaiseraugst).

Alors que la durée d'utilisation des monuments du Haut-Empire remis en service après les invasions n'excède pas le IV^e siècle, plusieurs chantiers publics sont ouverts dans la seconde moitié du IV^e siècle. Le *praetorium* de Cologne est transformé, les *horrea* du quartier Saint-Irmine à Trèves sont reconstruits, le bâtiment du quartier Saint-Pierre à Tournai implanté au milieu du IV^e siècle, la basilique de Saint-Pierre-aux-Nonnains aménagée dans le quartier de l'Arsenal à Metz, et le sanctuaire germanique, puis des casernements et des *horrea*, se superposent à Arras aux anciens lieux de culte orientaux du quartier Baudimont. Vers le sud, la ville de Genève bénéficie d'une dynamique urbanistique prolongée jusqu'à la fin du IV^e siècle avec la construction d'un *macellum*.

3. EVOLUTION DES STRUCTURES D'HABITAT ET D'ARTISANAT

Il est impossible à l'heure actuelle de dresser un schéma d'évolution de l'habitat et de son rapport à l'artisanat durant le Bas-Empire, tant les découvertes demeurent comme nous l'avons montré, ponctuelles, partielles, et insuffisamment bien datées. Seules quelques villes ont livré des repères chronologiques qui ne peuvent être généralisés. Nous songeons d'une part à Tournai, dont l'architecture domestique, étudiée sur l'ensemble de l'occupation romaine, a fait l'objet d'un article mettant en évidence un retour en force au Bas-Empire, de l'architecture privée en matériaux périssables, et Augst d'autre part, où ce retour est observé dans le courant du IV^e siècle, voire plus tard.

La dynamique urbanistique du IV^e siècle est donc perçue davantage par le développement des fortifications et d'une nouvelle parure monumentale à l'intérieur de l'espace fortifié, que par l'architecture domestique. Cette situation, qui se justifie par l'absence de repères chronologiques sûrs dans le domaine de l'habitat, est donc représentative de l'état de la recherche archéologique plutôt que de la réalité de l'occupation des villes du Bas-Empire.

4. CONCLUSIONS : LES JALONS CHRONOLOGIQUES DU DEVELOPPEMENT DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU BAS-EMPIRE

4.1. Mise en place des repères urbains à l'aube du IV^e siècle

La fin du III^e siècle et le début du IV^e siècle constituent une période de profondes transformations du pouvoir romain. Les pouvoirs militaire et civil sont partagés à partir de 285, entre Dioclétien et le général Maximien, particulièrement chargé de la défense des frontières dans la partie occidentale de l'Empire. A l'installation du gouvernement tétrarchique à partir des années 290, le diocèse des Gaules fait alors partie du secteur occidental de l'Empire confié à Maximien, Empereur Auguste, et à son César, second empereur, Constance. Les provinces gauloises sont placées sous l'autorité d'un gouverneur (les *praesides*), rendant compte au Vicaire des Préfets du Prétoire (le *vicarius praefectorum praetorio*), qui dirige le diocèse et se trouve lui-même soumis directement aux empereurs. Le commandement militaire échappe à ce système hiérarchique civil et est confié aux *duces*. En 306, Constantin, qui met fin à la tétrarchie, rétablit définitivement une autorité unique sur l'Empire.

4.2. Le climat politique des IV^e et V^e siècles : les épisodes militaires

Le principal trait du climat politique des IV^e et V^e siècles, l'instabilité du pouvoir, trouve son origine dans le poids politique des garnisons, auxquelles tient plus particulièrement la survie de cette partie de l'Empire. Les innombrables épisodes militaires qui jalonnent l'histoire du Bas-Empire dans nos régions soulignent l'importance des villes fortifiées dans la mise sur pied d'un nouveau système défensif.

A l'intérieur du territoire, le réseau routier défini aux origines de l'occupation romaine dans le Nord de la Gaule va servir de nouveau cadre militaire et défensif. Les villes proches du Rhin sont les premières concernées bien entendu par cette remarque, mais elles connaissent un destin variable selon leur position sur le fleuve. En effet, les villes du Haut-Empire au-delà de Cologne et Xanten (Nimègue, Voorburg) ne sont plus reconnues comme des chefs-lieux, mais elles continuent d'accueillir au moins les troupes romaines stationnant dans les environs. Bavay, qui perd son statut de chef-lieu, est également intégrée au système défensif du territoire. L'ancienne Germanie Inférieure ne conserve donc plus un grand nombre de cités, les villes subsistantes le long du Rhin sont intégrées, comme celles de l'ancienne Germanie Supérieure (Germanie Première et *Maxima Sequanorum*), dans une ligne de défense conçue de manière bien spécifique.

Les villes emmurillées sur la rive gauche du fleuve sont doublées en rive droite d'une structure militaire d'importance variable (camp, tour de garde) qui permet aussi de contrôler le franchissement du Rhin. Au milieu du IV^e siècle, la région de Mayence et de Strasbourg est affaiblie par les incursions germaniques⁴³², et le calme qui s'en suit est de courte durée : sous Valentinien, les Alamans pénètrent un temps en territoire romain par la ville de Mayence. Valentinien les repousse en 370, et parvient, par la mise en place d'un programme de fortifications très variées (création mais aussi restauration de certains sites), à

⁴³² Nous renvoyons au chapitre dédié aux événements politiques et militaires du Bas-Empire et aux contributions de Mrs R. Brulet, et J. Oldenstein dans AUPERT 2004, p. 30-36 ; ainsi qu'au chapitre « Les villes du Nord de la Gaule dans l'Antiquité tardive » de Mr D. Bayard dans AMIENS 2004, p. 163-165.

renforcer les défenses rhénanes. Ce programme s'attache à créer une défense active et intègre naturellement les villes établies sur le fleuve. Dans cette optique, les villes de l'intérieur du territoire assument, avec les formes d'occupation plus rurales qui survivent, un système de défense et de contrôle des voies terrestres et, dans une certaine mesure, fluviales, sur les cours d'eau les plus importants (Tournai, Cambrai, Verdun).

Les plus grandes difficultés surviennent ensuite de l'autorité romaine elle-même. Maxime l'usurpateur prend le pouvoir pour quelques années, jusqu'en 388, entraînant une guerre civile favorisant de nouvelles incursions. Mais le coup de grâce viendra à nouveau de la Germanie Première, et des invasions de 406-407 : Mayence, Spire et Worms tombent, et Burgondes, Vandales, Alains et Alamans ravagent aussi bien les régions rhénanes que la Gaule intérieure. La restauration et le maintien de la ligne de défense du Rhin seront assurés jusqu'au milieu du Ve siècle, les invasions des Francs et Alamans marquant le début du Haut Moyen-Age.

4.3. L'évolution des centres urbains dans le Nord de la Gaule durant le Bas-Empire

La distribution des fortifications en trois périodes distinctes constitue le principal repère chronologique de l'évolution de l'urbanisme au Bas-Empire ; la parure monumentale elle-même ne peut être, comme nous l'avons vu, clairement datée. Il faut cependant souligner que la majorité des nouvelles constructions publiques font leur apparition dans le courant du IVe siècle, et pas avant ; c'est la première génération de fortifications qui équipe certaines villes de la partie sud des régions concernées (provinces de Lyonnaise Première et *Maxima Sequanorum*). Dans le nord, les villes semblent continuer de fonctionner à la fin du IIIe siècle sur le modèle du Haut-Empire dans le cadre politique évoqué précédemment. Les transformations urbanistiques qui visent à leur conférer la physionomie caractéristique des villes du Bas-Empire (fortifications et nouvelle architecture civile de tradition plus « militaire ») ne survient qu'au début du IVe siècle.

La reprise en main de l'urbanisme des villes du Nord de la Gaule s'avère donc plus tardif et doit probablement beaucoup aux efforts de Constantin. Il est probable en effet que le processus de réformes économiques initié par Dioclétien n'a pas favorisé la reprise immédiate des activités en milieu urbain du fait que la ville est par définition, plus consommatrice que productrice. La concentration à la fois de la population et des organes de l'administration et du pouvoir, les exposait davantage en période de crise.

L'un des aspects les plus frappants de la reprise des activités se manifeste dans les travaux de rectification de l'assiette urbaine : on a pu les observer à Tournai sur le site des anciens cloîtres canoniaux, tout comme à Boulogne. La ville de Trèves en témoigne particulièrement étant donné son statut au IVe siècle (résidence impériale entre Constantin et Gratien). Les édifices construits au début du IVe siècle dans la ville dépassent en taille et en qualité d'exécution la parure monumentale du Haut-Empire ! Certaines rues reçoivent même un revêtement dallé durant cette période. Bref, ces villes, qui passent souvent, en comparaison avec les chefs-lieux du Haut-Empire, pour les laissées-pour-compte de l'évolution architecturale et urbanistique, connaissent, à échelle plus réduite, une période de renaissance manifeste

CHAPITRE VI

au début du IV^e siècle car c'est un effort de création plutôt que de restauration qui est observé dans le domaine monumental.

Cet effort de création se manifeste par l'émergence des premiers centres religieux urbains que sont les groupes épiscopaux : les efforts de recherches approfondis sur les ensembles paléochrétiens urbains sont à leurs débuts. Seuls quelques sites bénéficient actuellement, dans la région qui nous occupe, d'une exploration soutenue et de grande envergure. Genève, Trèves et maintenant Tournai, sont les sites les plus à même de servir de référence dans ce cadre. Le développement des structures religieuses à l'origine des « groupes cathédraux » prend place dans un environnement assez différent sur ces sites. Le contexte de leur apparition est privé dans le cas de Genève (résidence officielle ?), de Cologne (maison chauffée), peut-être aussi à Tournai (le caractère public des thermes reste discutable actuellement), tandis qu'à Reims, le groupe cathédral succède à des thermes publics.

Sur l'évolution chronologique des occupations des villes, élaborée sur base des vestiges d'habitat et des traces de destruction violente, il faut bien avouer que les résultats sont très maigres. On observe des occupations *intra* et *extra muros* (parfois, comme dans le cas de Vermand, les occupations *extra muros* sont même plus révélatrices de la vie de la cité que les données recueillies *intra muros*), mais les éléments matériels d'une présence militaire dans la ville fortifiée seraient, si l'on s'en tenait uniquement aux données issues des recherches immobilières, quasiment nuls. L'hypothèse de casernements dans la ville d'Arras et à Bavay, ancien chef-lieu, n'est pas prouvée. Il est vrai cependant que l'intérêt porté dans les milieux urbains du Bas-Empire, aux structures de nature logistique (entrepôts) est clairement affirmé. On met en sécurité, à l'abri des murs, ce qui permet de survivre.

La dynamique urbanistique décrite précédemment se prolonge dans la première moitié du IV^e siècle : sur les sites qui fournissent quelques repères utilisables (Metz, Trèves), l'émergence et la restauration des grandes constructions monumentales, de même que les travaux menés sur le réseau viaire, se prolongent jusqu'à la fin du IV^e siècle/début du V^e siècle dans certaines villes (comme Arras), en ce qui concerne les derniers témoignages de l'occupation romaine dans les villes du Nord de la Gaule. Par contre, sur le plan architectural monumental, ce sont les groupes épiscopaux qui attestent de la continuité de développement la plus évidente. Les caractéristiques chronologiques de cette nouvelle forme d'urbanisme consistent en la mise en place d'un nouveau cadre : l'église double.

CONCLUSIONS GENERALES SUR L'URBANISME DES VILLES DU NORD DE LA GAULE

La ville abritait une collectivité humaine d'ampleur plus conséquente, bien entendu, que celle des agglomérations secondaires de la cité qu'elle administrait. La concentration en un même lieu de tant d'individus a nécessité la mise en œuvre d'un certain nombre d'éléments architecturaux au sein d'un cadre apte à les gérer à grande échelle. La création de ce cadre (le quadrillage urbain) s'accompagne de celle de règles de répartition des éléments architecturaux (le découpage en parcellaire cadastral) à l'intérieur de ce dernier, ce qui est nécessaire si l'on souhaite éviter (au moins en apparence) l'anarchie.

La ville remplissait un rôle symbolique intermédiaire dans la hiérarchie de la représentation spatiale du pouvoir romain fondée sur une image : celle de la Rome conquérante et opulente. Tout le schéma de développement des villes au Haut-Empire est basé, à partir de l'avènement des empereurs, sur le principe selon lequel les organes du pouvoir résident obligatoirement dans un cadre urbain, favorisant la proximité et la fréquence des rapports entre les représentants des empereurs et les citoyens eux-mêmes. Les interventions personnelles des empereurs sont particulièrement appréciées et ne concernent en général que les capitales, très rarement les agglomérations... Ce cadre urbain doit prendre matériellement une allure à la mesure de l'importance de ses occupants. Les centres urbains ont ainsi joué un rôle de premier plan dans l'organisation étatique de l'occupation romaine et dans la diffusion de son idéologie. Le modèle étatique romain est donc par définition un modèle urbain. Même les agglomérations secondaires bénéficient d'une structuration minimale de leur système viaire.

Comme le concept véhiculé est que le pouvoir réside dans la ville, il est nécessaire de renforcer son image de marque et de lui donner un appareil monumental de prestance au travers de l'édification des *fora*, d'ampleur parfois même démesurée au regard de la concentration de population que la ville abrite (Bavay). La parure monumentale connaît elle-même un essor manifeste durant la *pax romana* où elle exprime toute l'attention réclamée par chaque cité vis-à-vis de Rome.

Deux aspects coexistent donc dans les villes antiques, leur trait d'union est matérialisé par le cadre commun dans lequel ils prennent place : celui du quadrillage urbain et des équipements publics des rues, qui se trouvent rendre service aussi bien à la communauté humaine que la ville abrite qu'aux bâtiments monumentaux qui y occupent une place prépondérante.

Les conclusions générales sur l'urbanisme des villes des trois provinces sont donc organisées en deux grands volets, l'un consacré à l'évolution des caractéristiques architecturales des éléments urbanistiques, l'autre à l'évolution conceptuelle des villes du Nord de la Gaule au cours de la période romaine. Nous attirerons l'attention sur certains exemples qui éclaireront l'un ou l'autre point en l'absence de données systématiquement comparables sur l'ensemble des villes étudiées.

1. LA VILLE DU HAUT-EMPIRE

« Il nous semble téméraire de parler d'urbanisation durant cette première phase située dans les dernières décennies avant et les premières décennies après J.-C.. Il y a cependant des nuances entre le nord, le centre et le sud de la province : schématisant à l'extrême, nous pouvons dire que le nord de la province est la zone militarisée, le centre avec son réseau stratégique joue un rôle d'intendance et le sud voit naître des agglomérations qui maintiennent des contacts avec les sites indigènes et fonctionnent comme relais avec les régions déjà plus romanisées ».

(MERTENS 1996, p. 375).

Avant la ville romaine... le concept politique et urbanistique dans le Nord de la Gaule

Durant la période d'instabilité politique succédant à la conquête des Gaules jusqu'à l'avènement d'Auguste, le passé des futurs sites urbanisés demeure flou. Il est invariablement lié *a priori* à deux phénomènes : le trait indigène (existait-il une occupation gauloise à l'emplacement de la ville ?), le trait militaire (les villes ont-elles été dessinées par les ingénieurs militaires romains ?).

Mais avant tout, quelle est le système de gestion politique et économique des territoires durant la fin de l'Indépendance dans le Nord de la Gaule ?

Les actes de colloque les plus récents qui traitent de ce sujet renouvellent la problématique⁴³³ : les participants ont mis en évidence plusieurs traits spécifiques de la dernière phase d'occupation gauloise, et proposent plusieurs modèles de fonctionnement en ce qui concerne les plus grands *oppida* de nos régions. Les conclusions de S. Fichtl et J. Metzler à propos du Nord-est de la Gaule (entendu comme le territoire des Leuques, Médiomatriques, Trévires, Séquanes) est qu'il fonctionne selon un modèle similaire aux régions centrales : un réseau de grands *oppida*⁴³⁴. Cependant, la répartition de ces grands *oppida* suivant les territoires des tribus est inégal⁴³⁵, et leur rôle, encore difficile à apprécier, étant donné les informations encore lacunaires recueillies actuellement. Y. Burnand précise d'ailleurs, au terme de ses recherches sur les sites fortifiés sur le territoire des Leuques, que la structure dans chaque territoire obéit (hormis peut-être dans le cas des Séquanes) à une distribution partagée entre « un site central relayé par deux trois sites de moindre importance »⁴³⁶.

M. Chossenot évoque, à propos des grands *oppida* de la Champagne, un schéma économique, c'est-à-dire une sorte de grande place de marché/un carrefour d'échange, dont la position géographique est conditionnée par le tracé des grands courants commerciaux venant du Sud. La continuité d'occupation du

⁴³³ FICHTL 2003a.

⁴³⁴ FICHTL 2003a., p. 237.

⁴³⁵ Ainsi les Séquanes n'auraient pas eu un seul oppidum, *Vesontio*. Selon P. Barral, d'autres sites de ce type (en plaine) devraient exister (BARRAL 2003, p. 203).

⁴³⁶ BURNAND 2003, p. 45.

site rémois s'expliquerait de cette façon⁴³⁷, les voies romaines ayant cristallisé les anciens grands itinéraires commerciaux (c'est le schéma soutenu d'ailleurs par N. Roymans). P. Jud, s'agissant du site de Bâle, en territoire rauraque, propose quant à lui un schéma également proche des observations évoquées précédemment, mais qui va encore plus loin dans la distribution des fonctions des *oppida* et de leur implication dans le développement urbanistique : les *oppida* seraient positionnés sur les frontières territoriales, dans le but de contrôler les grandes voies de circulation, tandis qu'à l'intérieur des territoires, se développerait un habitat ouvert.

A. Bressoud et S. Fichtl apportent un nouvel élément de réponse par le biais de l'analyse des sites de l'Est cette fois. Confronté aux données recueillies sur d'autres *oppida* faisant partie du territoire des Médiomatriques, il apparaît que l'*oppidum* de Metz n'est probablement pas le site le plus important du territoire (et donc pas le centre politique), l'*oppidum* du Fossé des Pandours, proche de la frontière entre l'Alsace et la Lorraine actuelles, le « détrône » largement (170 ha).

Il nous semble donc, au vu des dernières hypothèses proposées sur la structuration des territoires dans le Nord de la Gaule avant la fin de l'Indépendance :

- que le relais entre les anciens *oppida* et les villes romaines a été fortement conditionné par le tracé des grandes voies de circulation, dans la mesure seulement où celles-ci furent reprises par les itinéraires antiques dans les régions que nous venons d'évoquer. Le sort réservé aux *oppida*, quelles que soient leur taille et les fonctions politiques et économiques qu'ils aient pu assumer à La Tène Finale, est donc extrêmement variable.
- que cette redéfinition des grandes voies de circulation semble tributaire davantage des mouvements de population observés dans cette partie de la Gaule, et qui affecte surtout les zones bordant le Rhin, avec l'implantation de populations d'origine germanique et la redistribution des anciennes terres au moment de la création des cités, un phénomène qui affecte les territoires des Trévires, des Médiomatriques, des Aduatuques, etc...
- que la volonté de se tenir à l'écart des anciens organes politiques gaulois ne semble pas constituer une préoccupation dans la redéfinition des territoires (le « déperchement » des *oppida* en est même plutôt une preuve). Mais aussi : que cette notion de déperchement n'est pas si aisée à appliquer dans l'extrême Nord de la Gaule, puisque la tradition des *oppida* est, comme nous l'avons souligné par les travaux de N. Roymans et de A. Colin, beaucoup moins répandue.

Qui sont les premiers acteurs dans les villes romaines du Nord de la Gaule ?

Gaulois, Romains, Civils, Militaires, Gallo-romains ...

La fin de la période augustéenne marque le développement de premiers noyaux que l'on qualifie d'urbain davantage parce qu'ils donneront naissance à une ville, que par leur degré d'urbanisme. En effet, les

⁴³⁷ CHOSSNOT 2003.

données recueillies sont avant tout limitées à du mobilier, à des fosses d'extraction/dépotoirs, voire à quelques restes de fond de cabane, ou d'habitat très partiellement reconnus et dont la structure ne peut être définie. Bien souvent, il n'existe aucune relation saisissable entre ces faits d'occupation et il serait donc à cet effet plus prudent de les qualifier de noyau d'habitats ou d'occupation, plutôt que de noyaux urbains ou même proto-urbains.

Le phénomène d'une concentration de population à l'endroit précis où la ville se développera, surtout lorsque ces sites ne renferment aucune structure indigène importante - phénomène d'ailleurs le plus courant dans le Nord de la Gaule - n'est cependant pas un événement fortuit. L'emplacement de la ville est sans doute déjà théoriquement déterminé dès cette époque, sinon, quelle raison justifierait cette concentration d'individus et cette intense activité constructive subites, même si rien n'indique qu'elles s'insèrent dans un cadre urbain ? La décision du choix de leur emplacement, voire même des axes routiers qui conditionneront plus tard l'orientation de leur cadre urbain définitif, a été certainement pris au moment de la mise en place des premières grandes chaussées, sinon, comment expliquer également que ces voies routières changent subitement elles aussi d'orientation là où la ville se développera plus tard ?

L'occupation militaire en Gaule du Nord a dû être importante au moment de l'établissement du premier réseau routier romain. La Gaule du Nord fait partie à cette époque des provinces impériales, soumises directement à l'autorité de l'empereur, soit parce que leur population n'est pas encore pacifiée, soit parce que ces territoires doivent être surveillés davantage en raison de leur position frontalière. Les sites qui accueilleront plus tard les villes romaines en portent témoignage en Gaule Belgique, et à plus forte raison encore dans les Germanies, où l'association des camps avec les premiers noyaux d'occupation va perdurer au-delà de la période précoce de leur développement, une situation qui influencera profondément les caractéristiques urbanistiques de certaines villes rhénanes.

Il est clair que les activités romaines et/ou indigènes à proximité ou à l'emplacement des villes sont importantes. On sait que certains sites comme *Samarobriva* sont signalés en tant que lieux-dits présentant un intérêt militaire stratégique. Les dernières découvertes, comme le site d'Actiparc près d'Arras, illustrent ce premier aspect. En ce qui concerne Actiparc et son rapport à la naissance de la ville d'Arras, les deux occupations se sont développées indépendamment l'une de l'autre, et la coïncidence entre la disparition des éléments militaires sur le site d'Actiparc et leur apparition sur le site d'Arras, ne justifie pas un lien de cause à effet avec la création de la ville. Les vestiges retrouvés à Arras indiquent bien que le site, dès le départ, a eu une vocation civile.

La découverte de ces *militaria* en contexte d'habitat démontre en effet l'attrait exercé par les nouvelles villes sur les soldats eux-mêmes, mais ne prouve cependant pas une participation systématique des militaires à l'implantation des quadrillages urbains, même s'il semble que, sur le plan spatial, le tracé des grandes voies routières semble déjà configurer le quadrillage urbain dans son extension maximale et dans son orientation. Dans le Nord de la Gaule plus spécialement, les contextes de mise au jour sont de nature

trop hétérogènes et trop variée pour refléter cette participation dans les villes de Gaule Belgique (sauf à Tongres).

La situation des villes rhénanes trahit, en revanche, une véritable association de longue durée entre agglomérations et camps. Cette association a été exprimée par F. Jacques et J. Scheid⁴³⁸ qui proposent une définition à notre sens plus à même de caractériser l'évolution de villes comme Xanten. Ils qualifient en effet les agglomérations qui se développent près des camps de « bourgs de zones militaires »⁴³⁹, dans lesquelles il convient de distinguer les *vici* et *canabae*, les *vici* étant les seuls bourgs civils susceptibles d'évoluer juridiquement. L'association étroite entre les deux occupations peut se mesurer par exemple dans l'implication des soldats dans la construction des monuments de la bourgade civile, d'où le notion de « *vicus* » élaborée au sujet de Xanten. La définition de « *vicus* pré-colonial » semble appropriée mais met aussi (peut-être trop) en évidence l'impact colonial sur la ville. L'occupation pré-coloniale s'y présente comme celle d'une agglomération secondaire, à la différence qu'en l'état actuel des recherches, elle serait dépourvue de toute parure monumentale. Il faudrait donc considérer que la ville, avant son élévation au statut de colonie, aurait assumé un rôle encore moins important que celui d'une agglomération secondaire traditionnelle. La définition proposée tient compte davantage de sa réalité ultérieure que de son rôle durant la gestion de la région au statut de district. Le projet d'élever cette partie du territoire au rang provincial ne remonte pas nécessairement aussi haut que la formation augusto-tibérienne de l'agglomération.

Le fondement ethnique étranger de certaines populations administrées dans le district, à plus forte raison si l'on considère sa position frontalière, permettrait de supposer d'ailleurs l'exercice à la fois d'un contrôle plus étroit par le biais d'une protection militaire et surtout d'une aide matérielle aux occupations urbaines au moment de leur implantation. Dans les autres provinces, l'association momentanée de camps militaires avec les noyaux urbains précoces existe également (Trèves (?) en Gaule Belgique, Augst en Germanie Supérieure). L'association entre les camps et les agglomérations a peut-être servi en même temps ce dessein sur le Rhin. Le maintien de cette dualité d'occupation et de la dépendance de l'agglomération civile au camp militaire semble à notre avis un trait d'autant plus remarquable qu'il s'exprime parfois à quelque distance. Nous n'avons pas de dénomination claire à proposer mais nous estimons cependant qu'elle devrait correspondre davantage, sur le plan strictement urbanistique, à l'expression d'une agglomération civile non monumentale d'une part et militairement dépendante d'autre part. Les exemples de Spire, Worms, et surtout Mayence démontrent également quelles sont les possibilités de développement des agglomérations liées aux camps militaires. L'évolution urbanistique de Mayence atteint même le paroxysme : d'une ampleur équivalente aux autres chefs-lieux, parée de monuments prestigieux (théâtres, etc...), l'agglomération n'aurait cependant reçu ce statut qu'en 276 ...⁴⁴⁰

⁴³⁸ JACQUES/SCHIED 1990, p. 270-271.

⁴³⁹ La question des relations étroites entre les *canabae*, les *vici* militaires et les camps est également abordée par C. S. SOMMER dans REDDE 2004, p. 84-87.

⁴⁴⁰ JACQUES/SCHIED 1990, p. 271.

A l'origine des villes romaines : vers une structuration de l'espace urbain...

Les premiers efforts de structuration de l'espace urbain se présentent de façon très variable dans chacune des provinces : l'absence de vue globale des phénomènes observés ne permet pas de mesurer leur portée réelle. Quoi qu'il en soit, deux phénomènes coexistent : la situation la plus courante est celle du développement d'un noyau d'occupation antérieur à l'établissement du quadrillage urbain. Mais dans d'autres villes, il existe un décalage chronologique entre le moment où le quadrillage urbain définitif est établi, et celui où apparaît l'habitat, qu'une occupation protohistorique précède ou non la phase d'implantation. Le quadrillage urbain, dans certains quartiers de Reims ou dans la ville de Tongres, donne l'impression d'une coquille vide, et se rapproche du système actuellement utilisé pour lotir des secteurs non bâtis, où les rues sont aménagées dans un premier temps avec leur équipement, et les parcelles à construire loties par la suite. Mais d'autres situations existent : à Xanten, avant la promotion coloniale de la ville, la structuration des rues n'est pas régularisée. C'est cette situation qui a probablement perduré à Spire comme à Worms.

La chronologie de la phase d'implantation des rues précède également leur empiérement. Dès l'époque augustéenne, sont établis des réseaux de rues en terre dans les villes de Reims et de Tongres. Les autres villes doivent disposer d'un quadrillage urbain à une époque légèrement plus tardive (augusto-tibérienne). L'opinion selon laquelle les villes du Nord de la Gaule auraient été délaissées dans le cadre du développement du réseau des capitales de cité de la Gaule doit être abandonnée. Un rapide tour d'horizon des chronologies proposées pour les villes de Lyonnaise ou d'Armorique démontre que le développement des quadrillages urbains ne s'est pas produit bien avant celui des villes de Gaule Belgique.

La datation de la mise en place du quadrillage urbain d'Autun par exemple n'est pas située avec précision, mais pourrait remonter à la période augusto-tibérienne⁴⁴¹, la trame de Feurs à l'époque augustéenne également⁴⁴². Celle de Corseul serait datée seulement des années 20-25 de notre ère⁴⁴³, celle de Vannes, entre 10 et 20 après J.-C..⁴⁴⁴; celle de Jublains pourrait même se situer à l'époque flavienne ! Plus près régions qui nous intéressent, la trame urbaine de Paris aurait été mise en place (« seulement » pourrait-on dire) entre 4 et 14 après J.-C.⁴⁴⁵. Les villes de Gaule Belgique ne semblent donc pas vraiment laissées pour compte dans ce schéma d'organisation. Nous concevons mal également le principe selon lequel le tracé des voies routières, issu de la première tentative d'organisation des régions septentrionales de la Gaule, n'ait pas coïncidé avec la programmation des plans d'urbanisme entendue comme un projet dont la réalisation effective surviendra quelques années plus tard, probablement au moment même où, sous le règne de Tibère, l'organisation de la province de Gaule Belgique se fige. Les changements d'orientation des voies routières au contact des espaces urbains du Haut-Empire le suggèrent clairement.

⁴⁴¹ CHARDRON-PICAULT 1996.

⁴⁴² VALETTE 1996.

⁴⁴³ KEREBEL 1996.

⁴⁴⁴ GALLIOU 1996.

⁴⁴⁵ GUYARD 1996 et ROBIN 1996.

Il semble donc que les efforts en matière de programmation urbaine, contrairement à ce qui est observé dans les villes de Lyonnaise, se soient à ce moment limités au développement du cadre urbain. Le décalage chronologique observé au sujet des phases d'empierrement des voiries le suggère : la période claudienne paraît déterminante en ce domaine en Gaule Belgique, alors qu'en Lyonnaise, les rues sont aménagées en dur dès la fin de l'époque augustéenne et surtout pendant la période tibérienne. La notion de programme urbanistique dans les villes de Gaule Belgique conserve donc une valeur toute relative...

Il paraît essentiel de mettre en évidence les fortes similitudes enregistrées entre les villes du Nord de la Gaule et celles de la province de Lyonnaise, du point de vue de la mise en place du quadrillage urbain. La relation entre le quadrillage et le réseau routier est particulièrement représentative. Dans la province de Gaule Belgique, les villes sont bâties suivant le même schéma qu'en Lyonnaise : le système en étoile a été appliqué à toutes les villes de Gaule Belgique à une exception près. La ville de Tongres établie sur la Bavay-Cologne paraît conçue en effet sur un système urbain davantage apparenté à celui des villes de Germanie Inférieure, qui sont structurées autour d'un axe majeur (la route du limes) et non de plusieurs routes formant carrefour, dont la ville de Bavay constitue la meilleure démonstration (la ville « étoile »).

Ces observations elles-mêmes appellent à commenter les concepts généraux véhiculés au sujet de l'identité et du rôle des provinces les unes par rapport aux autres. Le premier concerne les rapports étroits entre la Gaule Belgique et la Germanie Inférieure, la première étant traditionnellement décrite comme « l'arrière-pays » de la seconde, dont l'importance réside dans sa position frontalière. Du point de vue des relations entre quadrillage urbain et réseau routier, les villes des deux provinces sont le lieu d'expression de deux concepts parfois tout à fait opposés (chefs-lieux/bourgs de zones militaires). Il convient de signaler que d'après les données chronologiques, la mise en place des repères urbains en Gaule Belgique précède celui des villes de Germanie Inférieure, qui n'a pas encore accédé à cette époque au statut de province, et dont l'occupation urbaine présente une forme assez disparate, comme nous l'exposerons plus loin. Sur le plan urbanistique, la Gaule Belgique entretient donc davantage de rapport avec la province de Lyonnaise qu'avec celle de Germanie Inférieure. La seconde remarque porte sur la ville de Tongres plus particulièrement, dans le cadre du débat au sujet son identité provinciale et de son transfert rapide vers la province de Germanie Inférieure⁴⁴⁶. La conception du quadrillage urbain de cette ville, axé sur la Bavay-Cologne, constitue un argument supplémentaire en faveur de son « identité germanique ».

Nous signalerons enfin que les caractéristiques du quadrillage des noyaux urbains de Germanie Supérieure indiquent également une forte similitude avec les villes des provinces de Gaule Belgique et de Lyonnaise. De nouveau, la géographie historique considérée sur le plan régional constitue sans doute l'un des facteurs les plus importants et l'un des plus déterminants pour expliquer cette situation. L'évolution du découpage territorial des provinces du Nord de la Gaule, en particulier dans la première moitié du I^{er} siècle après J.-C., a occasionné le transfert successif de la Germanie Supérieure à la Lyonnaise sous le règne d'Auguste, puis à la *Belgica* sous le règne de Tibère, avant de lui accorder une autonomie

⁴⁴⁶ RAEPSAET-CHARLIER 1994.

provinciale réelle. C'est sous le règne de cet empereur que s'achève déjà la mise en place des principales composantes de la parure monumentale des villes de Germanie Supérieure.

Par rapport au tableau qui vient d'être dressé sur les villes des provinces de Belgique, de Germanie Supérieure, et indirectement de Lyonnaise, c'est le caractère fortement hétérogène des villes de Germanie Inférieure qui frappe au premier abord. En effet, la région comporte, avant son élévation au statut de province, différents types de noyaux urbains : il existe à la fois des villes qui conservent l'allure d'*oppida* (Nimègue), d'autres, d'agglomération secondaire (Xanten), d'autres encore, qui acquièrent rapidement l'aspect d'une ville (Cologne). Dès l'origine, ces occupations sont associées au déploiement de forces militaires tellement importantes, qu'elles éclipsent en quelque sorte le caractère urbain des noyaux d'occupation. L'ambiguïté des définitions établies au cas par cas démontre toutes les difficultés que cette situation a engendrées sur le plan de la recherche archéologique. La notion de *vicus* pré-colonial évoquée à propos de Xanten illustre une tentative de discrimination négative du noyau urbain par ce qu'il n'est pas encore (une colonie), celle de Nimègue, une tentative de discrimination positive du noyau urbain par ce qu'il aurait été selon les textes antiques (un *oppidum*). La réalité coloniale masque plus facilement pour d'autres villes l'embarras de la recherche d'une définition de l'occupation urbaine précoce (Cologne – *Ara Ubiorum* ?). Si l'on fait abstraction de la notion de « *vicus* pré-colonial » et que l'on se limite à l'observation du développement spatial de l'occupation, le site de Xanten montre d'une part des similitudes frappantes avec celui de Spire, et démontre d'autre part l'importance de l'élévation de la ville au statut de colonie dans son évolution monumentale et urbanistique.

La parure monumentale des villes romaines précoces...Un centre administratif dans la ville ?

La chronologie de développement des villes implique automatiquement d'envisager la notion de programme urbanistique et la définition même de ce programme pour les villes des trois provinces. Il a déjà été indirectement et rapidement abordé en évoquant la notion d'agglomération non monumentale, que ce soit en Germanie Inférieure ou en Gaule Belgique.

Le développement d'un programme urbanistique sous-entend deux éléments ressortissant du domaine public: en premier lieu, l'élaboration d'un quadrillage urbain et en second lieu, celui d'une parure monumentale importante qui prend place dans le cadre urbain établi précédemment. La parure monumentale complète (selon les critères que partagent les villes romaines de l'Empire) comporte différents types de constructions publiques dont l'importance est fonction de leur rôle sur le plan de l'exercice du pouvoir et de l'administration des populations à l'échelle des territoires de cité et des provinces. Le forum et les constructions religieuses tiennent donc une place prépondérante dans ce schéma, alors que les autres types de monuments répondent davantage aux besoins des occupants des villes (thermes, théâtres, etc...). Les difficultés de cerner le rôle variable des villes sur le plan économique, en particulier dans le cadre de la gestion du territoire de leur cité, rend difficile l'évaluation de l'importance des bâtiments commerciaux en milieu urbain.

Il est clair que l'image des villes provinciales du Nord de la Gaule est loin d'être figée au Haut-Empire, et que cette dynamique s'accélèrera encore au Bas-Empire. Les datations tardives des édifices monumentaux des villes du Haut-Empire dans les provinces de Gaule Belgique conduisent à penser que durant la période pré-flavienne, les villes dont l'urbanisme était réglé par le développement d'un (premier) quadrillage de rues, ne disposaient pratiquement que de deux types de constructions publiques : certains édifices religieux ainsi qu'un forum. Ces deux catégories d'édifices publics s'avèrent malheureusement être celles pour lesquelles on dispose des informations les plus lacunaires, aussi bien sur le plan chronologique que sur le plan architectural.

L'existence des édifices religieux dans les villes de Gaule Belgique dès la période précoce est attestée sur plusieurs sites : l'Altbachtal de Trèves en est le meilleur exemple. Mais d'autres villes en auraient disposé également : le Winseling à Nimègue, ou encore l'évocation de l'hypothétique *Ara Ubiorum* de Cologne...

Peu de *fora* ont été reconnus par contre dans les villes de Gaule Belgique, mais les données chronologiques issues des recherches archéologiques menées en particulier sur les *fora* d'Amiens et de Bavay et leur relation au quadrillage urbain conduisent à s'interroger sur les modalités du développement précoce des villes de Gaule Belgique au Haut-Empire. A Amiens, il est certain que jusqu'au milieu du I^{er} siècle, les parcelles qui accueilleraient plus tard le proto-forum et ensuite, le forum tripartite, étaient occupées par des constructions domestiques, ce qui pose la question de sa programmation au sein du quadrillage urbain.

Il existerait donc deux possibilités : soit que la ville, jusqu'au milieu du I^{er} siècle, ne disposait pas de forum, soit qu'il se trouvait ailleurs, dans l'espace carroyé qui ne couvrait à l'origine que quelques dizaines d'hectares au contact de la voie d'Agrippa. Il est vrai que l'importance accordée aux *insulae* accueillant plus tard le forum tripartite a dû changer lors de la seconde opération de carroyage qui affecta le site d'Amiens, puisque d'une position périphérique, elles en viennent à occuper une situation centrale à l'articulation entre les deux parties de la ville.

Si ce premier forum existait, il adopterait au mieux et en toute logique le système de bâtiments collectifs qui caractérise le proto-forum. L'extension du quadrillage urbain en deux temps ne permet pas d'écarter cette hypothèse, mais deux remarques ne plaident pas en cette faveur : d'une part, aucune découverte antérieure au milieu du I^{er} siècle n'a été assimilée à un proto-forum dans l'emprise du premier quadrillage urbain ; d'autre part, les fouilles effectuées sur le Palais des Sports suggèrent que les deux opérations de carroyage ont pu se succéder bien plus rapidement qu'on le pensait. Mais le développement de proto-*fora* dès l'époque tibérienne, en relation avec la formation des quadrillages urbains, n'est pas exclue. S'il convient de souligner que l'existence d'un proto-forum demeure hypothétique sur le site bavaisien, celui de Spire, érigé entièrement à l'aide de matériaux périssables dès cette période peut servir utilement de comparaison.

Si ce premier forum n'existait pas à Amiens, il faudrait considérer que la ville ne disposait d'aucune parure monumentale et d'aucun bâtiment officiel destiné à représenter le pouvoir romain, ce qui conduirait à la qualifier d'agglomération urbaine dépourvue de tout caractère monumental. Rappelons

que durant cette période, dans le Nord de la Gaule, l'essor des agglomérations secondaires dans la région qui est sensée être administrée par la ville de Tongres par exemple, est, à l'image des recherches menées sur cette période à Liberchies, quasiment nul. Il conviendrait donc, pour mieux comprendre le degré d'urbanisation des villes, d'étudier le phénomène non seulement à l'échelle de la ville, mais de le comparer également avec la progression de l'état d'occupation de la région et de l'état d'urbanisation des agglomérations secondaires administrées par chacune d'entre elles. Une telle démarche constituerait un progrès fondamental dans la compréhension du processus d'urbanisation des villes du Nord de la Gaule.

Cette observation rappelle aussi naturellement l'absence de parure monumentale dans certaines villes de Germanie Inférieure jusqu'à la promotion provinciale du district. Il existerait cependant des différences notables entre les villes des deux provinces : elles ne résideraient pas uniquement dans l'absence de relation avec le domaine militaire, mais aussi, pour en revenir à leur configuration spatiale, à l'application d'un plan d'urbanisme réglé, conçu sur le modèle des villes de Lyonnaise.

Il existe cependant des villes dans lesquelles des structures publiques existent bel et bien au début du I^{er} siècle. Nous songeons à la ville de Tongres et au premier état de ses « *horrea* » construits, qui plus est, à l'extérieur de l'espace urbain.

Si le degré de monumentalité des capitales durant la période pré-flavienne était quasi inexistant, la ville ne comprendrait donc que deux composantes : les habitats et les structures artisanales. L'absence de parure monumentale peut peut-être fournir une explication au mouvement migratoire observé dans l'évolution des structures artisanales au cours du I^{er} siècle et à leur développement dans un premier temps aussi bien en périphérie qu'en plein centre urbain.

Le premier effort de monumentalité enregistré dans les villes, et dont la chronologie, en l'état actuel des recherches, précède l'émergence d'une véritable parure constituée d'édifices publics en pierre, réside dans l'équipement des rues : l'empierrement du ballast des chaussées et surtout l'apparition des portiques. La largeur réduite des surfaces de circulation dans le premier quadrillage d'Amiens a dû conserver au centre ville cette absence de monumentalité qui devait caractériser le premier noyau urbain. L'empierrement des rues et l'apparition des portiques constituent deux phénomènes contemporains, que ce soit à Tongres, ou à Reims.

Une collectivité humaine : les formes de l'architecture domestique...

La problématique de l'architecture domestique dans les villes du Nord de la Gaule a largement progressé dans trois directions grâce à la mise en place des programmes de recherche et au caractère extensif des fouilles menées en milieu urbain depuis une vingtaine d'années. La classification des techniques de construction, en particulier celles employant les matériaux périssables, constitue déjà un premier acquis. La mise en évidence d'une très forte diversification des catégories de constructions privées, à l'opposé des habitats des agglomérations secondaires, en forme le second. Enfin, la conduite des recherches dans une

optique diachronique permet de restituer l'évolution du mode d'occupation du sol et de replacer l'émergence et les transformations de ces catégories d'habitats dans l'évolution du cadre urbain lui-même.

Les techniques de construction employées dans les fondations des habitats urbains sont très variées, aussi bien dans l'usage des matériaux périssables que des matériaux durs. Dans le premier cas, cette diversité s'exprime prioritairement dans la mise en œuvre des matériaux et dans le second, dans la nature des matériaux eux-mêmes. En effet, nous distinguons, sur base des travaux menés par N. Zielsing sur l'architecture pré-coloniale de Xanten, six grandes possibilités de distribution des éléments de fondation (comprenant les poteaux porteurs installés ou non dans une fondation légère). Par contre, les solins ne se différencient que par l'emploi soit de pierres, soit de pièces en terre cuite (briques, tuiles, plutôt caractéristique des habitats urbains des villes des Germanies), soit de matériaux de récupération. La conception des détails de construction constitue un critère distinctif secondaire: en fondation, le débordement de la maçonnerie ou le radier de pieux pour assurer une meilleure stabilité à la construction ; en élévation, le traitement de la transition avec le solin par l'intermédiaire d'une sablière de bois (Arras) ou par quelques assises de briques cuites (chantiers rémois de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis et de la rue Gambetta). Bien entendu, ces techniques ne sont pas cloisonnées ; le type V en particulier forme une première solution « mixte », alliant le bois et la pierre. Les exemples de ce système constructifs sont rares dans le Nord de la Gaule (Reims, chantier de la rue de Venise). Cependant, la mixité des matériaux était de toute façon la solution la plus couramment employée pour exécuter l'élévation des habitats, même s'ils étaient fondés sur un réseau de solins. A côté de la technique du colombage, alliant le bois pour l'ossature et le torchis, le pisé, l'adobe (Metz, fouilles de l'Arsenal Ney) ou la brique cuite pour le hourdage, les fouilles du site d'Amiens (place du Don) ont permis d'étudier une autre forme d'élévation en matériaux périssables, où le hourdage est associé ou remplacé par un simple bardage de planches de bois (le pan de bois).

La diversité des solutions techniques utilisant le bois ne témoigne pas d'une évolution linéaire de sa mise en œuvre. La comparaison des phases chronologiques d'occupation et des techniques utilisées montre qu'hormis la construction sur poteaux, toutes les autres sont employées au cours du I^{er} siècle. L'introduction des sablières basses assurant le repos de la structure sur une fondation continue et les solutions constructives associées à cette dernière constituent donc les premières améliorations enregistrées. La chronologie d'apparition des constructions sur solins de pierre varie en revanche fortement d'un site à l'autre. Trois grandes périodes d'apparition ont été relevées: la plus ancienne est le début du I^{er} siècle (premier quart du I^{er} siècle), mais sur la majorité des sites, l'émergence des constructions mixtes est située vers le milieu du I^{er} siècle (second quart du I^{er} siècle). Enfin, la troisième phase débute à la période flavienne. Les exemples les plus précoces d'habitat fondé sur solins de pierre ont été relevés à Trèves; les plus tardifs sur les sites de Beauvais, de Théroouanne et Tongres (dans le courant du II^e siècle).

Par ailleurs, classer les formes architecturales des habitats urbains en fonction de leur plan nous semble restrictif. Les constructions domestiques ne peuvent être hiérarchisées en se fondant uniquement sur leur superficie au sol, parce qu'un type de plan peut être plus ou moins développé d'un site à l'autre en raison

du système de découpage parcellaire, imposant dans chaque ville, des dimensions très variables aux îlots d'habitat. Ainsi, les maisons-halles occupent à Xanten une surface de 200 m², à Augst, entre 120 et 160 m², alors qu'à Cologne, elles peuvent s'étendre sur 550 m². Les maisons de tradition italique d'Amiens (fouilles du palais des Sports) atteignent une surface pratiquement égale à celle des plus petites *domi*. Il paraît donc plus juste de les considérer en terme de « catégories » en tenant compte non seulement de leur superficie et du caractère indigène ou romanisé de leur plan, mais aussi de la répartition et de la fonction des pièces composant l'habitat, dont certaines ont pu abriter des activités artisanales (maisons-halles, maisons de tradition italique, unités urbaines), voire pastorales (maisons-étables). Les maisons allongées se développent parfois par groupe de deux unités (place du Don à Amiens), où la dissociation des fonctions exercées, artisanale dans l'une, domestique dans l'autre, suggère que les deux unités appartenaient à un seul et même propriétaire. Par ailleurs, la simple énumération de ces catégories (les fonds de cabane, les maisons-étables, les maisons-halles, les maisons allongées, les unités urbaines, l'habitat aggloméré, les bâtiments collectifs, les maisons de tradition rurale ou italique, ainsi que les *domi*) ne peut être envisagée sans souligner leur caractère *a priori* régional. Ainsi, les maisons-étables sont uniquement représentatives à ce jour de l'habitat précoce du site de Tongres. Leur plan dérive d'ailleurs des maisons indigènes du type Alphen-Ekeren, très répandu dans les plaines flamandes. Les maisons-halles ne sont actuellement répertoriées que dans les villes des Germanies ; les unités urbaines, qu'à Reims et à Langres (place des Etats-Unis).

Si les fonds de cabane ne se rencontrent que dans le contexte du développement précoce des villes (à Beauvais, Hôtel Dieu, ainsi qu'à Metz, sur les Hauts de Sainte-Croix), d'autres catégories disparaîtront également très tôt du paysage urbain ; c'est le cas par exemple des maisons-étables de Tongres dès le milieu du I^{er} siècle. La période pré-claudienne connaît cependant d'autres formes d'habitat, telles les unités urbaines rémoises. Les contraintes parcellaires conditionnent directement leur développement maximal en façade, ramené à la largeur initiale de la rue elle-même, voire moins selon les hypothèses de restitution proposées. L'influence du découpage cadastral s'exprime aussi dans la disposition des maisons allongées urbaines (Voorburg, *insula* II ; Spire) ou dans les habitats agglomérés de Reims (boulevard Joffre), par leur largeur réduite à front de rue et leur extension complémentaire en fond de parcelle, nécessitant la création de ruelles pénétrant au cœur des îlots pour assurer la distribution des accès aux propriétés non riveraines.

Les catégories d'habitats les plus aisées sont finalement les moins bien connues, en raison de leur importante extension, qui rend la restitution complète de leur plan souvent impossible. C'est la Germanie Supérieure qui fournit la documentation la plus dense et la plus complète à ce sujet : Avenches en particulier a livré pas moins d'une dizaine de *domi*, dont la superficie est parfois bien plus conséquente (3000 m² pour la *domus* est de l'*insula* 13 d'Avenches et de l'*insula* 41 à Augst). Cependant, les différences sont remarquables : alors qu'à Avenches, les deux *domus* de l'*insula* 13 s'intègrent parfaitement au cadastre urbain et présentent un plan régulier, celle d'Amiens se développe en fonction des contraintes urbanistiques existantes, selon un plan irrégulier en forme de L, assurant un accès à la maison par deux des rues qui encadrent l'îlot. Les fouilles du palais des Sports demeurent à ce titre

exceptionnelles, puisqu'elles illustrent l'évolution des deux grands types d'habitat luxueux connus : les *domi* et les maisons de tradition italique, conçues selon le principe romain de répartition des pièces autour d'une cour intérieure pour les maisons de tradition italique, et de péristyles et atrium pour les *domi*. Sur le site Amiénois, le développement de la *domus* tire profit de l'ancienne disposition des maisons de tradition italique qui occupaient ce quartier au moins dès la seconde moitié du I^{er} siècle, en les « absorbant » sans modifier profondément leur plan. A Metz, le développement de la *domus* sur le site de l'Arsenal Ney s'effectue en revanche au détriment des anciennes propriétés (peut-être des maisons allongées) ; la reprise des constructions anciennes se réduit à celle des limites parcellaires des anciennes propriétés. Les deux formules aboutissent cependant au même constat, celui d'un remembrement parcellaire témoignant du développement tardif de cette catégorie d'habitat en milieu urbain en Gaule Belgique, et de l'aspect hétérogène des plans qui en découlent, sans rapport avec la conception traditionnelle des *domi* sur un axe de symétrie au service du jeu des ombres et de la lumière. En Germanie Inférieure (Xanten) tout comme en Gaule Belgique (Trèves), le développement exceptionnel de quelques constructions luxueuses, et l'introduction de formes architecturales particulières comme l'abside traduit le statut presque officiel que peuvent atteindre ces habitats, au point de les qualifier de « palais ».

La parure monumentale : l'achèvement d'un programme urbanistique ?...

En l'état de la recherche actuelle, les trois provinces présentent trois schémas de développement qui se distinguent particulièrement sur le plan chronologique. Autrement dit, c'est la vitesse de développement des deux principales composantes urbanistiques (quadrillage et parure monumentale) qui différencie les villes des trois provinces. Par définition, ces trois schémas répondent donc à un constat basé sur les données chronologiques actuellement recueillies ; ils doivent donc être pris davantage comme des hypothèses de travail qui se verront naturellement modifiées par les recherches futures.

Le développement urbanistique le plus rapide a été enregistré dans la province de Germanie Supérieure, où des villes comme Augst ou Nyon acquièrent dans la première moitié du I^{er} siècle au plus tard, à la fois leur quadrillage urbain et leur appareil monumental. Le statut colonial des deux villes n'est sans doute pas étranger à l'émergence précoce de la parure monumentale, et il est difficile de mesurer la vitesse à laquelle cette parure monumentale fait son apparition dans les autres villes, du fait du manque de données. A Avenches, on observe cependant que la construction du forum succède très rapidement à l'implantation du quadrillage urbain et que les premiers bains publics y sont édifiés avant le milieu du I^{er} siècle. Dès cette période, l'essor de la parure monumentale religieuse y est déjà bien perceptible également.

Les villes de Gaule Belgique s'écartent déjà de ce premier schéma. Durant la période pré-flavienne, d'après les données chronologiques recueillies, les seuls édifices publics reconnus dans les villes de Gaule Belgique semblent, rappelons-le, largement dépourvus du caractère monumental des *fora* d'Augst ou de Nyon, déjà en fonction à la même époque. Le même constat peut-être dressé au sujet du développement des structures thermales dans le Nord de la Gaule : les premiers ensembles connus en

Gaule Belgique ne datent que de la période flavienne. La même époque correspond, dans les villes de Germanie Supérieure, à la construction des derniers ensembles thermaux.

Mais le plus grand retard est accusé par les villes de la province de Germanie Inférieure : hormis Cologne, la création des quadrillages urbains dans les autres villes coïncide avec la promotion provinciale du district et la promotion du statut de certaines villes à différents degrés, comme Xanten ou Nimègue. Spire et Worms en revanche connaissent une évolution urbanistique relativement linéaire et peu importante. La ville de Spire conservera toujours un caractère proche des agglomérations secondaires, et l'existence d'un quadrillage urbain n'est même pas confirmée par les données archéologiques actuelles. De nouveau, l'amélioration du statut contribue à l'émergence très rapide de la parure monumentale, jusque là inexistante.

La notion de programmation couvrant à la fois le quadrillage urbain et la parure monumentale semble dans les trois provinces directement liée à la promotion de leur statut. Dans les autres cas, son effet a une portée réduite, voire même limitée au tracé du quadrillage urbain et non à la parure monumentale, en ce compris peut-être le forum. Rien, dans les données actuelles, ne prouve en effet que le programme urbanistique mis en œuvre dans les villes de la province de Gaule Belgique, incluait la construction du forum.

En revanche, l'évolution architecturale de la parure monumentale des villes des trois provinces se rejoint sur deux points : les périodes de construction des édifices de spectacle, et celle des enceintes urbaines du Haut-Empire, qui sont contemporaines ou postérieures dans la majorité des cas à la période flavienne. Peu de villes de Gaule Belgique disposent d'ailleurs d'une enceinte. Considérée depuis toujours comme un appareil monumental de prestige sans autre fonction, il est quand même intéressant de souligner que dans les trois provinces, les villes qui possèdent une enceinte (à l'exception de Tongres) sont soit situées dans un contexte militaire durant le Haut-Empire, et pour une grande partie d'entre elles, dans un contexte frontalier (Voorburg). Assigner aux enceintes urbaines du Haut-Empire, dans les trois provinces qui nous concernent, une simple fonction de prestige semble quelque peu réducteur, surtout que certaines villes servent de tête de pont sur le Rhin, comme Mayence ou Cologne. Il est difficile d'imaginer que leur enceinte n'aient pas rempli également dans certains cas un rôle défensif.

L'influence de l'architecture militaire en contexte civil s'exprime aussi et avant tout dans le développement des parures monumentales des villes de Germanie Inférieure et non, encore une fois, de Germanie Supérieure, bien que les villes des deux provinces aient durant le I^{er} siècle appartenu aux districts des Germanies. Cette influence ne se traduit pas uniquement dans la conception des établissements thermaux, mais également dans celle du forum de Xanten par exemple. De nouveau, c'est la vitesse de développement du programme urbanistique et surtout le cadre historique dans lequel il a été initié (colonies fondées à l'origine sur un territoire appartenant successivement à la Lyonnaise puis à la Belgique) qui expliquerait en partie l'absence d'influence de l'architecture militaire sur l'appareil monumental des villes de Germanie Supérieure.

La seconde moitié du 1^{er} siècle paraît lancer le développement monumental des villes de Gaule Belgique : l'apparition des *fora* tripartites date de cette période, inaugurée par la construction du forum bavaisien. A partir du règne des Flaviens, d'importants complexes religieux, des thermes publics et des édifices de spectacle confèrent aux villes l'apparence de véritables centres urbains romains, à l'instar des villes de Germanie Supérieure déjà largement équipées en monuments publics dans le courant de la première moitié du 1^{er} siècle. La période flavienne confère alors seulement aux villes de Germanie Inférieure l'ensemble de leur équipement urbain, depuis leur quadrillage jusqu'aux monuments de divertissement.

En Gaule Belgique surtout, leur émergence dans le tissu urbain est progressive et *a fortiori* très contrainte en raison du développement des habitats dans toutes les *insulae*. La notion de programme urbain ne s'applique réellement que dans les villes Germanie Inférieure où l'apparition des monuments constitue un phénomène concomitant. En Gaule Belgique, cette notion demeure restreinte à l'environnement des *fora* qui favorisent le développement de quartiers monumentaux par leur association à un *macellum* (Arras) ou un amphithéâtre (Amiens). La répartition des thermes correspond davantage à un souci pratique de distribution spatiale, mais il faut remarquer cependant que les plus anciens sont bâtis à proximité immédiate des *fora* (Viehmarktplatz à Trèves, thermes de la rue de Beauvais à Amiens...) dans les plus grandes villes.

Ce phénomène de regroupement ne peut cependant être comparé à la création des véritables blocs monumentaux tels qu'on l'observe en Germanie Supérieure dans la ville de Nyon, probablement parce que ces associations ne répondent pas à un programme défini au préalable, mais la réponse à une situation « d'urgence » ou à un état de fait. Les circonstances de l'apparition des thermes en Gaule Belgique sont souvent liées à la destruction involontaire par incendie des quartiers résidentiels antérieurs par exemple. Les plus grands ensembles religieux sont situés à l'extérieur de la ville en partie parce que la ville elle-même offre peu de possibilités d'intégration, si ce n'est en périphérie. Xanten offre l'image de la situation inverse du fait de l'érection d'une enceinte : les temples sont englobés dans l'espace fortifié, et l'impossibilité d'étendre le tissu urbain condamne même les temples plus récents à être bâtis au milieu des quartiers d'habitat (sanctuaire des Matrones).

L'urbanisme des villes de Gaule Belgique conserve en ce sens une part de spontanéité plus importante que certaines villes de Germanie Inférieure, mais une spontanéité toute relative car certainement gérée par les autorités, au gré des possibilités et des occasions de financement.

Toutefois, il convient de souligner que durant le Haut-Empire, l'activité urbanistique est nettement mieux perceptible dans les villes de Germanie Supérieure par la rénovation des complexes monumentaux, alors qu'en Gaule Belgique, leur intensité se mesure davantage à la lumière des chantiers domestiques que des phases de reconstruction de l'appareil public et notamment des thermes. Les édifices de spectacle, qui n'apparaissent en Gaule Belgique que dans le courant du II^e siècle, ne font pas l'objet de reconstruction, alors qu'à Augst, en plus des travaux de transformation affectant la structure et la fonction de l'édifice du Schönbühl, la ville se dote d'un nouvel amphithéâtre. Dans les villes de Gaule Belgique, les rénovations

s'effectuent dans le domaine monumental durant cette période qui semble achever l'effort de monumentalisation.

2. LA VILLE DU BAS-EMPIRE : UNE RUPTURE

Une collectivité humaine réfugiée dans ses murs ?...

L'architecture défensive de l'Antiquité tardive dans les villes du Nord de la Gaule s'est exprimée sous une forme tellement variable, qu'on ne peut réunir l'ensemble des enceintes recensées que sous le terme générique de "fortifications urbaines". Nous avons en effet observé plusieurs formules dont l'usage n'est pas cloisonné et qui se sont combinées suivant les impératifs du moment. Les fortifications qui enclosent les espaces urbains les plus vastes correspondent à la conservation de tout ou partie de l'enceinte de la ville du Haut-Empire (Trèves, Cologne dans le premier cas, Tongres dans le second). Une seconde solution, qui est aussi la plus courante, a vu se développer les *castra* ou réduits fortifiés dont l'emprise ne dépasse pas la vingtaine d'hectares. Viennent enfin les plus petites fortifications, qui procèdent soit de la mise en défense d'un édifice public (Bavay, Avenches/En Selley), soit de la construction de *castella*, en particulier pour les villes constituant un avant-poste de contrôle essentiel des ponts sur le Rhin (Augst/Kaiseraugst ; Cologne/Deutz).

La conservation des enceintes existantes est liée vraisemblablement à l'importance du statut civil et militaire des villes à la transition entre le Haut- et le Bas-Empire, Trèves devenant capitale impériale, Cologne conservant son rôle de capitale provinciale, Boulogne devenant chef-lieu d'une nouvelle cité, installé à l'intérieur même du camp du Haut-Empire. Ainsi, les discussions au sujet des fortifications tardives d'Avenches se concentrent sur la reconnaissance de nouvelles fortifications, et non sur l'ancienne enceinte du Haut-Empire. Tongres, qui disposait d'une enceinte au Haut-Empire, en reçoit également une nouvelle de superficie plus réduite s'appuyant partiellement sur l'ancien tracé.

La diversité des systèmes défensifs urbains procède des circonstances topographiques, de l'héritage urbanistique, architectural, et administratif du Haut-Empire. Les conditions topographiques et hydrographiques paraissent déterminantes: en effet, un site de versant offre plus de possibilités d'extension qu'un site d'éperon comme Langres. Par ailleurs, le choix d'une implantation en bordure de cours d'eau est loin d'être systématique, étant donné que les villes du Haut-Empire se sont déjà développées en général en léger retrait par rapport aux berges et aux secteurs marécageux. Il n'en demeure pas moins qu'au Bas-Empire, un recentrement des villes sur les grands bassins fluviaux, et en particulier sur l'Escaut (Cambrai, Tournai avec modification du statut des agglomérations), constitue un fait remarquable.

L'héritage urbanistique du Haut-Empire constitue le second paramètre décisif dans le choix des quartiers destinés à être fortifiés dans les anciennes provinces de Gaule Belgique et de Germanie Inférieure. Le réseau viaire et notamment, le croisement des axes principaux de la ville est généralement intégré à

l'espace fortifié. Une constante se dessine par ailleurs dans la volonté de se retrancher dans les quartiers accueillant les anciennes constructions monumentales et publiques, situation propre au processus de mise en défense des villes dans le Nord de la Gaule. Il s'oppose totalement à celui observé en Aquitaine par exemple, où les habitants délaissent les quartiers monumentaux des villes du Haut-Empire. Dans les villes de la *Maxima Sequanorum*, qui rassemble les anciennes colonies de Germanie Supérieure, la désertion des quartiers monumentaux est manifeste. Les fortifications ne se concentrent pas sur le bloc monumental de l'ancien centre ville mais sur ses hauteurs (Kastelen, Citadelle de Besançon, Mur des Sarrazins à Avenches, ...).

En ce qui concerne les villes du Nord de la Gaule, la superficie enclose par les fortifications tardives constitue une zone privilégiée dans la recherche de l'emplacement présumé de certaines constructions monumentales comme le forum. La comparaison entre la hiérarchie d'occupation de la ville de Tongres au Haut-Empire établie par A. Vanderhoeven et le tracé de la fortification du Bas-Empire montre que l'enceinte tardive se superpose au secteur supposé monumental de la ville. L'anomalie enregistrée dans le tracé de la nouvelle fortification sur sa portion est méritoire à cet effet d'être soulignée : sa rectitude ne semble pas être le fait du hasard lorsque l'on compare cette section aux autres tronçons de courtine de l'enceinte.

La régularité de ce réseau viaire justifie d'ailleurs le tracé quadrangulaire de certaines fortifications (Kaiseraugst, Beauvais, Xanten, etc... ainsi que Tournai), à moins que ces dernières reposent sur celui d'un camp du Haut-Empire (Strasbourg/Boulogne). Il conditionne de même dans ce cas l'emplacement des tours, plus distantes les unes des autres que dans le cas d'une fortification dressée "*ex nihilo*". La plus grande variété règne, aussi bien dans les dimensions que dans les techniques de construction des tours et la présence d'un libage en blocs de grande taille en soubassement, même dans les *castra* qui représentent le système de fortification le plus courant.

Sur le plan chronologique enfin, même si les datations demeurent difficiles à établir, nous avons dégagé trois périodes de construction des fortifications. La seconde génération rassemble la majorité des fortifications urbaines de la partie septentrionale de la Gaule (dont Tournai), qui ont été édifiées entre la fin du III^e siècle et le début du IV^e siècle, après la grande période d'invasion. Les fortifications antérieures à cette date sont toutes localisées, sauf exception, dans la *Maxima Sequanorum*. L'apparition des fortifications urbaines dans le Nord de la Gaule s'inscrit dans les premières années d'un processus urbanistique qui ne s'achèvera qu'au Ve siècle en Aquitaine⁴⁴⁷. Loin d'être délaissé, le Nord de la Gaule est donc au centre des préoccupations politiques. Le choix de Trèves comme capitale impériale exprime bien ce souci.

⁴⁴⁷ AUPERT 2004, p. 32.

L'architecture privée dans les villes du Bas-Empire : des abris de fortune ?...

L'occupation privée dans les villes du Bas-Empire dans le Nord de la Gaule repose encore davantage, en l'état de la recherche, sur sa perception au travers des rejets domestiques qui s'y trouvent liés, que sur les structures construites. Ces découvertes mobilières revêtent somme toute une importance considérable, dans le sens où elles confirment une présence humaine dans des circonstances où l'on ne s'y attendait pas forcément, comme dans les quartiers *extra muros* des fortifications urbaines tardives (Soissons), ou comme dans les villes considérées jusqu'alors comme désertées, en raison de la perte du statut de chef-lieux (Nyon, Voorburg).

Ce phénomène est donc avant tout lié aux conditions dans lesquelles l'occupation domestique tardive elle-même s'est développée dans les villes du Bas-Empire. Elle repose en effet, dans une forte proportion, en partie sur le réinvestissement des habitats du Haut-Empire d'une part, en partie sur celui des zones publiques réservées aux constructions monumentales durant le Haut-Empire d'autre part. Or ce sont ces derniers secteurs privilégiés qui déterminent en effet, dans la partie septentrionale de la Gaule, le tracé des fortifications urbaines antiques tardives et la délimitation de l'espace désormais *intra muros*. Ces réutilisations se marquent plus concrètement par les menus travaux effectués sur les constructions publiques en place: réaménagement, par exemple, des sols des boutiques du forum de Bavay, désormais reconverties à des fins domestiques. Cette situation demeure cependant exceptionnelle; il s'agit bien souvent d'habitat de fortune.

La découverte de structures construites se résume bien souvent à leurs niveaux de destruction, si bien qu'elles n'autorisent qu'une lecture stratigraphique et non spatiale, limitant ainsi les possibilités de restitution en plan (Verdun, Cambrai). Plusieurs sites cependant, dont Tournai, ont heureusement livré des vestiges en place, qui constituent une source d'information de premier plan sur les techniques et les matériaux utilisés dans l'architecture domestique urbaine du Bas-Empire. Si leur analyse confirme l'emploi à la fois des matériaux légers et des matériaux durs, hormis le cas de Augst, l'absence de données sur leur évolution chronologique est récurrente.

Leur filiation avec les solutions techniques rencontrées dans les habitats du Haut-Empire, largement mieux documentés, est un fait établi (usage du solin et de la sablière de fondation en bois). Elle marque même l'introduction dans les provinces de Belgique, de techniques réservées uniquement durant le Haut-Empire, aux constructions domestiques des villes des provinces de Germanie (le solin de tuiles), ou alors, peu employées, dans le réseau des villes du Nord de la Gaule, durant la même période (maçonnerie sèche).

Une ville qui survit sur l'héritage urbanistique du Haut-Empire ?...

La dynamique urbanistique, en particulier dans les nouveaux chefs-lieux, est l'un des traits caractéristiques des villes du Bas-Empire. La vitesse à laquelle la reconversion des quartiers a lieu s'accélère nettement par rapport à ce qui était observé au Haut-Empire, un fait paradoxal si l'on considère le phénomène de

dépopulation survenu aussi bien dans les anciens chefs-lieux que dans les agglomérations nouvellement promues.

Les villes du Bas-Empire héritent de l'équipement hydraulique du Haut-Empire et les preuves archéologiques de leur entretien ou d'un nouvel aménagement demeurent exceptionnelles, alors que dans plusieurs villes comme Arras, Kaiseraugst, Trèves, voire Tongres (?), la construction d'ensembles thermaux tardifs est bien attestée dans la formation du nouveau tissu urbain. Les modalités d'approvisionnement de ces balnéaires ne sont malheureusement pas connues, et rien ne permet d'affirmer qu'ils bénéficiaient d'un acheminement par aqueduc, étant donné que la part réservée aux baignoires dans ces ensembles est réduite, qu'ils ne succèdent pas forcément aux anciens thermes publics du Haut-Empire, dont la plupart perdent d'ailleurs leur fonction initiale et sont réinvestis au bout d'un certain temps par une occupation domestique.

En revanche, l'étude comparée des structures monumentales dans les villes antiques tardives du Nord de la Gaule met en lumière le paradoxe du sort réservé au patrimoine monumental hérité du Haut-Empire. Ce patrimoine ne fait pratiquement l'objet que de réutilisations, liées entre-autres à la construction des fortifications urbaines, alors qu'il constitue, en particulier dans les villes qui conservent le statut chef-lieu au Bas-Empire, un paramètre essentiel dans le choix des quartiers destinés à être fortifiés. Le renouvellement urbanistique, dans le domaine de l'architecture publique, s'exprime dès lors avec d'autant plus de force dans les villes nouvelles du Bas-Empire à l'image de Tournai, où la parure monumentale, moins développée, n'a pas exercé autant de contrainte sur le paysage urbain. Ces villes nouvelles offrent sans nul doute le meilleur point de vue pour observer les particularités de l'urbanisme du Bas-Empire qui évolue ici en quelque sorte en « terrain libre ».

La reconversion des quartiers monumentaux en zones d'habitats constitue l'un des aspects les plus frappants de l'évolution conceptuelle de la ville. Des changements fondamentaux qui affectent les monuments déjà acquis, nous retiendrons en particulier ceux qui touchent les *fora*, dont la conversion en habitat et/ou l'intégration à l'enceinte (comme Bavay), confirme de manière significative la perte symbolique des fonctions, et dans un sens plus large, un changement total dans la conception du chef-lieu lui-même, de ses rapports à la cité, et de l'exercice de l'autorité romaine dans nos provinces. Ce changement s'exprime aussi dans les villes nouvelles du Bas-Empire puisqu'elles ne disposent justement pas de forum. A la place de ces bâtiments administratifs, on trouve des résidences officielles à caractère militaire, une constante que l'on perçoit largement dans la nouvelle architecture monumentale du Bas-Empire et surtout dans les structures thermales. Le pouvoir n'est donc plus seulement civil, mais aussi fortement militarisé.

Ces transformations s'inscrivent dans un plus vaste cadre, où les caractéristiques architecturales des édifices publics neufs les plus représentatifs traduisent une conception toute différente de la ville du Haut-Empire. La répartition des constructions publiques n'obéit d'ailleurs plus, hormis dans la nouvelle capitale impériale trévire, au souci de magnifier certains grands axes ou certains quartiers. Leur concentration à

l'intérieur du réduit fortifié n'autorise d'ailleurs plus la permanence des fonctions qui était le propre des zones publiques en milieu urbain durant le Haut-Empire.

Le trait militaire des infrastructures s'affirme en effet à l'intérieur de l'espace urbain fortifié, dans la création de bâtiments thermaux de superficie réduite et de plan emprunté aux modèles des camps rhénans (comme les thermes de la Préfecture à Arras, les thermes de Kaiseraugst), ou encore, dans la restauration du *praetorium* de Cologne. La nature des édifices civils s'oriente différemment, vers la construction de demeures à caractère officiel, de greniers publics, et de basiliques, dont la fonction religieuse demeure encore incertaine, comme dans le cas de Saint-Pierre-aux-Nonnains à Metz.

Le fait que les textes supposent la présence en ville de *fabricae* indique la nouvelle conception de la ville chef-lieu. Grands centres de production au service de l'armée, centre de résidences des préfets, les nouvelles villes assument des fonctions militaires qui n'entretiennent aucun rapport avec leur rôle durant le Haut-Empire. La seule ville qui conserve encore un temps un aspect relativement civil est Trèves, résidence impériale qui accueillera notamment, au début du Bas-Empire, la plus grande construction thermale qu'ait produit l'occupation romaine dans le Nord de la Gaule. Il convient également de souligner, sur les plans technique et architectural, l'introduction d'un appareil, déjà utilisé au Haut-Empire dans les constructions domestiques et notamment les caves, pour la construction de bâtiments publics tardifs: l'*opus africanum*, dont les fouilles de l'espace claustral de la cathédrale Notre-Dame à Tournai, ont livré l'exemple le plus septentrional.

La formation des groupes épiscopaux du Haut Moyen-Age, tel que celui de Tournai, s'inscrit et met fin en même temps, à ce processus urbanistique où la succession des fonctions publiques, privées ou militaires pouvait s'observer à l'intérieur d'un même quartier au Bas-Empire, comme l'illustre particulièrement bien le cas arrageois. Il convient, dans le même ordre d'idée, de souligner les similitudes enregistrées entre Tournai, Genève (et Cologne) dans la formation des quartiers cathédraux, édifiés à l'origine à l'emplacement d'une demeure à caractère semi-officiel, peut-être un *praetorium* dans le cas de Genève. Les premières églises se développent de manière systématique dans un angle de la fortification. Cette disposition rompt avec le souci d'assurer une théâtralisation de l'espace par l'implantation des constructions d'aspect monumental sur les axes majeurs de la ville. Bientôt, les nouveaux quartiers monumentaux prendront une nouvelle fonction, celle du religieux qui s'impose progressivement sous la forme des groupes épiscopaux, et qui impose une nouvelle conception du monumental dans la ville : une ville dans la ville.

« Toujours est-il que le silence des auteurs chrétiens sur la place à réserver à l'église au sein de la ville confirme ce que l'étude de la topographie profane au IV^e siècle vient de nous montrer : la topographie urbaine n'est plus un enjeu symbolique durant l'Antiquité tardive. Peut-être faut-il rapprocher ce phénomène de l'extrême personnalisation qui caractérise cette période. L'empereur est la Loi personnifiée ; son lieu de résidence devient par le fait même capitale de l'Empire (...) Cette

CONCLUSIONS GENERALES

personnalisation se retrouve dans la sphère chrétienne. L'Eglise, c'est là où se trouve l'évêque, le bâtiment importe peu »

(GAUTHIER 1999b, p. 203).

TABLE DES MATIERES

VOLUME 1

INTRODUCTION

<u>1. CADRES GEOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE</u>	3
<u>1.1. Cadre géographique et administratif</u>	
<i>Le point de vue géographique</i>	
<i>Le point de vue administratif et politique</i>	
<i>Le point de vue économique</i>	
<i>Le point de vue militaire</i>	
<u>1.2. Cadre chronologique</u>	
<u>1.3. Inventaire des villes</u>	
<i>Au Haut-Empire</i>	
<i>Au Bas-Empire</i>	
<u>2. ETAT DE LA DOCUMENTATION ARCHEOLOGIQUE</u>	8
<u>2.1. Historique des recherches</u>	
<u>2.2. Heuristique et évolution de la conception des publications</u>	
<u>3. PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE ET METHODOLOGIE</u>	16
<u>3.1. Définition des termes <i>urbanisme</i> et <i>ville</i></u>	
<u>3.2. Méthodologie et objectifs de la recherche</u>	
<u>4. PRESENTATION DE LA STRUCTURE DE LA RECHERCHE DOCTORALE</u>	19
<u>4.1. Structure des catalogues</u>	
<u>4.2. Structure de la synthèse</u>	

Annexes

INVENTAIRE DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU HAUT-EMPIRE

INVENTAIRE DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU BAS-EMPIRE

A. STRUCTURE DES NOTICES DES VILLES DU HAUT-EMPIRE

B. STRUCTURE DES NOTICES DES VILLES DU BAS-EMPIRE

C. STRUCTURE DES NOTICES DES VILLES NOUVELLES DU BAS-EMPIRE

PREMIERE PARTIE : CATALOGUE DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU HAUT-EMPIRE

1. GAULE BELGIQUE

AMIENS – SAMAROBRIVA AMBIANORUM	29
SAINT-QUENTIN – AUGUSTA VIROMANDUORUM ?	61
ARRAS – NEMETACUM	67
THEROUANNE – TERVANNA	85
CASSEL – CASTELLUM MENAPIORUM	97
BAVAY – BAGACUM	101
TONGRES (Tongeren) - A(D)TUATUCA TUNGRORUM	123
BEAUVAIS – CAESAROMAGUS	143
SENLIS – AUGUSTOMAGUS	159
REIMS – DUROCORTORUM REMI	169
SOISSONS – AUGUSTA SUESSIONUM	189
LANGRES – ANDEMATUNNUM	199
TREVES (Trier) - COLONIA AUGUSTA TREVERORUM	211
METZ - DIVODURUM MEDIOMATRICI	231
TOUL – TULLUM	257
BRUMATH – BROCOMAGUS	261

2. GERMANIE INFERIEURE

COLOGNE (Köln) - COLONIA CLAUDIA ARA AGRIP(P)INENSIIUM	271
XANTEN - COLONIA ULPIA TRAIANA	293
NIMEGUE (Nijmegen) - ULPIA NOVIOMAGUS (BATAVORUM)	313
VOORBURG (Arentsburg-s'Gravenhage) - FORUM HADRIANI/ MUNICIPIUM AELIUM CANANEFATIUM	325

3. GERMANIE SUPERIEURE

MAYENCE (Mainz) – MOGONTIACUM	333
WORMS – BORBETOMAGUS	345
SPIRE (Speyer) - NOVIOMAGUS (NEMETAE)	349

AUGST/KAISERAUGST - AUGUSTA RAURICA/RAURA(I)CORUM	
COLONIA PATERNA(?) PIA APOLLINARIS	
AUGUSTA EMERITA RAURACI	353
AVENCHES – AVENTICUM	
COLONIA PIA FLAVIA CONSTANS	
EMERITA HELVETIORUM FOEDERATA	385
BESANÇON - VESONTIO SEQUANI	417
NYON - NOVIODUNUM / COLONIA IULIA EQUESTRIS	437

VOLUME 2

DEUXIEME PARTIE : CATALOGUE DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU BAS-EMPIRE

1. BELGIQUE PREMIERE

TREVES – METROPOLIS CIVITAS TREVERORUM	453
METZ – METTIS/CIVITAS MEDIOMATRICUM	463
VERDUN – VERODUNUM/CIVITAS VERODUNENSIVM	471
TOUL – TULLO/CIVITAS LEUCORUM	477
GRAND – GRANNUM/ANDESINA ?	481

2. BELGIQUE SECONDE

AMIENS – CIVITAS AMBIANENSIVM	497
VERMAND – CIVITAS VEROMANDUORUM	505
ARRAS – CIVITAS ATRABATUM	513
THEROUANNE – CIVITAS MORINUM	521
BOULOGNE – CIVITAS BONONIENSIVM	525
CASSEL - CASTELLUM MENAPIORUM	537
TOURNAI – TURNACUM/CIVITAS TURNACENSIVM	539
BAVAY – BAGACUM	561
CAMBRAI – CIVITAS CAMARACENSIVM	567
BEAUVAIS – CIVITAS BELLOVACORUM	577

SENLIS – <i>CIVITAS SILVANECTIONUM</i>	583
REIMS – <i>METROPOLITAS CIVITAS REMORUM</i>	587
CHÂLONS-SUR-MARNE – <i>CIVITAS CATALAUNORUM</i>	593
SOISSONS – <i>CIVITAS SUESSIONUM</i>	597

2. GERMANIE PREMIERE

BRUMATH – <i>BROCOMAGUS</i>	603
STRABOURG – <i>ARGENTORATE/CIVITAS ARGENTORATENSIVM</i>	607
MAYENCE – <i>METROPOLIS CIVITAS MOGONTIACENSIVM</i>	621
WORMS – <i>CIVITAS VANGIONVM</i>	625
SPIRE (Speyer) – <i>CIVITAS NEMETVM</i>	627

3. GERMANIE SECONDE

TONGRES (Tongeren) – <i>CIVITAS TUNGRORVM</i>	629
COLOGNE (Köln) – <i>METROPOLIS CIVITAS AGRIPPINENSIVM</i>	633
XANTEN – <i>TRICENSIMAE</i>	639
NIMEGUE (Nijmegen)	643
VOORBURG (Arentsburg-s'Gravenhage)	645

3. GRANDE SEQUANIE

AUGST/KAISERAUGST – <i>CASTRVM RAURACENSE</i>	647
AVENCHES – <i>AVENTICVM/CIVITAS HELVETIORVM</i>	655
BESANÇON – <i>CIVITAS VESONTIENSIVM</i>	661
NYON – <i>NOVIODUNVS/CIVITAS EQUESTRIVM</i>	665

4. LYONNAISE PREMIERE

LANGRES – <i>CIVITAS LINGONVM</i>	667
-----------------------------------	-----

5. VIENNE

GENEVE – <i>GENAUA/CIVITAS GENAUVENSIVM</i>	671
---	-----

VOLUME 3

TROISIEME PARTIE SYNTHESE SUR L'URBANISME DES VILLES DU NORD DE LA GAULE
--

CHAPITRE 1.

LA NAISSANCE DES VILLES DANS LE NORD DE LA GAULE

1. L'OCCUPATION DES SITES AVANT LA CONQUETE ROMAINE

1.1. Définition archéologique	693
1.2. L'occupation protohistorique dans le nord de la Gaule	696
* La ville antique et l' <i>oppidum</i> protohistorique	
* La ville antique et les autres formes de gisements protohistoriques	
1.3. L'apport des sources auxiliaires à l'archéologie	698
* La littérature antique	
* La toponymie	
* L'argument ethnographique	
1.4. Conclusions sur les notions traditionnelles des fondations <i>ex nihilo</i> /artificielles et de déplacement des chefs-lieux	700

2. LES CONDITIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

2.1. L'argument politico-administratif	701
2.2. Sur le terrain: l'argument militaire	702
* Structures militaires à proximité ou à l'emplacement des noyaux urbains	
* Le mobilier	
* L'apport des sources auxiliaires	
2.3. Conclusions sur l'implication des troupes romaines dans la mise en place du cadre urbain	705

3. RESSOURCES GEOGRAPHIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

3.1. Positionnement géographique et territorial du chef-lieu	705
* Liaisons routières	
* Localisation des villes dans l'emprise territoriale des cités	
3.2. Contraintes et avantages topographiques	708

* Positionnement sur le réseau hydrographique	
* Relief et paysage naturels	
3.3. <u>De l'usage de l'eau...</u>	712
* L'approvisionnement en eau	
* Le drainage des effluves urbaines	
3.4. <u>L'argument économique</u>	714
* L'exploitation des ressources locales en milieu urbain	
* L'exploitation économique du réseau fluvial	
 4. <u>FORMATION DES NOYAUX URBAINS</u>	
4.1. <u>Noyau urbain et réseau routier</u>	716
4.2. <u>Noyau urbain et réseau viaire</u>	717
 5. <u>CONCLUSIONS</u>	718

CHAPITRE 2.

ETUDE DES COMPOSANTES URBANISTIQUES DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU HAUT-EMPIRE

1. <u>QUADRILLAGE URBAIN ET TRAME VIAIRE</u>	
1.1. <u>Définition des deux concepts</u>	719
1.2. <u>Les traces de parcellisation antérieures au réseau viaire principal</u>	720
* Introduction - problématique	
* Caractéristiques morphologiques et interprétation des structures	
1.3. <u>Le quadrillage urbain fixant le réseau viaire</u>	721
* La notion de <i>cardo</i> et de <i>decumanus maximus</i>	
* Facteurs influençant la disposition du quadrillage urbain	
* Caractéristiques morphologiques des quadrillages urbains	
* Facteurs générant les anomalies du quadrillage urbain	
1.4. <u>Répartition et organisation des <i>insulae</i> au sein du quadrillage</u>	728
* Morphologie et dimensions des <i>insulae</i>	
* Découpage parcellaire des îlots	
* Systèmes métrologiques antiques	
1.5. <u>Extension de la trame viaire</u>	733
* Mode d'extension des quadrillages urbains	
* Contraintes hydrographiques sur l'accroissement de la superficie urbanisée	
* Contraintes topographiques sur l'accroissement de la superficie urbanisée	

* La formation de quartiers structurés hors de la superficie urbanisée	
<u>1.6. Aménagements topographiques et hydrographiques en relation avec la trame viaire</u>	737
* Sur le plan topographique	
* Sur le plan hydrographique (aménagement des berges des cours d'eau)	
 <u>2. EQUIPEMENT DE LA TRAME VIAIRE</u>	
<u>2.1. Caractéristiques techniques et morphologiques des rues</u>	741
* Matériaux employés et mise en œuvre	
* Dimensionnement des chaussées	
* Evolution du réseau viaire	
<u>2.2. Equipement du réseau viaire</u>	744
* Trottoirs	
* Portiques	
* Evolution de l'équipement par rapport aux rues	
<u>2.3. Les places publiques</u>	747
* Introduction	
* Les places publiques et leurs aménagements	
<u>2.4. Aménagements de la trame viaire en relation avec le réseau hydrographique: les ponts</u>	748
<u>2.5. Alimentation, distribution et évacuation des eaux</u>	748
* Réseau d'adduction principal: aqueducs	
* Systèmes d'alimentation secondaire	
* Le réseau de distribution	
* Evacuation des eaux	
 <u>3. LES ENCEINTES</u>	
<u>3.1. Influence de la topographie et de l'hydrographie sur le tracé des enceintes</u>	754
<u>3.2. La morphologie des enceintes</u>	756
 <u>4. LES EDIFICES PUBLICS</u>	
<u>4.1. Le complexe monumental du forum</u>	759
<u>4.2. Les complexes religieux</u>	764
<u>4.3. Les édifices de spectacles</u>	767
<u>4.4. Les établissements thermaux</u>	769
<u>4.5. Les horrea</u>	772
<u>4.6. Les édifices à vocation commerciale</u>	773
 <u>5. LES CONSTRUCTIONS PRIVEES ET ARTISANALES</u>	
<u>5.1. Diversité des techniques de construction dans l'habitat</u>	774
<u>5.2. Détermination des catégories d'habitat</u>	778

5.3. <u>Intégration des locaux artisanaux au sein des habitats</u>	783
* Critères de reconnaissance des sites de production à l'intérieur des habitats	
* Localisation des sites de production par rapport aux unités d'habitat	
6. <u>INTEGRATION DES CONSTRUCTIONS DANS LA TRAME URBAINE</u>	
6.1. <u>Intégration des constructions publiques à la trame urbaine</u>	785
* Mode d'implantation en milieu urbain/péri-urbain et accès	
* Répercussions de l'évolution de leur plan sur la trame urbaine	
* Les enceintes	
6.2. <u>La scénographie urbaine dans les villes du Nord de la Gaule</u>	792
* Association des bâtiments publics en milieu urbain	
* L'influence de la topographie dans l'implantation des constructions	
6.3. <u>Intégration des constructions privées et artisanales à la trame urbaine</u>	795
* Les rapports de mitoyenneté	
* Organisation des habitats riverains de la voirie	
* Organisation des habitats au cœur des îlots - systèmes d'accès	
6.4. <u>Relations spatiales générales entre constructions publiques et privées/artisanales dans le cadre urbain: vers une spécialisation des quartiers ?</u>	797
* Répartition des édifices publics en milieu urbain	
* Répartition des catégories d'habitats en milieu urbain	
* Répartition des sites de production artisanale en milieu urbain	
6.5. <u>Conclusions</u>	802
7. <u>EXTENSION DE LA VILLE ANTIQUE</u>	
7.1. <u>Bases de calculs de l'extension maximale de la ville</u>	804
7.2. <u>Evolution de l'extension de la ville</u>	805

CHAPITRE 3.

CHRONOLOGIE D'EVOLUTION URBANISTIQUE DES VILLES AU HAUT-EMPIRE

1. EVOLUTION DU CADRE URBAIN

1.1. <u>Les arguments chronologiques de l'implantation du quadrillage</u>	807
* Introduction	
* Pertinence des critères de datation du réseau urbain	
* Comparaison avec les chronologies déduites des occupations antérieures	
* Conclusions	
1.2. <u>Chronologie des transformations/extensions du quadrillage</u>	812

2. EVOLUTION DE LA PARURE MONUMENTALE

<u>2.1. Chronologie d'implantation des enceintes</u>	812
<u>2.2. Chronologie d'implantation du forum par rapport au quadrillage urbain</u>	813
<u>2.3. Chronologie d'implantation des édifices publics</u>	814
* Les édifices religieux	
* Les édifices de spectacle	
* Les thermes	
* Autres constructions publiques	
<u>2.4. L'évolution chronologique du cadre monumental</u>	817

3. EVOLUTION DES STRUCTURES D'HABITAT ET D'ARTISANAT

<u>3.1. Les structures domestiques et artisanales précoces et l'implantation du quadrillage urbain</u>	819
<u>3.2. Evolution chronologique des techniques de construction et des plans des habitats</u>	820
* Les techniques de construction	
* Les plans des habitats: datation et évolution	
<u>3.3. Chronologie de développement des quartiers spécialisés dans l'artisanat</u>	822
* L'émergence des quartiers spécialisés en milieu urbain	
* L'évolution des quartiers spécialisés	

4. CONCLUSIONS: LES JALONS CHRONOLOGIQUES DU DEVELOPPEMENT DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU HAUT-EMPIRE

<u>4.1. Mise en place des repères urbains au premier siècle</u>	824
<u>4.2. L'intervention des empereurs dans le développement urbain</u>	825
<u>4.3. Un essor urbain aux second et troisième siècles ?</u>	827

CHAPITRE 4.

LA CRISE URBANISTIQUE AU III^e SIECLE

1. LA CRISE URBANISTIQUE AU III^e SIECLE

<u>1.1. Les données historiques: le cadre politique du III^e siècle</u>	829
<u>1.2. Les données archéologiques</u>	831
* Les premiers signes matériels (fin du II ^e siècle/début du III ^e siècle)	
* L'arrêt du fonctionnement de la parure monumentale et de l'équipement public	
* Les invasions de la seconde moitié du III ^e siècle et la crise urbanistique	

<u>2. LA FIN DU III^e SIECLE: MAINTIEN ET TRANSFERT DES CHEFS-LIEUX</u>	
<u>2.1. Le cadre politique à la fin du III^e siècle</u>	835
<u>2.2. Les sources historiques</u>	836
* Les documents officiels	
* Les sources littéraires	
<u>2.3. Les arguments en faveur du transfert des compétences administratives</u>	840
* L'argument topographique/hydrographique et réseau routier	
* L'argument économique	
* La densité de population ?	
* La crise urbanistique du III ^e siècle	
* Les arguments politiques et militaires	

CHAPITRE 5.

ETUDES DES COMPOSANTES URBANISTIQUES DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU BAS-EMPIRE

<u>1. LES FORTIFICATIONS URBAINES</u>	845
<u>1.1. Choix des quartiers destinés à être fortifiés</u>	846
* Aspects hydrographiques et topographiques	
* Par rapport aux axes principaux de la ville et des autres axes routiers	
* Par rapport à la parure monumentale existante	
<u>1.2. Morphologie et technique de construction des ouvrages fortifiés</u>	849
* L'édification des remparts en milieu urbain	
* L'équipement des ouvrages fortifiés: les fossés	
<u>1.3. Superficie des fortifications urbaines</u>	861
* La superficie <i>intra muros</i>	
* L'extension des fortifications	
<u>1.4. Le rôle des fortifications urbaines</u>	862
 <u>2. LE CADRE URBAIN: LA REORGANISATION DU RESEAU VIAIRE</u>	
<u>2.1. Aménagements topographiques et hydrographiques</u>	864
* Aménagements hydrographiques	
* Aménagements topographiques	
<u>2.2. Les axes majeurs de circulation dans la fortification</u>	866
 <u>3. LE RESEAU VIAIRE ET SON EQUIPEMENT</u>	
<u>3.1. Caractéristiques techniques et morphologiques des rues</u>	868

3.2. <u>Equipement du réseau viaire</u>	869
3.3. <u>Alimentation, distribution et évacuation des eaux</u>	869
* L'alimentation en eau	
* Evacuation des eaux	
 <u>4. LES CONSTRUCTIONS MILITAIRES</u>	
4.1. <u>Les <i>praetoria</i></u>	870
4.2. <u>Les casernements</u>	870
 <u>5. LA PARURE MONUMENTALE CIVILE ET RELIGIEUSE DES VILLES</u>	
5.1. <u>La parure monumentale héritée du Haut-Empire</u>	870
* Le <i>forum</i>	
* Les édifices religieux	
* Les édifices de spectacle	
* Les thermes	
* Les <i>horrea</i>	
* Les <i>macella</i>	
5.2. <u>Les édifices publics du Bas-Empire</u>	877
* Les basiliques	
* Les thermes	
* Les édifices religieux païens	
* Les greniers publics/ <i>horrea</i>	
* Les <i>macella</i>	
* Autres constructions publiques	
5.3. <u>Matériaux et mise en œuvre dans les constructions publiques du Bas-Empire</u>	880
 <u>6. LES PREMIERS EDIFICES RELIGIEUX CHRETIENS</u>	881
 <u>7. L'HABITAT ET L'ARTISANAT DANS LES VILLES DU BAS-EMPIRE</u>	
7.1. <u>Caractérisation archéologique des découvertes</u>	882
7.2. <u>Les structures d'habitat tardives</u>	884
* Définition des modes d'occupation	
* Aspects morphologiques et typologiques	
* Techniques de construction	
7.3. <u>La place de l'artisanat dans les habitats</u>	891
 <u>8. INTEGRATION DES CONSTRUCTIONS DANS LA VILLE DU BAS-EMPIRE</u>	
8.1. <u>L'organisation des constructions à l'intérieur de la fortification</u>	891
* Les bâtiments militaires	

* Bâtiments publics	
* Bâtiments paléochrétiens	
* Bâtiments privés et artisanaux	
<u>8.2. L'organisation des constructions à l'extérieur de la fortification</u>	895
* Bâtiments publics	
* Bâtiments privés et artisanaux	

CHAPITRE 6.

CHRONOLOGIE D'EVOLUTION URBANISTIQUE DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU BAS-EMPIRE

<u>1. EVOLUTION DU CADRE URBAIN</u>	
<u>1.1. Arguments chronologiques sur l'émergence des fortifications urbaines</u>	897
<u>1.2. Arguments chronologiques sur le réseau viaire</u>	898
<u>2. EVOLUTION DE LA PARURE MONUMENTALE</u>	898
<u>3. EVOLUTION DES STRUCTURES D'HABITAT ET D'ARTISANAT</u>	899
<u>4. CONCLUSIONS : LES JALONS CHRONOLOGIQUES DU DEVELOPPEMENT DES VILLES DU NORD DE LA GAULE AU BAS-EMPIRE</u>	
<u>4.1. Mise en place des repères urbains à l'aube du IVe siècle</u>	900
<u>4.2. Le climat politique des IVe et Ve siècles : les épisodes militaires</u>	900
<u>4.3. L'évolution des centres urbains dans le Nord de la Gaule durant le Bas-Empire</u>	901

CONCLUSIONS GENERALES SUR L'URBANISME DES VILLES DU NORD DE LA GAULE
--

1. LA VILLE DU HAUT-EMPIRE

<i>Avant la ville romaine...le concept politique et urbanistique dans le Nord de la Gaule</i>	904
<i>Qui sont les premiers acteurs dans les villes du Nord de la Gaule ?</i>	905
<i>A l'origine des villes romaines : vers une structuration de l'espace urbain...</i>	908
<i>La parure monumentale des villes romaines précoces...</i>	
<i>Un centre administratif dans la ville ?</i>	910
<i>Une collectivité humaine : les formes de l'architecture domestique...</i>	912
<i>La parure monumentale : l'achèvement d'un programme urbanistique ?...</i>	915

2. LA VILLE DU BAS-EMPIRE : UNE RUPTURE

<i>Une collectivité humaine réfugiée dans ses murs ?...</i>	918
<i>L'architecture privée dans les villes du Bas-Empire : des abris de fortune ?...</i>	920
<i>Une ville qui survit sur l'héritage urbanistique du Haut-Empire ?...</i>	920